

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable ROSA GALVEZ

Friday, April 26, 2019

Issue No. 67

Twenty-ninth and thirtieth meetings:

Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Présidente :
L'honorable ROSA GALVEZ

Le vendredi 26 avril 2019

Fascicule n° 67

Vingt-neuvième et trentième réunions :

Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY,
THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Rosa Galvez, *Chair*

The Honourable Michael L. MacDonald, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Carignan, P.C.	Neufeld
* Day (or Mercer)	Patterson
* Harder, P.C. (or Bellemare) (or Mitchell)	Pratte
Massicotte	Richards
McCallum	Seidman
Miville-Dechêne	Simons
Mockler	* Smith (or Martin)
	* Woo (or Saint-Germain)

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Miville-Dechêne replaced the Honourable Senator Woo (*April 26, 2019*).

The Honourable Senator Pratte replaced the Honourable Senator Cormier (*April 25, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
NATURELLES

Présidente : L'honorable Rosa Galvez

Vice-président : L'honorable Michael L. MacDonald

et

Les honorables sénateurs :

Carignan, C.P.	Neufeld
* Day (ou Mercer)	Patterson
* Harder, C.P. (ou Bellemare) (ou Mitchell)	Pratte
Massicotte	Richards
McCallum	Seidman
Miville-Dechêne	Simons
Mockler	* Smith (ou Martin)
	* Woo (ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Miville-Dechêne a remplacé l'honorable sénateur Woo (*le 26 avril 2019*).

L'honorable sénateur Pratte a remplacé l'honorable sénateur Cormier (*le 25 avril 2019*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

QUEBEC CITY, Friday, April 26, 2019
(133)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 7:58 a.m., in Duquesne Room, Delta Hotel Quebec, the chair, the Honourable Senator Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Galvez, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mercer, Miville-Dechêne, Patterson, Pratte and Simons (10).

Other senator present: The Honourable Senator Forest (1).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:*Government of Quebec:*

Benoit Charette, Minister of the Environment and the Fight Against Climate Change;

Marie-Josée Lizotte, Assistant Deputy Minister for Environmental Authorizations and Assessments, Department of the Environment and the Fight against Climate Change;

Éric Thérooux, Assistant Deputy Minister for the Fight against Climate Change, Department of the Environment and the Fight against Climate Change;

Yves Rochon, Director General of Strategic and Environmental Assessment, Department of the Environment and the Fight against Climate Change.

Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale:

Gilles Côté, Director General.

Quebec Center for Environmental Law:

Karine Péloffy, Legal Counsel.

Enbridge Inc.:

Al Monaco, President and Chief Executive Officer;

Ramona Salamucha, Senior Legal Counsel.

PROCÈS-VERBAUX

QUÉBEC, le vendredi 26 avril 2019
(133)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 7 h 58, dans la Salle Duquesne de l'Hôtel Delta Québec, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Galvez, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mercer, Miville-Dechêne, Patterson, Pratte et Simons (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Forest (1).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Gouvernement du Québec :*

Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Marie-Josée Lizotte, sous-ministre adjointe aux évaluations et aux autorisations environnementales, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Éric Thérooux, sous-ministre adjoint à la lutte contre les changements climatiques, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Yves Rochon, directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale :

Gilles Côté, directeur général.

Centre québécois du droit de l'environnement :

Karine Péloffy, avocate-conseil.

Enbridge Inc. :

Al Monaco, président et chef de la direction;

Ramona Salamucha, avocate-conseil principale.

Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable:

Pierre-Olivier Roy, Energy Lead, Senior Analyst and Analyst at the Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services.

Montreal Economic Institute:

Daniel Dufort, Director of External Relations;
 Germain Belzile, Senior Research Associate.

Équiterre:

Sidney Ribaux, Co-founder and General Manager;
 Caroline Brouillette, Researcher, Public Policy.

The Minister made a statement and answered questions.

At 9:09 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 9:12 a.m., the committee resumed.

Mr. Côté and Ms. Péloffy each made a statement and answered questions.

At 10:05 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 10:17 a.m., the committee resumed.

Mr. Monaco and Mr. Roy each made a statement and, with Ms. Salamucha, answered questions.

At 11:23 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 11:29 a.m., the committee resumed.

Mr. Dufort, Mr. Belzile and Mr. Ribaux each made a statement and answered questions.

At 12:15 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

 QUEBEC CITY, Friday, April 26, 2019
 (134)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 1:02 p.m., in Duquesne Room, Delta Hotel Quebec, the chair, the Honourable Senator Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Galvez, MacDonald, Massicotte, Mercer, Miville-Dechéne, Patterson, Pratte and Simons (9).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable :

Pierre-Olivier Roy, lead énergie, analyste sénior et analyste au Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services.

Institut économique de Montréal :

Daniel Dufort, directeur des relations externes;
 Germain Belzile, chercheur associé senior.

Équiterre :

Sidney Ribaux, cofondateur et directeur général;

Caroline Brouillette, chercheure en politique publique.

Le ministre fait une déclaration et répond aux questions.

À 9 h 9, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 9 h 12, la séance reprend.

M. Côté et Mme Péloffy font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 10 h 5, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 10 h 17, la séance reprend.

MM. Monaco et Roy font chacun une déclaration et, avec Mme Salamucha, répondent aux questions.

À 11 h 23, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 11 h 29, la séance reprend.

MM. Dufort, Belzile et Ribaux font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 15, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

 QUÉBEC, le vendredi 26 avril 2019
 (134)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, dans la Salle Duquesne de l'Hôtel Delta Québec, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Galvez, MacDonald, Massicotte, Mercer, Miville-Dechéne, Patterson, Pratte et Simons (9).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

WSP:

André-Martin Bouchard, World Director, Environment and Resources, WSP Global Inc.;

Martin Larose, Vice-President, Environment and Operations, Quebec, WSP Canada Inc..

As an individual:

Louis-Gilles Francœur, Environmental Journalist and Former Vice-President of the Bureau d'audiences publiques du Québec.

Association québécoise pour l'évaluation d'impacts:

Yves Comtois, Member and Lecturer, University of Sherbrooke.

La Planète s'invite à l'Université:

Sami Jai Wagner Beaulieu, Representative;

Andréane Moreau, Representative.

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique:

André Bélisle, Chair.

Mr. Bouchard and Mr. Francœur each made a statement and, with Mr. Larose, answered questions.

At 2:03 p.m., it was agreed that the committee suspend.

At 2:05 p.m., the committee resumed.

Mr. Comtois, Mr. Bélisle, Mr. Wagner Beaulieu and Ms. Moreau each made a statement and answered questions.

At 2:50 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Maxime Fortin

Clerk of the Committee

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

WSP :

André-Martin Bouchard, directeur mondial, Environnement et ressources, WSP Global Inc.;

Martin Larose, vice-président, Environnement et opérations, Québec, WSP Canada Inc..

À titre personnel :

Louis-Gilles Francœur, journaliste en environnement et ex-vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec.

Association québécoise pour l'évaluation d'impacts :

Yves Comtois, membre et chargé de cours, Université de Sherbrooke.

La Planète s'invite à l'Université :

Sami Jai Wagner Beaulieu, représentant;

Andréane Moreau, représentante.

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique :

André Bélisle, président.

MM. Bouchard et Francœur font chacun une déclaration et, avec M. Larose, répondent aux questions.

À 14 h 3, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 14 h 5, la séance reprend.

MM. Comtois, Bélisle et Wagner Beaulieu et Mme Moreau font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 14 h 50, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

QUEBEC CITY, Friday, April 26, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 7:58 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Rosa Galvez. I'm an independent senator representing Quebec and I'm the chair of this committee.

Before starting the meeting, I would ask the senators to introduce themselves.

[*English*]

Senator MacDonald: Michael MacDonald, from Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Forest: Éric Forest from the Gulf region in Quebec.

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne from Quebec.

Senator Simons: Paula Simons, and I live in Alberta

Senator Carignan: Claude Carignan from Mille-Isles, Quebec.

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Montreal.

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

[*English*]

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region.

[*Translation*]

The Chair: Dear colleagues, this morning we are continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

TÉMOIGNAGES

QUÉBEC, le vendredi 26 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 7 h 58, pour étudier le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonjour et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Rosa Galvez. Je suis une sénatrice indépendante qui représente le Québec. Je suis aussi la présidente de ce comité.

Avant d'entamer la réunion, je demanderais aux sénateurs de se présenter.

[*Traduction*]

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Éric Forest, de la région du Golfe, au Québec.

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

La sénatrice Simons : Paula Simons, et j'habite en Alberta.

Le sénateur Carignan : Claude Carignan, Mille Isles, au Québec.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, de Montréal.

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, Traité n° 10, région du Manitoba.

[*Français*]

La présidente : Chers collègues, ce matin nous continuons notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Today in our first panel, we welcome, from the Government of Quebec, Benoit Charette, Minister of the Environment and the Fight Against Climate Change; Marie-Josée Lizotte, Assistant Deputy Minister, Environmental Assessments and Authorizations, Ministry of the Environment and the Fight Against Climate Change; Éric Thérout, Assistant Deputy Minister, Fight Against Climate Change, Ministry of the Environment and the Fight Against Climate Change; and Yves Rochon, Director General, Environmental and Strategic Assessment, Ministry of the Environment and the Fight Against Climate Change.

You have a certain amount of time to deliver your remarks and then we will go to a question and answer session.

Benoit Charette, Minister of the Environment and the Fight Against Climate Change, Government of Quebec: First of all, thank you. Welcome to Quebec City, Quebec's national capital. We very much appreciate the opportunity you've created to meet Canadian citizens across the country. So thank you very much for that courtesy. It's very much appreciated.

Since you've named the individuals here with me, I'm spared the task of doing it myself, but I thank them sincerely for being here and especially for their support in recent weeks.

It's naturally a pleasure for us to appear before you this morning. We appreciate the fact that you are here, and this is an opportunity for us to comment on the bill here before you.

Quebec is in favour of government-to-government discussions on important public issues of concern to our two orders of government. We have asked to meet with you precisely because we have had no real discussion with the Government of Canada on the concerns and comments we've submitted to it in recent months and in the past two years. What's more, the bill as passed by the House of Commons takes no account of our most significant comments.

I must note, however, that, two weeks ago, my federal counterpart, the Honourable Catherine McKenna, finally answered the letter I had sent her in early February. We received her answer late in the process, but, in it, I thought I detected some openness to the substantive claims I had expressed on Quebec's behalf.

Aujourd'hui dans notre premier groupe on reçoit, du gouvernement du Québec, M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; Mme Marie-Josée Lizotte, sous-ministre adjointe aux évaluations et aux autorisations environnementales au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; M. Éric Thérout, sous-ministre adjoint à la lutte contre les changements climatiques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; et M. Yves Rochon, directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Donc, vous avez un certain temps pour faire vos remarques, et par la suite nous allons procéder à une période de questions et réponses.

Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, gouvernement du Québec : Merci d'abord. Bienvenue à Québec, capitale nationale du Québec. C'est très apprécié, le fait que vous donniez la possibilité d'aller à la rencontre des citoyens canadiens de par le Canada, donc, merci beaucoup de cette attention. C'est très apprécié.

Vous avez nommé les personnes qui m'accompagnent. Ça m'évite de le faire à mon tour, mais je les remercie sincèrement pour leur présence et surtout leur appui au cours des dernières semaines.

C'est avec plaisir naturellement que l'on se présente devant vous ce matin. Nous sommes reconnaissants de votre présence et c'est pour nous l'occasion justement de commenter le projet de loi qui est à l'étude devant votre instance.

Le Québec privilégie les discussions de gouvernement à gouvernement lorsqu'il est question d'enjeux publics importants qui concernent nos deux ordres de gouvernement. Si nous avons demandé à vous rencontrer, c'est précisément parce qu'il n'y a eu aucun échange réel avec le gouvernement du Canada sur les préoccupations et les commentaires que nous lui avons transmis au cours des derniers mois et des deux dernières années. Qui plus est, le projet de loi tel qu'il a été adopté par la Chambre des communes ne tient pas du tout compte de nos commentaires les plus importants.

Cependant, je dois mentionner que mon homologue fédérale, l'honorable Catherine McKenna, a finalement répondu, il y a deux semaines, à la lettre que je lui adressais au début de février dernier. Sa réponse nous est parvenue tardivement dans le processus, mais j'ai cru y déceler une certaine ouverture d'esprit face aux revendications de fond que j'avais exprimées au nom du Québec.

I would therefore invite the members of the Senate committee to be bold in their recommendations. Who knows, we might all be surprised at the results of our efforts today.

Basically, we are here to defend the powers granted to Quebec and the other provinces under the Constitution of Canada for the purpose of managing their resources, developing their land and protecting the environment.

We believe that what is at stake here are the continued existence and vitality of Quebec's identity and sustainable development, which are intimately related to the exercise of our legislative authorities.

We know you are concerned that all the regions of Canada be represented and that that is your primary mission. The fact that you are here suggests that we can expect a second objective review of the bill. We're counting on you to hear and defend Quebec's interests with respect to this bill, which you began studying this past February.

I would note from the outset, and it's important to do so, that we welcome the federal government's intention to modernize its environmental assessment regime.

It's also clear that the Quebec government's aim in attending this meeting and submitting new documents to the Senate committee today is not to make environmental assessments less rigorous or to limit the scope of environmental protection in Canada, but rather to optimize their implementation in a manner consistent with our respective jurisdictions.

Quebec would like to suggest solutions to problems that have persisted despite successive amendments to federal environmental assessment statutes. In particular, we want to eliminate the inefficient duplication of federal and provincial procedures and truly establish the principle, strongly supported in Quebec, of "one project, one assessment" for projects where it is logical and possible to do so.

Following our appearance here, I will be submitting a brief to you containing details of the Quebec government's proposals. That brief will also include guidelines for legislative amendments suggesting several alternative solutions to the issues raised.

Since 1995, when the first federal environmental assessment statute came into force, experience has shown that the federal process needlessly duplicates the Quebec regime, which was implemented in 1978. Quebec had expressed its concerns in this area at that time, but, as history has unfortunately shown, all our fears have materialized.

J'inviterais donc les membres du comité sénatorial à jouer d'audace dans leurs recommandations. Qui sait, nous pourrions tous être surpris des résultats de notre démarche d'aujourd'hui.

Si nous sommes là, c'est fondamentalement dans le but de défendre les pouvoirs que la Constitution canadienne accorde au Québec et aux autres provinces afin qu'elles puissent gérer leurs ressources, aménager leur territoire et protéger l'environnement.

Il en va de soi, selon nous, de l'épanouissement et de la pérennité de notre développement durable et de l'identité québécoise, puisque ceux-ci sont intimement liés à l'exercice de nos compétences législatives.

Nous savons que vous avez à cœur que toutes les régions du Canada soient représentées, et que c'est là votre mission première. Votre présence nous permet de croire en un second examen objectif du projet de loi. Nous comptons sur vous pour entendre et porter les intérêts du Québec face à ce projet de loi dont vous avez amorcé l'étude en février dernier.

Je tiens à préciser, d'entrée de jeu, c'est important de le faire, que nous accueillons favorablement l'intention du gouvernement fédéral de moderniser son régime d'évaluation environnementale.

Il est clair également que le gouvernement du Québec, en participant à cette séance et en soumettant de nouveaux documents au Comité sénatorial aujourd'hui, ne vise nullement à réduire la rigueur des évaluations environnementales ou l'étendue de la protection environnementale au Canada, mais bien d'en optimiser l'application dans le respect de nos domaines de compétence respectifs.

Le Québec souhaite en effet offrir des solutions à des problèmes qui persistent malgré les modifications successives des lois fédérales en matière d'évaluation environnementale. Nous désirons notamment éliminer le chevauchement inefficace des procédures provinciale et fédérale et réellement consacrer le principe qui est très cher au Québec, soit celui d'un projet, une évaluation pour les projets où il est logique et possible de le faire.

À la suite de cette comparution, je vous remettrai un mémoire contenant le détail des propositions du gouvernement du Québec. Celui-ci comprendra d'ailleurs des orientations de modifications législatives offrant plusieurs solutions de rechange à l'égard des enjeux soulevés.

Depuis 1995, date d'entrée en vigueur de la première loi fédérale sur l'évaluation environnementale, l'expérience nous montre que le processus fédéral dédouble inutilement le régime québécois, qui lui a été mis en place dès 1978. À l'époque, le Québec avait fait part de ses préoccupations à cet égard, et l'histoire nous montre malheureusement que toutes les craintes se sont concrétisées.

This duplication of the procedures for all projects under Quebec's jurisdiction, such as energy and mining projects, for example, causes numerous problems that are simply unnecessary. Duplication is serious and complicates matters for project proponents. It increases delays in obtaining authorizations and results in significant additional costs.

It also impedes Quebec's development and undermines its ability to develop and manage its land in an independent and sustainable manner, even for projects under provincial jurisdiction on Quebec land.

In practice, the federal government's involvement in the review of these projects subordinates Quebec's environmental assessment regime, undermines its credibility and challenges its environmental concerns.

Mining projects, for example, clearly fall under provincial jurisdiction over the management of natural resources. However, where any aspect of a project has a negative effect in an area of federal jurisdiction, such as fish habitat, for example, the federal government requires a second exhaustive assessment of the project's impact. This situation causes delays and significant additional costs to project proponents, without substantially increasing — and this is important to bear in mind — the rigour of the environmental assessment and protection. Furthermore, the federal process has resulted in additional delays of 3 to 11 months after provincial approval and duplicated the public and aboriginal consultation process.

The fact that projects under federal jurisdiction are subject to federal environmental assessment statutes has caused project proponents to contend, even in court, that their projects, even those located entirely in Quebec, need not be subject to a provincial assessment. However, the environmental impacts of projects are felt, first and foremost, at the local level and primarily concern the provinces.

Port projects undoubtedly illustrate this problem and the issues it causes more clearly than anything else. Recent attempts to press Quebec's concerns through a cooperative approach have demonstrated their limits. As the federal government assesses and regulates only the negative effects in areas of federal jurisdiction, many issues that exceed that framework are not taken into consideration.

Ce dédoublement des procédures de tous les projets de compétences québécoises, comme des projets énergétiques et miniers, par exemple, occasionne de nombreux problèmes qui ne sont tout simplement pas nécessaires. Le dédoublement est lourd et complexe pour les initiateurs de projet. Il allonge les délais d'obtention des autorisations et entraîne des coûts additionnels importants.

Il représente un frein au développement du Québec. Il porte également atteinte à la capacité du Québec à développer et à aménager son territoire de manière autonome et durable, alors même qu'il s'agit de projets de compétence provinciale situés sur le territoire du Québec.

En effet, la présence du gouvernement fédéral au moment de l'examen de ces projets subordonne, en pratique, le régime d'évaluation environnementale du Québec, mine par conséquent sa crédibilité, et remet en question ses préoccupations en matière d'environnement.

Dans le cas des projets miniers, par exemple, il s'agit sans aucun doute de projets qui sont de compétence provinciale principale, soit la gestion des ressources naturelles. Cependant, pour peu qu'il puisse y avoir un aspect du projet qui entraîne un effet négatif sur un domaine de compétence fédérale, tel que l'habitat du poisson, par exemple, le gouvernement fédéral impose une deuxième évaluation exhaustive des impacts du projet. Cette situation entraîne des délais et des coûts supplémentaires importants pour les initiateurs de projets, et ce, sans augmenter substantiellement — ce qui est important de retenir — la rigueur de l'évaluation et de la protection environnementales. De plus, le processus fédéral a généré des délais additionnels de trois à onze mois, après l'autorisation provinciale, en plus de dédoubler les processus de consultation publique et autochtone.

En ce qui concerne les projets de compétence fédérale, le fait qu'ils soient assujettis aux lois fédérales sur l'évaluation environnementale a incité certains initiateurs de projets à soutenir jusque devant les tribunaux que leurs projets, même ceux qui sont situés entièrement au Québec, n'ont pas à faire l'objet d'une évaluation provinciale. Or, les répercussions environnementales des projets se manifestent, d'abord et avant tout, au niveau local. Elles concernent donc, au premier chef, les provinces.

Les projets portuaires illustrent sans doute mieux que quelconque cette autre problématique et les enjeux qu'elle soulève. Les tentatives récentes de faire valoir les préoccupations du Québec par l'entremise d'une démarche collaborative ont montré leurs limites. En effet, comme le gouvernement fédéral évalue et encadre uniquement les effets négatifs qui relèvent des domaines de compétence fédérale, plusieurs enjeux qui dépassent ce cadre ne sont pas pris en compte.

That's the case, in particular, of environmental impacts, land use and infrastructure surrounding port sites. These projects thus raise issues concerning the public and the various players in the industry that require public hearings by the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, commonly called the BAPE in Quebec, hence the importance of fully enforcing Quebec's environmental protection laws.

Note, in this regard, that Quebec is currently in court because the federal government doesn't support project proponents who refuse to comply with provincial environmental legislation. This is a situation in which cooperation is simply non-existent. However, Bill C-69 does nothing to avoid similar situations in future.

Yet Quebec has a modern environmental assessment regime in what we call southern Quebec, where most projects are concentrated. On March 23, 2017, the National Assembly passed an act amending the Environment Quality Act to modernize the environmental approvals regime, which dated back to 1972.

The new Environment Quality Act has provided Quebec with a clear, predictable and optimized approvals regime consistent with the highest environmental protection standards.

The key points of Quebec's new environmental approvals regime are an adjustment of that regime based on environmental risk, from negligible to high, that maintains the highest environmental requirements; simple approvals and predictable processes; major access to information and numerous public participation opportunities; and consideration in the approvals process of the fight against climate change.

Projects in the high environmental risk category are subject to the environmental impact assessment and review procedure.

BAPE is a recognized organization in Quebec. Groups, municipalities and citizens concerned by projects consider it credible. It guarantees them full participation.

It is essential to note that, where necessary, Quebec discharges its constitutional obligation to consult and accommodate indigenous communities as part of this procedure. And it does so by means of practices that meet and, in some instances, even exceed applicable standards established by the Supreme Court of Canada. Quebec has developed effective tools with which to meet this obligation, including a consultation guide and aboriginal consultation expertise.

C'est le cas, notamment, des impacts sur l'environnement, l'utilisation du territoire et les infrastructures qui entourent ses sites portuaires. Ces projets soulèvent ainsi des questions du public et des différents acteurs du milieu qui requièrent la tenue d'une audience publique par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE au Québec, d'où l'importance d'une application pleine et entière des lois du Québec en matière de protection environnementale.

Rappelons, à cet égard, que le Québec se trouve actuellement devant les tribunaux, car le gouvernement fédéral appuie les initiateurs de projet qui refusent de respecter les lois environnementales provinciales. Il s'agit d'une situation où la collaboration est tout simplement inexistante. Or, le projet de loi C-69 ne fait rien pour parer à une situation similaire qui se présenterait à l'avenir.

Pourtant, le Québec possède un régime d'évaluation environnementale moderne dans la zone de ce que nous appelons le Québec méridional, où sont concentrés la majorité des projets. En effet, l'Assemblée nationale a adopté, le 23 mars 2017, une loi qui a modifié la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale, lequel datait de 1972.

La nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement est venue doter le Québec d'un régime d'autorisation clair, prévisible, optimisé et conforme aux plus hauts standards en matière de protection de l'environnement.

Les grands axes du nouveau régime d'autorisation environnementale québécois sont notamment une modulation du régime d'autorisation en fonction du risque environnemental, de négligeable à élevé, et qui maintient les plus hautes exigences environnementales; des autorisations simples et des processus prévisibles; un grand accès à l'information et plusieurs occasions de participer pour le public; et la prise en compte de la lutte contre les changements climatiques dans les processus d'autorisation.

Les projets qui appartiennent à la catégorie du risque environnemental élevé sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Au Québec, le BAPE est un organisme reconnu. Il est crédible pour les groupes, les municipalités et les citoyens concernés par les projets. Il leur assure une participation pleine et entière.

Par ailleurs, il est essentiel de rappeler que le Québec respecte son obligation constitutionnelle de consulter et d'accommoder, s'il y a lieu, les communautés autochtones dans le cadre de cette procédure. Il le fait, d'ailleurs, avec des pratiques qui rencontrent, et même surpassent dans certains cas, les standards en la matière établis par la Cour suprême du Canada. Le Québec s'est doté d'outils efficaces pour assumer cette obligation, dont un guide de consultation et un pôle d'expertise en consultation autochtone.

The environmental assessment procedures regarding the James Bay and northern Quebec region have been established based on agreements involving the Government of Quebec, of course, the Government of Canada and the aboriginal nations concerned: the Cree, Inuit and Naskapi. They ensure that those indigenous nations participate in the decision-making process concerning projects carried out in that region. These environmental impact assessment and review procedures also afford opportunities for public participation.

Despite this situation, Bill C-69, at least in its present form, perpetuates the duplication of environmental procedures and discredits Quebec's environmental legislative and regulatory framework within Quebec. Even worse, it expands federal government control over the environmental assessment of projects, thus exacerbating existing problems.

As it stands, Bill C-69 does not achieve its "one project, one assessment" objective. This is due, in particular, to the fact that it essentially provides for the same cooperation mechanisms as the previous statutes, which, to date, have not helped eliminate duplication.

Cooperation mechanisms currently place the burden of reducing duplication on the provinces because they imply that the provincial procedure is eclipsed by the federal procedure or that the provincial regimes should be transformed in order to harmonize with the federal regime.

Even the substitution mechanism provided seems more a form of supervised delegation. It has very limited application and, where that's the case, it demands considerable concessions from the provinces.

Quebec's new government believes it is high time to rebalance the environmental assessment exercise in a manner more consistent with the principle of federalism. That's the aim of the principal demands Quebec has made respecting the new federal Impact Assessment Act, which, I would note, in no way addresses the problem.

First, the Government of Quebec wants the Impact Assessment Act to provide for the possibility that the Quebec assessment procedure alone may apply to projects mainly under provincial jurisdiction, such as, local and natural resource extraction projects.

The federal government sometimes subjects provincial projects to its environmental assessment regime because they may have tangential impact in an area of federal jurisdiction, such as fish habitat or migratory birds. We believe that this is a source of duplication of the provincial procedure and that it increases the administrative burden and extends delays for project proponents.

En ce qui concerne la région de la baie James et du Nord québécois, les procédures d'évaluation environnementales ont été établies à partir d'ententes impliquant, notamment, le gouvernement du Québec, bien sûr, le gouvernement du Canada et les nations autochtones concernées, soit les Cris, les Inuits et les Naskapis. Elles assurent la participation de ces nations autochtones au processus de décision concernant les projets réalisés sur ce territoire. Ces procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement comportent aussi des occasions de participation du public.

Malgré la situation, le projet de loi C-69, dans sa forme actuelle à tout de moins, perpétue le double emploi des procédures environnementales et le discrédit du cadre législatif et réglementaire québécois en matière d'environnement sur le territoire du Québec. Pire encore, il élargit l'emprise du gouvernement fédéral sur les évaluations environnementales de projets, accentuant les problèmes déjà existants.

Tel qu'il est, le projet de loi C-69 n'atteint pas son objectif d'un projet, une évaluation. C'est notamment dû au fait qu'il prévoit essentiellement les mêmes mécanismes de coopération que les lois précédentes qui n'ont pas permis d'éliminer les doublages jusqu'à présent.

Actuellement, les mécanismes de coopération font reposer sur les provinces le fardeau de réduire les doublages, puisqu'ils impliquent que la procédure provinciale s'éclipse au profit de la procédure fédérale ou encore que les régimes provinciaux soient transformés pour s'harmoniser au régime fédéral.

Même le mécanisme de substitution prévu s'avère plutôt une forme de délégation supervisée. Il a une application très limitée et, lorsque c'est le cas, il exige des concessions considérables de la part des provinces.

Selon le nouveau gouvernement du Québec, il est grand temps de rééquilibrer l'exercice d'évaluation environnementale d'une façon qui serait plus respectueuse du principe du fédéralisme. C'est ce que visent les principales demandes formulées par le Québec concernant la nouvelle Loi sur l'évaluation d'impact fédérale qui, je le rappelle, ne s'attaque en rien à ce problème.

Premièrement, le gouvernement du Québec veut que la Loi sur l'évaluation d'impact prévoie la possibilité que seule la procédure d'évaluation québécoise s'applique aux projets relevant principalement de la compétence provinciale. Pensons, par exemple, aux projets de nature locale ou aux projets visant l'exploitation de ressources naturelles.

En effet, il arrive que le gouvernement fédéral assujettisse à son régime d'évaluation environnementale des projets provinciaux, parce qu'ils peuvent avoir des répercussions dans un domaine de compétence fédérale qui est accessoire à leur réalisation, tel que l'habitat du poisson ou les oiseaux migrateurs. Nous croyons qu'il s'agit là d'une source de doublages de la procédure provinciale, d'alourdissement

My colleague the Minister of Energy and Natural Resources has also concluded that this duplication undermines the predictability of approvals and affects Quebec's competitiveness in its efforts to seek investors. However, this duplication is entirely avoidable and won't impede environmental protection or public and aboriginal consultation.

This kind of solution, under which only the Quebec assessment procedure applies to projects mainly falling within provincial jurisdiction, would not preclude consideration of aspects under federal jurisdiction, on the contrary.

Note that project proponents are required to obtain necessary permits and approvals from federal authorities under, for example, the Fisheries Act.

Quebec has all the necessary authorities and expertise to conduct full environmental assessments on provincial projects and to determine whether they should be approved. The provinces own the natural resources that are found on their land and that do not belong to the private sector. They intervene to protect the provincial public domain, including the soil, underground, waterways, forests, energy, minerals, flora, wildlife habitat and all other elements found there.

Furthermore, although fisheries are a federal jurisdiction, the Supreme Court of Canada expressly confirmed in 1988 that the provinces have jurisdiction to protect the fisheries that belong to them.

Similarly, Quebec consults the federal government as part of its environmental assessment procedure. In that instance, it may consider and gather any relevant information on elements that may concern the impact of a project in an area of federal jurisdiction.

Second, the Quebec government requests that the Impact Assessment Act be clear about the fact that no project under federal jurisdiction located in whole or in part on the land of a province may escape provincial environmental statutes. The fact that a federal project is subject to IAA may not constitute a valid reason to disregard provincial environmental statutes.

We ask that provincial projects be subject solely to the provincial environmental process because the provinces have the authority and ability to conduct, on their own, rigorous

administratif et d'allongement des délais pour les initiateurs de projets.

Par ailleurs, mon collègue, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, conclut également que ce dédoublement nuit à la prévisibilité des autorisations et affecte la compétitivité du Québec lors de la recherche d'investisseurs. Pourtant, ce dédoublement est tout à fait évitable, et ce, sans affecter la protection de l'environnement ni la consultation publique et autochtone.

Une telle solution où seule la procédure d'évaluation québécoise s'applique aux projets relevant principalement de la compétence provinciale n'empêcherait pas la considération des aspects qui relèvent de compétences fédérales, au contraire.

Rappelons que les initiateurs de projets doivent nécessairement obtenir les permis et les autorisations nécessaires auprès des autorités fédérales, par exemple, en vertu de la Loi sur les pêches.

Le Québec a toutes les compétences et l'expertise nécessaires pour faire des évaluations environnementales complètes des projets de nature provinciale et pour juger s'ils doivent être autorisés ou non. Les provinces sont propriétaires des ressources naturelles qui se trouvent sur leur territoire et qui n'appartiennent pas au privé. Elles interviennent pour protéger le domaine public provincial, dont le sol, le sous-sol, les cours d'eau, les forêts, l'énergie, les minéraux, la flore, l'habitat de la faune et tous les autres éléments de l'environnement qui s'y trouvent.

D'ailleurs, bien que les pêcheries relèvent de la compétence fédérale, la Cour suprême du Canada a expressément confirmé en 1988 que les provinces ont compétence pour protéger les pêcheries qui leur appartiennent.

De même, le Québec consulte le gouvernement fédéral dans le cadre de sa procédure d'évaluation environnementale. Il peut alors prendre en compte et collecter l'information pertinente, le cas échéant, sur des éléments qui concerneraient les répercussions du projet dans un domaine de compétence fédérale.

Deuxièmement, le gouvernement du Québec demande que la Loi sur l'évaluation d'impact soit claire sur le fait qu'aucun projet de compétence fédérale situé en partie ou entièrement sur le territoire d'une province ne peut échapper aux lois environnementales provinciales. Le fait qu'un projet de compétence fédérale soit assujéti à la LEI ne peut constituer une raison valable pour ignorer les lois environnementales provinciales.

Nous demandons que les projets provinciaux soient uniquement assujettis au processus environnemental provincial, car les provinces ont l'autorité et la capacité de mener seules une

environmental assessments on most projects carried out on their land and to make decisions concerning them.

However, the reverse is not true for the federal government, which has limited jurisdiction over provincial projects.

According to the expert panel that the Canadian government directed to conduct a review of its environmental assessment process, the government's authority to set conditions for a project is limited to subject matters over which it has constitutional authority. Consequently, the federal assessment requires cooperation with the provinces to be rigorous and complete. However, that cooperation must be consistent with the constitutional role of each party, which is not currently the case.

In short, the cooperation mechanisms provided for under the act must enable the provinces to play a decisive role in all projects that concern them, without exception. Furthermore, we in Quebec believe that the public information and consultation mechanisms employed by BAPE should be used in all cases.

Third, the Quebec government demands that the Impact Assessment Act be consistent with the land claims agreements currently in force. We consider it important that it provide expressly that it will not apply to provincial projects to be carried out on the land of the James Bay and Northern Quebec Agreement, signed in 1975, in particular with the Cree, the Inuit of northern Quebec and the federal government.

The same should be true of provincial projects on the land of the Northeastern Quebec Agreement, signed in 1978, in particular with the Naskapi of Schefferville and the federal government.

In short, we ask that Bill C-69 allow the environmental protection regimes provided for under those agreements to apply. Although they were signed more than 40 years ago, they have demonstrated their effectiveness and have proven to be ahead of their time with regard to the participation of aboriginal communities in the environmental assessment process.

As regards projects in which the federal government has primary jurisdiction over the work, I would remind you that these agreements already provide for an assessment process that calls for a committee involving the federal government.

In conclusion, as you can see from my remarks, Quebec does not oppose the federal government's intention to modernize its regime, far from it, but is proposing amendments to improve the

évaluation environnementale rigoureuse de la majorité des projets réalisés sur leur territoire, et de prendre des décisions à leur égard.

L'inverse n'est pas vrai toutefois pour le gouvernement fédéral, qui a une compétence limitée à l'égard des projets de nature provinciale.

Aux dires même du comité d'experts que le gouvernement du Canada a mandaté pour réaliser l'examen de son processus d'évaluation environnementale, sa capacité à fixer des conditions à un projet est limitée aux matières sur lesquelles il possède une compétence constitutionnelle. Par conséquent, l'évaluation fédérale, pour être rigoureuse et complète, exige la coopération avec les provinces. Toutefois, cette coopération doit être respectueuse du rôle constitutionnel de chacun, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En bref, les mécanismes de collaboration prévus dans la loi doivent permettre aux provinces de jouer un rôle déterminant à l'égard de tous les projets qui les concernent, sans exception. Au Québec, nous croyons d'ailleurs que, dans tous les cas, les mécanismes d'information et de consultation publique menés par le BAPE devraient être favorisés.

Troisièmement, le gouvernement du Québec revendique que la Loi sur l'évaluation d'impact respecte les accords sur les revendications territoriales en vigueur. Nous jugeons important qu'elle prévoie expressément de soustraire à son application les projets de nature provinciale devant être réalisés sur le territoire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, signée en 1975, notamment avec les Cris, les Inuits du nord du Québec et le gouvernement fédéral.

Ce devrait être la même chose pour les projets de nature provinciale qui concernent le territoire de la Convention du Nord-Est québécois, signée en 1978, notamment avec les Naskapis de Schefferville et le gouvernement fédéral.

En somme, nous demandons que le projet de loi C-69 permette l'application des régimes de protection de l'environnement prévus dans ces ententes. Bien qu'elles aient été signées il y a plus de 40 ans, elles ont démontré leur efficacité et se sont avérées avant-gardistes en ce qui concerne la participation des communautés autochtones au processus d'évaluation environnementale.

En ce qui concerne les projets à l'égard desquels le gouvernement fédéral possède une compétence principale sur l'ouvrage, je vous rappelle que ces conventions prévoient déjà un processus d'évaluation faisant appel à un comité impliquant le gouvernement fédéral.

En conclusion, comme vous pouvez le constater à la lumière de mes propos, le Québec ne s'oppose pas, et loin de là, à l'intention du gouvernement fédéral de moderniser son régime,

overall performance of environmental assessment practice in Canada by resolving actual implementation issues.

Starting with the first federal environmental assessment act passed in 1992, the Canadian government has constantly stepped up its intervention in the field to the detriment of provincial regimes, including that of Quebec. The results have been federal-provincial disagreements, costly duplications for citizens and an accountability issue.

However, the Canadian government has not only persisted in maintaining this unacceptable situation since 1992, it has also created new bones of contention with Bill C-69 that will merely exacerbate the situation.

Furthermore, contrary to the message that has been conveyed, the Impact Assessment Act will not allow the “one project, one assessment” principle so dear to Quebec to be implemented. In the circumstances, the increase in federal environmental powers proposed under Bill C-69 will have a major impact in Quebec. A twofold review is not always necessary. It becomes necessary when a project is primarily under federal jurisdiction, which constitutes an exception to the rule that, in principle, works carried out in a province fall within provincial jurisdiction. In this case, the federal bill must be subject to federal and provincial environmental statutes, and effective cooperation measures must be put in place. That is the case because the provinces are the main parties concerned by the environmental impacts of projects carried out on their land.

The Parliament of Canada has an opportunity here to show that it wants to guarantee environmental protection by exercising a federalism that accommodates provincial jurisdictions, while pursuing objectives of efficiency and the effective use of resources. We would like you to do so by substantially revising Bill C-69.

I repeat: the Government of Quebec has the legal and regulatory instruments, the experience and expertise, and the constitutional authority necessary to assess the impact of any project carried out on its land. We are satisfied that the solutions it is proposing would resolve the major shortcomings of Bill C-69.

Thank you, ladies and gentlemen, for being here in Quebec City today, for your patience and for your attention. I hope I have convinced you that it is important to make substantial amendments to Bill C-69. We will be submitting a brief to you containing details of the Quebec government proposals respecting the Impact Assessment Act and the other two acts amended under Bill C-69. To demonstrate our constructive intent, we have included in it some legislative amendment guidelines.

mais propose des amendements visant à améliorer la performance globale de la pratique de l'évaluation environnementale au Canada en réglant des problématiques réelles d'application.

En effet, dès la première loi fédérale relative aux évaluations environnementales adoptée en 1992, le gouvernement du Canada n'a cessé de multiplier ses interventions dans ce domaine au détriment des régimes provinciaux, dont celui du Québec. Il en résulte des mésententes fédérales-provinciales et des doublages inutiles et coûteux pour les citoyens en plus d'une problématique relative à l'imputabilité.

Or, non seulement le gouvernement du Canada persiste à maintenir cette situation inacceptable vécue depuis 1992, mais il crée de nouvelles pommes de discorde avec le projet de loi C-69, en ce sens qu'il ne fera qu'aggraver la situation.

Par ailleurs, contrairement au message véhiculé, la Loi sur l'évaluation d'impact ne permet pas la mise en œuvre du principe un projet, une évaluation chère au Québec. Dans ce contexte, l'accroissement des pouvoirs fédéraux en matière environnementale proposé par le projet de loi C-69 aura un impact majeur au Québec. Un double examen n'est pas toujours nécessaire; il le devient lorsque le projet relève principalement de la compétence fédérale, ce qui constitue une exception à la règle selon laquelle les ouvrages dans la province relèvent, en principe, des provinces. Dans ce cas, le projet fédéral doit être assujéti aux lois fédérales et provinciales en matière environnementale, et des mesures de collaboration efficaces doivent être mises en place. Il en va ainsi parce que les provinces sont les principales concernées par les impacts environnementaux des projets qui se déploient sur leur territoire.

Le Parlement du Canada a l'occasion de démontrer qu'il souhaite assurer la protection de l'environnement en prenant un fédéralisme respectueux des compétences provinciales, tout en poursuivant des objectifs d'efficacité et d'usage efficace des ressources. Nous souhaitons qu'il le fasse en révisant substantiellement le projet de loi C-69.

Je le répète : le gouvernement du Québec possède à la fois les instruments légaux et réglementaires, l'expérience et l'expertise, ainsi que l'autorité constitutionnelle nécessaire à l'évaluation des impacts de tout projet réalisé sur son territoire. Les solutions qu'il propose régleraient, nous en sommes persuadés, les inconvénients majeurs du projet de loi C-69.

Je vous remercie, mesdames et messieurs, de votre présence et de votre patience à Québec aujourd'hui et de votre attention. J'espère vous avoir convaincu de l'importance d'apporter des modifications substantielles au projet de loi C-69. Nous allons déposer à votre intention un mémoire contenant le détail des propositions du gouvernement du Québec concernant la Loi sur l'évaluation d'impact ainsi que les deux autres lois que le projet de loi C-69 vient modifier. Pour être constructifs, nous y avons inclus des orientations de modification législative.

I wish you good luck in your work and am now available to answer your questions.

The Chair: Minister, thank you for that quite exhaustive presentation. We will now go to a period of questions. I would ask my colleagues to keep their preambles as short as possible so everyone has a chance to ask questions.

Senator Carignan: Thank you, Madam Chair. I'm pleased to see my MNA here making a presentation on Bill C-69.

I was skimming the act while listening to you, and I was looking for the words "government of a province". I think I saw it once in the definition of "jurisdiction", in which a provincial government is put on the same footing as an indigenous governing body or some sort of organization.

It seems to me that a province has no special status under the act when it comes to cooperation or mechanisms. I think the bill is very paternalistic and views the provinces as it does any other agency or organization.

Is that your impression, and, second, will any of the amendments you propose raise the status of the provinces under the bill?

Mr. Charette: As regards the second part of your question, yes, the report we'll be publishing soon proposes specific amendments of that kind. Your question is an opportunity for me to reiterate the importance we in the Quebec government attach to the environment.

The amendments we would like to see aren't designed to lower environmental requirements but rather to acknowledge Quebec's expertise in the matter. As I said earlier, the Government of Quebec passed an act, or a group of acts, on the subject in recent years, long before the federal government, and those acts have proven to be useful. They have demonstrated their relevance, but that expertise is unfortunately not recognized.

As you correctly noted, the areas for cooperation and discussion that have been tested in recent years, if not decades, demonstrate one thing: on many issues, the Quebec government is viewed in the same way as a citizens' organization, an advocacy group or an expert panel. As a result, the Government of Quebec itself isn't recognized.

What's unfortunate is that Bill C-69 could have been a good opportunity to correct that state of affairs, but that hasn't been the case, despite the many attempts we've made in recent months.

Donc, je vous souhaite une bonne poursuite de votre travail. Je suis disponible maintenant pour répondre à vos questions.

La présidente : Merci, monsieur le ministre, pour cette présentation assez exhaustive. Nous allons procéder à une période de questions. Je demande à mes collègues de garder leurs préambules les plus courts possible pour que tout le monde ait la chance de poser ses questions.

Le sénateur Carignan : Merci, madame la présidente. Je suis heureux de voir mon député venir faire une présentation sur le projet de loi C-69.

Je vous écoutais, et en même temps je révisais un peu la loi puis je cherchais les mots « gouvernement provincial ». Je pense que je l'ai vu une fois dans la définition d'instance, où on le met au même pied qu'un organisme, on le met au même pied qu'un corps dirigeant autochtone ou une organisation quelconque.

Il me semble que, dans la loi, il n'y a pas de statut particulier pour une province au niveau de la collaboration, au niveau des mécanismes. Il me semble que le projet de loi est très paternaliste et considère les provinces comme toute autre agence ou organisation.

Est-ce que c'est votre impression et, deuxièmement, est-ce que, dans les amendements que vous avez proposés, il y aura des amendements pour rehausser le statut des provinces dans le cadre du projet de loi?

M. Charette : Pour le deuxième volet de votre question, effectivement, le rapport qu'on publiera dans les prochains instants propose des amendements précis à cet égard-là. Votre question est pour moi l'occasion de réitérer l'importance que l'on accorde à l'environnement au gouvernement du Québec.

Donc, les modifications que l'on souhaite ne visent nullement à diminuer les exigences environnementales, mais plutôt à reconnaître l'expertise du Québec en la matière. Je le disais tout à l'heure, le gouvernement du Québec s'est doté d'une loi ou d'un groupe de lois depuis plusieurs années en la matière bien avant, d'ailleurs, le gouvernement fédéral, et ces lois-là ont montré leur utilité. Elles ont démontré leur pertinence, mais cette expertise-là n'est malheureusement pas reconnue.

Vous l'avez mentionné à juste titre, les espaces de collaboration, de discussion qui ont pu être éprouvés au cours des dernières années, sinon des dernières décennies démontrent une chose : sur bien des enjeux, le gouvernement du Québec est considéré au même titre qu'un groupement de citoyens ou un groupe militant ou un groupe d'experts, donc la particularité est le gouvernement du Québec lui-même n'est pas reconnu.

Ce qui est malheureux, le projet de loi C-69 aurait pu être une belle occasion de corriger cet état de fait, et ce n'est pas le cas, malgré les nombreuses tentatives que l'on a faites au cours des derniers mois.

It's important to note that, yes, the present Quebec government is new, barely a few months old, but the position I'm outlining to you today isn't that of a political party in government. My predecessors in the previous government had unfortunately experienced the same frustrations since 2017. They expressed them in letters, discussions and demands in recent years without receiving a satisfactory response.

So, this morning, you aren't being presented with the position of a political party that's now in power, but rather that of the actual Government of Quebec, a historic position that's unfortunately based on frustrating experiences in recent years.

Senator Carignan: Lastly, one final question. We've spoken, and I've asked this question in several provinces, because, as you know, we've toured Canada and I've asked this question in several places. I'm putting it to you as well.

At any rate, we feel there's a chance we can reduce the environmental footprint of certain oil pipeline, gas pipeline and hydroelectric line projects and develop an energy corridor where we can concentrate all, or at least most, energy transport infrastructure for gas, hydroelectric and other energy. That seemed to be music to the ears of people in the west and east.

The bill doesn't provide for a simplified process for conducting an assessment in that corridor and then concentrating our infrastructure in it. To install that infrastructure, we're going about it in a faster, more predictable manner with certain elements.

So my question is this: would the government be in favour of that kind of energy corridor, where we would concentrate energy transport infrastructure, and do you think the act should include certain elements to expedite that kind of assessment?

Mr. Charette: That's an option the Government of Quebec should very definitely assess. Your proposal raises two challenges: the challenge of Quebec's land, which would naturally be involved in a project of that kind, but also the challenge of a project that would extend beyond Quebec.

In Quebec, we would naturally have resources to assess the project's impact, but that's where duplication would come in. As I mentioned earlier, this is highly revealing for me. For all types of projects, this would concern a project of the kind you suggest. We'd be adding very long delays for the proponents.

Ce qui est important de mentionner, oui, le gouvernement actuellement du Québec est nouveau, quelques mois à peine, mais ce n'est pas la position d'un parti politique gouvernemental que je vous expose aujourd'hui. Mes prédécesseurs du gouvernement précédent ont malheureusement vécu les mêmes frustrations depuis 2017. Il y a plusieurs lettres, il y a plusieurs échanges, il y a plusieurs demandes qui ont aussi été formulées en ce sens au cours des dernières années sans qu'il y ait de réponse satisfaisante.

Donc, ce n'est pas la position ce matin d'un parti politique aujourd'hui au gouvernement qui vous est présentée, mais réellement la position du gouvernement du Québec, une position historique qui, malheureusement, s'appuie sur des expériences frustrantes au cours des dernières années.

Le sénateur Carignan : Finalement, une courte dernière question. On a parlé, et j'ai posé la question dans plusieurs provinces, parce que comme vous savez on a fait le tour du Canada, et à plusieurs endroits j'ai posé cette question-là. Je vous la pose également.

On entrevoit en tout cas une possibilité pour diminuer l'empreinte environnementale de certains projets de pipelines, de gazoducs, ou de lignes hydroélectriques, d'élaborer un corridor énergétique où on pourrait concentrer l'ensemble, ou en tout cas la majorité, des infrastructures de transport énergie, que ce soit gazier, hydroélectrique ou autre. Ça semblait être la musique aux oreilles des gens de l'ouest et des gens de l'est.

Le projet de loi ne permet pas d'avoir un processus simplifié en disant, bon, on fait une évaluation dans ce corridor-là, et par la suite on concentre nos infrastructures à l'intérieur de ça. Pour installer ces infrastructures-là, on y va de façon plus rapide, plus prévisible, avec certains éléments.

Ma question est donc la suivante : est-ce que le gouvernement serait favorable à ce genre de corridor énergétique, où on concentre des infrastructures de transport d'énergie, et est-ce que vous croyez que la loi devrait contenir certains éléments pour permettre ce genre d'évaluation plus rapidement?

M. Charette : C'est une option qui mériterait d'être évaluée de la part du gouvernement du Québec très, très certainement. La proposition que vous évoquez illustre deux défis, le défi du territoire québécois qui serait naturellement visé par un éventuel projet de cette nature, mais également un projet qui s'étale sur un territoire plus vaste que celui du Québec. C'est là où toute la complexité s'illustre de façon admirable.

Sur le territoire québécois, on aurait des ressources naturellement pour évaluer les conséquences, mais c'est le dédoublement qui viendra s'ajouter. Je l'ai mentionné tout à l'heure, et pour moi c'est très, très révélateur. Pour tous types de projets, ça concernerait un projet de la nature que vous exposez. On ajoute des délais excessivement importants aux initiateurs.

In this case, you can talk about private proponents, but, in others, proponents may also be municipalities. That may take various forms. So you've just added as many as 12 additional months beyond the approval granted by the Quebec government. Yes, that represents costs, but especially needless efforts because, in many cases, the requirements established by the federal government will have been met in the assessment conducted by the Quebec government.

That's a plan that should be listened to and fairly assessed on the Quebec side, but, in every case, let's simplify the procedures so we can guarantee effective environmental protection and an efficient process on all sides.

Senator Miville-Dechêne: Welcome, Mr. Charette.

I listened to you very closely, and I would like you to explain to me how Bill C-69 will exacerbate the shared jurisdiction problem relative to the present situation. Because it seems to me that, under this burden, this burden of federalism, jurisdictions are shared. Fisheries are more federal; natural resources, that's obviously Quebec.

It seems to me this has persisted. So how is the situation specifically regarding this matter being exacerbated, and precisely how does the fact... I understand there's an administrative burden and duplication, but you're flatly saying your powers are being encroached upon. So how does Bill C-69 encroach on your powers, beyond the fact that it prolongs assessments and that it's complex?

First, why do you think Bill C-69 exacerbates the situation regarding your jurisdiction?

Mr. Charette: In fact, I would say that Bill C-69 was especially an opportunity to correct a situation that isn't new. I mentioned this earlier. Since the late 1970s, Quebec has had a relatively efficient environmental assessment and protection regime that has been modernized over time.

Senator Miville-Dechêne: But you're talking about exacerbating the situation.

Mr. Charette: Yes. What the federal government is currently planning both sidesteps opportunities to correct the situation and, in certain cases, also adds procedures.

I mentioned this earlier. There are often very long additional delays. I can give you an example that unfortunately isn't corrected by the present bill and that, on the contrary, may

Dans le cas présent, on peut parler d'initiateurs privés, mais dans d'autres cas des initiateurs peuvent être aussi des municipalités. Ça peut prendre différentes formes. Donc, on vient ajouter jusqu'à 12 mois supplémentaires après l'approbation qui a été donnée par le gouvernement du Québec. Ça représente, oui, des coûts, mais surtout des efforts inutiles, parce que bien souvent les exigences qui seront posées par le gouvernement fédéral auront été satisfaites dans l'évaluation menée par le gouvernement du Québec.

C'est un projet qui mériterait d'être écouté, d'être évalué à sa juste valeur du côté québécois, mais dans tous les cas simplifions la procédure pour que l'on puisse de tous les côtés s'assurer d'une bonne protection environnementale, mais d'une efficacité au niveau du processus lui-même.

La sénatrice Miville-Dechêne : Bienvenue, monsieur Charette.

Je vous ai écouté très attentivement et j'aimerais que vous m'expliquiez en quoi le projet de loi C-69 aggravera la situation sur le plan du partage des compétences par rapport à la situation actuelle. Parce qu'il me semble que, bon, cette lourdeur, cette certaine lourdeur du fédéralisme, que les compétences sont partagées; les poissons, c'est plutôt le fédéral; les ressources naturelles, c'est évidemment le Québec.

Il me semble que ça perdure. Alors en quoi y a-t-il une aggravation de la situation sur cette question-là précisément, et précisément en quoi le fait... Je comprends qu'il y a lourdeur et dédoublements, mais vous parlez carrément d'un empiètement sur vos pouvoirs. Donc, en quoi le projet de loi C-69 empiète-t-il sur vos pouvoirs, au-delà du fait que ça prolonge les évaluations, que c'est complexe?

D'abord, pourquoi trouvez-vous que le projet de loi C-69 aggrave la situation sur le plan de vos compétences?

M. Charette : En fait, je vous dirais que le projet de loi C-69 était surtout l'occasion de corriger une situation qui n'est pas nouvelle. Je le mentionnais tout à l'heure. Le Québec depuis la fin des années 1970 s'est doté d'un régime relativement efficace et qui a été modernisé au fil du temps en matière d'évaluation et de protection de l'environnement.

La sénatrice Miville-Dechêne : Mais vous parlez d'aggraver la situation.

M. Charette : Effectivement. Avec ce que prévoit le gouvernement fédéral actuellement, non seulement on passe à côté des occasions de corriger la situation, mais dans certains cas on va ajouter aussi aux procédures.

Je le mentionnais tout à l'heure. Ce sont des délais supplémentaires souvent excessivement importants. Je peux vous donner une illustration qui malheureusement n'est pas corrigée

exacerbate it, where it refers, for example, to infrastructure that, yes, falls under federal jurisdiction.

Let's say, for example, that we're talking about building a new port. The assessment will naturally focus on the marine aspect without, however, considering all the impacts the project may have on surrounding infrastructure, which are within the jurisdiction of the Government of Quebec, and on the flora and fauna in the area surrounding the future port, and that's really a problem.

So the federal government might grant approval without taking into consideration aspects that are affected and that affect Quebec's jurisdiction to a greater degree. In a way, that means subordinating Quebec regulation to federal regulation, and that's a problem.

This not only aggravates the problem, but what troubles me most in this bill is that we had an opportunity to correct a situation the Quebec government has long complained about. Those opportunities are quite rare.

I told you earlier that Quebec reviewed its air quality legislation last year. These revisions are often conducted after several years. That's the case with Bill C-69. This is an opportunity that hadn't arisen for some time, and it unfortunately fails to correct the situation and, in some instances, exacerbates it. The present government has naturally condemned the situation, but the previous government did so as well following the introduction of Bill C-69.

Senator Miville-Dechêne: I have a brief final question. At the start of these hearings, I put it to senior officials, who told us, case by case, that they would try to simplify the process and therefore delegate. You want an amendment that would provide for systematic delegation where projects mainly fall within your jurisdiction.

At the same time, how do you provide for all specific cases and come up with an act that systematically provides it will be Quebec in all cases where the preponderant jurisdiction is provincial? Isn't that difficult, given that we don't know what kinds of projects will arise in future and how they'll be assessed?

Mr. Charette: The brief I'm going to submit in a moment specifically addresses that question and suggests specific and detailed amendments. You also mention future projects. I can tell you about measures and what we call designated projects.

dans le projet de loi actuel et qui peut, au contraire, l'aggraver, lorsque l'on parle, par exemple, d'une infrastructure qui, oui, relève des compétences fédérales.

Disons, par exemple, qu'on parle de la construction d'un nouveau port. L'évaluation va naturellement se concentrer sur l'aspect marin sans pour autant prendre en considération tous les impacts que ça peut avoir sur les infrastructures environnantes, qui elles relèvent du gouvernement du Québec; sur la faune et la flore dans l'environnement de ce futur port-là; et c'est réellement problématique.

Donc, une autorisation qui pourrait être donnée par le gouvernement fédéral sans que les aspects qui sont touchés et qui touchent davantage la compétence québécoise soient pris en compte. C'est assujettir en quelque sorte la réglementation québécoise à la réglementation fédérale, et c'est problématique.

C'est non seulement aggravé, mais moi, ce qui me peine le plus dans ce projet de loi là, c'est qu'on avait la possibilité de corriger une situation qui a été longtemps déplorée par le gouvernement québécois. C'est plutôt rare que l'occasion se présente.

Je vous le disais tout à l'heure, le Québec a revu sa Loi sur la qualité de l'atmosphère l'année dernière. Ce sont des révisions qui se font souvent après plusieurs années. C'est le cas avec le projet de loi C-69. C'est une occasion qui ne s'était pas présentée depuis longtemps et, malheureusement, elle ne corrige pas, et aggrave dans certains cas, cette situation-là. Naturellement, cette situation a été déplorée par le gouvernement actuel, mais également par le gouvernement précédent à la suite du dépôt du projet de loi C-69.

La sénatrice Miville-Dechêne: J'ai une petite dernière question. J'avais posé la question au début de ces audiences-là aux hauts responsables qui nous disaient, au cas par cas, qu'ils tenteraient de simplifier le processus et donc de déléguer. Vous, vous voulez avoir un amendement qui ferait que, de façon systématique, il y ait une délégation quand ce sont vos compétences majoritairement.

En même temps, comment prévoir tous les cas de figure et avoir une loi qui dit systématiquement dans tous les cas où la compétence provinciale est prépondérante, ce sera le Québec? N'est-ce pas là difficile, étant donné qu'on ne sait pas dans l'avenir quels genres de projets vont se présenter et comment ils seront évalués?

M. Charette: Le mémoire que je vais déposer dans les prochains instants répond spécifiquement à cette question-là avec des projets d'amendement bien précis et bien détaillés. En même temps, vous parlez de projets dans l'avenir. Moi, je peux vous parler des mesures ou des projets désignés que l'on appelle.

Today, unfortunately, despite the fact the bill was introduced more than two years ago, essentially two years ago, Quebec doesn't even have any knowledge of the designated projects that will be impacted or affected by the bill.

Barely a few weeks ago, a meeting was held with Environment Department officials in Toronto, if I'm not mistaken. We outlined a possible scenario to them but didn't allow them to bring in any documents. We asked them to sign a notice of confidentiality, and so we're still privy to so-called measures and designated projects. That's really unfortunate since there'll be no significant impact for the Quebec government.

So it's that degree of cooperation. In the letter I received from Minister McKenna just a few days ago, she shows some openness to the principle of a project, an assessment. I welcome that openness, but we've seen no concrete action on it.

We're told that future regulation should provide clarification in that regard, but we know how regulation works from the moment protection isn't guaranteed in the act itself through specific amendments. We would subsequently have very little control and very few opportunities to amend it.

Oral commitments aren't enough, regardless of their good faith, but we'd like the amendments to be made directly to the bill, and we'd like to make some major clarifications respecting designated projects.

Senator Miville-Dechêne: Thank you, minister.

Senator Pratte: Thank you. I hear what you say, minister, and, personally, I would definitely be in favour of amending the bill to provide better protection for Quebec's authorities.

At the same time, I think you have to be aware that the federal government has jurisdictions and that Canadians, including Quebecers, expect the federal government to protect and exercise those jurisdictions. So I think the solution is still a kind of long-term agreement between the two governments.

I would note that we'll be hearing from the Association québécoise pour l'évaluation d'impacts this afternoon, and I'm going to cite their brief, which has been submitted to the committee. They are in favour of substitution processes, and they say:

Malheureusement, à ce jour, malgré le fait que le projet de loi a été déposé il y a plus deux ans, essentiellement deux ans, le Québec n'a même pas la connaissance des projets désignés qui seront impactés ou touchés par le projet de loi.

Il y a quelques semaines à peine, il y a eu une rencontre du côté de Toronto, si je ne m'abuse, avec les fonctionnaires notamment du ministère de l'Environnement. On leur a évoqué un scénario possible, mais sans pour autant leur permettre de ramener quelque document que ce soit. On leur a demandé de signer un avis de confidentialité, donc on est encore dans le secret par rapport à ce que l'on appelle les mesures ou les projets désignés. C'est drôlement, drôlement dommage en ce sens qu'il y aura un impact important pour le gouvernement du Québec.

Donc, c'est ce degré de collaboration. Dans la lettre effectivement que j'ai reçue de la ministre McKenna il y a quelques jours tout juste, on démontre une ouverture au principe d'un projet, une évaluation. Je salue et je reconnais cette ouverture-là, mais rien concrètement pour l'appliquer.

On nous dit que la réglementation à venir devrait apporter des précisions à ce niveau-là, mais à partir du moment où la protection n'est pas garantie dans la loi elle-même à travers des amendements bien précis, la réglementation, bien, on sait comment ça fonctionne. On aurait très peu d'emprise et très peu de possibilités de la modifier par la suite.

On ne veut pas se contenter d'engagements verbaux, peu importe leur bonne foi, mais on aimerait que les amendements soient apportés directement au niveau du projet de loi, et on aimerait apporter des clarifications importantes au niveau des projets désignés.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci, monsieur le ministre.

Le sénateur Pratte : Merci. J'entends ce que vous dites, monsieur le ministre, et personnellement je serais favorable certainement à ce que le projet de loi soit amendé afin que les compétences du Québec soient mieux protégées.

En même temps, je pense qu'il faut être conscient du fait que le gouvernement fédéral a des compétences et que les Canadiens, y compris les Québécois, s'attendent à ce que le gouvernement fédéral protège ces compétences et applique ces compétences. Or, la solution me semble toujours résider dans une sorte d'entente à long terme entre les deux gouvernements.

Je souligne le fait qu'on entendra cet après-midi l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, et je cite leur mémoire qui a été déposé au comité. Ils sont favorables aux processus de substitution et ils disent :

It is important for the federal and Quebec governments to quickly reach an agreement to establish a framework within a substitution framework applicable to all matters subject to the dual approvals procedure.

So I'd like to get a clear understanding since these impact assessment experts from Quebec seem to think substitution is a good mechanism. You seem to feel that substitution isn't a good mechanism for achieving "one project, one assessment" objectives.

So what are your reservations regarding the substitution mechanism?

Mr. Charette: Very good question indeed. That's a principle that has been used in the past, notably in British Columbia, but our conclusion is that substitution is more a form of supervised delegation where there's a mechanism for recognizing the provinces' environmental protection authority and expertise.

We agree on one thing: the federal government has its responsibilities and authorities, and we in no way question them. I understand the action proposed in the brief you cited. However, based on previous applications, we very soon realized this is a delegation that is extensively supervised and precludes implementation of the "one project, one assessment" principle that is strongly supported in Quebec.

I say to Quebec, "What we're seeking today isn't specific to Quebec." I briefly looked at the provinces' positions on the bill, and all of them seem very concerned about this principle, not merely about simplifying the procedure, but about acknowledging work that's been done.

I think what Canadians would like are effective measures that ensure the broadest possible environmental protection, and the Quebec framework, not to praise it to excess, has largely proven it can do that.

Consequently, you shouldn't view the demand we're making today as us seeking an opportunity to relax requirements. On the contrary, Quebec has had those requirements for years. They're very effective and comprehensive, and we don't mean to suggest, in the remarks I read to you earlier, the contrary, that there isn't just a subordination to the federal act, but ultimately also an environmental protection and it may even be undermined.

Senator Pratte: Briefly, Madam Chair. We'll see how the bill turns out, but are you prepared to discuss a long-term agreement with the Government of Canada to implement this idea of "one project, one assessment"?

Ce serait important que les gouvernements fédéral et québécois s'entendent rapidement pour mettre en place un cadre dans le cadre de la substitution visant tous les sujets assujettis à la double procédure d'autorisation.

Alors j'aimerais mieux comprendre, puisque ces experts de l'évaluation d'impacts du Québec semblent croire que la substitution est un bon mécanisme. Vous semblez croire, de votre côté, que la substitution n'est pas un bon mécanisme pour atteindre les objectifs « un projet, une évaluation ».

Alors quelles sont vos réserves par rapport au mécanisme de substitution?

M. Charette : Très bonne question, effectivement. C'est un principe qui a été utilisé par le passé, notamment en Colombie-Britannique, mais notre conclusion à nous, c'est que la substitution s'apparente davantage à une forme de délégation supervisée, quand un mécanisme qui permet la reconnaissance de l'autorité et de l'expertise des provinces en matière de protection environnementale.

On s'entend sur une chose. Le gouvernement fédéral a ses responsabilités et ses compétences, et on ne les remet nullement en question. Je comprends l'intervention qui est proposée dans le mémoire que vous citez. Cependant, au niveau de l'application passée, on se rend compte rapidement que c'est une délégation qui est largement, largement supervisée et qui ne permet pas la concrétisation du principe très cher au Québec d'« un projet, une évaluation ».

Je dis au Québec : la revendication qui est la nôtre aujourd'hui n'est pas propre au Québec. Moi, je regardais un petit peu les positions des provinces à l'égard du projet de loi, et toutes semblent très, très soucieuses de ce principe-là, non seulement de simplifier la procédure, mais de reconnaître le travail qui est fait.

Ce que les Canadiens et les Canadiennes souhaitent, je le crois, ce sont des mesures efficaces qui permettent d'assurer la plus grande protection possible de l'environnement, et le cadre québécois, sans le vanter outre mesure, a largement fait ses preuves à ce niveau-là.

Donc, il ne faut pas voir la revendication qui est la nôtre aujourd'hui de voir une occasion d'abaisser les exigences. Au contraire, les exigences qui sont celles du Québec depuis des années, elles sont très, très performantes, surtout très complètes, et on ne voudrait pas à travers le texte que je vous lisais tout à l'heure arriver à un résultat contraire où non seulement il y a un assujettissement de la loi fédérale, mais au final une protection qui peut même être fragilisée de l'environnement.

Le sénateur Pratte : Rapidement, madame la présidente. On verra comment le projet de loi va aboutir, mais êtes-vous ouvert à discuter d'une entente à long terme avec le gouvernement du Canada pour arriver à cette idée d'« un projet, une évaluation »?

Mr. Charette: Absolutely. In fact, that's what we've tried to do in the Government of Quebec in recent years. There has been an exchange of letters, but I myself met with Minister McKenna on these issues specifically in Ottawa.

So no one should question Quebec's willingness to cooperate. However, each of those meetings was very cordial. I wouldn't say the contrary, but now we're awaiting tangible action that will convince us there's a willingness to cooperate on both sides.

All the correspondence and all the discussions that have taken place call for cooperation, but there must naturally be cooperation in the assessment process currently in place in Quebec.

The Chair: Just in the same vein, and to add to that, it's true what you say that it isn't just Quebec that's trying to retain provincial powers. However, I believe you understand that the various environmental assessments of the provinces aren't all the same. They're comparable. Some are much more rigorous, such as those of Quebec — I'm very proud of that and proud to say it because you have years of experience that have helped you modernize and improve them; so that's perfect — but we've heard about applications from hundreds of projects in other provinces that are assessed and for which permits are granted in 48 hours. We can't accept that.

There used to be two possibilities for "one project, one assessment". There was assessment substitution or equivalence. In Bill C-69, equivalence has been removed and substitution left available. I think British Columbia is the only province that relies on a federal-provincial agreement, and I think they're quite content to proceed in that manner.

Once again I'd like to ask you, because you talk about cooperation, but there's still the possibility of both cooperation and substitution. I'm going back to the question from my colleague Senator Pratte as to whether you're open to something more than cooperation, to substitution?

Mr. Charette: In fact, as I mentioned, and we can never repeat it enough, we want cooperation. However, when it comes to substitution, we ask that provincial statutes be adapted to the federal act. That's already a basic principle of substitution.

I entirely respect the choices that have been made in the other provinces, but, in British Columbia, for example, that province's own act is based on the federal act. So it's much easier to imagine an alignment of regimes in that context.

M. Charette : Tout à fait. En fait, c'est ce que l'on a tenté de faire au cours des dernières années au gouvernement du Québec. Il y a eu effectivement un échange de lettres, mais j'ai moi-même rencontré spécifiquement à Ottawa la ministre McKenna sur ces enjeux-là.

Donc, la volonté de collaborer du Québec ne doit pas être remise en question. Cependant, chacune de ces rencontres-là a été très cordiale. Je ne dirais pas le contraire, mais on attend maintenant les gestes tangibles qui nous permettront de nous convaincre que la volonté de collaboration va dans les deux sens.

Toute la correspondance, tous les échanges qui ont eu cours demandent cette collaboration-là, mais la collaboration doit passer naturellement par le processus d'évaluation qui est en place actuellement au Québec.

La présidente : Juste dans le même sens et juste pour un complément, c'est vrai ce que vous dites que ce n'est pas seulement le Québec qui cherche à avoir un maintien de pouvoirs des provinces. Par contre, je pense que vous comprenez que les différentes évaluations environnementales des provinces ne sont pas toutes pareilles. Elles ne sont pas comparables. Il y a des évaluations beaucoup plus rigoureuses, comme celles du Québec — je suis très fière de ça et de le dire, parce que vous avez des années derrière vous qui vous ont permis de les moderniser puis de les améliorer, donc c'est parfait — mais on a entendu dans d'autres provinces des demandes de centaines de projets qui sont évalués et où les permis sont donnés en 48 heures. On ne peut pas accepter ça.

Dans le passé, il y avait deux possibilités pour « une évaluation, un projet ». On avait la substitution ou l'équivalence de l'évaluation. Dans le projet de loi C-69, on a enlevé l'équivalence puis on a laissé la substitution disponible. La Colombie-Britannique, je pense que c'est la seule province qui fait appel et qui a une entente provinciale-fédérale, et je pense qu'ils sont très contents de cette façon de procéder.

J'aimerais encore vous demander, parce que vous parlez de collaboration, mais il y a encore la possibilité pas seulement de collaborer, mais de substitution. Je reviens à la question de mon collègue Pratte, à savoir si vous êtes ouvert à plus que la collaboration, mais à la substitution?

M. Charette : En fait, comme je l'ai mentionné et on ne le dira jamais assez, la collaboration, elle est souhaitée. Cependant, lorsqu'il est question de substitution, on demande aux lois provinciales de s'adapter à la loi fédérale. Donc, c'est déjà un principe à la base de substitution.

Je respecte tout à fait les choix qui ont été faits dans les autres provinces, mais en Colombie-Britannique, par exemple, sa propre loi est calquée sur la loi fédérale, donc c'est beaucoup plus facile de penser à un arrimage dans ce cadre-là.

I can't judge the other provinces' choices or reasons, but this procedure has proven itself in Quebec. Let me give you a brief example of the risks there'll be of an increased administrative burden. In the past few weeks, my Natural Resources colleague and I have assessed the procedure imposed on a project seeking the necessary approvals. We're talking about nothing more or less than nearly 700 steps, including all the steps that must be taken with regard to the environment and the other departments.

This is already a highly burdensome procedure, one that's very demanding of proponents. If, in addition to that, they have to deal with new requirements established by the federal government, you'll understand that you're really setting up an obstacle course for them.

So for provinces that don't have regulations incompatible with those of the federal government or that adopt its regulations, such as British Columbia, and, once again, I entirely respect its choices, substitution or any equivalent mechanism is clearly easier.

Quebec's regulations are already in place. They've already been modernized and they allow room for a broad range of consultation procedures. That's where we don't want to lower our requirements. We'd simply like the federal government to adjust and adapt to ours in this area.

Senator Massicotte: Thank you. I had some questions about substitution, but there've been several questions. I think the subject was addressed, although we didn't go into all the details.

I know you say you're going to submit a brief containing comments on the entire bill as such. We've heard a lot of comments, particularly from the oil industry, which discourage, or are negative about, the concept of preliminary assessment. Bill C-69 completely changes the procedures that should be followed. Now what's being proposed is that a proponent give us notice of its project, and then there's an informal discussion with the public and with the departments, which react to those comments and specifically identify the needs and approval criteria.

That's a new step. Do you agree with that procedure, or do you consider it an advantage to maintain the trend of immediately going into details and approvals?

Mr. Charette: What's amusing is that I'm comforted by my colleague's remarks. In the past two years, when we started and completed the process of modernizing the EQA, the Environment Quality Act, that's exactly how we were thinking in Quebec.

Pour ce qui est des choix des autres provinces ou des motivations des autres provinces, je ne peux pas les juger, mais dans le cas du Québec, cette procédure-là a fait ses preuves. Quand je vous parle des risques d'alourdir, je vais vous donner un exemple très, très simple. Avec mon collègue des Ressources naturelles au cours des dernières semaines, on a procédé à une évaluation de la procédure qui est imposée à un projet qui souhaite obtenir les approbations nécessaires. On parle de ni plus ni moins de près de 700 étapes, lorsqu'on compte toutes les étapes qui doivent être franchies autant au niveau de l'environnement qu'au niveau des autres ministères.

C'est déjà une procédure qui est très lourde, qui est très exigeante pour les initiateurs. Si en plus de ça on doit impliquer de nouvelles exigences imposées par le gouvernement fédéral, on comprend que, pour l'initiateur, c'est réellement un chemin du combattant qu'on lui impose.

Donc, pour les provinces qui n'ont pas une réglementation qui est incompatible avec le gouvernement fédéral ou qui se collent sur le gouvernement fédéral, comme la Colombie-Britannique, et encore une fois je respecte entièrement ses choix, la substitution, elle est nettement plus facile, ou tout mécanisme d'équivalence également.

Dans le cas du Québec, la réglementation, elle est déjà en place. Elle a déjà été modernisée. Elle laisse déjà place à un large éventail de procédures de consultation. C'est là où on ne veut pas diminuer nos exigences. On souhaite tout simplement que le gouvernement fédéral s'ajuste et s'adapte aux nôtres à ce niveau-là.

Le sénateur Massicotte : Merci. J'avais des questions sur la substitution, mais il y a eu plusieurs questions. Je pense que le sujet a été traité sans rentrer dans toutes les nuances.

Je sais que vous dites que vous allez nous laisser un mémoire qui formule des commentaires sur le projet de loi comme tel en totalité. On a entendu beaucoup de commentaires, surtout de l'industrie pétrolière, qui découragent ou sont négatifs sur le concept d'évaluation préalable. Le projet de loi C-69 change totalement les procédures à suivre. Maintenant, ce qu'on propose, c'est qu'un initiateur nous donne l'avis de son projet, et là il y a une discussion informelle avec le public, ainsi qu'avec les ministères, qui réagissent à ces commentaires et identifient exactement les besoins et les critères d'approbation.

C'est une nouvelle étape. Êtes-vous d'accord avec cette procédure-là ou voyez-vous l'avantage de maintenir le courant où on rentre immédiatement dans les détails et les approbations?

M. Charette : Ce qui est amusant, je suis conforté par les propos de mon collègue. Au cours des deux dernières années, lorsqu'on a amorcé et complété le processus de modernisation de la LQE, la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est exactement la réflexion qu'on a faite au Québec.

So, with the modernization that's now in force since last year, that thinking, that principle, has been applied, that is to say that it has added greater visibility for a project proponent. As a result, this process that's being conducted through Bill C-69 is already in place across Quebec.

Last year, with the same will, the same desire, yes, it was environmental protection, but let proponents be more aware of the process ahead of them before they can obtain a response to their application.

I can cite several cases of municipalities because proponents are often referred to as private promoters, but municipalities are also subject to this procedure, and the comment we've heard many times is that the process that awaits them is unpredictable.

In Quebec in the past year, there've been regulations resulting from the modernization that must also be put into force. We're aiming for predictability so we can help promoters, whoever they may be, and that's essential.

So bravo if Bill C-69 provides for that, but it mustn't frustrate the exercise that has already been completed in this area in Quebec.

Senator Massicotte: The other comment that often comes up concerns delays. That's one of the main reasons for the amendments we're considering. Some people have told us this takes five years. Then there are studies conducted in the private sector that show we have much longer delays in Canada, including all provinces, than in other countries around the world, as a result of which we aren't competitive.

Some measures have been taken. We'll try to increase certainty and clearly identify needs, what the public can expect.

In Quebec, based on those studies, we honestly get favourable comments regarding delays and certainty, but does Bill C-69 go far enough to ensure that we, as a country, as a province, will remain competitive with other countries around the world?

Mr. Charette: As regards delays associated with Bill C-69, I don't see any measures that might reassure us. I mentioned that earlier. When I was appointed Minister of the Environment just a few months ago, one of the main mandates assigned to me was to analyze and review the delays imposed on proponents, and I emphasize this and can never say it enough, without revising environmental requirements downward.

Donc, cette réflexion-là, avec la modernisation qui est maintenant en vigueur depuis l'année dernière, ce principe-là, il est appliqué, c'est-à-dire qu'il ajoute une plus grande visibilité pour l'initiateur d'un projet. Ainsi, cette réflexion qui est conduite par le biais du projet de loi C-69, elle est déjà en place au niveau du Québec.

L'année dernière, avec une même volonté, un même désir, oui, une protection de l'environnement, mais que l'initiateur soit plus au fait du parcours qui l'attend avant d'obtenir la réponse à sa demande.

Moi, je peux vous donner le cas de plusieurs municipalités, parce que souvent on fait référence aux initiateurs comme étant un promoteur privé, mais les municipalités doivent aussi s'assujettir à cette procédure-là, et le commentaire que l'on a reçu en grand nombre, c'était justement le caractère imprévisible de la démarche qui les attendait.

Depuis un an, au Québec, avec la modernisation, là il y a des règlements qui en découlent qui doivent être aussi mis en vigueur. On vise cette prévisibilité-là pour aider le promoteur, quel qu'il soit, et c'est incontournable.

Donc, bravo si le projet de loi C-69 le prévoit, mais il ne faut pas que ça vienne contrecarrer l'exercice qui a déjà été complété au Québec à ce chapitre.

Le sénateur Massicotte : L'autre commentaire qui revient souvent, c'est les délais. C'est une des raisons principales des amendements qu'on étudie. Certains nous ont dit que ça prend cinq ans. Puis, il y a des études qui ont été menées dans le secteur privé qui démontrent qu'au Canada, toutes les provinces comprises, on a des délais beaucoup plus longs que les autres pays dans le monde, et ça fait en sorte qu'on est non compétitifs.

Certaines mesures ont été prises. On essaiera d'augmenter la certitude et cerner exactement les besoins, à quoi le public peut s'attendre.

Au Québec, honnêtement, on a des commentaires favorables d'après ces études-là du point de vue des délais et de la certitude, mais le projet de loi C-69 va-t-il assez loin pour s'assurer que, comme pays, comme province, on demeure compétitif comparativement aux autres pays dans le monde?

M. Charette : Au niveau des délais liés au projet de loi C-69, je ne vois pas de mesures susceptibles de nous rassurer. Je le mentionnais tout à l'heure. Déjà quand j'étais nommé ministre de l'Environnement — ça fait tout juste quelques mois —, un des principaux mandats qui m'a été confié est d'analyser et de revoir les délais qui sont imposés aux initiateurs, et ce, j'insiste et je ne le dirai jamais assez, sans revoir à la baisse les exigences environnementales.

So this is already a major concern for Quebec, but, unfortunately, where there is duplication — since Bill C-69 maintains the duplications — it has been shown that, following the Quebec assessment, which, we agree, takes time, it can take up to 11 more months to complete the federal assessment. We're talking about an extra year in some cases, and that completely undermines the predictability of the project for some proponents.

I can never say it enough, that a proponent isn't merely a private promoter. Public interest projects can also be affected in some cases.

Consequently, the Government of Quebec already wants to reduce delays. The EQA contains ambitious objectives in that regard. However, if you introduce a federal bill that doesn't solve the problem and adds 11 months, pretty much a year, to the process, you're conceding nothing.

The brief will provide some even more specific examples. If those 11 additional months were an opportunity to considerably improve the project or to guarantee greater environmental protection, you could ultimately conclude that's a worthwhile delay.

However, it's been shown that the 11 additional months required don't have any real impact on the level of environmental protection, and that's unfortunately where you lose precious time.

Earlier I said that Bill C-69 was a good opportunity to promote a better alignment, and it still is, but it will definitely take major amendments to achieve that objective.

Senator Massicotte: Thank you.

Senator Simons: Thank you for your presentation. We in Alberta retain our power and jurisdiction over our own natural resources with as much passion as you do.

I'm unfortunately not really bilingual, but I like to try to ask a question in French, even though my French is a bit weak.

Part 3 of Bill C-69, which concerns rivers, provides that no one may change the depth or flow of water.

Donc, déjà pour le Québec, c'est une préoccupation qui est importante, mais malheureusement, lorsqu'il y a un dédoublement — comme le projet de loi C-69 les maintient, ces dédoublements-là — c'est démontré qu'après l'évaluation québécoise, qui prend un certain temps, on en convient, on peut ajouter jusqu'à 11 mois supplémentaires lorsque vient le temps de compléter l'évaluation fédérale. On parle dans certains cas d'une année supplémentaire, et pour bien des initiateurs, ça vient changer du tout au tout la prévisibilité de leur projet.

Je n'insisterai jamais assez pour dire qu'un initiateur n'est pas uniquement un promoteur privé. Dans certains cas, il s'agit de projets d'intérêt de nature publique qui peuvent aussi être affectés.

Donc, déjà notre souhait, au gouvernement du Québec, est de réduire les délais. La révision de la LQE a des objectifs ambitieux à ce niveau-là. Toutefois, si on a un projet de loi fédéral qui s'ajoute et qui ne règle pas la problématique et qu'on ajoute 11 mois, autant dire une année supplémentaire, on ne cède aucunement.

Le mémoire pourra donner des exemples encore plus précis. Si ces 11 mois supplémentaires étaient une occasion de bonifier considérablement le projet, si ces 11 mois supplémentaires étaient une occasion d'assurer une plus grande protection de l'environnement, on pourrait au final conclure que c'est un délai qui en vaut la peine.

Cependant, il est démontré que les 11 mois supplémentaires qui sont exigés n'ont pas d'impact réel au niveau de la protection de l'environnement, et c'est là où, malheureusement, on perd un temps précieux.

Tout à l'heure, je disais que c'était une belle occasion, et ça demeure une belle occasion, le projet de loi C-69, pour favoriser un meilleur arrimage, mais ça passe définitivement par des amendements importants pour qu'on puisse atteindre cet objectif-là.

Le sénateur Massicotte : Merci.

La sénatrice Simons : Merci de votre présentation. En Alberta, nous conservons notre puissance et notre compétence pour ce qui est de nos propres ressources naturelles avec autant de passion que vous.

Je ne suis pas vraiment bilingue, malheureusement, mais j'aimerais essayer de poser une question en français, même si mon français est un peu faible.

Dans la troisième partie du projet de loi C-69 qui concerne les fleuves, il est écrit qu'on ne peut pas changer la profondeur et l'écoulement de l'eau.

In Quebec, you have many hydroelectric resources and dams both big and small. Do you have anything to say about that third part of the bill concerning rivers and the flow of water?

Senator Carignan: Bravo!

Mr. Charette: First, let me congratulate you and thank you. Your French is very good. I aspire one day to speak English as well as you speak French. So congratulations and thank you for that thoughtful effort.

This is an even more technical question. I'm going to ask you to wait a few minutes. When the brief is submitted in the next few minutes, I'll refer you to section 7, the Canadian Navigable Waters Act. That's on page 13, where you'll see more detailed comments on those matters.

Water naturally remains an issue of concern for everyone, including the Government of Quebec; that's for sure. You'll get a more detailed answer from the brief in a few moments.

Senator Simons: Thank you.

[*English*]

Senator McCallum: Thank you for your presentation, and I'm very happy to be in your province. It's a beautiful province.

I can't speak French, so I'm going to ask and make all my comments in Cree. I'm just kidding.

I wanted to speak about the Indigenous provincial and federal relationship and jurisdictional problems that come from it, because First Nations are in a very unique situation. They fall in and out of provincial jurisdiction, and it's only lately that our issues have come to the forefront.

So I wanted to take mining, which is primarily a provincial jurisdiction, and specifically diamond mining, and it's about environment.

When you look at diamond mining and the way it's mined, it's underneath a lake, so you have to drain the lake. When I asked, "What do you do with the water and the fish in that lake?" They said, "Well, we'll make another lake."

I then said, "But what about the biodiversity in that lake? You can't duplicate it."

Au Québec, vous avez beaucoup de ressources hydroélectriques et de nombreux barrages, des petits et des gros. Avez-vous quelque chose à dire au sujet de cette troisième partie du projet de loi, au sujet des fleuves et de l'écoulement de l'eau?

Le sénateur Carignan : Bravo!

M. Charette : Dans un premier temps, permettez-moi de vous féliciter et de vous remercier. Votre français est très bon. Un jour, j'aspire à parler anglais aussi bien que vous parlez français, alors félicitations et merci de cette délicate attention.

C'est une question qui est encore plus technique. Je vais vous demander de patienter quelques instants. Au moment du dépôt du mémoire, donc dans les prochains instants, je vais vous référer à la section 7, donc la Loi sur les eaux navigables canadiennes. C'est à la page 13. Vous allez avoir un détail plus approfondi de ces questions-là.

Naturellement, l'eau demeure un enjeu de préoccupation pour tout le monde, y compris pour le gouvernement du Québec, c'est certain. Vous allez avoir une réponse plus détaillée provenant du mémoire dans quelques instants.

La sénatrice Simons : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de votre exposé, et je suis très heureuse d'être dans votre province. Elle est magnifique.

Je ne peux pas parler français; je vais donc poser mes questions et faire tous mes commentaires en cri. Je plaisante.

Je voulais parler de la relation qu'entretiennent le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial avec les peuples autochtones et des problèmes de compétence qui en découlent, parce que les Premières Nations sont dans une situation très particulière. Nous relevons de la compétence des provinces à certains égards et pas à d'autres, et nos enjeux ne sont au premier plan que depuis quelque temps.

Je voulais donc parler de l'exploitation minière, qui est normalement régie par les provinces, et particulièrement de l'extraction de diamants; je veux parler de l'environnement.

Pour procéder à l'extraction de diamants, laquelle se fait sous un lac, vous devez vider le lac. Lorsque j'ai demandé : « Que faites-vous avec l'eau et le poisson qui se trouve dans ce lac? » On m'a répondu : « Eh bien, nous allons faire un autre lac. »

J'ai alors répondu : « Qu'en est-il alors de la biodiversité de ce lac? Vous ne pouvez pas la reproduire. »

I said, “And you’re not only dealing with the fish. You’re dealing with the migration of the moose.” I’m talking about jurisdiction. “You’re looking at harvesting rights of Indigenous people, and the birds migrating through.”

I said, “And it’s not only that. You’re looking at infrastructure that you have to build to bring in the equipment for mining, so you’re disrupting a lot of the land.”

Like Quebec, Indigenous people are really pro-environment, and it’s also an issue of consent and of water usage for the mining.

So fish, birds, and animals are also very valuable natural resources that now, with all the resource extraction, are capable of being made extinct. Rights like self-determination with concepts of collectivity, community, social capital, will be impacted by Bill C-69.

Will this bill improve or worsen the situation for Indigenous people and their relationships with the provincial and federal governments, since they have been the more silent partner in all this?

[*Translation*]

Mr. Charette: First of all, my Cree is still very limited, but let me tell you, “Kwe kwe.” It’s limited to that, but I’m very pleased to welcome you to Quebec City as well. Thank you for your comment.

If you’ll allow me a brief aside, you touched on a very important theme, that of biodiversity. We see it, and it’s an increasingly important concern, and not solely in Quebec, but around the world as well. We’re very proud to set an objective, and, in a few moments, I’ll get back to your more specific question about protecting biodiversity, particularly in protected areas.

As you’ll see, over the next few months, the Government of Quebec will definitely be making announcements about this because I entirely agree with you. By protecting biodiversity, we also secure major benefits for the human population; that’s for sure.

As for your more specific concern, I think the Government of Quebec and the Grand Council of the Crees have the same goal: compliance with agreements that, in some instances, were signed many years ago but are still as relevant today as they were then, whether it be the James Bay and Northern Quebec Agreement or the Northeastern Quebec Agreement. We must ensure those

J’ai dit : « Il n’est pas seulement question des poissons. Il est également question de la migration des orignaux. » Je parle de compétence. « Il s’agit des droits de récolte des peuples autochtones et des oiseaux qui migrent par là. »

J’ai dit : « Ce n’est pas tout. Il s’agit d’une infrastructure qu’il faut construire pour faire venir l’équipement nécessaire à l’exploitation minière, ce qui perturbe une grande partie des terres. »

Comme pour les Québécois, les peuples autochtones se soucient beaucoup de l’environnement; il est également question de consentement et de l’utilisation de l’eau nécessaire à l’extraction.

Donc, les poissons, les oiseaux et les animaux sont des ressources naturelles très précieuses qui, à l’heure actuelle, en raison de toutes les activités d’extraction de ressources, pourraient disparaître. Des droits comme celui de l’autodétermination qui comporte des notions de collectivité, de communauté et de capital social, seront touchés par le projet de loi C-69.

Ce projet de loi pourrait-il améliorer ou aggraver la situation des peuples autochtones et leurs relations avec les gouvernements provincial et fédéral, puisqu’ils ont tenu le rôle le plus silencieux dans ce processus?

[*Français*]

M. Charette : Tout d’abord, mon cri est aussi encore très limité, mais je vous dis : « Kwe kwe ». Ça se limite à ça, mais je suis très, très heureux de vous recevoir aussi à Québec. Merci de votre commentaire.

Vous allez me permettre juste une petite parenthèse. Vous avez abordé un thème très important, celui de la biodiversité. On le voit, et c’est une préoccupation de plus en plus grande, et pas uniquement au Québec, mais partout sur la planète. On est très fier de se créer un objectif, et je reviendrai dans quelques instants à votre question plus spécifique au sujet de la protection de la biodiversité, notamment dans les aires protégées.

Vous allez voir, au cours des prochains mois, le gouvernement du Québec fera assurément des annonces en ce sens, parce que je suis entièrement d’accord avec vous. La protection de la biodiversité entraîne également de grands avantages pour la population humaine, c’est bien certain.

Pour ce qui est de votre préoccupation plus particulière, je pense que le gouvernement du Québec et le Grand conseil des Cris, par ailleurs, visent le même but : le respect des conventions qui ont été signées dans certains cas il y a plusieurs années, mais qui demeurent tout aussi pertinentes aujourd’hui, que ce soit la Convention de la Baie James et du Nord québécois et la

agreements are complied with. They are examples of a beautiful spirit of information sharing and cooperation.

As you said, and no one doubts it, we must especially respect Indigenous peoples, who have an environmental awareness that cannot be questioned, and we must also rely to a large degree on the consultation process of the Indigenous peoples.

I referred to the EQA and to the environmental assessment procedures in Quebec. We've focused to a large degree — and this is even stated in the regulations and in the act — on this communication and consultation space with the Aboriginal peoples. We must maintain those spaces to ensure that Aboriginal peoples' expertise in and profound knowledge of ways to protect their lands and environment are respected. Let's make sure Bill C-69 provides for that protection.

First and foremost, that will require compliance with agreements that were signed a long time ago, decades ago in some instances, but that have especially demonstrated their scope and effectiveness.

Senator Patterson: I can't speak as fluently as Senator Simons.

[*English*]

I'm going to ask my question in English.

Mr. Minister, thank you for your presentation. I want to say that your intervention has been reiterated by other provincial leaders, and also by other existing provincially based regulators like the Newfoundland offshore board, the Alberta Energy Regulator. My colleague called the federal invasion into provincial jurisdiction "paternalistic"; I think it's colonialism. It's Ottawa knows best, and we will decide for you. The substitution power in clause 31 is a "may" power, totally at the discretion of the federal minister. I look forward to seeing your amendments, and they should be respected, just as we need to respect the balance of powers that come with Confederation.

My question is about "one project, one review." You have had a process in place for 45 years, as I understand it, which was modernized in 2017. You called your process a simple process that respects "one project, one review."

Convention du Nord-Est québécois également. Il faut s'assurer du respect de ces conventions-là. Elles ont démontré un très bel esprit de partage d'information et de collaboration.

Il faut surtout respecter — vous l'avez bien dit, et personne n'en doute — les peuples autochtones, qui ont une conscience environnementale qu'on ne peut remettre en doute, et il faut aussi miser beaucoup sur le processus de consultation des peuples autochtones.

Je faisais référence à la LQE ou sinon aux procédures d'évaluation environnementale au Québec, on a mis beaucoup l'accent — et c'est même précisé dans la réglementation et dans la loi — sur cet espace de communication et de consultation avec les peuples autochtones. Il faut maintenir ces espaces-là pour s'assurer que l'expertise et la connaissance fine des peuples autochtones au niveau de la protection de leurs territoires, de leur environnement, soient respectées. Assurons-nous que le projet de loi C-69 permette cette protection-là.

Cela passera, d'abord et avant tout, par le respect des conventions qui ont été signées il y a longtemps, quelques décennies dans certains cas, mais qui ont surtout démontré la portée et l'efficacité de ces conventions-là.

Le sénateur Patterson : Je ne peux pas parler aussi facilement que la sénatrice Simons.

[*Traduction*]

J'ai une question à poser.

Monsieur le ministre, je vous remercie de votre témoignage. Je tiens à dire que votre intervention appuie les propos non seulement de dirigeants d'autres provinces, mais également de représentants d'autres organismes de réglementation à l'échelle provinciale comme l'Office des hydrocarbures extracôtiers de Terre-Neuve et l'organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta. Mon collègue a qualifié cette ingérence du gouvernement fédéral dans la compétence provinciale de « paternaliste »; à mon sens, il s'agit de colonialisme. Le gouvernement fédéral pense qu'il a toujours raison et il veut décider pour les provinces. Le pouvoir de substitution à l'article 31 « peut » être appliqué. C'est entièrement à la discrétion du ministre. J'attends vos amendements avec impatience, et ils devraient être respectés, tout comme nous devons respecter l'équilibre des pouvoirs au sein de la Confédération.

Ma question porte sur le principe « un projet, une évaluation ». Vous avez eu un processus en place pendant 45 ans, comme je le comprends, lequel a été actualisé en 2017. Vous avez dit que votre processus est simple et qu'il respecte le principe « un projet, une évaluation ».

Bill C-69 does not respect “one project, one review.” It sets up a fragmented process where impact assessment, licensing and life-cycle monitoring are all split; they are all separated, and all staged. It departs far from the goal of “one project, one review.”

How does your provincial legislation have a simpler, unified, superior process?

[*Translation*]

Mr. Charette: Just to tell you a story, two days ago I was at an event in Montreal, the Nature Champions Summit, which Minister McKenna attended as its organizer. I couldn't agree more when she said in her address that all of us, the municipalities, the provinces and the federal government, must cooperate.

I say yes to that statement. However, when I see the status the provinces are assigned under Bill C-69, I get the feeling we're straying from any desire for all of us to cooperate.

As I mentioned earlier in connection with certain assessment measures, the Government of Quebec has mere observer status or, at best, expert status in the same way as any other organization. I'm talking about Quebec, but that's in fact the case of the other provinces as well.

So I'd like the speech that Ms. McKenna delivered in Montreal yesterday to include a reading of Bill C-69 as well. We're all partners, and that's why there should be no such wish to oppose a measure that, in Quebec's case, has been in force for many years.

Consequently, this partnership can truly be established, because I believe the environmental challenges ahead of us are indeed significant, but let's not oppose measures that work well, and let's simplify the proponent's notice where possible — and it's possible to do that. Once again, I can't say that without saying the other part of my sentence: without lowering environmental requirements.

This cooperation must be provided for in the very wording of the bill. As I mentioned earlier, we received an initial response from Minister McKenna barely a few days ago, and I welcome her effort. It's the most concrete response we've received in years of attempts to communicate with the government. However, it suggests the government will comply with the principle but won't support it with amendments — at least we were shown none — and mentions forthcoming regulations.

Le projet de loi C-69 ne respecte pas cette notion. Il met en place un processus fragmenté au sein duquel l'évaluation d'impact, la délivrance de permis et la surveillance du cycle de vie sont séparées; ces éléments sont tous séparés, et il s'agit d'étapes distinctes. On est loin du principe « un projet, une évaluation ».

De quelle façon votre administration provinciale dispose-t-elle d'un processus plus simple, unifié et supérieur?

[*Français*]

M. Charette : En guise d'anecdote, avant-hier, j'étais à un événement auquel participait en tant qu'organisatrice la ministre McKenna à Montréal, le Sommet des champions de la nature. Dans son allocution, je ne pouvais pas être plus d'accord avec elle lorsqu'elle disait que nous devons tous collaborer, les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral.

À cette affirmation, je dis oui. Toutefois, lorsque l'on voit le statut qui est réservé aux provinces dans le projet de loi C-69, c'est là où j'ai le sentiment qu'on s'éloigne de cette volonté de tous collaborer.

Ce que je mentionnais tout à l'heure, dans le cadre de certaines mesures d'évaluation, le gouvernement du Québec a le statut tout juste d'observateur ou au mieux le statut d'expert au même titre que n'importe quel autre organisme. Je dis le Québec, mais c'est effectivement le cas des autres provinces aussi.

Donc, le discours que Mme McKenna prononçait à Montréal avant-hier, j'aimerais qu'il puisse s'incarner aussi dans la lecture du projet de loi C-69. Nous sommes tous des partenaires et, pour ça, il ne faut pas qu'il y ait cette volonté de contrecarrer une mesure qui, dans le cas du Québec, s'applique depuis plusieurs années.

Donc, ce partenariat-là peut s'incarner de façon véritable, parce que je pense que les défis environnementaux qui nous attendent sont effectivement importants, mais ne contrecarons pas ce qui fonctionne déjà bien, et simplifions quand c'est possible — et c'est possible de le faire — l'avis des initiateurs. Encore une fois, je ne peux pas dire ça sans dire l'autre partie de ma phrase, sans diminuer les exigences environnementales.

Cette collaboration-là doit s'incarner dans le texte même du projet de loi. Je le mentionnais tout à l'heure, il y a une première réponse qui nous est parvenue il y a quelques jours à peine de la ministre McKenna, et je salue son geste. C'est la réponse la plus concrète depuis des années de tentatives de communication avec le gouvernement. Encore là, on laisse entrevoir au respect de ce principe-là, mais sans l'appuyer par des amendements — du moins, on ne nous en a pas démontré — et surtout en faisant référence à une réglementation qui est à venir.

Experience has shown that, to have any real meaning, issues must be clarified in the wording of the bill itself, not in the regulations that follow therefrom.

So, yes to cooperation, but naturally respect for work already done.

Senator Forest: Thank you and welcome here this morning. I'm concerned about the substitution issue, but earlier you opened the door by mentioning the word "municipalities". Let's say I was profoundly affected by that reality in my former life.

The bill makes no mention of the municipalities. This is one of the things that concern me because, when you think of environmental challenges, you clearly have to think globally but act locally.

The municipalities are one level of government, an essential one in this context. Municipalities are responsible for land development. We can see that these days, unfortunately; they are the "first responders" when disasters or uncontrollable events occur.

Of course, municipalities aren't referred to in the Constitutional Charter. They are creatures governed by provincial statutes. Shouldn't a bill at least state that the municipalities must receive advance information on private projects so they can share their concerns? That would be a very significant factor for hearings and BAPE. They would be in a position to consider and share their concerns as part of that impact analysis.

Mr. Charette: That's a very good comment. I remember you're not so distant past, in which you rightly raised those concerns. In the context of the study of this bill, I noted that the Union des municipalités du Québec had also submitted a brief to restate that concern.

The Government of Quebec acknowledges the essential role of the municipalities in developing their land but also in protecting it. We therefore consider them genuine partners. I wouldn't say the current BAPE procedure shouldn't be improved. BAPE celebrated its fortieth anniversary not so long ago, barely a few weeks, and there was unanimous approval of its cooperation in the assessment and public consultation process.

The municipalities are an admirable part of that procedure. The question whether they can play a greater role through BAPE is the topic of discussions that we will undertake, but the municipalities clearly have a role to play, as you say.

L'expérience démontre que, pour avoir une portée réelle, ça doit être précisé dans un texte du projet de loi lui-même et non pas dans la réglementation qui en découlera.

Alors, oui à la collaboration, mais en respectant naturellement le travail qui se fait déjà.

Le sénateur Forest : Merci et bienvenue ce matin. Je suis préoccupé par la question de la substitution, mais vous avez ouvert la porte tantôt en mentionnant le mot « municipalités ». Disons que dans mon ancienne vie, j'ai été profondément marqué par cette réalité.

Le projet de loi ne fait aucunement mention des municipalités. Moi, c'est un des éléments qui me préoccupent, parce que, quand on pense aux défis liés à l'environnement, il est clair et net qu'il faut avoir une perspective globale, mais il faut agir localement.

Les municipalités sont un niveau de gouvernement, c'est incontournable à ce niveau-là. Les municipalités ont la responsabilité de l'aménagement du territoire. On le voit, malheureusement, ces jours-ci; elles sont les « premiers répondants » quand il arrive une catastrophe, quand il arrive des événements incontrôlables.

Bien sûr, les municipalités ne sont pas dans la Charte constitutionnelle. Elles sont des créatures régies par des lois provinciales. Le projet de loi ne devrait-il pas au moins indiquer que les municipalités doivent recevoir en amont l'information sur des projets de nature privée afin de partager leurs préoccupations? Avec des audiences et avec le BAPE, ce serait un élément fort intéressant. Elles seraient en mesure de réfléchir et de partager leurs préoccupations dans le cadre de cette analyse d'impact.

M. Charette : C'est un très, très bon commentaire. Je me souviens de votre passé, pas si lointain, où vous aviez, et à juste titre, fait valoir ces préoccupations-là. Dans le cadre de l'étude du présent projet de loi, je notais que l'Union des municipalités du Québec a d'ailleurs déposé un mémoire pour réitérer cette préoccupation.

Pour le gouvernement du Québec, on reconnaît le rôle fondamental des municipalités au niveau de l'aménagement de leur territoire, mais également de la protection de leur territoire. Donc pour nous, ce sont de réels partenaires. La procédure actuelle à travers le BAPE, je ne dis pas qu'elle ne doit pas être améliorée. Il n'y a pas si longtemps, il y a quelques semaines à peine, on soulignait les 40 ans du BAPE, et d'une façon assez unanime, on a salué sa collaboration dans le processus d'évaluation et de consultation avec le public.

Les municipalités s'inscrivent admirablement bien dans cette procédure-là. Pour ce qui est d'un rôle plus grand par le biais du BAPE, ce sont des discussions que nous entamerons, mais il est clair que les municipalités ont un rôle à jouer, comme vous le dites.

Unfortunately, I'm in a sector where floods are troubling many people these days, and, without the two municipalities in my region as partners, I can tell you today I'd be at a very great disadvantage. They are essential partners and their expertise must be acknowledged.

Senator Forest: Would you be upset if we made an amendment under Bill C-69 requiring the municipalities to be informed in advance of private sector projects so they can consider them?

Mr. Charette: We'll always be in favour of circulating information, both on the project itself and on the steps that must be taken for a project to be approved.

Since we're trying to improve our own communication processes, I could hardly object to the municipalities also being informed under such an important act as that proposed under Bill C-69.

Senator Forest: Thank you.

The Chair: That concludes this part of our meeting. Thank you very much for being here, minister, and your colleagues as well.

For this second panel, we now welcome, from the Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale, Gilles Côté, Director General, and from the Quebec Environmental Law Centre, Karine Péloffy, Legal Counsel.

Gilles Côté, Director General, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale: Madam Chair, senators, first of all, on behalf of SIFEE's board of directors, I want to thank the committee for its invitation to this consultation session on Bill C-69.

The Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale is a non-profit organization that was established more than 20 years ago with the support of the governments of France and Quebec to promote the practice of environmental assessment in the member countries of the Francophonie. I would note, however, that the thoughts and opinions expressed in the context of my appearance before this committee are my own.

Before proceeding, I would draw your attention to the file that has been distributed to you and that contains three documents. I will refer to the first two during my brief remarks, and the third is an article that I published together with two researchers, on which I have drawn for the purpose of my comments today and in which you will find additional information as needed.

Malheureusement, je suis dans un secteur où les inondations en inquiètent plusieurs ces jours-ci, et moi, sans les deux municipalités de mon territoire comme partenaires, je serais, je vous le dis aujourd'hui, très, très démuné. Donc, ce sont des partenaires incontournables et il faut reconnaître leur expertise.

Le sénateur Forest : Est-ce que cela vous indisposerait qu'on apporte un amendement, dans le cadre du projet de loi C-69, qui ferait en sorte que les municipalités soient informées en amont des projets de secteur privé pour qu'elles puissent y réfléchir?

M. Charette : Pour ce qui est de l'information, de notre côté on sera toujours ouvert à ce que l'information circule bien, autant sur le projet lui-même que sur les étapes à franchir pour qu'un projet puisse être accepté.

On tente d'améliorer nos propres processus de communication à notre endroit. Donc, je pourrais difficilement m'opposer à ce que les municipalités soient aussi mieux informées à travers une loi aussi importante que celle que propose le projet de loi C-69.

Le sénateur Forest : Merci.

La présidente : Voilà qui met fin à cette partie de notre réunion. Je vous remercie beaucoup de votre présence, monsieur le ministre, de même que vos collègues.

Pour ce deuxième groupe, nous accueillons maintenant, du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale, M. Gilles Côté, directeur général, et du Centre québécois du droit de l'environnement, Mme Karine Péloffy, avocate-conseil.

Gilles Côté, directeur général, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale : Madame la présidente, messieurs les sénateurs, mesdames les sénatrices, d'abord, au nom du conseil d'administration du SIFEE, je tiens à remercier le comité pour son invitation à cette séance de consultation sur le projet de loi C-69.

Le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale est un organisme à but non lucratif qui a été créé il y a plus d'une vingtaine d'années avec l'appui des gouvernements français et québécois pour faire la promotion de la pratique de l'évaluation environnementale dans les pays membres de la Francophonie. Toutefois, je tiens à préciser que les réflexions ou les opinions qui sont exprimées dans le cadre de ma comparution devant le comité n'engagent que moi.

Avant de procéder, j'attire votre attention sur le dossier qui vous a été remis et qui comporte trois documents, les deux premiers auxquels je vais me référer dans ma courte intervention, et le dernier qui est un article que j'ai publié avec deux chercheurs et duquel je m'inspire pour faire le commentaire d'aujourd'hui, et dans lequel vous allez pouvoir trouver des informations supplémentaires, le cas échéant.

My remarks today will focus on what I at least consider an important issue in the reform of the CEAA but that has received little attention to date. That issue concerns the provisions regarding decision-making, sections 52(2) and following of the present act, which would be replaced by sections 60 and following of the bill.

It should not be forgotten that, at the end of the process, it falls to the decision maker to decide, to arbitrate the interests of the parties involved or affected by the decision and to decide compromises among environmental, social and economic considerations raised by a project.

However, the logic applied in order to arbitrate these matters or to decide those compromises influences the decision. Logic refers to systems of thought that, most of the time, are not made explicit but are nevertheless identifiable.

For example, I am thinking of an interview of former Montreal mayor Denis Coderre that journalist Alain Gravel conducted as controversy raged over the Energy East oil pipeline project. That day, the promoter was to announce the project's economic impact for Quebec. Mr. Gravel asked Mr. Coderre a very simple question:

Mr. Coderre, doesn't the economic impact of the project for Quebec and Montreal in particular make the project more acceptable in your opinion?

Mr. Coderre then answered:

Until someone demonstrates that the project entails no risk for the population of Montreal, no, the project isn't acceptable.

Apart from its purely political aspect, that answer was based on logic that is completely different from that of the journalist. The journalist's question was based on the utilitarian logic commonly used in economics — you're all familiar with that. It consists in assessing the consequences of an action and applying a logic of reward by applying a proportionality test to the project's benefits, economic impacts, disadvantages and environmental impacts.

Former mayor Coderre's answer was based instead on rationalist logic, according to which he developed universal standards and stated them as principles that must be accepted *per se*. Based on that logic, to be acceptable, the project therefore had to succeed simultaneously in all respects: environmental, social and economic.

In addition, the project's economic success could not compensate for less environmental success, as is the case under a utilitarian approach, and as Mr. Gravel's question had suggested.

Mon intervention d'aujourd'hui porte sur un enjeu important, du moins je l'estime, de la réforme de la LCEE, mais qui n'a pas été l'objet de beaucoup d'attention à ce jour. Il concerne les dispositions relatives à la prise de décision, soit les articles 52(2) et suivants de la loi actuelle, qui sont remplacés par les articles 60 et suivants du projet de loi.

Il ne faut pas oublier qu'à la fin du processus, il revient au décideur public de trancher, de faire les arbitrages entre les intérêts des parties impliquées ou affectées par la décision, et de décider des compromis entre les considérations environnementales, sociales et économiques soulevées par un projet.

Or, la logique appliquée pour faire ces arbitrages ou pour décider de ces compromis influence la décision. La logique renvoie à des systèmes de pensée qui la plupart du temps ne sont pas explicités, mais néanmoins identifiables.

À titre d'exemple, je pense à une entrevue réalisée par le journaliste Alain Gravel avec l'ancien maire de Montréal, Denis Coderre, au moment où faisait rage la controverse concernant le projet d'oléoduc Énergie Est. Cette journée-là le promoteur devait annoncer les retombées économiques du projet pour le Québec. Aussi, le journaliste Gravel posait une question toute simple au maire Coderre :

Maire Coderre, les retombées économiques du projet pour le Québec et Montréal en particulier ne rendent-elles pas le projet plus acceptable à vos yeux?

Le maire Coderre avait alors répondu :

Tant qu'on ne m'aura pas démontré que le projet ne comporte pas de risque pour la population montréalaise, non, le projet n'est pas acceptable. »

Alors au-delà de l'aspect purement politique de cette réponse, elle s'appuie sur une logique complètement différente de celle du journaliste. La question du journaliste s'appuyait sur une logique utilitariste d'application courante en science économique — vous êtes tous familiers avec ça — elle consiste à évaluer les conséquences d'une action et à appliquer une logique de compensation en procédant à un test de proportionnalité entre les avantages, les retombées économiques, les inconvénients et les impacts sur l'environnement.

La réponse de l'ancien maire Coderre renvoyait plutôt à une logique rationaliste qui consiste en l'élaboration de normes d'application universelle, énoncées *a priori* et devant être respectées en soi. Suivant cette logique, pour être acceptable, le projet doit donc bien performer sur tous les plans à la fois : environnemental, social et économique.

Aussi, la bonne performance du projet sur le plan économique ne peut pas compenser pour une moins bonne performance du projet sur le plan environnemental, comme c'est le cas dans une

As proposed in the short document I submitted to you, it seems to me that rationalist logic is more consistent with an approach based on sustainability than the utilitarian approach. However, the wording of section 52 of the present act is based on utilitarian logic that I consider inadequate for the purposes of addressing complex problems involving various environmental, social and economic considerations. I explain this in the document. We could refer back to it if you wish.

The question that then arises is to what extent rewording the provisions on decision-making in the bill's clauses 60 and following, referring to the ideas of public interest and sustainability, implies a change.

Although that may be possible with the current wording, I am proposing an amendment to clause 63(a) to guarantee the change in logic needed to include the idea of sustainability, and, operationally, to provide it with specific decision aid methods.

That is interesting. In environmental assessment, there are methods based on those two logics that I have just illustrated in the example I gave you.

Introducing the notion of sustainability, in my opinion, also actually implies looking again at the methodological approach to conducting impact studies. This has not been discussed a lot up until now. The method most often used, which has been unchanged for more than 40 years, is to assess the significance of the impact by environmental component. In my opinion, this leaves decision-makers on their own to make the judgments that I was talking about earlier.

Let me now refer you to one of the tables in the document; it is taken from a typical impact study and shows the impacts of a project using that method.

So, in the left-hand columns, you have the activities producing the impacts, the components of the environment affected, and then the variables used to evaluate each impact, the value of the environmental component in terms of intensity, duration, and extent, and the qualitative evaluation using notations of high, medium and low. Then you have the mitigation measures and a re-assessment of the impact in the light of those measures.

The table you are looking at is one page of a table that uses this method. If you add the pages together, you see that the table has a number of pages and a number of considerations. I challenge you to make sense of the information in the table so

approche utilitariste, et comme le postulait la question du journaliste Gravel.

Comme proposé dans le court texte que je vous ai soumis, il m'apparaît que la logique rationaliste est plus cohérente avec une approche axée sur la durabilité que l'approche utilitariste. Or, le libellé de l'article 52 de la loi actuelle renvoie à une logique utilitariste, à mon avis, inadéquate pour traiter les problématiques complexes impliquant des considérations de nature diverse environnementale, sociale et économique. Je l'explique dans le document. On pourrait y revenir, si vous le souhaitez.

La question qui se pose alors consiste à se demander dans quelle mesure la reformulation des dispositions relatives à la prise de décision aux articles 60 et suivants du projet de loi qui renvoient aux notions d'intérêt public et de durabilité induit un changement à cet égard.

Bien que cela soit possible avec le libellé actuel, je propose un amendement à l'article 63a) pour garantir le changement de logique nécessaire à l'application de la notion de durabilité et dont la traduction sur le plan opérationnel est incarnée par des méthodes d'aide à la décision spécifique.

Parce que c'est ça qui est intéressant. C'est que, dans le domaine de l'évaluation environnementale, il y a des méthodes qui renvoient à ces deux logiques-là que je viens de caricaturer par l'exemple que je vous ai donné.

En effet, l'introduction de la notion de durabilité, à mon avis, implique également de revoir l'approche méthodologique appliquée à la réalisation des études d'impact, ce qui n'a pas été beaucoup discuté jusqu'à maintenant. La méthode la plus souvent utilisée, inchangée depuis plus de 40 ans, consiste à évaluer l'importance de l'impact par composante de l'environnement laissant, à mon avis, le décideur à lui-même pour faire les arbitrages dont je parlais tout à l'heure.

Je vous renvoie maintenant au tableau, à un des tableaux qui est dans le document, qui est tiré d'une étude d'impact typique, qui est un tableau synthèse des impacts d'un projet, appliquant cette méthode-là.

Alors vous avez sur les colonnes de gauche les activités constituant des sources d'impact, les composantes de l'environnement touchées, après ça les variables qui sont appliquées pour évaluer l'impact, la valeur de la composante de l'environnement, l'intensité, la durée, l'étendue, l'évaluation qualitative utilisant une codification du type fort, moyen ou faible, les mesures d'atténuation et une réévaluation de l'impact à la lumière de l'application de ces mesures-là.

Cette méthode-là, si vous regardez le tableau, c'est une page d'un tableau. Si vous additionnez les pages et qu'on prend en compte que le tableau a plusieurs pages et plusieurs considérations, je vous mets au défi de faire la synthèse des

that you can make compromises and form judgments. If you then add a comparison of a number of variations of the same project, it becomes absolutely impossible.

These methods have no tools to aggregate the results. It is quite impossible to identify what is at stake in a project and then decide on the compromises that eventually will have to be made.

It is actually quite extraordinary, because considerable resources are spent on conducting these impact studies. How can we ensure that these documents perform better in helping us, in helping decision-makers, to make those compromises?

In my opinion, it is high time to take another look at the way we do things. The decision aid methods used in environmental assessment can play a role in implementing the legislation and should be part of the discussion, in my opinion. Otherwise, they may well simply stay as decoration, and perpetuate the use of a simplistic economic logic to solve complex environmental and social problems.

So as to end on a positive note, let me draw your attention to the second page in the document you have. It is the introductory page of an impact study that I find interesting and will refer to, as it applies sustainability principles. It was for a project to build a silicon plant in Port Cartier, Quebec, and was therefore subject to the Quebec process of environmental assessment. I consider the approach used to be innovative in a number of respects.

For example, the analysis was done in two stages. For those concerned about the cumbersome process, the time it takes and how effective it is, this seems to be an interesting example.

The first stage was to identify the decisions that had to be made about the project. Because, I feel, it is necessary to separate the decisions that are central to the decision to approve or not approve a project, from those needed to implement it.

So the first question was: which decisions do I have to make? Maybe the choice of the site, the choice of the way the facilities are arranged on the site, and the technological choices.

To make those choices, the 18 principles in Quebec's Sustainable Development Act were used as the basis. From those principles, those that applied to the decisions to be made were identified. An analysis grid was developed, because it is all very well to refer to principles, but they have to be applied. So a grid analyzing the many criteria based on the principles was made in order to compare the different options for each decision. Once

informations qui sont dans ce tableau-là pour les fins de faire des compromis ou des arbitrages. Si vous ajoutez à ça la comparaison de plusieurs variantes d'un même projet, là, c'est absolument impossible.

Parce que ces méthodes-là ne comportent aucun dispositif d'agrégation des résultats. Il est tout simplement impossible d'identifier les enjeux du projet et, partant, de décider des compromis qui devront éventuellement être faits.

C'est quand même extraordinaire, parce que les ressources dépensées pour réaliser les études d'impact sont considérables. Comment peut-on s'assurer que ces documents-là soient plus performants pour nous aider, pour aider les décideurs, justement à faire des compromis?

À mon avis, il est grand temps de revoir les façons de faire. Les méthodes d'aide à la décision appliquées à l'évaluation environnementale peuvent jouer un rôle dans la mise en œuvre de la loi et devraient faire partie, à mon avis, de la réflexion. Autrement, ceux-ci risquent de demeurer esthétiques et perpétuer l'application d'une logique économique simpliste à la résolution de problèmes environnementaux et sociaux complexes.

Afin de terminer sur une note positive, j'attire votre attention, et vous avez la deuxième page du document et la page frontispice d'une étude d'impact sur laquelle je vais me référer qui me paraît intéressant sur le plan de l'application des principes de la durabilité. Il s'agit du projet d'implantation d'une usine de silicium à Port-Cartier, au Québec, qui est assujéti à la procédure québécoise d'évaluation environnementale du Québec et où on a adopté une approche que je considère comme étant innovatrice à plusieurs égards.

Entre autres, la démarche d'analyse a été segmentée en deux étapes. Pour ceux qui se soucient effectivement de la lourdeur du processus, du temps que ça prend et son efficacité, ça me paraît être un exemple intéressant.

Alors la première étape a consisté d'abord à se demander quelles sont les décisions à prendre concernant le projet. Parce qu'il faut, je pense, distinguer les décisions qui sont déterminantes dans la décision d'autoriser ou non un projet, et les éléments de sa mise en œuvre.

Alors on s'est d'abord posé la question : quelles sont les décisions que je dois prendre? Soit le choix du site, le choix de la configuration des installations sur le site et les choix technologiques.

Pour faire ces choix-là, on s'était basé sur les 18 principes de la Loi sur le développement durable du Québec. On a identifié parmi ces principes-là ceux qui s'appliquaient aux décisions à être prises. On a élaboré une grille d'analyse, parce que c'est beau de se référer à des principes, mais il faut les appliquer. Alors on a construit une grille d'analyse multicritères basée sur les principes retenus afin de comparer les différentes options au

the project was optimized, consideration was given to the measures needed to mitigate, and compensate for, its impacts.

That exercise resulted in a project that was much more economically beneficial for the developer and that answered the questions from all the stakeholders, including the environmental groups.

Unfortunately, the project never saw the light of day because the silicon market had changed. But it was a success story in that, after the BAPE information period, there were no requests for public hearings. Everyone was satisfied with the approach. Thank you.

The Chair: Thank you.

Karine Péloffy, Legal Counsel, Quebec Environmental Law Centre: Honourable senators, thank you very much for the honour of testifying before you this morning.

I represent the Quebec Environmental Law Centre (QELC). Since 1999, we have been the only independent organization providing expertise in environmental law to the public, participating in public hearings on the reform of environmental legislation, and taking public interest cases before all courts, when deemed necessary.

I have also been a member of the federal minister's Multi-Interest Advisory Committee on environmental assessment since 2016 and am the co-author of a major, collaborative research report on including climate in project assessments.

QELC's main message is how important it is for Bill C-69 to be passed before the end of the parliamentary session, without amendments that could affect the fragile balance achieved between various interests as a result of the extensive prior consultations. It is essential to preserve the environmental protections, the public participation, and the rights of indigenous peoples.

The amendments that we will be proposing do not disturb this balance; they help to restore public confidence in federal decisions by ensuring the independence and credibility of the process that will lead to the reports on which decisions are based. This is a crucial issue that has gone under the radar since the expert report was published in 2017. It will also be the subject of my presentation, although I will be happy to take questions on other aspects.

To restore public confidence, the assessment process must be, and must be seen to be, independent from the influence of both the industry and the government. Bill C-69 brings a measure of independence with regard to the industry, but makes no improvements in terms of the influence of the government, in terms of the new agency, although some measures for the new energy board are in place.

regard de chaque décision devant être prise. Une fois le projet optimisé, on a réfléchi aux mesures d'atténuation et de compensation des impacts du projet.

Il a découlé de cet exercice un projet beaucoup plus performant sur le plan économique à la satisfaction du promoteur et qui a répondu aux questionnements des toutes les parties prenantes, incluant les groupes environnementaux.

Malheureusement, le projet n'a jamais vu le jour parce que le marché du silicium a changé, mais ça a été une histoire à succès étant donné que, après la période d'information du BAPE, il n'y a eu aucune demande d'audience publique. Tout le monde était satisfait de la démarche. Merci.

La présidente : Merci.

Karine Péloffy, avocate-conseil, Centre québécois du droit de l'environnement : Honorables sénateurs et sénatrices, merci beaucoup pour l'honneur de témoigner ce matin devant vous.

Je représente le Centre québécois du droit de l'environnement, qui depuis 1999 est le seul organisme indépendant à offrir une expertise en droit de l'environnement aux citoyens, à participer aux consultations publiques sur la réforme des lois environnementales et à prendre des litiges d'intérêt public devant tous les tribunaux, lorsque jugé nécessaire.

Je suis aussi membre du Comité multilatéral consultatif de la ministre fédérale sur l'évaluation environnementale depuis 2016, et coauteur d'un important rapport de recherche collaboratif sur l'inclusion du climat dans les évaluations de projet.

Le message principal du CQDE repose sur l'importance que le projet de loi C-69 soit adopté avant la levée de la séance parlementaire, et ce sans amendements qui pourraient affecter l'équilibre fragile atteint entre différents intérêts par l'entremise d'amples consultations préalables. Il est essentiel de préserver les protections environnementales, la participation publique et les droits des peuples autochtones.

Les amendements que nous proposerons ne perturbent pas l'équilibre atteint, mais aident à restaurer la confiance du public dans les décisions fédérales en assurant l'indépendance et la crédibilité du processus menant aux rapports qui fondent les décisions. C'est un enjeu crucial qui a passé sous le radar depuis la publication du rapport d'expert en 2017 et sera le sujet de ma présentation, bien que je serais heureuse de prendre des questions sur d'autres aspects.

Pour restaurer la confiance du public, le processus d'évaluation doit être et paraître indépendant de l'influence et de l'industrie et du gouvernement. Le projet de loi C-69 apporte une mesure d'indépendance face à l'industrie, mais n'apporte aucune amélioration du côté de l'influence du gouvernement en ce qui a trait à la nouvelle agence, bien que certaines mesures soient en place pour la nouvelle régie de l'énergie.

The Canadian Bar Association has been criticizing the lack of independence of federal administrative organizations for more than a quarter of a century; their major report on the issue in 1990 is the basis for most of our recommendations, which also draw inspiration from the framework around the BAPE, Quebec's Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

In fact, in Quebec's assessment process, which bears a great resemblance to the structure foreseen in Bill C-69, the independence of the recommending organization, the BAPE, seems to be a key element. It ensures that the reports produced are credible and lead to final decisions made by elected representatives who are better informed and better accepted by the public.

In the current impact assessment act, it is possible for the agency and the review panels to operate independently. After all, it is often a matter of institutional culture as much as, or actually more than, the text of the legislation. However, independence tends not to survive when the government of the day stops supporting it, if the legislation does not require it. Only statutory measures can guarantee that independence will exist in the future and will be protected by the courts, which often defer to Parliament's intention.

Governments openly and legitimately encourage projects while the hearings have not been completed. The balance to that freedom is that the neutrality, the independence and the rigour of the process of environmental assessment must be beyond all suspicion for the entire system to function.

Our amendments deal with three components of independence. These are the method of appointing, and the lack of tenure of, the head of the agency, the selection and the appointment of members for the review panels, and the nature and the powers of the review panels, which should be those of a commission of inquiry.

First, in Bill C-69, the president of the agency is appointed during pleasure by the governor in council. Heads of organizations often run the risk of losing their jobs as soon as the legislation permits when they make decisions or publish reports that the government does not like. Experts everywhere agree that appointments during pleasure are completely incompatible with the principles of independence.

The president of the agency must be appointed by the most rigorous federal process possible, that is by Parliament, and on an indeterminate basis.

Second, in Bill C-69, the environment minister must essentially prepare two rosters of eligible people who could make up the review panels. There is a general roster, that I call the "environment roster" and a roster for regulatory

Le manque d'indépendance des organismes administratifs fédéraux est décrié par l'Association du barreau canadien depuis plus d'un quart de siècle, et leur important rapport de 1990 sur la question fonde la plupart de nos recommandations, qui sont aussi inspirées du cadre entourant le BAPE, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec.

En effet, dans le processus d'évaluation québécois, qui ressemble grandement à la structure envisagée par le projet de loi C-69, l'indépendance de l'organisme de recommandation, le BAPE, apparaît comme un élément clé assurant la crédibilité des rapports qui en découlent et qui entraînent des décisions finales prises par les représentants élus qui sont mieux informés et mieux acceptés par le public.

Dans le projet de loi sur l'évaluation d'impact actuel, il est possible que l'agence et les commissions d'examen se comportent de manière indépendante. Après tout, c'est souvent une question de culture institutionnelle autant ou encore plus que de texte législatif. Toutefois, l'indépendance n'a pas tendance à survivre lorsque le gouvernement du jour cesse de la supporter, si elle n'est pas requise par la loi. Seules des mesures statutaires peuvent garantir que l'indépendance future existe et sera protégée par les tribunaux, qui s'en remettent souvent à l'intention du législateur.

Les gouvernements favorisent souvent ouvertement et légitimement des projets alors que les audiences ne sont pas terminées. Le contrepois nécessaire à cette liberté est que la neutralité, l'indépendance et la rigueur du processus d'évaluation environnementale doivent être au-dessus de tout soupçon pour que l'ensemble du système fonctionne.

Nos amendements portent sur trois thèmes de l'indépendance, soit le mode de nomination et l'inamovibilité du dirigeant de l'agence, la sélection et la nomination des membres sur les commissions d'examen et la nature et les pouvoirs des commissions d'examen qui devraient être celles d'une commission d'enquête.

Premièrement, dans le projet de loi C-69, le président de l'agence est nommé à titre amovible par le gouverneur en conseil. Or, les dirigeants d'organismes risquent souvent la fin d'emploi lorsqu'ils prennent des décisions ou publient des rapports qui déplaisent au gouvernement du moment que la loi le leur permet. Les nominations à titre amovibles, selon les experts de partout, sont entièrement incompatibles avec les principes d'indépendance.

Le président de l'agence doit être nommé selon le processus fédéral le plus rigoureux possible, soit par le parlement, et à titre inamovible.

Deuxièmement, sous le projet de loi C-69 la ministre de l'Environnement doit essentiellement créer deux listes de personnes qui peuvent être admissibles à faire partie des commissions d'examen. Il y a une liste générale, que j'appelle la

organizations and offshore boards that is prepared in consultation with those organizations and with the minister of natural resources.

The act should also create permanent positions for members of the panels that come from the general list, similar to those that come from the regulatory bodies. This would allow an approach with the more generalist expertise needed to assess sustainability that involves a number of issues.

In addition, the lists of people potentially eligible to sit on the panels should be made by an independent committee, the expert committee established by the agency under the act.

Finally, to use a court analogy, the government could be considered to be a party to the case as well as being the final decision-maker. If the government also decides who will conduct the review, it allows the entire process to be orchestrated in order to produce the desired result. The framework proposed currently creates an inherent institutional bias. The judge, in other words the government, should not under any circumstances be the one choosing the prosecutor, in other words the review panel.

We suggest that the president of the agency, once independently appointed, should select the members from the rosters and appoint them to the various panels. In Quebec, that responsibility belongs to the president of the BAPE, not to the ministers.

Our third suggestion is that the nature and the powers of the review panels in Bill C-69 be the same as those of commissions of public inquiry, as is the case for the BAPE panels in Quebec. Major coercive powers are needed; they generally mean that governmental organizations and third parties are inclined to respect them voluntarily.

The current wording of clause 53 of the Impact Assessment Act is completely inadequate. We have some detailed amendments on that subject.

Basically, Bill C-69 is not perfect, but many public interest organizations that have been part of the process from the beginning, including the QELC, feel that it is an excellent compromise. The bill must be passed before the end of the parliamentary session. It is an excellent first step for the country in responding to the challenges we have to face. We can finally move forward together. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

We now move to the time for questions.

« liste environnement » et une liste pour les organismes de réglementation et offices extracôtiers faite en consultation avec ces organismes et avec le ministre des Ressources naturelles.

La loi devrait également créer des postes permanents pour les membres de commissions issus de la liste générale similaire à ceux qui proviendront des organismes de réglementation. Cela permettrait en plus de développer une expertise dans l'approche plus généraliste nécessaire pour les évaluations de durabilité comportant de nombreux enjeux.

De plus, la préparation des listes de personnes admissibles pouvant siéger aux commissions devrait être faite par un comité indépendant, soit le comité d'experts établi par l'agence sous la Loi.

Enfin, si on fait une analogie avec un tribunal, le gouvernement pourrait être considéré comme ayant un intérêt dans la cause en plus d'en être le décideur final. S'il décide en plus de qui conduira l'examen, cela permet que le processus en entier soit orchestré afin de favoriser un résultat désiré. Le cadre actuellement proposé crée un biais institutionnel inhérent. Le juge, soit le gouvernement, ne devrait en aucun cas être celui qui nomme le procureur de la poursuite, soit ici la commission d'examen.

Nous suggérons que le président de l'agence, une fois nommé de manière indépendante, devrait sélectionner les membres des listes et les nommer sur les différentes commissions, une charge au Québec qui incombe au président du BAPE et non au ministre.

Notre troisième suggestion est que la nature et les pouvoirs des commissions d'examen dans le projet de loi C-69 soient ceux des commissions d'enquête publique, comme c'est le cas pour les commissions du BAPE au Québec. L'existence d'importants pouvoirs de contrainte est nécessaire et amène de manière générale les organismes gouvernementaux et tierces parties à s'y conformer volontairement.

La formulation actuelle de l'article 53 de la Loi sur l'évaluation d'impact est complètement inadéquate et nous avons des amendements détaillés à cet égard.

Finalement, le projet de loi C-69 n'est pas parfait, mais de nombreuses organisations d'intérêt public ayant participé au processus depuis le début, incluant le CQDE, pensent qu'il s'agit d'un excellent compromis. Ce projet de loi doit être adopté avant la fin de la session parlementaire. Il s'agit d'une première étape essentielle à franchir pour permettre au pays de répondre aux défis auxquels il fait déjà face et que nous puissions enfin aller de l'avant ensemble. Merci.

La présidente : Merci beaucoup.

Nous allons procéder à la période des questions.

Senator Carignan: Welcome to our session. I want to point out that the Quebec Environmental Law Centre, a not-for-profit organization, has provided us with its brief in both official languages. I just want to emphasize that we really appreciate that courtesy.

I have two questions, first to Ms. Péloffy. In clause 63, the notion of public interest deals with different issues, including an expectation — here we go, clause 63(e):

(e) the extent to which the effects of the designated project hinder or contribute to the Government of Canada's ability to meet its environmental obligations and its commitments in respect of climate change.

So, it seems that the emphasis is being placed on achieving Canada's objectives, not necessarily on achieving a global reduction in greenhouse gases. We know, for example, that some projects in Canada could increase our greenhouse gases, but could also decrease greenhouse gases worldwide.

Let me use liquefied gas as an example. It could replace coal in Asia. That would mean an increase in greenhouse gases in Canada but a reduction in greenhouse gases in China. That would mean a net reduction in greenhouse gases worldwide.

Do you believe that clause 63 should be more specific in also achieving an objective to reduce greenhouse gases worldwide, and that it should reflect that?

That is my first question.

Ms. Péloffy: Thank you very much. Just as a small point, environmental groups would prefer that provision to require compliance with our climate commitments, whereas, in its present form, if you look at what the impact will be... A project could mean that we do not comply with our commitments and still be approved anyway.

It is therefore a more watered-down version of what we would have liked, but we in the environmental groups interpret the current proposal to include Canada's international commitments. It could be good to specify that. In all honesty, we are not suggesting more amendments to that provision, because we know that powerful industries want to just take it out completely. So opening it up seemed to us to be a risk.

Basically, in everything to do with considering the climate impacts of a project, having a global vision seems to me to be more in tune with the Paris Agreement we signed. That is really a commitment to work together with all countries; it allows

Le sénateur Carignan : Bienvenue à notre séance. Je veux souligner que le Centre québécois du droit de l'environnement, qui est un organisme à but non lucratif, nous a fourni son mémoire dans les deux langues officielles. Je veux souligner que c'est une sensibilité qui est vraiment appréciée.

J'ai deux questions, la première à Me Péloffy. La notion d'intérêt public à l'article 63 traite de différents enjeux, dont l'atteinte — je l'ai, l'article 63e) :

e) la mesure dans laquelle les effets du projet portent atteinte ou contribuent à la capacité du gouvernement du Canada de respecter ses obligations en matière environnementale et ses engagements à l'égard des changements climatiques.

Donc, il semble que l'accent est mis sur l'atteinte des objectifs au Canada, mais pas nécessairement sur l'atteinte d'une réduction mondiale des gaz à effet de serre. On sait qu'il y a certains projets au Canada qui pourraient, par exemple, faire augmenter les gaz à effet de serre, mais ils pourraient également faire diminuer les gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

Je vais prendre l'exemple du gaz liquéfié, qui pourrait remplacer le charbon en Asie. Cela entraînerait une augmentation des gaz à effet de serre au Canada, mais une diminution des gaz à effet de serre en Chine. Donc, cela représenterait un gain net en matière de réduction des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

Croyez-vous que l'article 63 devrait être plus spécifique quant à l'atteinte de son objectif de réduction des gaz à effet de serre d'un point de vue mondial également, qu'il devrait en tenir compte?

C'est ma première question.

Mme Péloffy : Merci beaucoup. Juste pour faire une nuance, les groupes environnementaux auraient souhaité que cette disposition-là force le respect de nos engagements climatiques, alors que sous la formulation actuelle, on considère quel va être l'impact. Cependant, un projet pourrait nous emmener à ne pas respecter nos engagements et être approuvé de toute façon.

Donc, c'est une version plus édulcorée du facteur qu'on aurait voulu, mais quand même, nous, les groupes environnementaux, on interprète la disposition actuelle comme incluant les engagements internationaux du Canada. Une précision pourrait être bonne à cet égard-là. En toute candeur, nous, on ne suggère plus d'amendements à cette disposition-là, sachant que de puissantes industries voudraient juste enlever le facteur complètement, donc l'ouvrir nous semblait risqué.

Effectivement, dans tout ce qui est du ressort de la considération des impacts climatiques d'un projet, avoir une vision globale mondiale me semblerait plus en accord avec l'Accord de Paris qu'on a signé, qui est vraiment un engagement

greenhouse gas reductions to be transferred everywhere in the country through agreements reached with governments.

On the one hand, I agree that framing it globally would be better. It would allow some industries that claim to be moving more polluting forms of energy elsewhere to make those arguments, ideally extremely rigorously, and not simply: "I state that I will replace some fuel oil." It must be a contract that demonstrates it exactly.

On the other hand, it would force us to recognize that, if we take our petroleum projects alone, and calculate the greenhouse gas emissions that they cause outside the country once they are exported, current studies show that Canada's total carbon output is doubled.

So we are already a blight. If we consider the effect of all the energy products we export, we are double the blight.

Senator Carignan: My second question is for Mr. Côté. I understand the analysis framework that you explained, but you seem to be saying that the economic notion is included in clause 63. Other participants have told us that they do not see that as an economic factor.

I understand that, if I look at the definition of "sustainability", I will see an economic aspect, but it is buried in the social aspect, in all the aspects. So the economic aspect in it is quite timid.

Some people have specifically proposed adding "f", a subparagraph (f), to account for the economic interest of a project, its economic impact. You say that it is not necessary to add that. Do I understand that you personally see an economic factor in clause 63, that the government must consider it its decision?

Mr. Côté: That's exactly it. I feel that we have to distinguish between the economic interest of a project and economic interest period. Unfortunately, in impact study reports, the ones we are talking about, often the only focus is on the economic effects, the jobs created, the local spinoffs. Rarely are the consequences of those spinoffs analyzed in a larger economic perspective.

For example, does a project change the employment situation in a specific area? Does a project change or improve the competitiveness of local companies that participate in the project? Does it change the workers' skills?

de collaboration avec tous les pays et qui permet le transfert de réduction des gaz à effet de serre entre les pays par le biais d'ententes conclues avec les gouvernements.

D'un côté, je suis d'accord que ça serait un meilleur cadre, d'avoir un cadre global. Cela permettrait à certaines industries qui prétendent déplacer des formes d'énergie plus polluantes ailleurs de faire ces argumentaires-là, idéalement de manière extrêmement rigoureuse, que ça ne soit pas seulement : « J'affirme que je vais déplacer du mazout ». Il faut que ce soit un contrat qui démontre exactement cette chose-là.

D'un autre côté, cela nous forcerait à prendre en compte le fait que, si on prend justement nos exploitations pétrolières, si on calcule les émissions de gaz à effet de serre en aval, donc ceux qui ont lieu à l'extérieur du pays une fois exportés, les études actuelles démontrent que ça double le bilan carbone du Canada au complet.

Nous sommes donc déjà des cancre. Si on considère l'effet de tous les produits énergétiques que nous exportons, nous sommes doublement cancre.

Le sénateur Carignan : Ma deuxième question est pour M. Côté. Je comprends le cadre d'analyse que vous avez expliqué, mais vous semblez dire que la notion économique est incluse dans l'article 63. D'autres participants nous ont dit qu'ils ne la voyaient pas ce facteur-là ou cet élément-là dans l'aspect économique.

Je comprends que, si je regarde la définition de « durabilité », je vais avoir un aspect économique, mais noyé dans le social et l'ensemble. Donc c'est plutôt timide, l'aspect économique là-dedans.

Certains nous ont proposé de mettre spécifiquement un « f » — un sous-paragraphe f) — pour tenir compte de l'intérêt économique du projet ou de son impact économique. Selon vous, ce n'est pas nécessaire d'ajouter ça. Je comprends que vous voyez, vous, dans l'article 63 un aspect économique dont le gouvernement doit tenir compte dans le cadre de sa décision?

M. Côté : Vous l'avez bien dit. Il faut faire, je pense, la distinction entre l'intérêt économique du projet et l'intérêt économique. Malheureusement, souvent dans les rapports d'étude d'impact, ce dont on parle, on ne s'en tient qu'aux effets économiques, c'est-à-dire la création d'emplois, les retombées économiques à l'échelle locale, mais rarement on fait l'analyse des conséquences de ces retombées-là, mais dans une perspective économique plus large.

Par exemple, est-ce qu'un projet change la situation de l'emploi sur un territoire donné? Est-ce qu'un projet change ou améliore la compétitivité des entreprises locales qui participent au projet? Est-ce que ça change la compétence des travailleurs?

I remember participating in environmental monitoring. I met with companies that had participated in a major project and that had obtained substantial amounts in contracts, but who found themselves less competitive than before.

I specifically remember one guy, because it was quite striking. He was a big guy, six feet tall, and he was in tears, because he had a million dollars in contracts, but the million dollars did not really allow him to improve the competitiveness of his business. On the contrary, the other companies that had participated in the project had raided his key employees to such an extent that, basically, not only had he not been able to invest in his facilities and improve the skills of his employees, his processes, and so on, the opposite happened.

Often, the analyses that are done in impact studies do not really extend to considering the real economic issue, but they are done in the broader sense of simply looking at direct spinoffs in terms of job creation.

But I feel it is important to consider the economic interest of the project, because a project that is not viable, a project that does not get done, gets us nowhere. I feel that attention must also be paid to the economic interest that the project represents for the territory in which it is located, by considering all the aspects that have to be considered.

Senator Carignan: Thank you.

Senator Simons: As I said before, I am not really bilingual, but I would like to try once again to ask Mr. Côté another question in French.

You presented a table, a formula, an opportunity, if you will, in order to do an assessment, but people are not numbers in an equation. We are not numbers. Your document says this, and I have to read it in English.

[English]

... there is no rupture between rationality and irrationality, between knowledge and ignorance, but rather different, and even divergent, interpretations of what rational behaviour calls for in uncertain situations. There is no single cleavage that puts decision makers and experts on one side and the public on the other, but multiple cleavages, also fragmenting the decision-maker and expert groups

[Translation]

It is on the third page. Even if the decision is always made with a lot of emotion and not only with logic, is it really that simple to do it as one heading, as you have submitted it?

Je me souviens avoir participé à des suivis environnementaux. Je rencontrais des entreprises qui avaient participé à un projet d'envergure et qui avaient obtenu des montants substantiels en contrats, mais qui se retrouvaient dans une situation de compétitivité moins bonne qu'avant.

Notamment je me souviens d'un type, puis c'était un peu impressionnant parce que c'est un grand gars de six pieds qui pleurait, parce qu'il avait eu un million de dollars de contrats, mais ce million de dollars là n'avait pas permis d'améliorer vraiment la compétitivité de son entreprise. Au contraire, les entreprises autres qui avaient participé au projet avaient maraudé ses employés clés si bien que finalement, non seulement il n'a pas pu investir dans ces installations, améliorer la compétence de ses employés, de ses procédés, et cetera, mais c'était le contraire.

Souvent dans les analyses qu'on fait, dans les études d'impact, on ne va pas jusqu'à considérer vraiment la question économique, mais on l'examine dans son sens large au-delà des simples retombées directes en termes de création d'emplois.

Alors je pense qu'il est important de prendre en compte l'intérêt économique du projet, parce qu'un projet qui n'est pas viable et qui ne se réalise pas ne mène nulle part. Je crois qu'il faut aussi porter une attention à l'intérêt économique que le projet représente pour le territoire dans lequel il s'implante en tenant compte de l'ensemble des aspects qu'on doit prendre compte à cet égard-là.

Le sénateur Carignan : Merci.

La sénatrice Simons : Comme j'ai déjà dit, je ne suis vraiment pas bilingue, mais je voudrais essayer encore de poser une autre question en français, à M. Côté.

Vous avez présenté un tableau, une formule, une occasion, si vous voulez, pour faire une évaluation, mais les gens, ce ne sont pas des numéros dans une équation. Nous ne sommes pas des chiffres. Dans notre document, il est indiqué ceci, et je dois le lire en anglais :

[Traduction]

... il n'y a pas de rupture entre la rationalité et l'irrationalité, entre le savoir et l'ignorance; on retrouve plutôt des interprétations différentes et même divergentes de ce que constitue un comportement rationnel dans des situations incertaines. Il y a non pas un seul clivage qui met les décideurs et les experts d'un côté et le public de l'autre, mais bien plusieurs clivages qui fragmentent également les décideurs et les groupes d'experts...

[Français]

C'est la troisième page. Même si cette décision est prise tout le temps avec beaucoup d'émotion et pas seulement avec la logique, c'est vraiment si simple de faire ça comme une rubrique, comme vous avez présenté?

Mr. Côté: In the field of operational research into environmental assessment, we think in terms of a number of rationalities, a number of ways of addressing a problem. Even among experts, opinions may diverge, there may be different approaches to a scientific problem.

It is important not to take a firm position and say that one approach is rational and another is not; it is more about managing the differences. Decision aid methods, applied more generally to environmental assessment, allow those different approaches to be brought together. It starts from the proposition that has been made for decades, that of structuring the approach to environmental assessment by what is at stake. The term “at stake” implies, literally, that there can be winners and losers.

It is exactly that. The questions we have to answer in conducting environmental assessments are intended to determine the winners and losers.

Now, in determining the winners and losers, there can be a host of points of view. You see it clearly when people’s public remarks begin with the comment: “What is at stake in this project is...”

The approach to environmental assessment demands a strict approach, rather than an approach solely based on the relationships between the social players. It favours those who are able to make their voices and their interests most easily heard.

Once the issues at stake in a project have been identified and everything is on the table, there is a need to deal with those issues, to analyze them, and to bring together the differences of opinion that may occur, not only in the scientific community, but also between the public and the scientists.

Senator Simons: Is traditional indigenous knowledge like that?

Mr. Côté: Exactly. Actually, in 2005, I took part in a strategic environmental assessment that was intended to blend indigenous values into the development of a land management plan using decision aid methods. First, there was a consultation. From the consultation, the issues were identified. After that, management scenarios were developed and an analysis grid with multiple criteria was constructed. This produced results and got the communities involved.

Those communities had no prior skill. Clearly, as the experts, we were doing our job. We did not give them all the details of the approach that resulted in such and such a problem being

M. Côté : Dans le domaine de la recherche opérationnelle appliquant l’évaluation environnementale, on parle plutôt de plusieurs rationalités ou de plusieurs façons d’aborder un problème. Même au sein des experts, il peut y avoir des divergences d’opinions, des différentes façons d’envisager un problème scientifique.

Ce qui importe, ce n’est pas de trancher et de dire qu’une approche est rationnelle et l’autre ne l’est pas, mais plutôt de gérer ces divergences-là. Les méthodes d’aide à la décision, si on les applique de façon plus généralisée à l’évaluation environnementale, permettent d’intégrer ces divergences-là. À commencer par une proposition qui est faite depuis des décennies, de structurer la démarche d’évaluation environnementale par enjeux. Puis quand j’utilise le terme « enjeux », je me réfère à la définition française du terme, c’est-à-dire ce que l’on peut gagner ou perdre dans une entreprise.

C’est exactement ça, le questionnement auquel on est soumis quand on fait une évaluation environnementale. On essaie de déterminer les gains et les pertes.

Maintenant, dans la détermination des gains et des pertes, il peut y avoir une multitude de points de vue sur — d’ailleurs vous verrez bien, souvent les gens dans leurs interventions publiques commencent leurs interventions en disant : « L’enjeu du projet, c’est... ».

La démarche d’évaluation environnementale propose une démarche rigoureuse plutôt qu’une démarche strictement basée sur le jeu de rapport de force entre les acteurs sociaux, et qui donne la faveur à ceux qui sont capables de porter plus facilement leurs voix ou leurs intérêts.

Une fois qu’on a identifié les enjeux d’un projet et qu’on a tout mis sur la table, là c’est de traiter ces enjeux-là, de les analyser et d’intégrer les divergences d’avis qui peuvent intervenir dans la communauté scientifique, mais également entre le public et les scientifiques.

La sénatrice Simons : Les connaissances traditionnelles autochtones sont comme ça?

M. Côté : Exactement. D’ailleurs, j’ai participé à une évaluation environnementale stratégique en 2005 qui visait à intégrer les valeurs autochtones dans le cadre de l’élaboration d’un plan d’aménagement du territoire, en appliquant des méthodes d’aide à la décision. On a d’abord fait une consultation. À partir de la consultation, on a identifié des enjeux. Par la suite, on a élaboré des scénarios d’aménagement et on a construit une grille d’analyse multicritères, ce qui a donné lieu à des résultats et suscité la participation des communautés.

Ces communautés-là n’avaient aucune compétence préalable. Évidemment, nous, on faisait notre job d’experts, c’est-à-dire qu’on ne leur donnait pas tous les détails de la démarche qu’on

analyzed, but they moved forward. They took part in each of the stages.

It worked. It worked so well that, in the end, they chose none of the four scenarios we started with; they built a fifth, using the knowledge that the process had given them. In the end, they were convinced that that was what had to be done.

Senator Pratte: Good morning to you both.

My question is for Ms. Pélouff. I assume that you were here just now, when we heard Quebec's environment minister say that the bill, if it is passed without amendment, will result in — I am not quoting him exactly, but this is what he meant — even greater intervention by the Government of Canada into provincial jurisdiction over environmental assessment. He also said that the substitution mechanism that presently exists, and that the bill reinstates, is not really valid because the substitution would be supervised by the Government of Canada, so it is not really acceptable.

Is that an aspect of the bill that you have looked at, as a lawyer and an environmental expert? Does the bill actually allow the idea to be achieved as much as possible, meaning the principle of “a project, an assessment”? Or are you rather of the same opinion as Quebec's minister and other provincial ministers?

Ms. Pélouff: The legal perspective we presented is informed by the desire to protect the environment. So, as I listened to the minister, I was thinking of legal cases that have been heard recently.

On the one hand, in the Energy East project, given that federal law had come apart a little, we had to rely on provincial law to protect the belugas in the St. Lawrence.

On the other hand, with the striped chorus frog, the project was completely assessed and approved by the provincial government, even though it was going to be really detrimental to the reintroduction of a species at risk. The frog was saved because of federal jurisdiction.

The environment benefits from the fact that there are two levels of government with jurisdiction because, depending on the government of the day, using both of those tools means that the environment is better protected.

From that perspective, once again, we assess things collaboratively. Actually, the bill proposes a number of collaborative tools. In the House of Commons, an amendment along those lines was introduced. Beforehand, clause 39.2 prevented collaboration on projects in the nuclear or petroleum sectors.

avait appliquée pour faire l'analyse de tel ou tel problème, mais ils ont procédé, ils ont participé à chacune des étapes.

Cela a marché. Cela a tellement bien marché que, finalement, ils n'ont choisi aucun des quatre scénarios du départ; ils en ont construit un cinquième, mais sur la base de la connaissance acquise par le processus. À la fin, ils étaient convaincus que c'était ça qu'il fallait faire.

Le sénateur Pratte : Bonjour à tous les deux.

Ma question s'adresse à Me Pélouff. On a entendu tantôt, j'imagine que vous étiez là, le ministre québécois de l'Environnement dire que le projet de loi, s'il était adopté sans amendement, entraînerait — je ne le cite pas exactement, mais c'est ce que ça voulait dire — une intervention encore plus grande du gouvernement du Canada dans les compétences des provinces en matière d'évaluation environnementale, et dire que le mécanisme de substitution qui existe déjà puis qui est réinstauré par le projet de loi n'était pas vraiment valable, parce que ça serait une substitution supervisée par le gouvernement du Canada, donc ce n'était pas vraiment acceptable.

Est-ce que c'est un aspect du projet de loi que vous, comme juriste et spécialiste en environnement, vous avez regardé? Est-ce que le projet de loi effectivement permettrait d'atteindre le plus possible l'idée, le principe d'« un projet, une évaluation »? Ou si vous êtes plutôt de l'avis du ministre du Québec et aussi d'autres ministres provinciaux?

Mme Pélouff : La perspective juridique qu'on présente, elle est informée de la volonté de servir la protection de l'environnement. Donc, en écoutant le ministre, je pensais à des causes juridiques qu'on a entendues récemment.

D'un côté, quand il y a eu le projet Énergie Est, étant donné le démantèlement du droit fédéral, on a dû se reporter au droit provincial pour protéger les bélugas du Saint-Laurent.

À l'inverse, quand on parle de la rainette faux-grillon, le projet a été complètement évalué et approuvé par le gouvernement provincial, alors qu'il allait vraiment nuire au rétablissement d'une espèce en péril, puis c'est en faisant appel aux compétences fédérales qu'on a pu sauver la rainette.

L'environnement bénéficie du fait qu'il y a deux paliers de gouvernements avec des compétences puis, dépendamment du gouvernement du moment, l'utilisation de ces deux outils-là permet de mieux protéger l'environnement.

Encore une fois, dans cette perspective-là, nous, on préfère les évaluations collaboratives. En fait, le projet de loi propose plusieurs outils pour collaborer. À la Chambre des communes, un amendement a été fait à ce chapitre, parce qu'avant, l'article 39.2 empêchait la collaboration lorsqu'on parlait de projets qui relèvent du secteur nucléaire ou du secteur pétrolier.

Now that has been withdrawn. There can be collaboration on all projects. We feel that allowing collaboration is at the core of the legislation. If I remember correctly, better collaboration is one of the most favourable aspects that the Canadian Mining Association highlighted.

One problem remains, to which the QELC is extremely sensitive in Quebec. In recent years, companies that say they come under federal law, especially ports, airports and pipelines, refuse to be subject to provincial legislation. In the past, we were considering an amendment, but we did not need to because the QELC went to the Court of Appeal with the Government of Quebec so that provincial legislation would apply to the Port of Quebec. But we feel that courts will be totally ready to denounce a situation like that.

Perhaps it would be a good idea to add something to the bill saying that developers claiming to be under federal jurisdiction cannot be exempt from provincial legislation. That does not extend to saying that, if a project is more under provincial jurisdiction, we want nothing to do with the federal government. It is all very nice for Quebec to behave like a state and exercise its entire jurisdiction, but we are not a country, so we are bound by the Constitution.

Senator Pratte: On the point that you just raised, would it be appropriate to clearly indicate in the bill that nothing prevents, or has the effect of preventing, provincial jurisdiction from being applied? We don't want a developer, the Port of Quebec, for example, to be able to say, "Great, I have the federal government's approval; to heck with the laws of the Province of Quebec".

Ms. Pélouff: That seems like a good idea. But let's not make it into a huge battle that could put the bill at risk.

Senator Pratte: Okay. Thank you.

[English]

Senator MacDonald: Ms. Pélouff, the last time you appeared before this committee, you said that the oil produced in Venezuela and Saudi Arabia is less greenhouse gas-intensive than Alberta oil. The oil that comes by tanker to Quebec, all of which goes through Nova Scotia's water, comes from places like Algeria, Kazakhstan, Nigeria; there is very little Saudi or Venezuelan oil coming through here.

Is it your position that Canada should buy oil from foreign countries, then, rather than developing our own oil, particularly when almost half the oil now that comes to Quebec from Western Canada is usually at a discounted price and benefits

Maintenant, ça a été retiré. Donc, il peut y avoir collaboration sur tous les projets. Nous, on pense que c'est ça qui est au centre de la loi, soit de permettre la collaboration. Si je me souviens bien, c'est un des aspects les plus favorables qu'a soulignés l'Association minière du Canada, cette meilleure collaboration-là.

Il reste qu'il y a un problème auquel le CQDE est extrêmement sensible au Québec. Au cours des dernières années, les entreprises qui se disent relever du droit fédéral, surtout les ports, aéroports et pipelines, refusent de s'assujettir à la loi provinciale. Dans la mesure où on envisageait dans le passé de proposer un amendement — et on s'est retiré de cette entreprise-là, notamment parce que le CQDE intervient à la Cour d'appel avec le gouvernement du Québec pour faire appliquer les lois du Québec au Port de Québec —, on pense que les tribunaux seront amplement aptes à dénouer cette situation-là.

Peut-être que ce serait une bonne idée d'ajouter au projet de loi quelque chose qui dit que des promoteurs qui se disent fédéraux ne peuvent être exemptés de la loi provinciale, mais pas de là à aller dire que si un projet est plus de compétences provinciales, on ne veut rien savoir du gouvernement fédéral. C'est bien beau que le Québec se comporte déjà comme un État qui exerce toutes ses compétences, mais on n'est pas un pays, donc on est pris dans la Constitution.

Le sénateur Pratte : En ce qui concerne le point que vous avez soulevé, y aurait-il lieu d'indiquer clairement dans le projet de loi qu'il n'empêche pas ou n'a pas pour effet d'empêcher l'application des compétences provinciales? Ce qui fait qu'un promoteur, le Port de Québec, par exemple, ne pourrait pas dire : « Bien, j'ai l'approbation du gouvernement fédéral, puis que le diable l'emporte avec les lois de la province de Québec ».

Mme Pélouff : Ça me semblerait une bonne idée. Peut-être pas de là à en faire une énorme bataille qui pourrait mettre en péril le projet de loi.

Le sénateur Pratte : D'accord, merci.

[Traduction]

Le sénateur MacDonald : Madame Pélouff, la dernière fois que vous avez comparu devant ce comité, vous avez dit que le pétrole produit au Venezuela et en Arabie saoudite dégageait moins de gaz à effet de serre que celui de l'Alberta. Le pétrole qui arrive par pétrolier au Québec, et qui passe par les eaux de la Nouvelle-Écosse, arrive de pays comme l'Algérie, le Kazakhstan et le Nigeria; il y a très peu de pétrole de l'Arabie saoudite ou du Venezuela qui arrive ici.

Êtes-vous alors d'avis que le Canada devrait acheter du pétrole de pays étrangers au lieu de produire son propre pétrole, surtout lorsque près de la moitié du pétrole qui arrive au Québec en provenance de l'Ouest du Canada est habituellement vendu à

Quebec consumers, keeps prices low? Most refined product in Quebec is consumed in Quebec.

Is it your position we should depend mostly on foreign oil as opposed to Canadian oil?

Ms. Péloffy: You may have read the transcript more recently than I did, but I doubt I said that Venezuela crude was less GHG-intensive. I think I said Canadian crude is one of the most GHG-intensive in the world; maybe not in absolute terms on all fronts, but definitely among the most GHG-intensive.

It is my position that, in a world which is hopefully actively fighting climate change, we need to shift off oil as fast as we can whilst being fair to the workers who work in that industry. Scientists internationally are quite clear that the first resources that we should abandon and leave in the ground are those that are most polluting per barrel of oil, and that happens to be our Canadian resources.

I hope that we will wean ourselves off oil as quickly as we can, and Quebec has undertaken policies to try to do that. In the meantime, I would favour using the least GHG-intensive variations of oil that we can find.

Senator MacDonald: There is more than GHG involved. I mean, that's one aspect. You say that we want to get off oil; of course, we eventually want to get off, I suppose, all sorts of products that we use today. However, that's not the case for the next 20 or 30 years. All the projections say, not that we're not going to get off oil, but that the consumption of oil around the world will increase to at least 2040. In other words, consumption will increase to 2040, at a minimum.

Again, do you really think that places like Nigeria, Algeria and Kazakhstan have overall better environmental standards than Canada?

Ms. Péloffy: First, the forecasts that you referred to are often made by organizations that are linked to current forms of energy, and their reports are influenced by the fact that they want continued reliance on oil.

Senator MacDonald: They're made by international agencies.

prix réduit, ce qui favorise les consommateurs du Québec et permet de garder les prix bas? La plupart des produits qui sont raffinés au Québec y sont consommés.

Êtes-vous d'avis que nous devrions acheter davantage de pétrole étranger que de pétrole canadien?

Mme Péloffy : Peut-être que vous avez lu le compte rendu il y a moins longtemps que moi, mais je doute avoir dit que le pétrole brut du Venezuela dégageait moins de gaz à effet de serre. Il me semble que j'ai dit que le pétrole brut canadien est parmi ceux qui en dégagent le plus au monde; ce n'est peut-être pas vrai de façon absolue sur tous les fronts, mais il se trouve définitivement parmi ceux qui en dégagent le plus.

Je suis d'avis que, dans un monde qui combat activement les changements climatiques, du moins, je l'espère, nous devons délaisser le pétrole le plus rapidement possible, tout en étant justes envers les travailleurs de cette industrie. Les scientifiques du monde entier disent clairement que les premières ressources que nous devrions abandonner et laisser dans le sol sont celles qui sont les plus polluantes par baril de pétrole, et il semblerait que ce sont nos ressources canadiennes.

J'espère que nous allons nous sevrer du pétrole le plus rapidement possible, et le Québec a élaboré des politiques pour tenter de le faire. En attendant, j'estime qu'il serait préférable d'utiliser les types de pétrole qui dégagent le moins de gaz à effet de serre possible.

Le sénateur MacDonald : Cela concerne bien plus que les gaz à effet de serre. Il s'agit d'un seul aspect. Vous dites que nous voulons délaisser le pétrole. Bien sûr, nous voulons abandonner tôt ou tard, il me semble, toutes sortes de produits que nous utilisons actuellement. Cependant, ce n'est pas le cas pour les 20 ou 30 prochaines années. Toutes les prévisions énoncent non pas que nous n'allons pas délaisser le pétrole, mais que la consommation de pétrole partout dans le monde augmentera jusqu'en 2040 au moins. En d'autres mots, la consommation augmentera jusqu'en 2040, au minimum.

Encore une fois, estimez-vous réellement que des endroits comme le Nigeria, l'Algérie et le Kazakhstan ont globalement de meilleures normes environnementales que le Canada?

Mme Péloffy : Tout d'abord, les prévisions auxquelles vous faites référence sont souvent faites par des organisations liées aux formes d'énergie actuelles, et leurs rapports sont influencés par le fait qu'elles veulent que la dépendance au pétrole se poursuive.

Le sénateur MacDonald : Ces prévisions sont faites par des organismes internationaux.

Ms. Péloffy: Yes, the IEA. To my knowledge, there are only two models that have been made by that agency that are compliant with the Paris Agreement. All other forecasts are not compliant.

You have two visions of the future; those that say we will continue to burn oil for the next 30 to 40 years. If that happens, life on Earth and advanced human civilizations are goodbye. Or you have the IPCC, which is the greatest scientific collaboration in the history of humankind, that says that we need to have zero carbon emissions by 2050.

So it's a question of whether we want to make money in the short term or survive in the long term.

In terms of the environmental standards, to be fair, I'm not sure. I know we have heard a lot of people say we have world-class standards, environmental protection, and things like that, but the last time I checked on the front of protection of biodiversity, Canada ranked behind Ethiopia, which is a country that deals with famine. I don't think we have anything to boast about on that front.

Senator MacDonald: In the past number of years, since they reversed Line 9, Quebec has taken about half of its oil for its refineries from Western Canada, which I think is great, but you're saying we shouldn't take any oil from Western Canada, we should be bringing it in from these other countries?

You need this oil for your refineries. These refineries produce all the refined product for Quebec. Do you think the Quebec government, and those in Quebec over the past decade who have ensured that oil from Western Canada has started to flow east to Quebec refineries, would agree with you to put an end to that and bring in oil from Kazakhstan, Nigeria, Algeria and Venezuela, and other places?

Ms. Péloffy: To be fair, I really do not think this is the topic we're looking at today. That project was approved; it is going forward and, to my knowledge, there is no proposal to cancel it at this point. It's a hypothetical that we'll probably never see.

As to my personal opinion, yes, I would rather have oil from Algeria, which I think is where we import it from otherwise.

Senator MacDonald: That's good to hear. Thank you.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you all for coming to our committee.

Mme Péloffy : Oui, par l'AIE. À ma connaissance, seulement deux modèles élaborés par cette agence sont conformes à l'Accord de Paris. Toutes les autres prévisions ne le sont pas.

Il y a deux sortes de visions par rapport à l'avenir. D'un côté, il y a ceux qui croient que nous allons continuer à consommer du pétrole pour les 30 à 40 prochaines années. Si cela se produit, il faudra dire adieu à la planète Terre et à la civilisation humaine. De l'autre côté, vous avez le GIEC, qui est la plus importante collaboration scientifique de l'histoire de l'humanité, qui dit que d'ici 2050, il ne doit plus y avoir d'émissions de carbone.

Il s'agit donc de savoir si nous souhaitons faire de l'argent à court terme ou survivre à long terme.

En ce qui a trait aux normes environnementales, pour être franche, je ne suis pas certaine. Je sais que bon nombre de personnes ont dit que nous avons des normes et des mesures de calibre mondial visant à protéger l'environnement. Cependant, à la lumière de mes dernières vérifications portant sur la protection de la biodiversité, le Canada se situe derrière l'Éthiopie, pays où la famine fait rage. Je crois que nous n'avons donc pas à nous vanter.

Le sénateur MacDonald : Au cours des dernières années, après avoir inversé la canalisation 9, le Québec a fait venir la moitié du pétrole qu'il a raffiné de l'Ouest canadien, ce qui est très bien selon moi. Cependant, vous dites que nous ne devrions pas importer de pétrole de l'Ouest canadien et que nous devrions plutôt en importer de pays étrangers?

Vous avez besoin de ce pétrole pour vos raffineries. Elles produisent tout le produit raffiné du Québec. Pensez-vous que le gouvernement du Québec, et les personnes au Québec qui s'assurent depuis les 10 dernières années que du pétrole en provenance de l'Ouest canadien est acheminé vers les raffineries du Québec, serait d'accord avec vous pour mettre un terme à cela et importer du pétrole du Kazakhstan, du Nigeria, de l'Algérie, du Venezuela et d'autres pays?

Mme Péloffy : Pour être honnête, je ne pense vraiment pas qu'il s'agit du sujet à l'étude aujourd'hui. Ce projet a été approuvé; il va de l'avant et, à ma connaissance, il n'y a jamais eu de proposition visant à l'annuler à ce jour. Il s'agit de quelque chose d'hypothétique qui ne se produira probablement jamais.

Pour ce qui est de mon opinion personnelle, oui, je préférerais que l'on importe du pétrole de l'Algérie, et je pense que c'est de là que nous l'importons sinon.

Le sénateur MacDonald : C'est bon à savoir. Merci.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci à vous tous d'être venus à notre comité.

You made a very specific recommendation in terms of amendments that should be introduced. In your brief, you point out that you were very involved in all the studies, all the federal government's review of this bill. This is not the first time that you have made those recommendations to us. How has the federal government or the study committee, reacted to your recommendations?

Ms. Péloffy: Actually, when I say that the issue has flown under the radar, it is partly also our fault. I started to work full-time on this quite late in the House of Commons process. It has been said that it should be independent, but no particularly precise suggestions have been made in the current bill. We were able to do it more recently.

To date, I have heard nothing to indicate that it must absolutely not be done. A number of bureaucrats are already telling us that the agency is independent. That is great, but why not write it down so that it is truly a guarantee?

In the expert report, people have focused on the main point, the quasi-judicial decision-making organization. However, if you read the text carefully, you see that the experts' main concern was to have an organization that really had all the powers it needed to encourage different kinds of participation, and all the independence it needed to do so.

The government decided to not go with the quasi-judicial method. That is in its discretion and it's fine. In Québec, we do not have that model either. By rejecting the quasi-judicial model, it is as if the matter of independence disappeared along with it. But it remains just as relevant.

This is just an issue that has not been discussed, but it remains extremely important.

Senator Massicotte: When we compare Canada's timelines with other countries around the world, we see that ours are extremely long, compared to all our other competitors, including countries like Norway, which is a great example for the environment.

You are proposing amendments that would remove references to timelines of 300 days, etc. The fear is that, if we do not set limits for the timelines, we will never reach a solution. It will take us a lot of time and there will be no incentives.

What do you think about that?

Ms. Péloffy: Basically, I think you are referring to the collective recommendations for amendments. In the interests of being collective, I personally would agree to signing off on those amendments also; that would be good. From Quebec's

Vous avez fait une recommandation très précise pour ce qui est des amendements qui devraient être apportés. Dans votre mémoire, vous indiquez que vous étiez très impliquée dans toutes les études, toutes les révisions du gouvernement fédéral dans le cadre de ce projet de loi. Ce n'est pas la première fois que vous nous faites ces recommandations-là. Comment le gouvernement fédéral ou le comité d'étude a-t-il réagi à vos recommandations?

Mme Péloffy : En fait, quand je dis que l'enjeu a volé sous le radar, c'est aussi en partie de notre faute. Moi, j'ai commencé à travailler là-dessus à temps plein assez tard dans le processus de la Chambre des communes. On a dit que ça devrait être indépendant, mais on n'avait pas de suggestions très précises ancrées dans le projet de loi actuel. On a pu le faire plus récemment.

À ce jour, je n'ai rien entendu à propos du fait qu'il ne faut absolument pas faire ça. En fait, plusieurs bureaucrates nous disent déjà que l'agence est indépendante. C'est génial, mais pourquoi ne pas l'écrire pour que ce soit vraiment garanti?

Dans le rapport d'expert, les gens ont surtout retenu le point principal, soit l'organisme décisionnel quasi judiciaire. Toutefois, en lisant attentivement le texte, on constate que l'enjeu principal des experts était d'abord un organisme qui a vraiment tous les pouvoirs nécessaires pour encourager différents types de participation et l'indépendance nécessaire pour le faire.

Le gouvernement a décidé de ne pas aller avec le mode quasi judiciaire. C'est à sa discrétion et c'est correct. Au Québec, ce n'est pas ça qu'on a comme modèle non plus. En rejetant le modèle quasi judiciaire, c'est comme si l'enjeu de l'indépendance est parti avec ça, alors qu'il demeure tout aussi pertinent.

Il s'agit simplement d'un enjeu qui n'a pas été discuté, mais qui demeure extrêmement important.

Le sénateur Massicotte : Lorsqu'on compare les échéanciers du Canada avec d'autres pays dans le monde entier, on constate qu'on a des délais extrêmement longs comparativement à tous les autres concurrents, y compris les pays comme la Norvège, qui est tout de même un bel exemple pour l'environnement.

Vous proposez des amendements afin de retirer des références à des délais de 300 jours, et cetera. La crainte c'est que si on ne fixe pas de limites quant aux délais, on n'aboutira pas à une solution. Ça va prendre beaucoup de temps et il n'y a pas d'incitatifs.

Qu'en pensez-vous?

Mme Péloffy : Au fond, je pense que vous faites référence aux recommandations d'amendements qui étaient collectives. Dans l'intérêt d'y aller collectivement, moi, j'accepterais de signer ces amendements-là aussi, ce qui serait bien. Dans une

perspective, that would not give us a lot, because, as the minister has already explained, our timelines are already tighter.

It is not really an issue in Quebec. Personally, that is not the amendment that would take a lot of my energy.

Senator Massicotte: Thank you.

The Chair: Do you want to add anything?

Mr. Côté: Yes, I would like to comment. I would like to draw your attention to something that can easily be seen in the controversies that arise around specific projects. When you look at the briefs submitted by various participants in the consultations, you see that the issues raised often have absolutely nothing to do with the projects, but a lot to do with the public policies around the management of natural resources.

The problem you raise, senator, is a problem about strategic planning in the energy field. Unfortunately, debates on matters like that often take place as specific projects are being put into place. More than any time frames imposed by the procedures, these delays are often political in nature and caused by blockages.

I am thinking specifically about the establishment of the shale gas system in Quebec. The wind energy system too. I participated in a study on social acceptance; the case in point was wind energy. It was fascinating to see that most of the comments in the public hearings had nothing to do with the specific projects. They had a lot to do with Quebec's strategy in developing the system.

At that point, why do we take so long to establish a strategic practice for environmental assessment? From that perspective, the federal project is very timid. Proponents of projects are held hostage by that, because they find themselves in the middle of a public debate that is not finished or that has not taken place. Project-specific discussions are not the place to debate those matters.

That request has been made for decades. However, if we apply strategic assessments to developing policies, plans and governmental programs, in energy specifically, it also implies constraints.

To go back to your concerns, I wonder what control we have on the petroleum market, for example.

[English]

It's a free market.

perspective québécoise, cela ne nous donnerait pas grand-chose parce que, comme le ministre l'a déjà expliqué, nos délais sont déjà plus serrés.

Il n'y a pas vraiment d'enjeu à cet égard au Québec. Personnellement, ce n'est pas l'amendement sur lequel je consacrerai beaucoup d'énergie.

Le sénateur Massicotte : Merci.

La présidente : Voulez -vous ajouter quelque chose?

M. Côté : Oui, j'aimerais faire un commentaire. J'aimerais attirer votre attention sur quelque chose qui est facilement observable dans les controverses suscitées par la réalisation de projets spécifiques. Quand on regarde les mémoires déposés par les différents intervenants aux consultations, on se rend compte que, souvent, les enjeux qui sont soulevés ne concernent absolument pas le projet, mais concernent les politiques publiques relatives à la gestion des ressources naturelles.

Le problème que vous soulevez, sénateur, est un problème qui relève de la planification stratégique dans le domaine de l'énergie. Malheureusement, les débats entourant ces questions-là se déroulent souvent à l'occasion de la réalisation de projets spécifiques. Au-delà des délais imposés par les procédures, les délais sont souvent de nature politique à cause des blocages.

Je pense notamment à l'implantation de la filière des gaz de schiste au Québec. La filière éolienne aussi. J'ai participé à une étude sur l'acceptabilité sociale et on avait comme cas de figure l'implantation de la filière éolienne. C'était fascinant de constater que la majorité des commentaires, lors des audiences publiques, ne portaient pas sur les projets spécifiques. Ils portaient sur la stratégie québécoise du développement de la filière.

Alors, à ce moment-là, pourquoi on tarde tant à implanter une pratique d'évaluation environnementale stratégique? De ce point de vue là, le projet fédéral est très timide. Ce sont les initiateurs de projets qui sont les otages de ça, parce qu'ils se trouvent au milieu d'un débat public qui n'a pas été achevé ou qui n'a pas eu lieu. Les discussions à l'échelle d'un projet, ce n'est pas le lieu pour débattre de ces choses-là.

C'est une demande qui est faite depuis des décennies. Cela dit, si on appliquait des évaluations stratégiques à l'élaboration des politiques, des plans et des programmes gouvernementaux, notamment en énergie, cela implique aussi des contraintes.

Pour revenir à vos préoccupations, je me demande quel contrôle on a, par exemple, sur le marché du pétrole.

[Traduction]

C'est un marché libre.

[Translation]

Often, products move around the four corners of the world following an economic logic that completely escapes the control of any state.

So I have to remind you about those points because a lot of decisions that apply to specific projects, operate on a logic that escapes any state control and is more and more about open markets.

Senator Forest: Thank you for your very enlightening remarks.

We're talking a lot about issues. We're talking about social acceptability. I think, with good reason, that there are a multitude of examples, including energy east in Quebec, shale gas, and so on, where by not really putting the issues on the table, we end up serving both the environmental cause and the development cause.

What do you think is at stake? Because the deadlines are very tight. We are all well aware of the end of the session, which is fast approaching. If we can't find a compromise despite all the imperfections of the bill, of the legislation we have on the table, what is the issue of not ratifying this legislation?

Mr. Côté: I didn't come prepared to make a judgment on that.

Senator Forest: We're not always prepared in life.

Mr. Côté: No, I understand that, but normally when I express an opinion on something, I like to have thought about it. Although I have read the bill more than once, I wouldn't risk making a judgment like that.

However, having studied it and having consulted several people who participated in this reflection — if you ask me to make an overall judgment — I believe that it is a step forward compared to what currently exists, despite the imperfections we have identified. Although the 2012 act made worthwhile amendments to address certain issues, it had significant shortcomings. Given all the thought that has gone into Bill C-69, I think we need to do our best with everything that has been said and all the thought that has gone into it.

Senator Forest: So there is a certain tendency that emerges from the comments.

Mr. Côté: Exactly.

The Chair: Ms. Péloffy, would you like to add anything?

[Français]

Souvent, les produits traversent les quatre coins de la planète suivant des logiques économiques qui échappent complètement au contrôle des États.

Alors je tiens à rappeler ces points-là, parce qu'effectivement, beaucoup de décisions qui sont prises et qui se traduisent par des projets spécifiques découlent d'une logique qui échappe au contrôle des États, et de plus en plus de l'ouverture des marchés.

Le sénateur Forest : Merci de vos propos fort éclairants.

On parle beaucoup d'enjeux. On parle d'acceptabilité sociale. Je pense, avec raison, qu'il y a une multitude d'exemples, entre autres, Énergie Est au Québec, les gaz de schiste, et cetera, où le fait de ne pas vraiment mettre les enjeux sur table, on en arrive à desservir autant la cause environnementale que la cause du développement.

Selon vous, quel est l'enjeu? Parce que les délais sont très serrés. On est tous très conscients de la fin de session qui approche à grands pas. Si on n'arrivait pas à trouver un compromis malgré toute l'imperfection du projet de loi, de la législation qu'on a sur la table, quel est l'enjeu de ne pas entériner cette législation-là?

M. Côté : Je ne me suis pas préparé à apporter un jugement à cet égard.

Le sénateur Forest : On n'est pas toujours préparé dans la vie.

M. Côté : Non, ça, je comprends bien, mais normalement quand je me prononce sur quelque chose, j'aime bien y avoir réfléchi. Bien que j'ai parcouru le projet de loi plus d'une fois, je ne me risquerais pas à apporter un jugement comme ça.

Toutefois, pour l'avoir examiné et pour avoir consulté plusieurs personnes qui ont participé à cette réflexion — si vous me demandez de faire un jugement global — je crois que c'est une avancée par rapport à ce qui existe actuellement, malgré les imperfections qu'on a identifiées. Parce que la loi de 2012, bien qu'elle apportait des modifications intéressantes visant à régler certaines problématiques, comportait des lacunes importantes. Compte tenu de tout le travail de réflexion qui a été fait autour du projet de loi C-69, à mon avis, il faut faire de notre mieux avec tout ce qui a été dit et toute la réflexion qui a été faite.

Le sénateur Forest : Donc, il y a une certaine tendance qui se dégage des propos.

M. Côté : Exactement.

La présidente : Madame Péloffy, voulez-vous ajouter quelque chose?

Ms. Péloffy: We believe that we can't continue with the current system. This is one of the few points where we agree with the former premier of Alberta, who said that the current system is broken and doesn't work. It doesn't work for project opponents or project promoters. No one wins.

I really believe that this bill has a lot of potential. We would like guarantees in this regard. The best scenario — and I think environmental colleagues have proposed the same thing — would be to have a mechanism to review the bill every five years. That way, if there are failures, errors, we can make adjustments as we go.

So, perhaps we should pass the bill and meet again in five years to see what has worked and what hasn't worked as well, and determine what needs to be improved. Because it's very difficult to be perfect the first time around. Life is often an iterative process.

Senator Forest: Thank you.

The Chair: On that note, we will conclude this part of the meeting.

[English]

For our third panel we host, from Enbridge Inc., Mr. Al Monaco, president and chief executive officer. He is appearing with Ramona Salamucha, senior legal counsel. Thank you very much for joining us.

[Translation]

We are welcoming Pierre-Olivier Roy, Senior Analyst and Analyst at the Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services at the Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable.

Thank you very much for being here this morning. I'll give the floor to the representative from Enbridge.

[English]

Al Monaco, President and Chief Executive Office, Enbridge Inc.: Madam Chair and committee members, thank you for allowing me to speak to an issue of critical national importance, Bill C-69.

I am speaking to you today as part of an industry, but equally as a deeply devoted and proud Canadian concerned with what this bill means to our communities, regions and Canada's future.

Mme Péloffy : Nous, on croit qu'on ne peut pas continuer avec le système actuel. C'est un des rares points où on s'entend avec l'ancienne première ministre de l'Alberta, qui disait que le système actuel est brisé et ne fonctionne pas. Ça ne fonctionne ni pour les opposants de projets ni pour les promoteurs de projets. Personne n'y gagne.

Je crois vraiment que ce projet de loi a énormément de potentiel. On aimerait des garanties en ce sens. Le meilleur scénario — et je pense que des collègues écologistes ont proposé la même chose — serait d'avoir un mécanisme de révision du projet de loi aux cinq ans. Ainsi, s'il y a des ratés, des erreurs, on peut réajuster le tir au fur et à mesure.

Ainsi, on devrait peut-être adopter le projet de loi et se revoir dans cinq ans pour voir ce qui a fonctionné et ce qui a moins bien fonctionné, et déterminer ce qui doit être amélioré. Parce que c'est très difficile d'avoir la perfection du premier coup. La vie, c'est souvent un processus itératif.

Le sénateur Forest : Merci.

La présidente : Sur ce, nous terminons cette partie de la réunion.

[Traduction]

Pour notre troisième groupe de témoins, nous accueillons M. Al Monaco, président et chef de la direction d'Enbridge Inc. Il est accompagné de Ramona Salamucha, avocate-conseil principale. Merci beaucoup de vous joindre à nous.

[Français]

Du Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable, nous accueillons Pierre-Olivier Roy, analyste sénior et analyste au Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services.

Merci beaucoup de votre présence ce matin. Je vais donner la parole au représentant d'Enbridge.

[Traduction]

Al Monaco, président et chef de la direction, Enbridge Inc. : Madame la présidente et membres du comité, je vous remercie de me permettre de parler d'un enjeu d'importance cruciale à l'échelle nationale, le projet de loi C-69.

Je m'adresse à vous aujourd'hui non seulement au nom d'une industrie, mais également en tant que Canadien profondément dévoué et fier, qui est préoccupé par ce que ce projet de loi signifie pour l'avenir de nos collectivités, de nos régions et du Canada.

We believe that Bill C-69, in its current form, will not achieve its objective of improving environmental and regulatory processes, and it will further reduce confidence and investment in Canada.

What this could mean to Canadians is loss of tax revenues to fund education, health, and community; disappearance of meaningful, well-paying, highly skilled jobs; an exodus of our youth and talent and innovation that our sector creates; lost opportunity for economic reconciliation with Indigenous communities; and the erosion of Canada's competitiveness.

This is not just an energy industry problem; it's a critical issue for Canada, so it's essential we get this bill right.

Enbridge is the largest energy infrastructure company in North America. We move about a quarter of North American crude oil and 18 per cent of the natural gas. Our utility serves 12 million Canadians, and we have interests in 1,700 megawatts of renewable energy. In Quebec, we deliver more than half of the oil consumed here, we're partnered with Énergir and Gazifère, and we have interests in three wind farms in the province. We have 70 years of history in building and operating infrastructure, with regulatory constructs in five countries, nine Canadian provinces and territories, and 41 states.

Energy transportation is part of the very fabric of Canadian social and economic prosperity and security, on equal footing with our cross-country highways, railway lines, shipping, and air transport. Without effective energy transportation, our world-class resources will be stranded, while our competitor and largest trading partner to the south gains the upper hand. Without change, we are destined to squander Canada's competitive advantage and an opportunity to gain global market share in energy.

Why is this happening? After decades of progressing and connecting Canada's vastness, it's clear that we are now failing. As transportation capacity for energy has been constrained over the last several years, Canadians are forfeiting an estimated \$14 billion in value per year because of severe price discounting of our energy exports. From 2017 to 2018, planned investments in major resource projects dropped by \$100 billion, and many companies have exited Canada. Unfortunately, global investors have now come to see Canada as having an environmental and regulatory process that is risky.

Nous estimons que le projet de loi C-69, dans son libellé actuel, n'atteindra pas son objectif d'améliorer les processus environnementaux et réglementaires, et réduira encore davantage la confiance et les investissements au Canada.

Cela pourrait signifier ce qui suit pour les Canadiens : c'est la perte de revenus fiscaux, lesquels servent à financer l'éducation, le système de santé et les collectivités; la disparition d'emplois de qualité, bien rémunérés et hautement qualifiés; l'exode de nos jeunes ainsi que des talents et de l'innovation générés par notre secteur; la perte d'une occasion de réconciliation économique avec les collectivités autochtones; et l'érosion de la compétitivité du Canada.

Il ne s'agit pas d'un problème qui touche seulement l'industrie de l'énergie; c'est un enjeu critique pour le Canada, et il est donc essentiel de rendre ce projet de loi convenable.

Enbridge est la plus grande société d'infrastructure énergétique en Amérique du Nord. Nous acheminons environ un quart de la production nord-américaine de pétrole brut et 18 p. 100 du gaz naturel. Grâce à nos installations, nous offrons des services à 12 millions de Canadiens, et nous avons des participations dans des entreprises qui produisent 1 700 mégawatts d'énergie renouvelable. Au Québec, nous acheminons plus de la moitié du pétrole qui est consommé ici, nous sommes partenaires d'Énergir et de Gazifère, et nous avons des participations dans trois parcs éoliens de la province. Nous cumulons 70 ans d'expérience en matière de construction et d'exploitation d'infrastructures, avec des structures réglementaires dans 5 pays, 9 provinces et territoires canadiens, et 41 États.

Le transport d'énergie fait partie intégrante de la prospérité sociale et économique du Canada, au même titre que les autoroutes qui traversent le pays, les voies ferrées, le transport maritime et le transport aérien. Sans un transport efficace de l'énergie, nos ressources de calibre mondial seront immobilisées, alors que notre concurrent et principal partenaire commercial au sud gagne du terrain. Si nous restons les bras croisés, nous sommes voués à gaspiller l'avantage concurrentiel du Canada et à rater une occasion d'acquérir des parts du marché mondial de l'énergie.

Pourquoi est-ce que cela se produit? Après des dizaines d'années de progrès et de construction de liens dans notre immense pays, il est clair que nous sommes en train d'échouer. Puisque la capacité en matière de transport d'énergie a été limitée au cours des dernières années, les Canadiens renoncent à environ 14 milliards de dollars par année en raison de la réduction importante des prix d'exportation de notre énergie. De 2017 à 2018, les investissements prévus dans d'importants projets en matière de ressources ont chuté de 100 milliards de dollars, et bon nombre d'entreprises ont quitté le

The question we must ask is this: Will the bill achieve the government's objective and provide business with the confidence to put capital to work in Canada? We believe that the answer to that question is no. I am going to focus on three reasons why we have this view.

First, over the last decade, pipeline project reviews, as you know, have become the vehicle for vigorous debate on broad, national issues like climate change, Indigenous reconciliation, and the future energy mix. These issues, while critical to Canada and must be addressed, cannot and should not be resolved within individual project reviews and by project proponents.

Bill C-69 severely exacerbates an already unmanageable problem by incorporating non-project-specific policy matters into the regulatory process when a national consensus has not been achieved, nor policies and legislation implemented to address them.

For example, one of the mandatory factors to be considered in the impact assessment is the extent to which the effects of the project hinder or contribute to climate change commitments. However, the legislation is silent on how that would be determined, opening up the review process to a wide-ranging and complex policy debate. Climate change should be addressed, there's not much doubt about that, but through federal and provincial policy, not individual project reviews.

Project proponents must know the rules of the game before it begins, otherwise they won't have the confidence to bring projects forward.

Second, the bill departs from the long-held and proven independent quasi-judicial process by expanding the discretionary power and final decision-making authority of federal ministers and cabinet. This erodes the sanctity and independence of our regulatory process, risks continued and even greater politicization of specific projects, and encourages even more litigation.

The principle of regulatory independence and excellence has been the very bedrock that Canada and the rest of the world have come to count on, just like the pillar of strength that is our globally renowned banking sector. The expansion of government

Canada. Malheureusement, les investisseurs mondiaux considèrent maintenant que le Canada possède un processus de réglementation et de protection de l'environnement risqué.

La question que nous devons nous poser est la suivante : est-ce que ce projet de loi atteindra l'objectif du gouvernement et donnera aux entreprises la confiance nécessaire pour injecter des capitaux au Canada? Nous estimons que la réponse à cette question est non. Je vais me concentrer sur trois raisons qui expliquent mon point de vue.

Premièrement, au cours de la dernière décennie, les examens de projets de pipeline, comme vous le savez, sont devenus une occasion de tenir des débats animés sur de vastes questions nationales comme les changements climatiques, la réconciliation avec les Autochtones, ainsi que le bouquet énergétique de l'avenir. Ces questions, en raison de leur importance pour le Canada, doivent être examinées, et ne devraient pas être réglées par l'entremise d'examens de projets individuels, sous la responsabilité des promoteurs de projet.

Le projet de loi C-69 exacerbe un problème déjà ingérable en intégrant des questions de politique non spécifiques à un projet dans le processus de réglementation, alors qu'un consensus à l'échelle nationale n'a pas été atteint, et qu'aucune politique ni disposition réglementaire n'a été mise en place à cet égard.

Par exemple, l'un des facteurs dont il faut obligatoirement tenir compte dans l'évaluation d'impact, c'est la mesure dans laquelle les effets du projet nuiront ou contribueront au respect des engagements en matière de changements climatiques. Cependant, le projet de loi ne précise pas comment ce sera déterminé, ce qui rend le processus d'examen susceptible de faire l'objet d'un vaste et complexe débat stratégique. Les changements climatiques devraient être pris en compte, cela ne fait pas vraiment de doute, mais ce devrait être par l'entremise de politiques fédérales et provinciales, pas dans le cadre de l'examen de chaque projet.

Les promoteurs de projet doivent connaître les règles du jeu avant le début de la partie, sans quoi ils n'auront pas la confiance nécessaire pour proposer des projets.

Deuxièmement, le projet de loi s'éloigne du processus quasi judiciaire indépendant et éprouvé appliqué depuis longtemps en étendant le pouvoir discrétionnaire et le pouvoir de prendre des décisions finales du Cabinet et des ministres fédéraux, ce qui mine l'intégrité et l'indépendance de notre processus réglementaire, risque de favoriser la politisation continue et même accrue de projets particuliers et encourage le dépôt d'encore plus de poursuites.

Le principe de l'indépendance et de l'excellence réglementaires est le fondement même auquel le Canada et le reste du monde en sont venus à se fier, tout comme le solide pilier que constitue notre secteur bancaire de renommée

authority into the regulatory process presents untenable risks to proponents and investors.

Case in point, the Northern Gateway project. Gateway followed, to the letter, an extensive, science-based and rigorous consultation and regulatory project review. The joint review panel concluded that Gateway was in Canada's public interest, specifically that "Canadians will be better off with this project than without it." We were the first company to welcome and offer one-third ownership in Gateway to 31 Indigenous partners and communities and help them finance it.

The approval was subject to 209 conditions, and the government of the day gave their consent. To that point, we had spent \$650 million to gain regulatory approval, and were preparing to proceed when a new government came to power and effectively cancelled the project.

I ask the committee to consider a question. Given our loss of \$650 million and a Bill C-69 that extends more discretion to government, and with critical national policy issues unresolved, why would a proponent consider investing in a new large-scale infrastructure project? In my view, any company that prudently assesses risk will not invest capital under that framework.

Let me be clear. We have always supported the highest standards of regulatory scrutiny and environmental protection; we and the public expect nothing less than that. But for Bill C-69 to achieve the government's stated objectives, we need to retain the strength of the independent, quasi-judicial process.

We believe that the review panel in these projects must provide a clear yes or no recommendation to cabinet, including conditions. In turn, cabinet's decision must be based on and tied to the review panel's recommendation to ensure decisions are based on science and evidence gathered during the regulatory review.

In light of the final decision-making authority remaining with the cabinet at the very end of the process, Bill C-69 must provide an early opportunity for the proponent to request a notice that clearly indicates whether the project does, or does not, meet the key national policy objectives at a very high level, subject, of course, to a full regulatory review.

mondiale. Le fait d'étendre le pouvoir gouvernemental au processus réglementaire entraîne des risques insoutenables pour les promoteurs et les investisseurs.

Le projet Northern Gateway est un exemple typique. Ce projet a suivi, à la lettre, un long processus rigoureux de consultation scientifique et fait l'objet d'un examen réglementaire. La commission d'examen mixte a conclu que Northern Gateway était dans l'intérêt public du Canada, et plus précisément qu'« il comporte plus d'avantages pour les Canadiens que de désavantages ». Nous avons été la première entreprise à accueillir favorablement la participation des Autochtones et à offrir le tiers de la propriété du projet à 31 partenaires et collectivités autochtones, et nous les avons aidés à financer cette acquisition.

L'approbation était sous réserve de 209 conditions, et le gouvernement de l'époque a donné son consentement. À ce moment-là, nous avons dépensé 650 millions de dollars afin d'obtenir l'approbation réglementaire, et nous nous préparions à procéder à la mise en œuvre quand un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir et a effectivement annulé le projet.

Je demande au comité de se poser une question : compte tenu de notre perte de 650 millions de dollars et du projet de loi C-69 qui accorde plus de pouvoir discrétionnaire au gouvernement, et comme des problèmes cruciaux touchant les politiques nationales ne sont pas réglés, pourquoi un promoteur envisagerait-il d'investir dans un nouveau projet d'infrastructure à grande échelle? À mon avis, toute entreprise qui évalue prudemment les risques refusera d'investir des capitaux sous ce cadre.

Je tiens à préciser que nous avons toujours appuyé les normes les plus élevées en matière d'examen réglementaire et de protection environnementale; le public et nous-mêmes n'attendons rien de moins que cela. Toutefois, pour que le projet de loi C-69 permette l'atteinte des objectifs déclarés par le gouvernement, nous devons conserver la force du processus quasi judiciaire indépendant.

Nous croyons que la commission d'examen chargée de se pencher sur ces projets doit adresser au Cabinet une recommandation clairement favorable ou défavorable, y compris les conditions. Quant à la décision du Cabinet, elle doit être fondée sur la recommandation de cette commission et y être liée afin de garantir que les décisions sont appuyées par des données scientifiques et probantes recueillies dans le cadre de l'examen réglementaire.

Comme ce sera le Cabinet qui conservera le pouvoir de prendre la décision définitive à la toute fin du processus, le projet de loi C-69 doit offrir au promoteur une occasion précoce de demander un avis qui indique clairement si le projet correspond ou pas aux objectifs clés de la politique nationale, de façon très générale et sous réserve — bien entendu — d'un examen réglementaire complet.

Finally, on this point, if Bill C-69 passes, we as a company would be faced with competing with our own government, as owners of Trans Mountain, when the government has expanded powers on projects that we would potentially have in front of the regulator. Our experience clearly underscores, through our history, why we need to maintain a strong, quasi-judicial regulatory process.

Third, the NEB has fulfilled the role of a single life-cycle regulator for the last six decades. The institutional knowledge gained through combining project assessment and ongoing oversight has been critical to Canada's regulatory construct and is too important to risk fragmentation. Yet, Bill C-69 would do just that by separating the project assessment from ongoing regulatory oversight. We believe this compromises the effectiveness of the CER and would be inconsistent with the stated goal of "one project, one assessment." We must ensure that the CER is responsible to oversee the full life cycle of a pipeline project.

There are other areas of concern with Bill C-69 that are covered in our written submission. For example, it's been stated that the timelines under the bill will be shorter, but that is not the case for federally regulated pipelines. The current legislated timeline for pipeline projects is 540 days and, under the proposed IA, timelines would range from 615 days to 915 days, excluding the opportunities for ministers and cabinet to extend, suspend, or set longer timelines. Clearly, even-longer time frames are unacceptable.

In conclusion, the question before us is whether Bill C-69 will increase confidence in the regulatory process for all stakeholders, while protecting the environment and allowing sustainable, world-class projects to move forward in Canada's national interest, where they have withstood scrutiny of an independent regulatory review. We believe the answer to that question is no, and that the proposed bill, in its current form, will further erode confidence. We have consulted with numerous stakeholders over the last months, and we believe that there is very strong alignment on that point.

If the government is intent on passing this bill, several changes, in our view, are required, the most important of which are: to remove broad policy matters from pipeline project reviews; these important issues, but are more appropriately addressed through federal and provincial policy; retain a strong, independent quasi-judicial regulatory process by eliminating government intervention in the independent review. Limit designated projects under the IA to only the very largest projects, and in those cases allow the CER to lead the IA process, given

Enfin, sur cette question, si le projet de loi C-69 est adopté et que les pouvoirs du gouvernement sont étendus aux projets que nous pourrions avoir soumis à l'examen de l'organisme de réglementation, comme entreprise et propriétaires de Trans Mountain, nous ferions face à la concurrence de notre propre gouvernement. Notre expérience souligne clairement, tout au long de notre histoire, pourquoi nous devons maintenir un processus réglementaire quasi judiciaire solide.

Troisièmement, l'ONE joue le rôle du seul organisme de réglementation du cycle de vie depuis les six dernières décennies. Le savoir institutionnel acquis grâce aux activités combinées d'évaluation de projets et de surveillance continue a été crucial pour le régime réglementaire du Canada et est trop important pour que l'on puisse risquer de le fragmenter. Pourtant, c'est exactement ce que ferait le projet de loi C-69 en séparant l'évaluation des projets de la surveillance réglementaire continue. Nous croyons que cette séparation compromet l'efficacité de la RCE et serait incompatible avec le but déclaré d'« une évaluation par projet ». Nous devons nous assurer que la RCE est responsable de surveiller le cycle de vie entier d'un projet de pipeline.

Le projet de loi C-69 comporte d'autres aspects préoccupants qui sont abordés dans notre mémoire écrit. Par exemple, il a été déclaré que, sous le régime du projet de loi, les échéanciers seront plus courts, mais ce n'est pas le cas des pipelines réglementés à l'échelon fédéral. Le délai actuellement prévu par la loi pour les projets de pipelines est de 540 jours et, au titre de la Loi sur l'évaluation d'impact proposée, il s'étendrait à des périodes de 615 à 915 jours, sans compter les possibilités pour les ministres et le Cabinet d'étendre ou de suspendre les échéanciers, ou bien d'en fixer des plus longs. Il est évident que des délais encore plus longs sont inacceptables.

En conclusion, la question à laquelle nous devons répondre est la suivante : le projet de loi C-69 augmentera-t-il la confiance à l'égard du processus réglementaire pour tous les intervenants, et ce, tout en protégeant l'environnement et en permettant à des projets durables de calibre mondial d'aller de l'avant dans l'intérêt national du Canada, s'ils ont résisté à un examen réglementaire indépendant? Nous croyons que la réponse à cette question est « non » et que, sous sa forme actuelle, le projet de loi proposé minera davantage la confiance. Nous avons consulté de nombreux intervenants au cours des derniers mois, et nous croyons qu'il y a un très fort consensus à ce sujet.

Si le gouvernement a l'intention d'adopter le projet de loi, à notre avis, plusieurs modifications sont requises, dont les plus importantes sont les suivantes : retirer les vastes enjeux stratégiques des examens de projets de pipelines — ce sont des questions importantes, mais il est plus approprié de les régler grâce à des politiques fédérales et provinciales —; conserver un processus réglementaire quasi judiciaire indépendant et solide en éliminant l'intervention du gouvernement dans l'examen indépendant; limiter les évaluations d'impact aux très grands

their experience. For all other projects, maintain the CER as the single life-cycle regulator in order to ensure one project, one assessment. Finally, include maximum timelines to project reviews and place specific and appropriate limits on the number and length of extensions that could be granted.

We encourage the committee to incorporate our amendments so that Canada can move forward and all Canadians can benefit from its vast natural resources in a sustainable way.

Thank you for the opportunity to provide our view of Bill C-69. We look forward to the questions.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Roy.

[*Translation*]

Pierre-Olivier Roy, Energy Lead, Senior Analyst and Analyst, Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services, Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable, Enbridge Inc.: Dear members of the Senate committee, my name is Pierre-Olivier Roy, Energy Lead at CIRAIG, the Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services.

Founded in 2001, CIRAIG is a centre of expertise internationally recognized for its work and initiatives built on a solid scientific foundation, and it is affiliated with the Polytechnique Montréal.

CIRAIG has supported more than 200 companies and organizations, as well as governments and consumers, in their quest for sustainable development supported by “life cycle” thinking to improve eco-design, business model sustainability and strategic decision support tools.

I also represent CIRODD, a strategic group of the FRQNT and FRQSC. Its mission is to contribute to accelerating a sustainable and intelligent transformation of Quebec society through the implementation of sustainable innovation mechanisms in a transdisciplinary mode.

Dear committee members, the United Nations sustainable development objectives, to which Canada has subscribed, target the sustainability of economic, social and environmental systems. To achieve this, however, profound changes are expected.

projets seulement et, dans ces cas, permettre à la RCE de diriger le processus d’EI, compte tenu de son expérience. Dans le cas de tous les autres projets, maintenir la RCE en tant que seul organisme de réglementation du cycle de vie dans le but de garantir une évaluation par projet. Enfin, inclure des délais maximaux pour l’examen des projets et imposer des limites précises et appropriées quant au nombre de prorogations qui pourraient être accordées et à leur durée.

Nous encourageons le comité à intégrer nos amendements afin que le Canada puisse aller de l’avant et que tous les Canadiens puissent profiter de ses vastes ressources naturelles d’une manière durable.

Je vous remercie de nous avoir donné la possibilité de présenter notre point de vue sur le projet de loi C-69. Nous avons hâte aux questions.

La présidente : Merci beaucoup.

Monsieur Roy, vous avez la parole.

[*Français*]

Pierre-Olivier Roy, lead énergie, analyste sénior et analyste au Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services, Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable, Enbridge Inc. : Chers membres du comité sénatorial, je m’appelle Pierre-Olivier Roy, responsable des projets énergie au CIRAIG, le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services.

Fondé en 2001, le CIRAIG est un centre d’expertise internationalement reconnu pour ses travaux et initiatives bâties sur de solides assises scientifiques, et il est affilié à la Polytechnique Montréal.

Le CIRAIG a accompagné plus de 200 entreprises et organisations, ainsi que les gouvernements et les consommateurs, dans leur démarche vers un développement durable soutenu par la pensée « cycle de vie » pour améliorer l’écoconception, la durabilité des modèles d’affaires et les outils d’aide à la prise de décisions stratégiques.

Je représente également le CIRODD, un regroupement stratégique du FRQNT et du FRQSC, qui a pour mission de contribuer à accélérer une transformation durable et intelligente de la société québécoise par la mise en place de mécanismes d’innovation durable en mode transdisciplinaire.

Mesdames messieurs membres du comité, les objectifs de développement durable des Nations Unies, auxquels le Canada a souscrit, cible la pérennité des systèmes économiques, sociaux et environnementaux. Pour y arriver, toutefois, de profonds changements sont attendus.

To understand and grasp the increasing complexity of our projects, we will have to move forward as a good manager.

Coming from the academic community, which is neither for nor against the projects that will be subject to Bill C-69, the CIRAIG and the CIRODD can only applaud the efforts that led to the improvements proposed under Bill C-69.

Among other things, these measures will ensure more rigorous and equitable project assessments; provide additional protection measures for waterways; provide better accountability; and ensure that climate change is taken into consideration in all project assessments.

We think the ultimate objective is not to stop economic growth, but to provide a more transparent assessment framework that will collect more information and, therefore, facilitate informed decision-making, while minimizing political, social and legal conflicts.

However, to our understanding, this project presents a significant gap. Indeed, it does not propose to adopt a systemic vision based on life-cycle thinking that takes into account the impacts of the life of a product or process, from the extraction of raw materials to its end-of-life.

Without a systems vision based on life-cycle thinking, there is a high risk of developing projects or adopting technologies that could be so-called good ideas that would cause more harm than good.

Canada and the rest of the world will face unique challenges in achieving economic growth while addressing greenhouse gas emissions and other sources of pollution.

These GHGs do not recognize Canada's sovereignty or any other borders. To respond to a global problem, the answer must be global. However, no such reference was found in Bill C-69. Faced with tomorrow's challenges, we no longer have time for so-called good ideas and bad decisions.

When simple solutions are needed, so-called good ideas multiply: the use of biofuels to reduce the GHGs of our vehicles — but when they are produced from agricultural crops, it could jeopardize our food supply; an electrification of transport, limiting the GHG emissions of our vehicles, but in geographical contexts where the means of generating electricity are still highly carbonised; the promotion of emerging technologies that have not yet been technically proven and at astronomical costs; the installation of solar panels in geographical contexts where periods of sunlight are low and snowstorms abound.

Pour saisir et comprendre la complexité croissante de nos projets, nous devons aller de l'avant en bon gestionnaire.

Issus du milieu académique, qui n'est ni pour ni contre les projets qui seront assujettis au projet de loi C-69, le CIRAIG et le CIRODD ne peuvent qu'applaudir les efforts qui ont mené aux améliorations proposées dans le cadre de ce projet de loi C-69.

Ces mesures permettront entre autres d'assurer des évaluations de projets plus rigoureuses et équitables; de fournir des mesures de protection additionnelles pour les voies navigables; de fournir une meilleure reddition de comptes; et d'assurer que les changements climatiques soient pris en considération dans toutes les évaluations de projets.

L'objectif ultime, selon nous, n'est pas de stopper la croissance économique, mais bien d'offrir un cadre d'évaluation plus transparent qui collectera plus d'informations et qui, par conséquent, permettra de faciliter la prise de décision éclairée, tout en minimisant les conflits politiques, sociaux et juridiques.

Toutefois, à notre compréhension, ce projet présente une lacune importante. En effet, il ne propose pas d'adopter une vision systémique basée sur la pensée du cycle de vie qui prend compte des impacts de la vie d'un produit ou d'un procédé, de l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie.

Sans vision systémique basée sur la pensée cycle de vie, le risque est grand de développer des projets ou d'adopter des technologies qui pourraient être de fausses bonnes idées qui causeraient plus de tort.

Le Canada et le reste du monde feront face à des défis singuliers où ils devront assurer une croissance économique tout en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre et d'autres sources de pollution.

Ces GES ne reconnaissent pas la souveraineté du Canada ni aucune autre frontière. Pour répondre à un problème global, la réponse se doit d'être globale. Pourtant, aucune mention en ce sens n'a été retrouvée dans le projet de loi C-69. Face aux défis de demain, nous n'avons plus le temps pour les fausses bonnes idées et les mauvaises décisions.

En mal de solutions simples, les fausses bonnes idées se multiplient : le recours aux biocarburants pour réduire les GES de nos véhicules — mais lorsqu'ils sont produits à partir de cultures agricoles, ils pourraient mettre en péril notre approvisionnement alimentaire; une électrification des transports, limitant les émissions de GES de nos véhicules, mais dans des contextes géographiques où les moyens de génération d'électricité sont encore fortement carbonés; la promotion de technologies émergentes qui n'ont pas encore techniquement fait leurs preuves et aux coûts faramineux; l'implantation de panneaux solaires dans des contextes géographiques où les périodes d'ensoleillement sont faibles et où les tempêtes de neige abondent.

All are so-called good ideas, yet the tools to support strategic decisions with a systemic life cycle perspective exist and avoid falling into the trap of so-called good ideas.

Ladies and gentlemen members of the committee, the day when projects are evaluated in isolation must be over. We are not alone. Local action has global consequences, from an economic, social, environmental and technical point of view and for the security of our energy supply.

The use of modern decision-making tools, such as environmental, social and economic life-cycle analysis or underconstrained optimization models would allow us to analyze the consequences of our actions.

This is what we must do for future generations of Canadians. Bill C-69? Yes, but not in this condition. Yes, this bill is a step in the right direction, an important step towards more transparent and science-based decision-making, but it does not allow for optimal decision-making.

We no longer have time to rest on our laurels. GHGs don't recognize Canadian sovereignty, and local actions have global consequences.

The first step in the right direction is Bill C-69. The second is to continue and increase research funding to enable the development, integration and democratization of systemic and transdisciplinary decision-making tools to evaluate projects.

Committee members, do not rest on your laurels, and the leading research community will not rest on its own. Thank you.

The Chair: Thank you very much. We'll now move on to questions.

[*English*]

Senator MacDonald: Thank you both for two very good presentations.

I'll direct my questions to Mr. Monaco. Your presence here today is a good indication of how integrated and interdependent our energy sectors is. Most people who think of Enbridge think of Western Canada, but, of course, you're a big player in Quebec, a very big player in both oil and natural gas.

There are so many questions I could ask Mr. Monaco, but I'll try to keep it to a couple of quick ones. We have a 75-cent dollar in this country. It should be an encouragement for Canadian

Toutes de fausses bonnes idées, et pourtant les outils pour appuyer les décisions stratégiques avec une perspective cycle de vie systémique existent et permettent d'éviter de tomber dans le piège des fausses bonnes idées.

Mesdames et messieurs membres du comité, le jour où les projets sont évalués en silo se doit d'être révolu. Nous ne sommes pas seuls. Une action locale a des conséquences globales, tant du point de vue économique, que social, qu'environnemental, que technique et pour la sécurité de notre approvisionnement énergétique.

Le recours à des outils d'aide à la prise de décision moderne, telle que l'analyse du cycle de vie environnementale, sociale et économique ou des modèles d'optimisation sous-contraintes nous permettraient d'analyser les conséquences de nos actions.

Pour les prochaines générations de Canadiens, c'est ce que nous devons faire. Le projet de loi C-69? Oui, mais pas dans cet état. Oui, ce projet de loi représente un pas dans la bonne direction, un pas important vers une prise de décision plus transparente et fondée sur la science, mais il ne permet pas un processus décisionnel optimal.

Nous n'avons plus le temps de nous asseoir sur nos lauriers. Les GES ne reconnaissent pas la souveraineté du Canada et les actions locales ont des conséquences globales.

Le premier pas dans la bonne direction, c'est le projet de loi C-69. Le second, c'est de poursuivre et d'augmenter le financement à la recherche pour permettre le développement, l'intégration et la démocratisation des outils systémique et transdisciplinaire d'aide à la prise de décision pour évaluer les projets.

Membres du comité, ne vous assoyez pas sur vos lauriers, et le milieu de la recherche de pointe ne s'assoira pas sur les siens. Merci

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons procéder à la période de questions.

[*Traduction*]

Le sénateur MacDonald : Merci à vous deux de vos très bons exposés.

J'adresserai mes questions à M. Monaco. Votre présence ici aujourd'hui est une bonne indication de la mesure dans laquelle notre secteur de l'énergie est intégré et interdépendant. La plupart des gens qui pensent à Enbridge l'associent à l'Ouest du Canada, mais, bien entendu, vous êtes un gros joueur au Québec, un très gros joueur dans les domaines du pétrole et du gaz naturel.

Je pourrais poser de très nombreuses questions à M. Monaco, mais je tenterai de m'en tenir à deux ou trois rapides. Au pays, notre dollar vaut 75 cents. Il devrait s'agir d'un encouragement à

investment in this sector, particularly in North America, but we see American oil production going through the roof, really, and Canadian money flooding out of Canada to the U.S.

What will happen if this bill passes, in terms of the present situation and its influence on future development in Canada?

Mr. Monaco: Thank you for the question, and also for acknowledging our presence here in the province, and the province next door. As I said, we have a gas utility that services 12 million Canadians, and we're very proud of what we do in all parts of the country.

You're quite right about the expectation that, in our country today, given where the dollar is and given the immense capability we have to invest sustainably in resources, we should be expecting more. That shouldn't be underestimated because the fact of the matter is, if you look at the independent studies, our regulatory processes and the capability of this country's resource sector to do things properly in an environmentally responsible way is second to none in the world.

I suspect what is going to happen, given the approach across the border, which focuses on certainly economic development, but speed of resources and gaining market share for energy exports, is going to put us at a further disadvantage for sure. Their approach is to capitalize on the competitive advantages that they have; low-cost energy, good regulatory construct, high skills, and great capital markets.

We have the same things in Canada, perhaps better. The purpose for me being here today is to try to illuminate that and give people confidence that we can do things well. What we need is a regulatory construct that provides certainty, that will attract that investment.

As I said in my commentary, that has been declining. In my view, certainly as an experienced person in this area — our company has invested roughly \$80 billion in the infrastructure business over the last decade — you will continue to see a loss of confidence if the bill is passed in its current form. We've worked constructively, I believe, to put some ideas forward that could vastly improve the bill and take it to the point where we need to get it to.

Senator MacDonald: My next question is about something I've always been curious about, and you're a great guy to ask here in Quebec. Most of the Quebec refinery oil that comes in, not from Western Canada but through the Gulf of Saint

l'investissement canadien dans ce secteur, plus particulièrement en Amérique du Nord, mais nous voyons la production pétrolière américaine atteindre de véritables sommets et l'argent canadien s'écouler massivement hors du pays vers les États-Unis.

Qu'arrivera-t-il si le projet de loi est adopté, en ce qui a trait à la situation actuelle et à son influence sur le développement futur au Canada?

M. Monaco : Je vous remercie de poser la question, ainsi que de reconnaître notre présence, ici, dans la province, et dans celle d'à côté. Comme je l'ai dit, nous offrons nos services de distribution de gaz à 12 millions de Canadiens, et nous sommes très fiers de ce que nous faisons dans toutes les régions du pays.

Vous avez tout à fait raison de dire que, au pays, aujourd'hui, compte tenu de la valeur du dollar et de l'immense capacité que nous avons d'investir de façon durable dans les ressources, nous devrions nous attendre à plus. Cette situation ne devrait pas être sous-estimée, parce que le fait est que, si on regarde les études indépendantes, nos processus réglementaires et la capacité du secteur des ressources du pays de faire les choses adéquatement, d'une manière écologiquement responsable, sont sans égal dans le monde.

Je soupçonne que, ce qui va arriver, compte tenu de l'approche adoptée de l'autre côté de la frontière, laquelle est certes axée sur le développement économique, mais aussi sur la rapidité des ressources et l'obtention d'une part du marché des exportations énergétiques, nous placera certainement dans une position encore plus désavantageuse. L'approche des Américains consiste à tirer parti de leurs avantages concurrentiels : une énergie à faible coût, un bon régime réglementaire, des compétences exceptionnelles et d'excellents marchés de capitaux.

Au Canada, nous avons la même chose, peut-être en mieux. L'objet de ma présence aujourd'hui est de tenter de mettre ces avantages en lumière et de donner confiance aux gens quant au fait que nous pouvons bien faire les choses. Ce dont nous avons besoin, c'est un régime réglementaire qui procure de la certitude, ce qui attirera ces investissements.

Comme je l'ai affirmé dans ma déclaration, les investissements diminuent. En tant que personne ayant certainement de l'expérience dans ce domaine — notre entreprise a injecté à peu près 80 milliards de dollars dans le milieu des infrastructures au cours de la dernière décennie —, je pense que vous allez continuer à observer une perte de confiance si le projet de loi est adopté sous sa forme actuelle. Nous avons travaillé de façon constructive — je crois — afin de présenter des idées qui pourraient améliorer grandement le projet de loi et le porter au stade où nous devons l'amener.

Le sénateur MacDonald : Ma prochaine question porte sur quelque chose qui a toujours suscité ma curiosité, et vous êtes une excellente personne à qui la poser, au Québec. La plus grande part du pétrole raffiné dans la province qui n'arrive pas

Lawrence, is purchased at world pricing. I've been looking at some figures where the oil from Western Canada is usually discounted, less expensive, so it's cheaper for the Quebec consumer and the Quebec refineries to manage its resource.

Line 9 was reversed, and it's been beneficial to Quebec and the company, and the country. Will we be able to achieve a made-in-Canada price for petroleum, which I would think should be cheaper than the brand price and more stable? Would we be able to achieve a made-in-Canada price for the refineries in Quebec if we were bringing all-Canadian oil into the refineries here?

Mr. Monaco: Again, thank you for that very good question.

First, let me just make a quick comment about the process we went through for Line 9, which was extremely rigorous under the current regulatory process. and we're most proud actually in that situation of the very extensive discussions with communities, local leadership, and so forth to give them comfort that what we were doing was going to ensure that the environment was protected. We spent an inordinate amount of time, well-spent time, ensuring people were comfortable. We took their advice. We made the project better. It has benefitted, certainly, this local economy.

In theory, for a short period of time, I think you could probably see a made-in-Canada price for energy here, because of volumes on Line 9. Ultimately the goal, though, as we get fully connected with our transportation pipelines to the United States and globally, then the price should actually equalize. The price differences between Canada and the United States and Canada and elsewhere in the world should really reflect the cost of transportation.

The problem at the moment, and why we've given up so much value, is that, if you don't have an effective transportation conduit, all of a sudden you're giving away your resources. That \$14 billion a year that's been lost has not been to energy companies but to citizens, through lower royalties and lower tax revenue.

Sorry for the long-winded answer.

Senator MacDonald: No, that's good. Thank you.

The Chair: Mr. Monaco, you said that you believe that climate change is a very important issue and it should be

de l'Ouest du Canada, mais qui passe par le golfe du Saint-Laurent, est acheté au prix mondial. J'ai regardé certains chiffres, qui indiquent que le pétrole provenant de l'Ouest du Canada est souvent vendu à prix réduit et est moins coûteux, alors la gestion de cette ressource coûte moins cher aux consommateurs du Québec et aux raffineries de la province.

La canalisation 9 a été inversée, et cela s'est révélé avantageux pour le Québec et les entreprises, ainsi que pour le pays. Serons-nous en mesure d'obtenir un prix établi au Canada pour le pétrole, lequel, selon moi, devrait être inférieur au prix du pétrole de marque et plus stable? Serions-nous capables d'obtenir un tel prix pour les raffineries du Québec si elles ne traitaient qu'un pétrole entièrement canadien?

M. Monaco : Encore une fois, je vous remercie de poser cette très bonne question.

Tout d'abord, laissez-moi seulement formuler un commentaire rapide au sujet du processus que nous avons suivi relativement à la canalisation 9, lequel a été extrêmement rigoureux sous le régime du processus réglementaire actuel, et nous sommes extrêmement fiers, dans cette situation, des discussions très longues que nous avons tenues avec les collectivités, les dirigeants locaux et ainsi de suite afin de les rassurer quant au fait que ce que nous faisons allait garantir que l'environnement était protégé. Nous avons consacré énormément de temps — à bon escient — à nous assurer que les gens étaient rassurés. Nous avons tenu compte de leur avis. Nous avons amélioré le projet. Il est certain qu'il a profité à cette économie locale.

En théorie, pour une courte période, je pense qu'on pourrait probablement voir un prix établi au Canada pour l'énergie, ici, en raison des volumes transportés par la canalisation 9. En fin de compte, toutefois, le but, au moment où nous serons pleinement connectés avec nos pipelines de transport vers les États-Unis et le reste du monde... Le prix devrait en fait s'égaliser. Les différences de prix entre le Canada et les États-Unis et entre le Canada et ailleurs dans le monde devraient en réalité dépendre du coût du transport.

En ce moment, le problème, et la raison pour laquelle nous avons abandonné une si grande valeur, tient au fait que, si on ne dispose pas d'un conduit de transport efficace, soudainement, on donne ses ressources. Ces 14 milliards de dollars par année ont été perdus, non pas par les entreprises énergétiques, mais par les citoyens, par l'entremise de redevances et de recettes fiscales inférieures.

Désolé pour la longue réponse.

Le sénateur MacDonald : Non, c'est bien. Merci.

La présidente : Monsieur Monaco, vous avez affirmé que vous croyez que les changements climatiques sont un enjeu très

considered, and you said that your company is moving forward, and you mentioned that it's going into renewable sources.

Can you expand on that? How do you see your transition in terms of time, for example?

Mr. Monaco: Excellent question. You probably are not aware of this, but we began investing in renewables probably 15 years ago; I think I have that number right. At that time, it wasn't fashionable, but we did believe that, in the long term, there would be a transition, and we're in it right now, to a lower-carbon-intensive economy. Those projects, by the way, are also economic for us.

The way we look at the transition and how we position ourselves is that the mix of the asset base should reflect the global fundamentals. We have a small component now of our total earnings that are driven by renewables, but it matches what we think the current, overall proportion of renewables is in the economy, which is something like just less than 4 per cent or 5 per cent. Certainly, as we transition, there is good opportunity to invest in more renewables. We have offshore renewables, for example, in the United Kingdom, and we're just putting in a project in Germany offshore. We're quite excited about that.

I want to make a point here. If people are concerned about greenhouse gas emissions, and we are in that camp, the best way to make that impact, at least in the near term, is with greater use of natural gas. Let me give you one quick statistic on that. In the United States, the amount of GHG emissions has been reduced to below 1992 levels, while their economy has grown by 80 per cent. How does that happen? It happens because the use of natural gas is replacing the use of coal.

If we're focused as a country on reducing emissions, we should look to how we can impact global emissions. We talk about our new LNG plants, for example, that would increase emissions in Canada. That's true, but a new LNG plant will offset entire coal plants that are used globally if we can export our natural gas. It's a huge opportunity for Canada to have a real impact on global emissions by greater use of natural gas.

The Chair: Mr. Roy, do you want to comment on what was said by Mr. Monaco?

important et qu'ils devraient être pris en compte, mais vous avez affirmé que votre entreprise va de l'avant, et vous avez mentionné qu'elle adopte des sources renouvelables.

Pouvez-vous nous donner des détails à ce sujet? Comment voyez-vous votre transition, du point de vue du temps, par exemple?

M. Monaco : Excellente question. Vous ne le savez probablement pas, mais nous avons commencé à investir dans les sources d'énergie renouvelable il y a probablement 15 ans; je pense que c'est le bon chiffre. À ce moment-là, ce n'était pas à la mode, mais nous croyions qu'à long terme, une transition aurait lieu — et nous sommes maintenant en plein dedans — vers une économie à plus faible intensité carbonique. En passant, ces projets ont aussi une portée économique pour nous.

Notre vision de la transition et la position de ce que nous adoptons tiennent au fait que le mélange d'actifs devrait refléter les facteurs fondamentaux mondiaux. Une petite part de nos gains totaux est maintenant attribuable à l'énergie renouvelable, mais elle correspond à ce que nous pensons être actuellement la proportion générale d'énergie renouvelable dans l'économie, c'est-à-dire un peu moins de 4 ou 5 p. 100. Certes, à mesure que nous effectuerons la transition, il y aura de bonnes occasions d'investir dans plus de sources d'énergie renouvelable. Nous avons des sources d'énergie renouvelable extracôtières, par exemple, au Royaume-Uni, et nous venons tout juste d'ajouter un projet au large des côtes de l'Allemagne. Nous sommes très enthousiastes à ce sujet.

Je veux faire valoir un point. Si les gens sont préoccupés au sujet des émissions de gaz à effet de serre — et nous sommes dans ce camp —, le meilleur moyen d'avoir cette incidence, du moins, à court terme, c'est d'utiliser davantage le gaz naturel. Laissez-moi vous donner une statistique rapide là-dessus. Aux États-Unis, la quantité d'émissions de GES a été réduite à un seuil inférieur aux taux de 1992, alors que l'économie de ce pays a augmenté de 80 p. 100. Comment cela a-t-il pu se produire? C'est parce qu'on utilise le gaz naturel en remplacement du charbon.

Si, en tant que pays, nous nous concentrons sur la réduction des émissions, nous devrions étudier comment nous pouvons influencer sur les émissions mondiales. Nous parlons de nos nouvelles usines de GNL, par exemple, qui augmenteraient les émissions au Canada. C'est vrai, mais une nouvelle usine de GNL remplacera des usines au charbon entières qui sont utilisées sur la planète, si nous pouvons exporter notre gaz naturel. C'est une énorme occasion pour le Canada d'avoir une incidence réelle sur les émissions mondiales grâce à une plus grande utilisation du gaz naturel.

La présidente : Monsieur Roy, voulez-vous formuler un commentaire sur les propos qu'a tenus M. Monaco?

Mr. Roy: Thank you. I do agree with Mr. Monaco's last point, which is to look at GHG emissions on a global level. That is basically the point of my presentation. Indeed, if we look into some of the issues here that could increase GHG emissions but would lower significantly GHG emissions elsewhere in the world, then it would be beneficial to everyone else.

That's why I think that Bill C-69 should include a provision by which we evaluate GHG emissions, at the local level, provincially, and also at a global level, to get all the information that is needed to say, "Okay, we're maybe increasing here locally, but the big picture is that we're really doing something great."

That's something that is often missing from impact assessments and it should be included.

Senator Simons: I have two questions for you, Mr. Monaco, that are not exactly related, but I'm going to try to sneak them in here.

I share your concerns about the degree of ministerial discretion, not just in the final decision but all along the decision-making process, and I wondered what you would think of a possible amendment. Instead of giving the minister the capacity to stop the clock all the way through the early phases, it would put that responsibility in the hands of the assessors or the regulators, so that it's de-politicized. If the people who are actually dealing with the application say they need an extension for a particular reason, it wouldn't cycle through the minister's office. Might that be one way to try to streamline timelines?

My other somewhat unrelated question is, we've just heard from a witness, a lawyer for the Quebec Centre for Environmental Law, who testified that she would prefer that Quebec import its oil, tanking it from North Africa or Asia or Sub-Saharan Africa, rather than have Alberta oil. I'm wondering how you would respond to somebody who says that it's better to tank oil from a great distance rather than buy it from within Canada, in terms of GHG emissions.

Mr. Monaco: On the first question on moving discretion from the ministerial level to the regulatory level, I'll call it to simplify, I think that would certainly be a big improvement, simply because the moment you open up the avenues for discretion to be applied, especially at the political level, it's a huge angle of attack for litigation. The minute you say "discretion," that's going to be challenged.

M. Roy : Je vous remercie. Je souscris au dernier argument formulé par M. Monaco, c'est-à-dire qu'il faut regarder les émissions de GES à l'échelle mondiale. C'est essentiellement le but de mon exposé. En effet, si nous nous penchons sur certains des problèmes qui pourraient faire augmenter les émissions de GES ici, mais qui les réduiraient considérablement ailleurs dans le monde, alors ce serait avantageux pour tout le monde.

Voilà pourquoi je pense que le projet de loi C-69 devrait comprendre une disposition au titre de laquelle nous évaluerions les émissions de GES produites à l'échelon local, provincial ainsi que mondial afin d'obtenir toute l'information qui est nécessaire pour que l'on puisse affirmer : « D'accord, peut-être que nous les augmentons ici, à l'échelon local, mais, dans l'ensemble, nous faisons vraiment quelque chose de formidable. »

Il s'agit d'un élément qui manque souvent aux évaluations d'impact et qui devrait être inclus.

La sénatrice Simons : Monsieur Monaco, j'ai deux questions à vous poser qui ne sont pas exactement liées, mais je vais tenter de les glisser dans la conversation.

Je partage vos préoccupations au sujet du degré de pouvoir discrétionnaire ministériel, non seulement en ce qui a trait à la décision finale, mais aussi tout au long du processus décisionnel, et je me demandais ce que vous penseriez d'un amendement possible. Au lieu de conférer au ministre la capacité d'arrêter le chronomètre tout au long des premières étapes, cette responsabilité serait confiée aux évaluateurs ou aux organismes de réglementation, de sorte qu'elle serait dépolitisée. Si les gens qui traitent la demande affirment qu'ils ont besoin d'une prorogation pour une raison particulière, cela ne passerait pas par le cabinet du ministre. Pourrait-il s'agir d'un moyen de tenter de simplifier les échéanciers?

Mon autre question qui n'est pas vraiment liée à la discussion est la suivante : nous venons tout juste d'entendre la déclaration d'un témoin — une avocate du Centre québécois du droit de l'environnement —, qui a affirmé qu'elle préférerait que le Québec importe son pétrole, le fasse venir par navire-citerne de l'Afrique du Nord, de l'Asie ou de l'Afrique subsaharienne, plutôt que d'avoir du pétrole de l'Alberta. Je me demande comment vous répondriez à une personne qui dit qu'il vaut mieux transporter du pétrole dans des réservoirs sur une grande distance que de l'acheter de l'intérieur du Canada, du point de vue des émissions de GES.

M. Monaco : Concernant la première question sur le transfert du pouvoir discrétionnaire du ministre à un organisme réglementaire, afin de simplifier le processus, je pense qu'il s'agirait certainement d'une grande amélioration, simplement parce que, dès qu'on ouvre la voie à l'application du pouvoir discrétionnaire, surtout à l'échelon politique, c'est un énorme angle d'attaque pour les litiges. Dès que l'on dira « pouvoir discrétionnaire », ce sera contesté.

I would agree with you that moving the clock-stopping capability to the regulatory level is good, although I think the broader issue there is to have certainty, period. In other words, let's set timelines that are reasonable, give people the full length and opportunity to scrutinize projects like they have been for many decades, and we as proponents, as investors, will be happy if we know what that timeline is.

Although it's better, I would say that the focus should still be on finite timelines that companies can count on in order to develop a project. As you develop a project, there is, as I mentioned earlier, hundreds of millions of dollars that are required to move through the process. If we have finite timelines, that certainly mitigates risk.

On your second question, I wish I had listened to that previous presentation. I don't often hear, I must admit, that it would be preferable for our country to import product from North Africa. There are probably a bunch of reasons I could go through, but let me just give you the ones off the top.

Our emission standards are certainly much better than the rest of the world — the way we develop projects, the way we engage our Indigenous people. Reducing oil on the water is another thing. I'm sure if everybody had their preference in this province, we wouldn't have crude oil moving by tanker on the Saint Lawrence.

Those are just a few things in response to that point.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for Mr. Monaco.

I heard you talk about quasi-judicial processes at the agency level, and I reviewed your brief to make sure I understood correctly, because the witness before you, Karine Péloffy, who represents the Quebec Environmental Law Centre, also mentioned the same idea, that they would have preferred a quasi-judicial process. She also talked about a more impartial and independent method of appointment in relation to the members or composition of the agency. I was surprised to see a point of convergence between Enbridge and the Quebec Environmental Law Centre on a point like that.

Can you specify — perhaps you or your counsel — the scope of the proposed changes in this independence process? Does this also involve the composition of the committee members, such as the appointment of longer-term members whose appointment would be project-specific?

Je souscrirais à votre opinion selon laquelle le fait de confier la capacité d'arrêter le chronomètre aux intervenants du processus réglementaire est une bonne idée, quoique je pense que le vaste problème qui se pose tient à la certitude, point final. Autrement dit, fixons des échéanciers raisonnables, accordons aux gens la période en entier et toutes les possibilités pour examiner les projets comme ils le font depuis de nombreuses décennies, et nous, comme promoteurs et investisseurs, serons heureux de connaître cet échéancier.

Même si c'est mieux, je dirais que l'accent devrait encore être mis sur l'établissement d'échéanciers précis sur lesquels les entreprises pourront compter afin de mettre sur pied un projet. Quand on élabore un projet — comme je l'ai mentionné plus tôt —, il faut dépenser des centaines de millions de dollars pour suivre le processus. Si nous avons un échéancier précis, cela atténue certainement le risque.

Concernant votre deuxième question, j'aurais voulu avoir écouté cet exposé précédent. Je dois admettre que je n'entends pas souvent dire qu'il serait préférable pour les pays d'importer le produit de l'Afrique du Nord. Je pourrais probablement fournir un tas de raisons, mais laissez-moi simplement vous donner celles qui me viennent spontanément à l'esprit.

Nos normes en matière d'émission et notre façon d'élaborer des projets et de mobiliser nos Autochtones sont certainement bien meilleures que celles du reste du monde. La réduction du pétrole transporté sur l'eau est une autre chose. Je suis certain que, si la préférence de tout le monde dans cette province était respectée, aucun pétrole brut ne circulerait à bord d'un navire-citerne sur le Saint-Laurent.

Ce ne sont que quelques éléments en réponse à cette question.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à M. Monaco.

Je vous ai entendu parler de processus quasi judiciaire au niveau de l'organisme, et j'ai relu votre mémoire pour être sûr que j'avais bien compris, parce que le témoin avant vous, Me Karine Péloffy, qui représente le Centre québécois du droit de l'environnement, a également fait état de la même notion, soit qu'ils auraient préféré avoir un processus quasi judiciaire. Elle a également parlé d'une méthode de nomination plus impartiale et indépendante par rapport aux membres ou à la composition de l'agence. J'étais surpris de voir un point de convergence entre Enbridge et le Centre québécois du droit de l'environnement sur un point comme ça.

Pouvez-vous préciser — peut-être vous ou votre procureure — la portée des modifications proposées dans ce processus d'indépendance? Est-ce que cela implique aussi la composition des membres du comité, soit la nomination de membres plus à long terme et dont la nomination serait spécifique par projet?

How do you see the creation of a more independent body that will respect the quasi-judicial framework?

[English]

Mr. Monaco: Thank you. I'll respond in English.

First of all, to your comment about being surprised that we agree with the previous submission, I should be clear about this. We, as a company, as an investor, a large investor in infrastructure, we will live with an independent process, whatever the decisions. I will say that, over the years, the current regulatory construct, perhaps a little bit different than the popular view, has been very thorough and tough on its companies.

So we would live with independent process and decision-making and, if that results in projects being turned down, so be it. I'd much rather live with that than the uncertainty of projects becoming politicized, because that's simply not an environment that we can invest in.

I'll ask Ramona to also comment on this if she wishes.

As to the membership and how we govern regulators, in my view, the key to that is the new national regulator, the CER, let's call it for now, must have an important role to play in independence. The bill currently has the impact assessment process being led by people other than the CER, and this goes to my point around ensuring a single life-cycle regulator. A regulator who has multiple decades of experience with not just approving pipelines, but monitoring them on a day-to-day basis, ensuring safety, holding us to account, we think that's the natural place for the independence to occur.

I would advocate for a much stronger role in the IA process, and be led, actually, by the Canadian energy regulator, given their expertise and history.

Do you have anything to add on that?

Ramona Salamucha, Senior Legal Counsel, Enbridge Inc.: The other thing to add is that we have proposed some amendments in order to support more independent and less political decision-making, and that includes the review panel's duties in clause 51 of the IA act. In our view, it should be the agency who actually heard the evidence and listened to the witnesses, and not the government, who makes a

Comment voyez-vous la création d'un organisme plus indépendant qui respectera le cadre quasi judiciaire?

[Traduction]

M. Monaco : Je vous remercie.

Tout d'abord, concernant votre commentaire au sujet de votre surprise à l'égard du fait que nous nous entendons sur l'observation précédente, je devrais fournir une précision à ce sujet. En tant qu'entreprise qui investit beaucoup dans les infrastructures, nous nous accommoderons d'un processus indépendant, quelles que soient les décisions. J'affirmerai qu'au fil des ans, le régime réglementaire actuel — et c'est peut-être un peu différent du point de vue populaire — a été très rigoureux et dur à l'égard de ses entreprises.

Alors, nous nous accommoderions d'un processus et d'une prise de décisions indépendants et, si cela entraîne le rejet de certains projets, ainsi soit-il. Je préférerais vivre avec cela qu'avec l'incertitude associée à des projets qui deviennent politisés, parce qu'il ne s'agit tout simplement pas d'un environnement dans lequel nous pouvons investir.

Je vais demander à Me Salamucha de formuler, elle aussi, un commentaire à ce sujet, si elle le souhaite.

Quant aux membres et à la façon dont nous régissons les organismes de réglementation, à mon avis, la clé est que le nouvel organisme de réglementation national — appelons-le la RCE pour l'instant — ait un rôle important à jouer à l'égard de l'indépendance. Actuellement, le projet de loi prévoit un processus d'évaluation d'impact dirigé par d'autres personnes que les responsables de la réduction certifiée des émissions, la RCE, et cela nous ramène à mon argument concernant le fait d'avoir un organisme unique de réglementation du cycle de vie, un qui possède plusieurs décennies d'expérience non seulement dans l'approbation de pipelines, mais aussi dans leur surveillance quotidienne et qui devrait assurer la sécurité et nous tenir responsables. Nous pensons que c'est l'endroit où l'indépendance peut avoir lieu naturellement.

Je militerais en faveur d'un rôle bien plus fort dans le processus d'EI, lequel serait en fait dirigé par la Régie canadienne de l'énergie, compte tenu de son expertise et de ses antécédents.

Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Ramona Salamucha, avocate-conseil principale, Enbridge Inc. : L'autre chose à ajouter, c'est que nous avons proposé des amendements dans le but de favoriser un processus décisionnel plus indépendant et moins politique, lequel comprend les devoirs de la commission prévus à l'article 51 de la Loi sur l'évaluation d'impact. À notre avis, ce devrait être l'organisme qui a entendu les témoignages et écouté les témoins, pas le gouvernement, qui

recommendation about whether the project is ultimately in the public interest, as well as the conditions.

There is an analogous provision in the proposed CER act that does that in a much more effective way, and we're saying that should be imported into the IA act, as well.

On the point of independent decision-making, I again would highlight the Northern Gateway experience. That is a very good example of why we need to retain an independent, quasi-judicial expert regulatory process. In that case, we had exactly the same facts, we had two different governments and two different decisions.

[*Translation*]

Senator Carignan: I have an important supplementary question. You noted that the government now owns a pipeline. Do you think it's really a fundamental element in terms of claiming this notion of independence? Even if the government didn't own a pipeline, I understand that you would still have that claim.

[*English*]

Mr. Monaco: Thank you for the question. Just to clarify, we have no issues with the government owning a pipeline. Well, that's probably not the long-term preference for the government either, but I think the issue was raised because, as you extend more powers to ministerial or cabinet decision-making authority, we could find ourselves in a position where we have a project that is being evaluated by the agencies and the ministers and the cabinet, when they are given discretion over that project. Obviously there could be a conflict between that position on our project and their own pipeline, which they currently own today.

That's something we're concerned about only in the context of Bill C-69 and the discretion that is being expanded in the bill.

Senator Pratte: Mr. Monaco, you mentioned the importance for you to have finite timelines, and in the amendments that you have proposed, there is a finite timeline, 730 days after the date on which the notice was published. You do allow one exception, and that is at the proponent's request. The timeline could be extended on the proponent's request.

formule une recommandation quant à la question de savoir si, en fin de compte, le projet est dans l'intérêt public ou non, de même qu'aux conditions.

La Loi sur la Régie canadienne de l'énergie proposée contient une disposition analogue qui le fait d'une manière beaucoup plus efficace, et nous affirmons que cette disposition devrait être ajoutée à la Loi sur l'évaluation d'impact également.

Concernant la question du processus décisionnel indépendant, encore une fois, je soulignerais l'expérience de Northern Gateway. Il s'agit d'un très bon exemple du pourquoi nous devons conserver un processus réglementaire quasi judiciaire axé sur une expertise indépendante. Dans ce cas-là, nous avons exactement les mêmes faits, et deux gouvernements différents ont pris deux décisions différentes.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : J'ai une question complémentaire importante. Vous avez noté que le gouvernement était maintenant propriétaire d'un pipeline. Est-ce vraiment un élément fondamental, selon vous, pour ce qui est de revendiquer cette notion d'indépendance? Même si le gouvernement n'était pas propriétaire d'un pipeline, je comprends que vous auriez quand même cette revendication-là.

[*Traduction*]

M. Monaco : Je vous remercie de poser la question. Simplement pour clarifier : le fait que le gouvernement possède un pipeline ne nous pose aucun problème. Eh bien, il ne s'agit probablement pas de la préférence à long terme du gouvernement non plus, mais je pense que la question a été soulevée parce que, si on confère davantage de pouvoirs au ministre ou au Cabinet en matière de prise de décisions, nous pourrions nous retrouver dans une position où notre projet est évalué par les organismes, les ministres et le Cabinet, si on leur accorde un pouvoir discrétionnaire à l'égard de ce projet. Manifestement, il pourrait y avoir un conflit entre notre projet et leur propre pipeline, qu'ils possèdent actuellement, aujourd'hui.

Il s'agit de quelque chose qui ne nous préoccupe que dans le contexte du projet de loi C-69 et du pouvoir discrétionnaire qui est étendu dans ses dispositions.

Le sénateur Pratte : Monsieur Monaco, vous avez mentionné l'importance pour vous d'avoir des échéanciers précis, et les amendements que vous avez proposés prévoient un échéancier précis de 730 jours après la date à laquelle l'avis a été publié. Vous permettez une exception, c'est-à-dire à la demande du promoteur. L'échéancier pourrait être prolongé à la demande du promoteur.

I'm just wondering whether, in a way, it's not unfair that you allow the proponent to have more time, if they wish to, but the government, for whatever reason they believe, could not ask for an extension.

That's question one.

Question two is about what you mentioned earlier. I'd like you to elaborate, because in your brief you mention that the fact that the life-cycle regulator would not have a majority and would not be able to chair a review panel in that it could pose — I don't have the exact terms — some security risks, I think you say in your brief. I'd like you to elaborate on that.

Mr. Monaco: As to the first question on timelines and the unfairness of the proponent asking for that extension, that's purely with respect to our desire to ensure that, if there is more work that we feel we need to do — for example, additional environmental work that requires further investigation — we get some time to do that. That would be to the benefit of ensuring that we are making a full, qualified decision, and making sure the project is as safe as it can be.

In that particular case, asking for additional time to do additional work to ensure safety, to me, makes a lot of sense.

As to the life-cycle regulator and security, do you want to address that? Maybe you could just restate that question, please.

Senator Pratte: You mentioned the fact that life-cycle regulators will not be a majority on these review panels. The bill says that. Then you mention, and I quote from your brief: "This is not a trivial matter. This change has the potential to put public safety at risk, because the NEB or CER is the only administrative body with expertise," and so on. Would you care to elaborate on that, please?

Mr. Monaco: I think everybody gets focused on major projects like Energy East and Gateway when they're talking about the role of the IA versus the CER. What I'm concerned about is making sure that all the projects continue to have a very rigorous review, from an environmental and safety perspective.

Je me demande simplement si, d'une certaine manière, il n'est pas injuste que vous permettiez au promoteur de disposer de plus de temps, s'il le souhaite, mais que le gouvernement, pour quelque raison qu'il puisse juger pertinente, ne puisse pas demander une prorogation.

Voilà la première question.

La deuxième concerne ce que vous avez mentionné plus tôt. Je voudrais que vous nous donniez des détails, car, dans votre mémoire, vous mentionnez le fait que l'organisme de réglementation du cycle de vie ne serait pas majoritaire et ne pourrait pas présider une commission d'examen du fait que cela pourrait poser — je n'ai pas les termes exacts — certains risques pour la sécurité. Je pense que c'est ce que vous affirmez dans votre mémoire. Je voudrais que vous nous donniez des détails à ce sujet.

M. Monaco : Concernant la première question sur les échéanciers et le fait qu'il ne serait pas juste que le promoteur puisse demander cette prorogation, c'est uniquement lié à notre désir de nous assurer que, s'il y a plus de travail à faire que ce que nous avons estimé — par exemple, du travail environnemental supplémentaire qui requiert une enquête plus poussée —, nous obtenons un certain temps pour le faire. Ce serait dans le but de nous assurer que nous prenons une décision pleinement éclairée et de veiller à ce que le projet soit le plus sécuritaire possible.

Dans ce cas particulier, le fait de demander plus de temps pour effectuer des travaux supplémentaires dans le but d'assurer la sécurité est très logique, à mes yeux.

Quant à l'organisme de réglementation du cycle de vie et à la sécurité, voulez-vous aborder ce sujet? Peut-être que vous pourriez simplement répéter la question, s'il vous plaît.

Le sénateur Pratte : Vous avez mentionné le fait que les organismes de réglementation du cycle de vie ne seront pas majoritaires au sein de ces commissions d'examen. C'est ce que prévoit le projet de loi. Ensuite, vous mentionnez, et je cite votre mémoire : « C'est loin d'être anodin : ce changement pourrait mettre en danger la sécurité publique du fait que l'Office de l'énergie ou la Régie canadienne de l'énergie, le seul organisme administratif doté d'une expertise en pipelines [...] » et ainsi de suite. Voudriez-vous nous donner des détails à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Monaco : Je pense que les gens se concentrent sur des projets majeurs comme Énergie Est et Gateway lorsqu'ils parlent du rôle de l'évaluation d'impact et de la RCE. Ce qui m'importe, c'est qu'on s'assure que tous les projets continuent de faire l'objet d'un examen très rigoureux, du point de vue tant de l'environnement que de la sécurité.

The CER — previously the NEB, let's call it — has so much experience in day-to-day operations, and holding us to account, and evaluating what we're doing on a day-to-day basis. My personal view, if I was in the general public, is that I would want the most experienced regulator to be leading that process.

That's our point of view, and that's why we made that submission.

Senator McCallum: I have a question for each of you.

For Mr. Monaco, to keep global warming advances below the 2 degrees Celsius threshold, it has been estimated that no more than about 1 trillion metric tonnes of carbon can be added to the atmosphere. We're now past the halfway mark, and we will pass that trillion metric tonnes mark in the 2040s.

It is important to understand that, if the total resource base of fossil fuel were burned, we would greatly exceed the 2 degrees Celsius threshold, which leads to suggestions that about 80 per cent of the known fossil fuel reserves should never be burned.

A recent report suggests that, in Canada, even with carbon capture and storage technologies in place, 74 per cent of oil reserves, 99 per cent of unconventional oil, that is, the Alberta oil sands, 71 per cent of unconventional gas reserve with hydraulic fracking, and 75 per cent of coal is unburnable.

Would you comment on that?

Mr. Monaco: Yes, I will. Let me just first say that we, as a company in particular, and I know the industry has the same view, climate change is something that we keep very close to the heart. Our strategies are designed to ensure that we're doing what we need to do to transition. I mentioned the focus on natural gas, which can have a very significant impact on global emissions, and our efforts on investing in renewables is another very good example. My point is we're there, we're with you on the importance of this.

There is another side of this, though, in that it's very clear that we are going to need more and more energy in the next 30 to 40 years. Unless you disagree that the population is going to grow by 2 billion people — that's very clear, in the next three decades — you're going to have more growth in the number of cities, which includes the need for more energy. As well, people are going to want to raise their standard of living in developing countries.

La RCE — antérieurement l'ONE, disons-le — possède une grande expérience pour ce qui est de mener des activités quotidiennes, de nous tenir responsables et d'évaluer nos actions au jour le jour. Personnellement, si je faisais partie du grand public, je voudrais que le processus soit dirigé par l'organisme de réglementation le plus expérimenté.

C'est notre point de vue, et c'est pourquoi nous présentons cet exposé.

La sénatrice McCallum : J'ai une question pour chacun d'entre vous.

Monsieur Monaco, pour que le réchauffement climatique ne dépasse pas le seuil de 2 p. 100, il a été estimé que les émissions de carbone dans l'atmosphère ne devaient pas dépasser un billion de tonnes métriques environ. Nous avons maintenant atteint la moitié de ce chiffre, et nous allons dépasser ce billion de tonnes métriques aux alentours de 2040.

Il est important de comprendre que, si nous brûlons toutes les ressources à base d'énergie fossile, nous allons dépasser considérablement le seuil de 2 p. 100, ce qui m'amène à dire qu'environ 80 p. 100 des réserves connues d'énergie fossile ne devraient jamais être brûlées.

Un rapport récent porte à croire que, au Canada, même avec les technologies en place de capture et de stockage de carbone, 74 p. 100 des réserves pétrolières, 99 p. 100 du nouveau pétrole, soit les sables bitumineux en Alberta, 71 p. 100 des réserves de gaz non classique extraites par fracturation hydraulique et 75 p. 100 du charbon ne doivent pas être brûlés.

Avez-vous un commentaire à formuler à cet égard?

M. Monaco : Oui. Permettez-moi avant tout de dire que, à titre d'entreprise — et je sais que l'industrie a le même point de vue —, nous prenons très à cœur les changements climatiques. Nos stratégies sont conçues de manière à nous permettre de faire ce qu'il faut pour assurer la transition. J'ai parlé de l'importance accordée au gaz naturel, lequel peut avoir une très grande incidence sur les émissions mondiales, et nos efforts d'investissement dans les énergies renouvelables sont un autre très bon exemple. Ce que je veux dire, c'est que, tout comme vous, nous reconnaissons l'importance de cet enjeu.

Toutefois, il y a un autre côté à la médaille. Il est très évident que nous aurons besoin de plus en plus d'énergie pour les 30 à 40 prochaines années. Sauf si vous n'êtes pas d'accord pour dire que la population augmentera de 2 milliards de personnes — ce qui se passera de toute évidence au cours des trois 30 prochaines années —, vous savez que le nombre de villes augmentera et cela mènera à l'accroissement des besoins en énergie. En outre, les gens voudront de meilleures conditions de vie dans les pays en développement.

Energy is going to be required. The key is, how do we provide that energy in the most sustainable way? Frankly, as a Canadian I'm very proud of the fact that we develop our resources in the most sustainable way globally. In my view, what we bring to the table is an ability to help the planet reduce its emissions and reduce its intensity. That's the role Canada can play.

Senator McCallum: Thank you.

Mr. Roy, you talked about resource depletion. The Public Health Agency said that renewable resources are unlikely to peak and decline, but they could peak in functional availability or because competing interests limit access to them. If this peak occurs, the cost of these resources will be driven up, making them unaffordable to the majority of people on Earth. They also said that other resources, particularly metals and fossil fuels, are non-renewable on any scale relevant to humans, and there is a finite supply of retrievable/extractable resources. They went on to say that our society may be reaching limits in the global production of many non-renewable resources and that when we have peaked in oil, gas, coal, phosphorus, uranium, minerals we will have peaked in everything.

Will you be submitting an amendment regarding this issue, the life-cycle of products?

Mr. Roy: I am unclear about which document you have been citing.

Senator McCallum: It's from the Public Health Agency of Canada.

Mr. Roy: In terms of resource depletion, yes, resources are being depleted. We need to manage our resources to make sure that we basically have a sustainable answer to the issues and challenges that are at hand in the future.

As Mr. Monaco said, we will need more and more energy, not just us, but everywhere in the world. Energy will probably become the next battlefield in terms of everybody wanting more and more.

How we provide that energy is, in fact, the entire challenge of what we call the energy transition. How can we provide the necessary energy in the most sustainable way? Sometimes hydroelectricity will be the answer, somewhere around the world. Otherwise, it might be natural gas, or in other places it might be the sun.

Il faudra de l'énergie. Ce qui est important de savoir, c'est comment nous allons fournir cette énergie de façon aussi durable que possible. En toute franchise, en tant que Canadien, je suis très fier que nous exploitons nos ressources de la façon la plus durable qui soit à l'échelle mondiale. Selon moi, ce que nous apportons, c'est la capacité d'aider la planète à diminuer ses émissions et à en réduire l'intensité. Voilà le rôle que peut jouer le Canada.

La sénatrice McCallum : Merci.

Monsieur Roy, vous avez parlé de l'épuisement des ressources. L'Agence de la santé publique du Canada a dit qu'il était peu probable que les ressources renouvelables atteignent un sommet puis diminuent, mais qu'elles pourraient atteindre leur plus haut niveau du point de vue de la disponibilité fonctionnelle, notamment dans le cas où des intérêts concurrentiels viendraient limiter leur accès. Si on atteint ce sommet, le coût de ces ressources grimpera, et la majorité de la population mondiale ne pourra plus se les permettre. L'agence a aussi dit que d'autres ressources, particulièrement les métaux et les combustibles fossiles, sont non renouvelables à tous les points de vue en ce qui concerne les humains, et que l'approvisionnement en ressources extractibles auxquelles on a accès est limité. Elle poursuit en disant que notre société approche peut-être des limites en ce qui a trait à la production mondiale de nombreuses ressources non renouvelables et que lorsque nous aurons atteint un sommet pour le pétrole, le gaz, le charbon, le phosphore, l'uranium et les minéraux, nous aurons plafonné à tous les égards.

Allez-vous présenter un amendement concernant cet enjeu, soit le cycle de vie des produits?

M. Roy : Je ne suis pas certain de savoir à quel document vous faites allusion.

La sénatrice McCallum : C'est un document de l'Agence de la santé publique du Canada.

M. Roy : Pour ce qui est de l'épuisement des ressources, oui, les ressources s'appauvrissent. Nous devons gérer nos ressources de manière à nous assurer que nous avons essentiellement une réponse durable aux problèmes et défis qui se poseront à l'avenir.

Comme l'a dit M. Monaco, il nous faudra de plus en plus d'énergie, pas seulement ici, mais partout sur la planète. L'énergie deviendra probablement le prochain champ de bataille, car tout le monde en réclamera de plus en plus.

En fait, tout le défi que constitue la transition énergétique repose sur notre manière de fournir cette énergie. Comment pouvons-nous fournir l'énergie nécessaire de la façon la plus durable qui soit? L'hydroélectricité peut parfois être la solution, dans certaines régions du monde. Sinon, ce peut être le gaz naturel ou le soleil à d'autres endroits.

We need to, in fact, look both locally and globally for answers that make sense for the energy transition itself. Resource depletion should, in fact, come into that global assessment that we've been talking about.

Senator Massicotte: Mr. Monaco, we've received lots and lots of emails, and in fact one of them made me think. It starts off saying, "We need to have an adult discussion." I say that because, when I hear you, I'm kind of worried that your expectations will not be met. We're not the decider. We're only going to propose amendments. However, we hear you loud and clear, we hear Canadians loud and clear, and we will try to reach the best balancing act we can.

You say, for instance, that the regulator should be the major body to do the impact study. We have heard a lot of witnesses, in fact the government also had it in its presentation, who doubt the independence of the regulator. Because they live and work with the industry players, there is a lack of trust that these people or these boards, if you wish, could be the best decision-making source to do the impact study.

I'm not the one to decide, but I don't think we're going to have any chance of getting that.

I make the same comment relative to your wish that the board be a highly technical, scientific-based body, and that we remove the decision-making by the politicians. That's with changes from the previous government, 10 or 15 years ago.

To do that would require a major restructuring of the current proposal, Bill C-69. I suspect that's also off the table, given what Canadians want. Canadians are very suspicious, and extremely sensitive about environmental issues. They need reassurance that the process will get done in a manner that is representative of our long-term interests.

The same thing applies to the judicial process. Quite a few empirical studies have shown that, where the approach is not judicial, where it is more sitting down with the public and saying, "Tell me what your plans are." and let's sit down and ask, "How do we get there?" Quebec does that, B.C. does that, and they produce a much faster process to get the right decision than a judicial process. That is the argument of some empirical studies.

How would you respond to my comment? I hear you, I hear your shopping list, but I'm not sure your expectations are reasonable relative to what anybody can deliver.

En fait, nous devons chercher à l'échelle locale et internationale des réponses sensées pour aborder la transition énergétique en soi. L'évaluation mondiale dont nous parlons devrait tenir compte de l'épuisement des ressources.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Monaco, nous avons reçu des tonnes de courriels, et en fait, l'un d'eux m'a fait réfléchir. Il commençait ainsi : « Nous devons avoir une discussion entre adultes. » Je dis cela, car, quand je vous écoute, je crains que vos attentes ne soient pas satisfaites. Ce n'est pas nous qui prenons la décision. Nous ne faisons que proposer des modifications. Toutefois, nous comprenons très bien ce que vous et les Canadiens avez à dire, et nous essaierons de trouver le meilleur équilibre possible.

Par exemple, vous dites que l'organisme de réglementation devrait être le principal organe qui procède à l'évaluation d'impact. Nous avons entendu beaucoup de témoins — de fait, les représentants du gouvernement en ont aussi parlé dans leur exposé —, dire qu'ils doutent de l'indépendance de l'organisme de réglementation. Puisqu'ils vivent et travaillent avec les acteurs de l'industrie, on ne croit pas que ces gens ou les membres de ces commissions soient les mieux placés pour prendre des décisions en ce qui a trait à l'évaluation d'impact.

Ce n'est pas moi qui décide, mais je ne pense pas que nous aurons la chance d'y parvenir.

Mon commentaire est le même en ce qui a trait à votre désir que la commission soit un organe très technique et scientifique et que nous retirions aux politiciens le pouvoir décisionnel. C'est à cause des changements apportés par l'ancien gouvernement il y a 10 ou 15 ans.

Pour y parvenir, il faudrait procéder à une restructuration majeure du projet de loi C-69 tel qu'il est présenté actuellement. J'imagine que cela est hors de question compte tenu de ce que veulent les Canadiens. Les Canadiens sont très suspicieux et extrêmement sensibles à propos des enjeux environnementaux. Ils ont besoin qu'on leur assure que le processus se fera d'une manière qui représente nos intérêts à long terme.

La même chose s'applique au processus judiciaire. Bon nombre d'études empiriques ont montré que, lorsqu'une approche n'est pas judiciaire et qu'elle est axée davantage sur la consultation du public autant aux plans et aux manières d'y arriver... Le Québec le fait, la Colombie-Britannique le fait, et ils arrivent à prendre la bonne décision beaucoup plus rapidement que s'ils appliquaient un processus judiciaire. C'est ce que démontrent certaines des études empiriques.

Qu'avez-vous à répondre à mon commentaire? Je vous comprends, je comprends vos souhaits, mais je ne suis pas certain que vos attentes soient raisonnables par rapport à ce qui peut être atteint.

Mr. Monaco: Thanks for the question; I think there's a question in there.

Let me just say generally, we appreciate the opportunity to provide our point of view. We are here to be constructive and give you our honest judgment, based upon decades of work in regulatory environments not only in Canada but everywhere. So I think we have some experience in the area.

It's also important to realize that the current regulatory environment has had a history of success. I'll acknowledge that there is the notion of trust being eroded in that process, but where there has been a positive impact is the governance that has been suggested for the CER. Having an independent board and ensuring that decision-making on files is kept separate. I think that's good.

It really comes down to this: You cannot go through a regulatory process for — let me see, Gateway was a total of 10 years, and the regulatory process was four — have that regulatory process, which was independent, science-based evidence, the most extensive consultation ever, in any project. The National Energy Board concluded that we had done a great job on design. They concluded that our project was world class. They concluded that we could mitigate the effects, and it was in the public interest of Canada. That was the most rigorous independent review ever.

You can't have \$650 million spent to achieve that outcome, and then have the project cancelled.

I appreciate what you're saying. Maybe there is too big a list. I don't know; that's for you to decide. We're here to provide our point of view on the risk that we see, continuing down a road where there is public intervention or political intervention in a process where it's been proven for decades that the independent, quasi-judicial process works quite well.

Senator Massicotte: I appreciate that and I buy that. I buy into the fact that, if you look at these studies for the last 20, 25 years, the system is broken. It's not working well for anybody's interest, and I think we need to get there.

Let me give you one example. Everybody says we want certainty, and we want it in efficient timelines. So the process now is that the proponent would say: "Here's what I intend to do." The public gets involved. The board gets involved and says, "Here's what you have to do to get there. Here's the evidence or the proof you have to give me to reassure me that these negative consequences are not going to occur relative to the positive consequences."

M. Monaco : Merci de poser la question; il y a donc là une question.

De manière générale, nous sommes ravis d'avoir la possibilité d'énoncer notre point de vue. Nous sommes ici pour formuler des commentaires constructifs et vous donner notre opinion en toute honnêteté, après des décennies de travail dans des contextes réglementaires, pas seulement au Canada, mais aussi ailleurs. Je pense donc que nous avons acquis une certaine expérience dans le domaine.

Il est aussi important de comprendre que le contexte réglementaire actuel a connu son lot de réussites. Je reconnais que la confiance s'est détériorée dans le cadre de ce processus, mais ce qui est positif, c'est le type de gouvernance proposé pour la RCE. On établit une distinction entre la mise sur pied d'une commission indépendante et la prise de décisions. Je pense que c'est une bonne chose.

Essentiellement, on ne peut pas passer par un processus réglementaire pendant... celui de Gateway a pris 10 ans, et le processus réglementaire proprement dit a duré quatre ans. Il s'agissait d'un processus réglementaire indépendant fondé sur des données scientifiques, assorti de la consultation la plus exhaustive jamais tenue, pour quelque projet que ce soit. L'Office national de l'énergie a conclu que nous avons fait un excellent travail pour ce qui est de la conception. Il est arrivé à la conclusion que notre projet était de calibre mondial, que nous pouvions atténuer les effets et que cela était dans l'intérêt public du Canada. C'était l'examen indépendant le plus rigoureux qui soit.

On ne peut pas dépenser 650 millions de dollars pour atteindre cet objectif, puis voir le projet être annulé.

Je comprends ce que vous dites. Peut-être que les attentes sont trop élevées. Je ne sais pas; c'est à vous de décider. Nous sommes ici pour vous donner notre point de vue quant aux risques qu'il pourrait y avoir si le public ou les politiciens interviennent dans un processus alors qu'il a été prouvé pendant des décennies qu'un processus indépendant quasi judiciaire fonctionne très bien.

Le sénateur Massicotte : Je comprends cela et je suis d'accord. Si on regarde ces études réalisées au cours des 20 à 25 dernières années, on constate que le système est déficient. Il n'avantage personne, et je pense qu'il faut intervenir.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Tout le monde dit vouloir de la certitude, et ce, dans un délai efficient. Dans le cadre du processus actuel, le promoteur dit : « Voilà ce que j'ai l'intention de faire. » Le public intervient. La commission s'en mêle et dit : « Voici ce que vous devez faire pour y parvenir. Vous devez me fournir telle ou telle preuve pour m'assurer que ces conséquences négatives ne l'emporteront pas sur les conséquences positives. »

I buy that, but then people would say, “That has to be certain. If I provide exactly that, the government or the board should be legally bound to give me the permit if I can satisfy those criteria.”

However, things change, and things happen, and technology changes. I’m not sure it can be so airtight that it is a legally binding, with an exclusive list. I suspect that Canadians would expect, if something major happens or some new invention occurs, or something happens, there to be a bit of an out there.

I hear you, but it’s not going to be sealed tight. How do you respond to that?

Mr. Monaco: It’s a good point. The issue, though, is that, when you’re making these determinations and decisions where projects in our space that live for 30, 40, 50 years, the process has to be independent because you have to be able to bridge changes in government. If things are going to change every three or four years, then it makes it untenable to invest in long-term infrastructure.

I appreciate the issue. Things change and we acknowledge that. However, the changes need to happen through national policy debate and legislation that sets the parameters on energy strategy. Let’s have a national energy strategy that says, “This is our climate goal, this is our social goal, and this is our economic goal, and this is how Indigenous people are going to be worked into that strategy.”

Once that is set with a very big-picture, high-level view, then we have our marching orders. Then the independent assessment can simply be evaluated relative to that policy. Right now, we’re trying to solve all the policy issues that are national and broad within the project, when I simply can’t solve all of them.

Senator Patterson: I thank you for making this presentation, Mr. Monaco. I want to endorse everything you’ve said. I agree with you that this bill is replete with litigation risks, all these new undefined criteria.

It has contributed to the lack of confidence that has resulted in the flight of investment capital in the energy sector you described. It has undermined “one project, one review” by splitting and fragmenting and staging the processes of impact review licensing and life-cycle regulations. It has politicized the process, like what happened with staggering loss to your company, and thank you for sharing that difficult story with us.

Je comprends cela, mais les gens diront ensuite : « Nous devons être certains. Si je fournis précisément les preuves nécessaires, le gouvernement ou la commission devraient être également tenus de m’octroyer le permis si je satisfais à ces critères. »

Toutefois, les choses changent, des événements se produisent, et la technologie évolue. Je ne suis pas certain que le processus puisse être suffisamment hermétique pour être légalement contraignant, avec une liste exhaustive. Je suppose que, si un événement majeur survient, qu’on découvre une invention ou que quelque chose se produit, les Canadiens s’attendraient à ce qu’il y ait une certaine issue.

Je vous comprends, mais le processus ne sera pas irrévocable. Qu’avez-vous à répondre à cela?

M. Monaco : C’est un bon point. Le problème, c’est que lorsqu’on prend ces décisions pour des projets d’une durée de 30, 40 ou 50 ans, le processus doit être indépendant, car vous devez être en mesure de surmonter les changements au gouvernement. Si les choses changent aux trois ou quatre ans, il devient impossible d’investir dans une infrastructure à long terme.

Je reconnais le problème. Les choses changent, et nous le savons. Toutefois, les changements doivent se faire au moyen d’un débat sur la politique nationale et de mesures législatives qui définissent les paramètres de la stratégie énergétique. Adoptons une stratégie énergétique nationale qui dit : « Voici notre objectif climatique, social et économique, et voici comment nous travaillerons avec les peuples autochtones dans le cadre de cette stratégie. »

Une fois que nous avons brossé un portrait très général, que nous avons cette vision de haut niveau, nous connaissons ensuite la marche à suivre. L’évaluation indépendante peut simplement être menée en fonction de cette politique. À l’heure actuelle, nous essayons de résoudre tous les vastes problèmes stratégiques de portée nationale dans le cadre du projet, alors que je ne peux tout simplement pas tous les résoudre.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie de votre exposé, monsieur Monaco. Je tiens à dire que je souscris à tout ce que vous avez dit. Je conviens avec vous que ce projet de loi est rempli d’éléments qui posent des risques de contestation judiciaire, en raison de nouveaux critères qui ne sont pas définis.

Ce projet a contribué au manque de confiance qui a entraîné la fuite des investissements en immobilisations dans le secteur de l’énergie que vous avez décrite. Il a miné l’approche « un projet, une évaluation » en scindant, en fragmentant et en échelonnant les processus d’octroi de licences et de réglementation du cycle de vie dans le contexte des évaluations d’impact. On a politisé le processus, tout comme dans le cas de la perte considérable qu’a subie votre société; merci de nous avoir fait part de ces difficultés.

Perhaps the government should have tweaked some remaining concerns about CEAA 2012 rather than introduce a complex, 358-page change at the end of its mandate, trying to rush it through Parliament. We have a very tight time frame even to do this work, as you know.

Having said all that, I've got a very short question. We've got quite a comprehensive list of amendments produced by the Canadian Association of Petroleum Producers in collaboration with the Mining Association of Canada and some other related stakeholders. As a member of CAPP, I'm wondering if, in addition to what you've recommended today, you would endorse the suite of amendments that have been developed by CAPP and presented to our committee?

Mr. Monaco: Well, we're actually a member of CEPA, the Pipeline Association.

Senator Patterson: I'm sorry.

Mr. Monaco: That's okay. They're very consistent. Generally the associations are lined up, and that goes to my previous comment. We did a lot of consultation and discussion with not just those groups, but many groups, including investors, and so, generally speaking, they all line up.

Unless you have a different point of view on this, we'd be comfortable with, you know, moving forward on those amendments.

Ms. Salamucha: Senator, I believe the suite of amendments that you have in front of you is the set that was co-developed by CAPP and CEPA and their member companies. So we are identical.

Senator Patterson: Thank you.

[Translation]

Senator Forest: I have a question for Mr. Monaco.

We are in a situation where energy needs are increasing. However, we are in a world, a world where people are increasingly aware of the importance of greenhouse gas emissions. The notion of social acceptability is essential when carrying out projects, as we have seen on many occasions in Quebec. I am thinking of shale gas, among other things. I'm thinking of various projects where people have really mobilized.

Peut-être que le gouvernement aurait dû apporter des modifications mineures à la LCEE 2012 en réponse aux préoccupations qui y étaient liées, plutôt que de déposer un document complexe de 358 pages à la fin de son mandat dans le but d'apporter des modifications, et d'essayer de le faire adopter en vitesse par le Parlement. Nous avons des délais très serrés pour effectuer ces travaux, comme vous le savez.

Cela dit, j'ai une question très brève à vous poser. Nous avons une liste d'amendements plutôt exhaustive qui a été présentée par l'Association canadienne des producteurs pétroliers, en collaboration avec l'Association minière du Canada et d'autres intervenants concernés. À titre de membre de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, appuyez-vous, en plus des recommandations que vous avez formulées aujourd'hui, la série de recommandations élaborées par l'Association canadienne des producteurs pétroliers qui ont été présentées à notre comité?

M. Monaco : En fait, notre société est membre de l'Association canadienne de pipelines d'énergie.

Le sénateur Patterson : Je suis désolé.

M. Monaco : Il n'y a pas de souci. Ces organismes sont très cohérents. Habituellement, les associations sont sur la même longueur d'onde, et cela renvoie à mon commentaire précédent. Nous avons mené beaucoup de consultations et tenu beaucoup de discussions non seulement avec ces groupes, mais avec de nombreux groupes, y compris des investisseurs, et, de façon générale, ils ont le même message.

À moins que vous ayez un point de vue différent, nous serions à l'aise avec l'adoption de ces amendements.

Mme Salamucha : Sénateur, je crois que la liste d'amendements que vous avez sous la main contient les amendements élaborés conjointement par l'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Association canadienne de pipelines d'énergie et leurs sociétés membres. Donc, elles sont identiques.

Le sénateur Patterson : Merci.

[Français]

Le sénateur Forest : J'ai une question pour M. Monaco.

On est dans une situation où les besoins en énergie augmentent. Par contre, on est dans un univers, un monde où les gens sont de plus en plus sensibilisés aux enjeux d'émission de gaz à effet de serre. La notion d'acceptabilité sociale est incontournable dans le cadre de la réalisation de projets, et on l'a vu à maintes occasions au Québec. Je pense au gaz de schiste, entre autres. Je pense à différents projets où des gens se sont vraiment mobilisés.

I asked the question earlier. The process currently in place has almost lost all credibility. It is a process that mobilizes opponents, but does not create an environment conducive to the mutual achievement of objectives in the implementation of projects, but without mortgaging the generations that follow.

When we look at Bill C-69 and the proposed amendments, do you think this new legislative environment is more favourable to industry than passing Bill C-69 with its imperfections — trying to make the most relevant amendments — but does not threaten to kill this bill?

[*English*]

Mr. Monaco: Thank you for the question. I will just make this comment up front. We agree with the government's intention to improve the process related to building more trust, let's call it; generally. I think you're right about your observation around people's concern and trust of the process.

We did consider that point of view, but we came to the conclusion that, when you really look at the bill in its entirety and the stated goal, which, we would agree, is to improve the process, it doesn't get there.

We're at a point where we've put forward some amendments that we think would at least make it workable if I can put it that way. However, let's also remember one thing. The issues around trust and around the regulatory process have to be acknowledged. If you look at the two major projects that are in contention, Northern Gateway and more recently Trans Mountain, the regulatory process and the environmental review was extremely rigorous. That's not what hung them up or is hanging them up. It has to do with federal government consultation on Indigenous matters. That's the legal angle that's been successful in both of those cases, interestingly enough.

As an investor and a builder of infrastructure, we were comfortable with the current process; however, we acknowledge that there could be some improvements. We have to focus on what are those best improvements? And let's not go backwards and create more opportunities for even more litigation, more politicization.

I'm with you that, you know, we could improve, but there are serious issues with what's in here in terms of the goal the government set.

Je posais la question plus tôt. Le processus en place actuellement a pratiquement perdu toute crédibilité. C'est un processus qui mobilise les opposants, mais qui ne crée pas un environnement favorable à une atteinte mutuelle d'objectifs dans la réalisation de projets, mais sans hypothéquer les générations qui suivent.

Selon vous — quand on regarde le projet de loi C-69 et les modifications proposées —, ce nouvel environnement législatif est-il plus favorable pour l'industrie que d'adopter le projet de loi C-69 avec ses imperfections — en essayant d'y apporter les modifications les plus pertinentes —, mais en ne menaçant pas de tuer ce projet de loi là?

[*Traduction*]

M. Monaco : Je vous remercie de votre question. Je vais simplement formuler ce commentaire pour commencer. De façon générale, nous appuyons l'intention du gouvernement d'améliorer le processus visant à renforcer la confiance, pour dire les choses ainsi. Je crois que votre observation est juste en ce qui concerne les préoccupations des gens et leur confiance à l'égard du processus.

Nous avons examiné ce point de vue, mais nous sommes arrivés à la conclusion que, quand on prend le projet de loi dans son ensemble et qu'on tient compte de son but énoncé, qui, nous le reconnaissons, tient à l'amélioration du processus, il n'atteint pas l'objectif.

Nous en sommes au point où nous avons communiqué certains amendements qui, à notre avis, rendraient le projet de loi au moins applicable, si je puis dire les choses ainsi. Toutefois, il faut garder une chose à l'esprit. On doit reconnaître les problèmes liés à la confiance et au processus réglementaire. Si on examine les deux projets visés, soit celui de Northern Gateway et, plus récemment, celui de Trans Mountain, le processus réglementaire et l'examen environnemental étaient extrêmement rigoureux. Ce n'est pas ce qui a mené à leur suspension ou qui fait qu'ils sont suspendus en ce moment. Cette situation tient à la consultation du gouvernement fédéral quant à des questions liées aux Autochtones. C'est l'angle juridique qui a permis à certains d'obtenir du succès dans ces deux cas, ce qui est un fait intéressant.

À titre d'investisseurs et de constructeurs d'infrastructure, nous sommes à l'aise avec les processus actuellement en vigueur. Toutefois, nous reconnaissons que l'on pourrait apporter certaines améliorations. Il faut centrer notre attention sur la question de savoir quelles seraient les meilleures améliorations à apporter. Il ne faut pas reculer et créer davantage de possibilités de contestation judiciaire et de politisation.

Je conviens, tout comme vous, que l'on pourrait apporter des améliorations, mais il y a actuellement des problèmes importants concernant le contenu du projet de loi et l'objectif fixé par le gouvernement.

Senator Forest: Thank you.

The Chair: Thank you very much to our witnesses.

[*Translation*]

Now, for our fourth group, from the Montreal Economic Institute, we have Daniel Dufort, Director of External Relations. He is accompanied by Germain Belzile, Senior Research Associate. We also have Équiterre, represented by Sidney Ribaux, Co-founder and General Manager, and Caroline Brouillette, Public Policy Researcher.

Mr. Dufort, if you'd like to start.

Daniel Dufort, Director of External Relations, Montreal Economic Institute: Thank you very much for having us here today. Thank you to the committee and its members.

The MEI has been involved in the oil and gas sector for several years. We have had the opportunity to conduct several studies on this subject and to intervene frequently in the media in this regard. For the sake of complete transparency, I would point out that approximately 5.5 per cent of the institute's funding comes from this economic sector.

In 2017, the oil and gas industry accounted for about 240,000 direct jobs in Canada, 10 per cent of GDP and one-third of capital spending in Canada. However, the complexity and unpredictability of the Canadian regulatory framework, as well as the proposed amendments, have contributed to the leakage of some investments from aborted projects, some of which were approved by the regulator and then rejected by politicians, and all of this leads to a more difficult economic situation in the west of the country.

The approval times we see in Canada are longer than those in countries that are competitors of Canada, such as the United States, except California, which is an exception to the rule, but this is a fairly significant handicap for our industry compared to these most direct competitors.

So, there are pragmatic and practical solutions that can be implemented, put forward to overcome these problems. My colleague, Mr. Belzile, can tell you more about it.

Germain Belzile, Senior Research Associate, Montreal Economic Institute: Thank you, Daniel. And thank you very much to the committee.

So I think it's appropriate now to talk about the real Canadian disadvantage when we talk about the current regulatory framework. In the case of a project such as Trans Mountain, it would have taken more than eight years from the tabling of the project to the government's decision on its admissibility. Other

Le sénateur Forest : Merci.

La présidente : Je remercie sincèrement nos témoins.

[*Français*]

Nous accueillons maintenant, pour notre quatrième groupe, de l'Institut économique de Montréal, M. Daniel Dufort, directeur des relations externes. Il est accompagné de M. Germain Belzile, chercheur associé sénior. Nous recevons aussi l'organisme Équiterre, représenté par M. Sidney Ribaux, cofondateur et directeur général, et Mme Caroline Brouillette, chercheuse en politiques publiques.

Monsieur Dufort, si vous voulez commencer.

Daniel Dufort, directeur des relations externes, Institut économique de Montréal : Merci beaucoup de nous recevoir aujourd'hui. Merci au comité et à ses membres.

L'IEDM s'intéresse depuis plusieurs années aux secteurs pétrolier et gazier. On a eu la chance d'effectuer plusieurs études sur ce sujet et d'intervenir fréquemment dans les médias à cet égard. Par souci de transparence totale, je soulignerai qu'environ 5,5 p. 100 du financement de l'institut provient de ce secteur économique.

En 2017, l'industrie pétrolière et gazière représentait environ 240 000 emplois directs au Canada, 10 p. 100 du PIB et le tiers des dépenses en immobilisation au pays. Or, la complexité et l'imprévisibilité du cadre réglementaire canadien, ainsi que des amendements qui sont proposés ont contribué à la fuite de certains investissements des projets qui ont avorté, certains qui ont été approuvés par le régulateur et ensuite refusés par des politiciens, et tout ça entraînent une situation économique plus difficile dans l'ouest du pays.

Les délais d'approbation que l'on voit au Canada sont supérieurs à ceux dans des pays qui sont compétiteurs du Canada, comme les États-Unis, outre la Californie, qui représente une exception à la règle, mais c'est un handicap assez important pour notre industrie face à ces compétiteurs les plus directs.

Or, il y a des solutions pragmatiques et pratiques qui peuvent être mises en place, mises de l'avant afin de pallier ces problèmes. Mon collègue, M. Belzile, pourra vous en parler davantage.

Germain Belzile, chercheur associé sénior, Institut économique de Montréal : Merci, Daniel. Alors merci beaucoup au comité.

Alors il convient, je pense, maintenant de parler du véritable désavantage canadien quand on parle du cadre réglementaire en vigueur. Dans le cas d'un projet comme Trans Mountain, il se serait écoulé plus de huit ans entre le dépôt du projet et la décision du gouvernement sur sa recevabilité. D'autres projets

projects such as Northern Gateway may receive approval from the regulator and then be denied by the government. In fact, 79 months after the project was tabled, there was a cancellation by the federal government.

These exceptional situations, delays and situations are harmful to the Canadian economy, industry and our workers. We surveyed Quebecers through Léger, and I think many people are already aware of the results of these surveys. The vast majority of Quebecers prefer to use oil from western Canadian over imported oil, and a clear majority of Quebecers prefer that this oil be transported by pipeline rather than by other means. There is really a clear advantage to pipelines, according to Quebecers.

We therefore propose some concrete measures to guide your reflection. First, when the deadlines set out in the act are exceeded by the regulatory body, it would have to face budgetary sanctions. This already exists in other countries. In the United States, in particular, penalties are already provided for by law when maximum time limits given to regulatory agencies are exceeded. Sanctions are imposed on regulatory bodies.

Second, the discretion of politicians to block a project once it has received all necessary approvals should be eliminated. In our opinion, it is inconceivable that we could go through the entire approval process and have it cancelled at the very end, a bit like what happened with Northern Gateway, in fact. This creates an extremely high level of uncertainty that is very, very detrimental to investment. In recent years, we have seen Canadian investment, foreign investment in Canada, decline sharply.

In the United States, the process is becoming less politicized, while the role of the Secretary of State, for example, has been removed in decisions regarding several processes. Here, it potentially becomes more politicized with this bill.

Third, the rules of the game shouldn't change along the way, as was the case in the Eastern Energy file. So this is really a deal breaker for us. If a bona fide company can spend hundreds of millions of dollars, even billions of dollars, in a process, and be told along the way that the rules have changed — for example, because greenhouse gas emissions are incorporated not only in the transportation of oil, but over the entire life cycle — then the rules of the game are significantly changed here, and it should not be in legislation.

Fourth, companies should be compensated for damages caused by late delivery, in proportion to the overrun. The logic behind this proposal is quite simple. Just as citizens face consequences when they don't meet the deadlines set by the government, for

comme Northern Gateway peuvent recevoir l'approbation du régulateur et ensuite obtenir une fin de non-recevoir de la part du gouvernement. En fait, 79 mois après le dépôt du projet, il y a eu une annulation de la part du gouvernement fédéral.

Ces situations, ces délais hors norme, ces situations sont nuisibles à l'économie canadienne, à l'industrie et à nos travailleurs. Nous avons d'ailleurs sondé les Québécois, par l'entremise de Léger, et je pense que plusieurs personnes sont au courant déjà des résultats de ces sondages. La grande majorité des Québécois préfèrent consommer du pétrole de l'Ouest canadien par rapport à du pétrole importé, et une claire majorité de Québécois préfèrent que ce pétrole soit transporté par pipeline plutôt que par d'autres façons. Il y a vraiment un clair avantage aux pipelines, selon les Québécois.

Nous proposons donc certaines mesures concrètes afin de guider votre réflexion. Premièrement, lorsque les délais prévus dans la loi sont dépassés par l'organisme réglementaire, celui-ci devrait faire face à des sanctions budgétaires. Alors ça existe déjà dans d'autres pays. Aux États-Unis, particulièrement, des sanctions sont déjà prévues par la loi lorsque des délais maximums donnés aux organismes réglementaires sont dépassés. Des sanctions sont imposées aux organismes réglementaires.

Deuxièmement, le pouvoir discrétionnaire des politiciens de bloquer un projet une fois que celui-ci a reçu toutes les approbations nécessaires devrait être éliminé. Il est, à notre avis, inconcevable qu'on puisse passer par tout le processus d'approbation et qu'à la toute fin ça soit annulé, un peu comme, en fait, on a procédé pour Northern Gateway. Cela crée une incertitude extrêmement importante qui est très, très nuisible à l'investissement. D'ailleurs, on a vu, au cours des dernières années, l'investissement canadien, l'investissement étranger au Canada, qui a fortement diminué.

Aux États-Unis, le processus devient moins politisé, alors qu'on a enlevé le rôle du secrétariat d'État, par exemple, dans des décisions pour ce qui est de plusieurs processus. Ici, il devient potentiellement plus politisé avec ce projet de loi.

Troisièmement, les règles du jeu ne devraient pas changer en cours de route, comme cela a été le cas dans le dossier d'Énergie Est. Alors ça, c'est vraiment un « deal breaker » pour nous. Si une entreprise de bonne foi peut dépenser des centaines de millions de dollars, voire des milliards de dollars, dans un processus, et se faire dire en cours de route que les règles ont changé — par exemple, parce qu'on incorpore les émissions de gaz à effet de serre non pas seulement dans le transport du pétrole, mais au cours de tout le cycle de vie —, on modifie sensiblement les règles de jeu ici, et ça ne devrait pas être dans une loi.

Quatrièmement, les entreprises devraient être indemnisées pour les dommages causés par les dépassements de délais, et ce, de façon proportionnelle au dépassement. La logique derrière cette proposition est assez simple. De la même façon qu'un

example, with respect to their tax returns, the same obligation should be imposed on the government when it doesn't meet its own deadlines. Compensation should be paid to people who are harmed by this.

So I think that's a pretty good trick. I would like to conclude by saying that, basically, anything that creates significant and unnecessary uncertainty should be set aside in the project. I think many elements of the bill need to be reviewed.

The Chair: Thank you very much.

Sidney Ribaux, Co-founder and General Manager, Équiterre: Hello. I would like to point out that I am accompanied by Caroline Brouillette, who is a principal researcher with us at Équiterre and who is following the energy file.

Senators, I hesitate to thank you for the invitation to testify today. The point of view I am about to express is essentially a point of view that the debate on environmental assessment and Bill C-69 have made. Your responsibility as senators is to adopt it at this point in the debate. I will explain myself a little in the comments that follow.

Keep in mind that Bill C-38 — which was passed as an omnibus bill in the Harper government's 2012 budget — had significantly weakened environmental assessment in Canada, not to mention that it had cut into Canada's environmental assessment laws. These major changes to the legislation were adopted in three months, with no possibility of amendment and no public consultation.

We suffered the negative consequences of these changes over the next eight years, and we are still governed in Canada by these laws.

In relation to Bill C-69 before you today, an exemplary three-year consultation process was conducted. A four-person expert panel on environmental assessment processes that visited 21 municipalities; an expert panel on the modernization of the National Energy Board; a multi-stakeholder advisory committee composed of representatives from industry, environmental groups, indigenous peoples to provide advice to the Minister of the Environment; the House of Commons committee that received over 250 written submissions and heard from several witnesses on the Navigable Waters Act; an online consultation of the government's discussion paper entitled *Review of Environmental and Regulatory Assessment Processes: proposed approach*. The House of Commons committee that reviewed the bill in spring 2018 heard from more than 100 witnesses and made several amendments.

citoyen fait face à des conséquences lorsqu'il ne respecte pas les délais fixés par le gouvernement, pour ce qui est de sa déclaration d'impôt, par exemple, la même obligation devrait être imposée au gouvernement lorsqu'il ne respecte pas lui-même ses propres délais. Une compensation devrait être versée aux gens qui sont lésés par ça.

Alors je pense que cela fait pas mal le tour. J'aimerais conclure en disant que, bref, tout ce qui crée de façon importante et inutile de l'incertitude devrait être mis de côté dans le projet. Je pense qu'il faut revoir de nombreux éléments du projet de loi.

La présidente : Merci beaucoup.

Sidney Ribaux, cofondateur et directeur général, Équiterre : Bonjour. Je vous souligne que je suis accompagné de Caroline Brouillette, qui est chercheuse principale chez nous à Équiterre et qui suit le dossier énergétique.

Chers sénateurs, j'hésite à vous remercier de l'invitation pour témoigner aujourd'hui. Le point de vue que je vais vous exprimer est essentiellement un point de vue que le débat sur l'évaluation environnementale et le projet de loi C-69 ont fait. Votre responsabilité comme sénateurs est de l'adopter à ce point-ci, dans l'avancement du débat. Je vais m'expliquer un peu dans les notes qui suivent.

Rappelons-nous que le projet de loi C-38 — qui avait été adopté comme un projet de loi omnibus dans le budget de 2012 du gouvernement Harper — avait considérablement affaibli l'évaluation environnementale au Canada, pour ne pas dire qu'il avait charcuté les lois d'évaluation environnementale au pays. Ces changements majeurs à la loi ont été adoptés en trois mois, sans possibilité d'amendement et sans aucune consultation publique.

Nous avons subi les conséquences négatives de ces changements au cours des huit années suivantes, et on est toujours régit au Canada en fonction de ces lois.

Pour ce qui est du projet de loi C-69 devant vous aujourd'hui, un processus de consultation exemplaire de trois ans a été mené. Un comité d'experts sur les processus d'évaluation environnementale de quatre personnes qui a visité 21 municipalités; un comité d'experts sur la modernisation de l'Office national de l'énergie; un comité multilatéral consultatif composé de représentants de l'industrie, des groupes écologiques, des peuples autochtones, qui offre des conseils à la ministre de l'Environnement; le comité de la Chambre des communes qui a reçu plus de 250 mémoires et entendu plusieurs témoins sur la Loi sur les eaux navigables; une consultation en ligne du document de travail du gouvernement intitulé *Examen des processus d'évaluation environnementale et réglementaire : approche proposée*. Le comité de la Chambre des communes qui a fait l'étude du projet de loi au printemps 2018 a entendu plus de 100 témoignages et a apporté plusieurs amendements.

You will agree that between the two processes, there is one, it seems to me, where sufficient consultation has taken place. We have therefore all had ample opportunity to express our views as organizations, citizens, researchers, industries, and other experts.

It should also be mentioned that representatives of various industries have been at the table since the beginning, so the bill before you is the result of long negotiations and compromises. It is thus ready to be adopted.

The bill fills, among other things, a major gap in the previous environmental assessment process, again, which was amended in 2012 and gave the National Energy Board responsibility for environmental assessments. This organization has a clear lack of impartiality and expertise in this area. The National Energy Board's decisions have been the subject of numerous legal appeals and have delayed several projects.

The new Energy Board proposed by Bill C-69 is an improved mechanism that will prevent such conflicts of interest, and will no longer be able to lead environmental review panels.

This is 2019. The science of climate change is no longer contested by anyone. The United Nations Secretary-General recently sent us the message that we have 12 years to reverse the trend on greenhouse gas emissions. On March 15 — you'll also hear about this this afternoon, but I think it is important to say it — 1.5 million students in 125 countries, from 2,000 cities around the world, went on strike to protest against governments' inaction on climate change. Of this 1.5 million students, 150,000 were in Quebec, that's 150,000 high school and CEGEP students who did not attend their classes to protest the inaction of governments.

The contribution of a project to GHG emissions is therefore essential in the evaluation of a project and in relation to its obligations under the Paris Agreement, in particular. So, the elements in the bill that lead us to what could be called a climate test are not the proposal of Équiterre or environmental groups, but the result of a compromise of the entire consultation process I told you about.

I will conclude by telling you that Canadians expect much more from their government on climate change. The next generation in particular will not forgive us if we don't act on the issue of climate change and the environment, and Bill C-69 is one of the elements that this government must adopt. Your responsibility as senators is to pass it without further amendments. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Vous conviendrez qu'entre les deux processus, il y en a un, il me semble, où on a suffisamment consulté. Nous avons donc tous eu amplement l'occasion de nous prononcer en tant qu'organismes, citoyens, chercheurs, industries, et autres experts.

Mentionnons également que des représentants de diverses industries étant à la table depuis le début, le projet de loi devant vous est donc le résultat de longues négociations et de compromis. Il est ainsi prêt à être adopté.

Le projet de loi comble, entre autres, un déficit majeur dans le processus d'évaluation environnementale précédent, encore une fois, qui avait été modifié en 2012 et qui avait donné à l'Office national de l'énergie la responsabilité d'évaluations environnementales. Cet organisme a un manque d'impartialité et d'expertise évident en la matière. Les décisions de l'Office national de l'énergie ont d'ailleurs fait l'objet de multiples recours légaux et ont ainsi retardé plusieurs projets.

La nouvelle Régie de l'énergie proposée par le projet de loi C-69 est un mécanisme amélioré qui préviendra de tels conflits d'intérêts, et elle ne pourra plus diriger les commissions d'examen environnemental.

On est en 2019. La science sur les changements climatiques n'est plus contestée par qui que ce soit. Le Secrétaire général des Nations-Unies nous a récemment envoyé le message qu'on a 12 ans pour renverser la tendance sur les émissions de gaz à effet de serre. Le 15 mars dernier — vous allez en entendre parler cet après-midi aussi, mais je pense que c'est important de le dire —, 1,5 million d'étudiants dans 125 pays, de 2 000 villes de la planète, ont fait la grève pour protester contre l'inaction des gouvernements sur le climat. De ce 1,5 million d'étudiants, 150 000 au Québec, 150 000 étudiants du secondaire et du CÉGEP qui n'ont pas été à leurs cours pour protester contre l'inaction des gouvernements.

La contribution d'un projet aux émissions de GES est donc essentielle dans l'évaluation d'un projet et en lien avec les obligations qu'on a sur l'Accord de Paris, notamment. Donc, les éléments dans le projet de loi qui nous amènent à ce qu'on pourrait appeler un test climat, ce n'est pas la proposition d'Équiterre ou des groupes environnementaux, c'est le résultat d'un compromis de tout ce processus de consultation dont je vous ai parlé.

Je conclurai en vous disant que les Canadiennes et les Canadiens s'attendent beaucoup plus de leur gouvernement à l'égard des changements climatiques. La prochaine génération notamment ne nous pardonnera pas si on n'agit pas sur la question des changements climatiques et de l'environnement, et ce projet de loi C-69 est un des éléments que le gouvernement actuel doit adopter. Votre responsabilité comme sénateurs, c'est de l'adopter sans amendements supplémentaires. Merci.

La présidente : Merci beaucoup.

We will now move on to questions.

[English]

Senator MacDonald: Thank you for your presentations. I'll direct my questions to the Montreal Institute.

Social licence is a term that is often thrown around; social licence to build pipelines, social licence to do many things. Of course, North America is honeycombed with pipelines, particularly eastern and central North America. Quebec has lots of pipelines, and a lot of petroleum coming west to east, now, to Quebec. A lot more petroleum has been coming in the last few years. It doesn't seem to have affected the people in Quebec much; they don't seem to respond to it very differently.

Many of the media and spokespeople who put their views out front all the time say, "This is what Quebec wants." Then I see in Quebec a lot of people who are practical, full of common sense, who want a good way of life.

When I look at figures from Quebec in terms of support for pipelines, support for use of Canadian oil, they seem to show a great deal of broad support. I'm just wondering if you can reflect on that opinion and share your views.

Mr. Belzile: Thank you for your question, senator. I believe that there is a big problem with the whole concept of social licence. In fact, I've never seen a clear definition of what it means that is accepted by a majority of people.

I further believe that, let's say, a minority but a very vocal minority of people are heard in Quebec on the subject, and also that a clear majority of Quebecers are not completely opposed to new pipelines in Quebec. In fact, I think it's a question of where to build them, how to do the whole process. Perhaps energy corridors would be a good idea; it's an idea that's up in the air right now.

Basically I don't think that there is a big problem with social licence in Quebec, and I don't believe that social licence should be included in the law.

We've attained very high standards of living in the west. I'm not talking about Western Canada, here; I'm talking about "l'occident," Western civilization. A lot of people maintain that it's, in large part, because of the rule of law. We've included the rule of law in our constitutions, in the laws of different countries. Including social licence in laws breaks the rule of law, in fact,

Nous allons maintenant passer à la période de questions.

[Traduction]

Le sénateur MacDonald : Merci de vos exposés. Je vais adresser mes questions aux représentants de l'Institut économique de Montréal.

L'acceptabilité sociale est une expression qui est bien souvent galvaudée; on l'associe à la construction de pipelines et à la réalisation de nombreux autres projets. Bien entendu, l'Amérique du Nord est sillonnée de pipelines, en particulier les régions de l'Est et du Centre. Le Québec compte de nombreux pipelines et beaucoup de pétrole est maintenant acheminé de l'ouest vers l'est, vers le Québec. Beaucoup plus de pétrole a été acheminé au cours des dernières années. Cela ne semble pas avoir beaucoup dérangé les résidents du Québec; ils ne semblent pas réagir très différemment à cette situation.

Beaucoup de médias et de porte-parole font tout le temps des déclarations et affirment : « C'est ce que le Québec veut. » Ensuite, je constate qu'il y a beaucoup de gens au Québec qui font preuve de sens pratique et de bon sens et qui souhaitent avoir un bon mode de vie.

Quand j'examine des chiffres qui concernent le soutien à l'égard des pipelines et de l'utilisation de pétrole canadien au Québec, ils semblent montrer un appui important. Pourriez-vous nous faire part de vos réflexions et de votre point de vue sur ce sujet?

M. Belzile : Je vous remercie de votre question, sénateur. À mon avis, il y a un gros problème concernant le concept de l'acceptabilité sociale. De fait, je n'ai jamais vu de définition claire de ce que signifie l'acceptation par une majorité de gens.

Par ailleurs, je crois qu'une minorité de gens, disons, font beaucoup entendre leur voix au Québec à ce sujet, et qu'il y a aussi une majorité de Québécois qui ne s'opposent pas entièrement à ce qu'il y ait de nouveaux pipelines au Québec. Ainsi, je crois que la question qui se pose plutôt est celle de savoir à quel endroit les construire et de quelle façon mener l'ensemble du processus. Peut-être que la création de corridors d'énergie serait une bonne solution; c'est une idée qui circule en ce moment.

En somme, je ne crois pas qu'il existe un gros problème quant à l'acceptabilité sociale au Québec, et je ne crois pas que ce devrait être un critère inclus dans la loi.

Nous avons atteint un très haut niveau de vie dans l'Ouest. Je ne parle pas de l'Ouest canadien, je parle plutôt de l'Occident, c'est-à-dire de la civilisation occidentale. Un grand nombre de personnes soutiennent que cela est dû, en grande partie, à la primauté du droit. La primauté du droit est incluse dans la constitution et dans la législation de différents pays. Le fait

because it creates a lot of discretion and anything can go with this concept. In fact, it can justify any action by governments.

I think we should stay very far from the whole concept of social licence. Elections are there to demonstrate what people want. If they don't like government policy, well, they'll elect someone else.

I don't think that processes that should be fair, that should be clear, should include fuzzy terms such as "social licence."

Senator MacDonald: I have a question for Mr. Ribaux. First, there are probably a couple of things we do agree on. On the East Coast of Canada, we manage about 283 million metric tonnes of petroleum, heavy petroleum, every year. About half of that is around Newfoundland, both exported and imported. About 100 million of that goes up the Gulf of St. Lawrence, the St. Lawrence Seaway, the estuary, and all of it goes through Nova Scotia's water.

You can't get oil here by ship without going through our water. We get no benefit. We take the risk, but we get no benefit. You get the economic benefit, which is fine with us.

Let's say we want to take this oil out of the water, which I would like to see happen. Refineries in Quebec need oil. The safest way to get it there would be to bring it by pipeline, as it's coming now. Would you support getting rid of the oil that flows into Quebec through the Gulf of St. Lawrence and the St. Lawrence estuary, and replacing it with pipelined oil from Western Canada?

Mr. Ribaux: I'm not sure I see the link with the bill before us, but I can answer the question with pleasure.

Right now in Quebec we have excess pipeline capacity for our needs. The Quebec needs are about 300 million barrels per day, and we have about three times that capacity coming both from the West and from the East Coast directly to Quebec.

The position of Équiterre, and most environmental groups in Canada, is not to say that we need to stop using oil tomorrow morning. Our position is that we need to stop producing more. We need to plateau the production and eventually go down in terms of production. As you build pipelines, if you're not

d'inclure l'acceptabilité sociale dans la législation enfreint ce principe, parce que cela crée beaucoup de pouvoirs discrétionnaires, et que ce concept peut s'appliquer à n'importe quoi. De fait, il peut servir à justifier n'importe quelle mesure prise par des gouvernements.

Je crois que nous devrions nous tenir très loin du concept d'acceptabilité sociale. Les élections servent à exprimer la volonté de la population. Si les gens n'aiment pas les politiques du gouvernement, eh bien, ils éliront quelqu'un d'autre.

Je ne suis pas d'avis que des processus qui doivent être équitables et clairs devraient comprendre des critères aussi flous que l'« acceptabilité sociale ».

Le sénateur MacDonald : J'ai une question à poser à M. Ribaux. Tout d'abord, il y a probablement quelques points desquels nous convenons tous les deux. Sur la côte Est du Canada, on gère environ 283 millions de tonnes métriques de pétrole, de pétrole lourd, chaque année. Environ la moitié de cette quantité passe par Terre-Neuve, c'est-à-dire que cela inclut les exportations et les importations. Environ 100 millions de tonnes métriques de pétrole remontent le golfe du Saint-Laurent, la Voie maritime du Saint-Laurent et l'estuaire, et toute cette quantité traverse les eaux de la Nouvelle-Écosse.

On ne peut acheminer du pétrole jusqu'ici sans traverser nos eaux. Nous n'en tirons aucun bénéfice. Nous nous exposons aux risques, sans pour autant en tirer de bénéfice. Vous êtes ceux qui en tirent un avantage économique, ce qui ne nous dérange pas.

Disons que nous souhaitons acheminer ce pétrole autrement que par les voies maritimes, ce que j'aimerais voir se concrétiser. Il faut du pétrole pour alimenter les raffineries au Québec. La façon la plus sécuritaire pour l'acheminer jusqu'aux raffineries serait d'utiliser un pipeline, comme ce qui se fait en ce moment. Seriez-vous favorable à l'élimination du transport par le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent du pétrole destiné au Québec et au fait d'acheminer plutôt du pétrole par pipeline en provenance de l'Ouest canadien?

M. Ribaux : Je ne suis pas certain de comprendre le lien avec le projet de loi à l'étude, mais je peux répondre avec plaisir à votre question.

Actuellement, au Québec, la capacité d'acheminement par pipeline excède nos besoins. Les besoins du Québec se situent à environ 300 millions de barils par jour, et il y a environ trois fois cette quantité qui provient de l'Ouest et de la côte Est directement vers le Québec.

La position d'Équiterre, et de la plupart des groupes écologiques au Canada, c'est non pas de dire que nous devons cesser d'utiliser du pétrole demain matin, mais plutôt de faire valoir que nous devons cesser d'en produire davantage. Nous devons plafonner la production et finir par la réduire. Quant à la

building pipelines for existing capacity, for existing production capacity, you're building pipelines for new capacity.

Senator MacDonald: That wasn't my question.

Mr. Ribaux: I'm sorry.

Senator MacDonald: We're sharing risk with Quebeckers for your benefit. We don't mind sharing the risk for your benefit, but we'd prefer to get the oil out of the water, out of the Gulf.

Mr. Ribaux: I'm sorry; you're right. I agree with you. Let's get it out of the water and let's put it in the existing pipelines.

Senator MacDonald: So you'd rather get the oil coming through —

The Chair: Thank you very much. We're going to pass to the next question. Senator McCallum, please.

Senator McCallum: Thank you. My question is for Mr. Dufort, and it's the question I asked Al Monaco.

To keep global warming advances below the 2 per cent threshold, it has been estimated that no more than 1 trillion metric tonnes of carbon can be added to the atmosphere, and we are already past that mark. If we persist, we will pass a trillion metric tonnes in the 2040s.

It is important to understand that, if the total resource base of fossil fuel were burned, we would greatly exceed the 2 degrees Centigrade threshold, which leads to suggestions that about 80 per cent of known fossil fuel reserves should never be burned.

A recent report suggests that, in Canada, even with carbon capture and storage technologies in place, 74 per cent of oil reserves, 99 per cent of unconventional oil, that is, Alberta's oil sands, 71 per cent of unconventional gas reserves, that is, hydraulic fracking, and 75 per cent of coal is unburnable.

This unburnable carbon becomes a stranded asset and represents a major liability for the fossil fuel industry, and those who invest in it, notably pension funds.

Could you comment on that?

[*Translation*]

Mr. Dufort: Thank you very much for your question, Madam Senator.

construction de pipelines, si vous ne construisez pas des pipelines en fonction de la capacité de production existante, vous les construisez en fonction de nouvelles capacités de production.

Le sénateur MacDonald : Cela ne répond pas à ma question.

M. Ribaux : Je suis désolé.

Le sénateur MacDonald : Nous partageons les risques avec les Québécois à leur avantage. Cela ne nous dérange pas de partager ces risques, mais nous préfererions acheminer le pétrole autrement que par voie maritime, c'est-à-dire sortir le pétrole du golfe.

M. Ribaux : Je suis désolée, vous avez raison. Je suis d'accord avec vous. Sortons le pétrole des pétroliers et acheminons-le dans les pipelines existants.

Le sénateur MacDonald : Donc, vous préféreriez que le pétrole soit acheminé par...

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons passer à la prochaine question. Sénatrice McCallum, vous avez la parole.

La sénatrice McCallum : Merci. Je vais m'adresser à M. Dufort. Il s'agit de la même question que j'ai posée à M. Monaco.

Pour faire en sorte de maintenir le réchauffement planétaire sous le seuil de 2 p. 100, on a évalué qu'on ne peut ajouter plus de un billion de tonnes métriques de carbone dans l'atmosphère, et nous avons déjà dépassé ce seuil. Si nous continuons, nous dépasserons un billion de tonnes métriques dans les années 2040.

Il est important de comprendre que si nous brûlons toutes les ressources de combustibles fossiles, nous pourrions grandement dépasser le seuil de 2 degrés Celsius, ce qui mène aux propositions voulant que 80 p. 100 des réserves de combustibles fossiles connues ne devraient jamais être utilisées.

Selon un rapport récent, au Canada, même en utilisant les technologies existantes de capture et de stockage de carbone, 74 p. 100 des réserves de pétrole, 99 p. 100 du nouveau pétrole — c'est-à-dire les sables bitumineux de l'Alberta —, 71 p. 100 des réserves de gaz non classique — c'est-à-dire issues de la fracturation hydraulique — et 75 p. 100 du charbon ne pourront être brûlés.

Cette quantité de carbone ne pouvant être brûlée devient un actif inutilisable et entraîne une lourde responsabilité pour l'industrie des combustibles fossiles, et ceux qui y ont investi, notamment les fonds de retraite.

Pourriez-vous donner des commentaires à ce sujet?

[*Français*]

M. Dufort : Merci beaucoup de votre question, madame la sénatrice.

I don't think anyone questions the urgency of taking action on climate change. The question is rather about which means are the most effective. What we see with a bill like this is that we are trying to limit the means of production, and therefore affect energy supply rather than tackle the problem, which is demand, since supply will come from here or it will come from elsewhere. It won't change and will always meet demand.

Then it is with technological progress that we want to tackle the issue of demand for more polluting energy sources rather than by tackling the issue of energy supply.

[English]

Senator McCallum: Thank you.

Senator Mercer: I want to continue Senator MacDonald's line of questioning.

I'm a little frustrated about this whole deal. The former mayor of Montreal, Mr. Coderre, publicly opposed Energy East and publicly opposed any pipeline going through Quebec to Atlantic Canada. He didn't oppose equalization payments that are generated by Alberta's sale of oil being sent to Quebec City to be distributed across Quebec. He didn't object to that.

What I fail to understand is why the official stance of Quebecers is that they are against Energy East, when, if Energy East went ahead, we would be taking Alberta oil and moving it to tidewater. We would be selling Alberta oil to the world. We would be selling Alberta oil at world prices, not at the discounted prices that we sell to the Americans. We would be bringing Alberta oil to the largest refinery in the county, in Saint John, New Brunswick.

By the way, we learned yesterday in talking to people from Irving that one of their big suppliers of oil to them is Hibernia from Newfoundland and Labrador. So they're willing to do business with Canadian companies, but why the blockade? We can get it there by train, but I think we should poll the people in Lac-Mégantic and ask them how they would vote on a pipeline. I suspect that they'd be the first in line.

I also don't understand why the mayor of Montreal was against jobs for Quebecers to build the pipeline, was against jobs for Aboriginal Quebecers to help maintain pipelines that cross their land. I don't understand the short-sightedness of, "Yes, bring us the oil to Montreal to our refineries, but the rest of you, we're not worried about the rest of you."

Je crois qu'il n'y a personne qui se questionne sur l'urgence d'agir en ce qui a trait aux changements climatiques. La question est plutôt sur les moyens qui sont les plus efficaces. Ce que l'on constate avec un projet de loi comme celui-ci, c'est que l'on tente de limiter les moyens de production, donc d'affecter l'offre énergétique plutôt que de s'attaquer au problème qui est plutôt la demande, puisque l'offre viendra d'ici ou elle viendra d'ailleurs. Elle ne changera pas et va toujours satisfaire la demande.

Alors c'est avec le progrès technologique qu'on veut s'attaquer à l'enjeu de la demande pour des sources énergétiques plus polluantes plutôt qu'en s'attaquant à la question de l'offre énergétique.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Merci.

Le sénateur Mercer : Je souhaite poursuivre à la suite des questions du sénateur MacDonald.

Cette situation me frustre un peu. L'ancien maire de Montréal, M. Coderre, s'est opposé publiquement au projet Énergie Est et à tout projet de pipeline qui traverserait le Québec à destination de la région de l'Atlantique. Il ne s'est pas opposé aux paiements de péréquation qui sont issus de la vente de pétrole albertain et envoyés à Québec pour être ensuite distribués dans toute la province. Il ne s'est pas opposé à cela.

Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi les Québécois ont comme position officielle de s'opposer au projet Énergie Est alors que, si ce projet était réalisé, nous prendrions du pétrole de l'Alberta pour l'acheminer jusqu'à l'océan. Nous pourrions vendre du pétrole albertain sur les marchés internationaux, à des prix offerts sur ces marchés, et non à des prix réduits, comme c'est le cas quand nous le vendons aux Américains. Nous pourrions acheminer le pétrole de l'Alberta vers les plus grandes raffineries du pays, situées à Saint-John, au Nouveau-Brunswick.

En passant, nous avons appris hier, en discutant avec des représentants d'Irving, qu'un de leurs importants fournisseurs de pétrole est la société Hibernia, de Terre-Neuve-et-Labrador. Donc, ils sont prêts à faire affaire avec des entreprises canadiennes; pourquoi y a-t-il un blocage? Nous pouvons acheminer le pétrole là-bas par train, mais je crois que nous devrions sonder les résidents de Lac-Mégantic à propos d'un pipeline. Je soupçonne qu'ils seraient les premiers à soutenir un tel projet de pipeline.

Ce que je ne comprends pas non plus, c'est pourquoi le maire de Montréal s'est opposé à la création d'emplois pour des Québécois qui auraient pu construire le pipeline, et pour les Autochtones du Québec, qui auraient pu aider à assurer l'entretien des oléoducs bâtis sur leur territoire. Je ne comprends pas le manque de vision et le fait de dire : « Oui, acheminez le pétrole à Montréal pour approvisionner nos raffineries, mais,

I want to ask a very simple question: If we were able to get the Alberta oil to tidewater and to sell it to other customers, who are buying it from somebody else anyway, at world prices, that means that Alberta is making more money. When Alberta makes more money, guess what, there's more money in equalization payments. Guess who gets the equalization payments? The five Eastern provinces get paid, and that includes the province of Quebec.

I fail to understand the short-term —

The Chair: Senator Mercer.

Senator Mercer: Can somebody please explain it to me?

The Chair: I don't know if there was a question, but who wants to address that statement?

Mr. Ribaux: What I would simply say on this is, just for the information of the senator, Équiterre is an environmental group with members who are mostly from Quebec, but obviously we do not represent either the City of Montreal, or the ex-mayor of Montreal, or the government of Quebec, or the Premier, or anybody else. I can't speak for those people.

What I can say is the bill that's before you is not a bill to say we don't want to build new infrastructure, although that would be our position, and I think that's the position of science right now in terms of fossil fuel infrastructure. That's not what the bill says. What the bill says is here are some criteria, some rigorous criteria to evaluate future projects and to look at, for example, in my opinion, not a very strong analysis of what the implications are for climate and for our international engagements.

It doesn't say that we're not going to build infrastructure for the oil and gas industry. Personally, I would like it to say that, but it doesn't. But we still feel that it's a step in the right direction, and it's an improvement on the previous legislation that we had in terms of federal environmental assessment.

Mr. Belzile: Maybe I can add something. I share the views of the senator. I am surprised, in fact, that there is no major opposition to oil production or oil transport in most developed countries, in fact. Norway, for example, no problem with that. I don't see many environmentalists opposing that, either.

pour ce qui est des autres, nous ne nous soucions guère de vous. »

Je veux poser une question très simple : si nous pouvions acheminer le pétrole albertain jusqu'à l'océan et étions en mesure de le vendre à d'autres clients, qui s'approvisionnent auprès de quelqu'un d'autre de toute façon, aux prix en vigueur sur les marchés internationaux, cela signifierait que l'Alberta ferait plus d'argent. Quand l'Alberta fait plus d'argent, devinez quoi? Il y a plus d'argent de disponible pour les paiements de péréquation. Devinez qui reçoit des paiements de péréquation? Les cinq provinces de l'Est, et cela inclut la province de Québec.

Je ne comprends pas la vision à court terme...

La présidente : Je dois vous interrompre, sénateur Mercer.

Le sénateur Mercer : Quelqu'un peut-il me l'expliquer?

La présidente : Je ne sais pas si elle contenait une question, mais quelqu'un souhaite-t-il formuler des commentaires sur cette déclaration?

M. Ribaux : Ce que je peux dire à cet égard, aux fins d'information pour le sénateur, c'est qu'Équiterre est un groupe écologiste dont la plupart des membres proviennent du Québec, mais, de toute évidence, nous ne représentons pas la ville de Montréal, l'ex-maire de Montréal, le gouvernement du Québec ni le premier ministre du Québec, ni aucun autre élu. Je ne peux parler au nom de ces personnes.

Ce que je peux dire, c'est que le projet de loi qui est à l'étude n'en est pas un qui affirme qu'on ne veut pas construire de nouvelles infrastructures, même si c'est là la position de notre organisme, et je crois que c'est la position adoptée par les scientifiques en ce moment en ce qui concerne les infrastructures relatives aux combustibles fossiles. Ce n'est pas ce qui est dit dans le libellé du projet de loi. Selon le contenu du projet de loi C-69, on énonce certains critères, des critères rigoureux, pour évaluer de futurs projets et pour mener, par exemple, une analyse — qui n'est pas très solide à mon avis — des effets liés au climat et à nos engagements sur le plan international.

On ne dit pas dans le texte qu'on ne pourra pas construire d'infrastructure pour l'industrie du pétrole et du gaz. Personnellement, c'est ce que j'aimerais voir être énoncé, mais ce n'est pas le cas. Nous sommes tout de même d'avis qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction et d'une amélioration par rapport à la mesure législative précédente en ce qui concerne les évaluations environnementales fédérales.

M. Belzile : Puis-je ajouter quelque chose? Je partage le point de vue de M. Mercer. Je suis étonné, en fait, qu'il n'y a pas d'opposition importante à la production de pétrole ni à son transport dans la plupart des pays développés. En Norvège, par exemple, il n'y a aucun problème à cet égard. À ma

Alberta is simply a very, let's say, easy target, because it doesn't have access to tidewater. I think that we should not, in principle, put ourselves in a difficult situation regarding oil, because, as my colleague Daniel Dufort said, the problem is not production, because what will not be produced in Alberta will be produced somewhere else. That production is increasing very quickly in the United States and in many other areas. It's demand that is the problem, and the solution also.

The solution will not come from opposition to pipelines and other infrastructure, but it will come from technological progress.

[Translation]

Senator Pratte: My question is for both groups of witnesses. This morning we heard testimony from the Quebec Minister of the Environment who proposed several amendments that, if we understand what he told us, are intended to protect Quebec's constitutional jurisdiction, but above all to provide leadership — almost in all the projects that would be studied — to the Government of Quebec, the Quebec process and the BAPE on the federal process, even when federal jurisdictions are involved.

So, I would like to know from the witnesses if such amendments are necessary and justified. I know, Mr. Ribaux, that you recommended that it be adopted without amendment, but we have some amendment proposals before us, so I would like to know what you think.

Mr. Ribaux: First, I must tell you that we agree on the principle of “one project, one evaluation”, obviously to the extent that it takes into account both the acts and regulations of the two levels of government. Our analysis is that the bill allows this and does not prevent, for example, that there be an agreement between Quebec and Ottawa that, upstream, identifies which projects would be subject to a joint assessment or would even be delegated to Quebec.

In our opinion, this bill does not prevent the ultimate objective expressed by the Government of Quebec, which is to ensure that, for citizens and organizations such as ours, and for companies, we do not go through two, three, four, five environmental assessment and consultation processes for a single project.

Mr. Dufort: On the MEI side, we also agree with the principle of having a single evaluation. That being said, we have no opposition as an institute to the issue of the division of powers. Thank you very much.

connaissance, il n'y a pas de nombreux écologistes qui s'y opposent non plus.

L'Alberta est tout simplement une cible très facile, disons-le, parce que la province n'a pas d'accès à l'océan. Je crois que nous ne devrions pas, en principe, nous placer dans une situation difficile concernant le pétrole, parce que, comme mon collègue Daniel Dufort l'a dit, le problème ne réside pas dans la production. S'il n'est pas produit en Alberta, le pétrole sera produit ailleurs. La production augmente très rapidement aux États-Unis et à bien d'autres endroits. Le problème tient à la demande, et la solution y est liée.

L'opposition à la construction de pipelines et à d'autres infrastructures n'apportera pas de solution; ce sont les progrès technologiques qui règlent la question.

[Français]

Le sénateur Pratte : Ma question s'adresse aux deux groupes de témoins. On a entendu ce matin le témoignage du ministre de l'Environnement du Québec qui a proposé plusieurs amendements qui visent, si on comprend bien ce qu'il nous a dit, à protéger la compétence constitutionnelle du Québec, mais surtout à donner — presque dans tous les projets qui seraient étudiés — le leadership au gouvernement du Québec, au processus québécois et au BAPE sur le processus fédéral, même quand les compétences fédérales sont interpellées.

Alors, j'aimerais savoir, de la part des témoins, si de tels amendements sont nécessaires et justifiés. Je sais, monsieur Ribaux, que vous avez recommandé qu'il soit adopté sans amendement, mais on a des propositions d'amendements devant nous, alors j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Ribaux : Bon, premièrement, je dois vous dire qu'on est d'accord sur le principe « un projet, une évaluation », évidemment dans la mesure où ça prend en considération à la fois les lois et règlements des deux paliers de gouvernement. Notre analyse, c'est que le projet de loi permet cela et n'empêche pas du tout, par exemple, qu'il y ait une entente entre Québec et Ottawa qui, de façon en amont, identifie quels projets feraient l'objet d'une évaluation conjointe ou seraient mêmes délégués à Québec.

À notre avis, le présent projet de loi n'empêche pas l'objectif ultime qui est exprimé par le gouvernement du Québec, soit de s'assurer que, et pour les citoyens et les organisations comme les nôtres, et pour les entreprises, qu'on ne passe pas à travers deux, trois, quatre, cinq processus d'évaluation environnementale et de consultation pour un seul projet.

M. Dufort : Du côté de l'IEDM, on est également d'accord avec le principe d'avoir une seule évaluation. Cela dit, on n'a pas d'opposition en tant qu'institut sur la question concernant le partage des compétences. Merci beaucoup.

Senator Pratte: Mr. Ribaux, quickly, you say that the bill in its current form could meet the wishes of the Government of Quebec. There is an alternative mechanism provided for in the bill, but in Quebec City they seem to believe that this process would lead to a kind of evaluation of a project that is supervised by the federal government, at least we are told that it is past experience that instructs them in this regard.

You believe that the substitution process provided for in Bill C-69 would allow the two governments to agree on “one project, one assessment”?

Mr. Ribaux: Yes.

Senator Simons: I think my questions are almost the same as Senator Pratte's, but I'll ask them anyway.

This morning, we heard Minister Benoit Charette tell us that Quebec should have the power to conduct the majority of evaluations. He said that this province must have the flexibility to determine the most appropriate assessment regime for projects that fall primarily under provincial jurisdiction.

Do you have the same confidence in provincial plans or do you prefer the plan proposed by Bill C-69?

Mr. Ribaux: Well, if it's a question of whether we trust the Quebec environmental assessment process, the answer is yes. It's not a perfect process — mistakes happen — but it's a process that generates quite a lot of trust. In Quebec, and for our part, because we have participated in several processes, it is a rigorous process that allows us to hear from citizens, experts, organizations and the industry's point of view. So it's a process we have confidence in, just as we would have confidence in the process that would emerge from the bill before us.

We believe that, whether it is one or the other or a combination of the two, as long as all the elements are well evaluated and all federal and provincial laws are considered, it is easier for the company to have a single process.

It is also easier for citizens to participate in a single improved process. The pipeline project with a liquefied natural gas plant that is under way is considered two projects and potentially three projects, since it also involves maritime transport. In that case, this project could be subject to six environmental assessments. This is a huge and extremely complex project for both sides involved in the debate. So we agree with simplifying the process.

Senator Carignan: My question is for Mr. Ribaux.

Le sénateur Pratte : Monsieur Ribaux, rapidement, vous dites que le projet de loi dans sa forme actuelle pourrait répondre aux souhaits du gouvernement du Québec. Il y a un mécanisme de substitution qui est prévu dans le projet de loi, mais à Québec on semble croire que ce processus-là mènerait à une sorte d'évaluation d'un projet qui soit supervisé par le gouvernement fédéral, du moins on nous dit que c'est l'expérience passée qui les instruit à cet égard-là.

Vous croyez plutôt que le processus de substitution prévu par le projet de loi C-69 permettrait aux deux gouvernements de s'entendre pour arriver à « un projet, une évaluation »?

M. Ribaux : Oui.

La sénatrice Simons : Je pense que mes questions sont presque les mêmes que le sénateur Pratte, mais je vais tout de même les poser.

Ce matin, nous avons écouté le ministre Benoit Charette nous dire que le Québec devrait avoir le pouvoir de mener la majorité des évaluations. Il a dit que cette province doit avoir la flexibilité de déterminer le régime d'évaluation le mieux adapté aux projets qui relèvent principalement des compétences provinciales.

Avez-vous la même confiance envers les régimes provinciaux ou préférez-vous le régime proposé par le projet de loi C-69?

M. Ribaux : Bien, s'il s'agit de savoir si on a confiance dans le processus d'évaluation environnementale québécois, la réponse est oui. Ce n'est pas un processus parfait — la perfection n'est pas de ce monde —, mais c'est un processus qui suscite une assez grande confiance. Au Québec, et pour notre part, pour avoir participé à plusieurs processus, c'est un processus qui est rigoureux et qui permet à la fois d'entendre des citoyens, des experts, des organisations et le point de vue de l'industrie. Donc, c'est un processus dans lequel on a confiance, tout comme on aurait confiance dans le processus qui émergerait du projet de loi qui est à l'étude.

Selon nous — que ce soit l'un ou l'autre ou une combinaison des deux, dans la mesure où tous les éléments sont bien évalués et que les lois fédérales et les lois provinciales soient toutes considérées —, il est plus simple pour l'entreprise d'avoir un seul processus.

C'est aussi plus simple pour les citoyens de participer à un seul processus bonifié. Le projet d'un gazoduc avec une usine de gaz naturel liquéfié qui est en cours, on le considère comme deux projets et potentiellement trois projets étant donné que cela implique aussi le transport maritime. Alors là, ce projet pourrait faire l'objet de six évaluations environnementales. C'est un énorme projet et extrêmement complexe pour les deux côtés qui sont impliqués dans le débat. Alors on est d'accord pour simplifier le processus.

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à M. Ribaux.

I just want to understand. Of course, when you testify, when you make remarks, you can add a little more. I understand that. I've made remarks. However, it's time to consider bills, identify and pass amendments and then return them to the House, and that is our primary responsibility as senators.

We've heard from hundreds of witnesses. We've had hundreds of proposed amendments to improve the bill, including from environmental groups, groups from the Government of Quebec — which are all playing their full role in protecting the environment — witnesses such as Mr. Côté, in order to review the definition of sustainability and how we can improve all this.

However, you tell us today, in about one sentence, that your responsibility is not to amend it, but to adopt it as is. I have the impression that you are telling us that our responsibility is to abdicate our responsibility.

I feel a contradiction in everything we have heard. Can you just tell us more about it and, please, reassure me that this was not what you meant?

Mr. Ribaux: My concern is the democracy in which we live. There was a bill, again in 2012, that was butchered. A government appeared before Canadians and said that it would reinstate this environmental legislation.

There was an extremely democratic and comprehensive process that was led by the government and the House of Commons to come to the bill.

We are a few weeks away from the end of the parliamentary session, and obviously the fear we have is that the bill will die on the Order Paper. The fear we have is this tour you're doing and the extent of your consultation. I'm not saying that you didn't have to study it, make amendments or do the work you had to do as senators. That's not what I'm saying.

What I'm saying is that once the deadlines have passed, and given the role of the Senate in relation to the role of elected members of the House of Commons, you can't ensure that a bill like this one, which is essential to the government's mandate, which is fundamental to the commitments made by this majority elected government, will die on the Order Paper.

That's our point of view. That is our major concern, which is why we do not think the bill is perfect. What we're telling you is that we've had a number of opportunities to make our comments. People have had a number of opportunities to make comments, and the government and the House of Commons have presented you with a draft.

Je veux juste bien comprendre. C'est sûr que, quand on témoigne, quand on fait un discours, on peut en mettre un peu plus. Je comprends ça. J'ai déjà fait des discours. Toutefois, arrive le temps d'étudier les projets de loi, d'identifier et d'adopter les amendements pour ensuite les retourner à la Chambre, et c'est notre responsabilité première en tant que sénateurs.

On a entendu des centaines de témoins. On a eu des centaines de propositions d'amendements pour bonifier le projet de loi, entre autres, de groupes environnementaux, de groupes provenant du gouvernement du Québec — tous ces groupes jouent pleinement leur rôle de protection de l'environnement —, des témoins comme M. Côté, afin de revoir la définition de la durabilité et comment on peut améliorer tout ça.

Toutefois, vous nous dites aujourd'hui, à peu près en une phrase, que votre responsabilité, c'est de ne pas l'amender, c'est de l'adopter tel qu'il est. J'ai l'impression que vous nous dites que notre responsabilité, c'est d'abdiquer notre responsabilité.

Je sens une contradiction par rapport à tout ce qu'on a entendu. Pouvez-vous simplement nous en dire plus et, s'il vous plaît, me rassurer que ce n'était pas le sens de vos propos?

M. Ribaux : Ma préoccupation est au niveau de la démocratie dans laquelle on vit. Il y a un projet de loi encore une fois en 2012 qui a été charcuté. Il y a un gouvernement qui s'est présenté devant les Canadiens et les Canadiennes en disant : « Moi, je vais rétablir ces lois environnementales ».

Il y a eu un processus extrêmement démocratique et exhaustif qui a été mené par le gouvernement et la Chambre des communes pour en arriver au projet de loi.

On est à quelques semaines de la fin de la session parlementaire, et évidemment la crainte que nous avons, c'est que le projet meure au Feuilleton. La crainte que nous avons, c'est que cette tournée que vous faites et l'ampleur de la consultation que vous faites. Je ne dis pas que vous n'aviez pas à l'étudier, faire des amendements ou faire le travail que vous deviez faire comme sénateurs. Ce n'est pas ça que je dis.

Ce que je dis, c'est qu'une fois que les délais se sont écoulés et compte tenu du rôle du sénat par rapport au rôle des députés élus à la Chambre des communes, vous ne pouvez pas faire en sorte qu'un projet de loi comme celui-là, qui est essentiel au mandat du gouvernement, qui est fondamental aux engagements pris par ce gouvernement élu majoritairement, meure au Feuilleton.

C'est ça, notre point de vue. C'est ça, notre grande préoccupation, d'où notre position, à savoir qu'on ne pense pas que le projet de loi est parfait. Ce qu'on vous dit, c'est qu'on a eu plusieurs occasions de faire nos commentaires. Les gens ont eu plusieurs occasions de faire des commentaires et le gouvernement et la Chambre des Communes ont mis un projet devant vous.

So the concern is about the delays.

Senator Carignan: Your comments are reassuring. What you're saying is: "Do your job, but please don't delay since we don't want the bill to die on the order paper. If there are amendments to be made, make them, but do so quickly so that the House of Commons can vote on them." Whether this bill receives royal assent in its original or amended form, you want it to be passed before the election.

Mr. Ribaux: Yes.

Senator Carignan: Thank you.

Senator Massicotte: I would like to add a few comments, and then I will wrap things up with you, Mr. Ribaux. Mr. Dufort, I agree with you. We are mixing demand and supply, and we are mixing the issue of pipelines, thinking that building one more or one less pipeline will not change consumption because supply is global. There is no shortage of oil.

Mr. Ribaux, you made a comment that politicians are not ambitious enough, not aggressive enough to take the necessary measures. I believe that politicians want to win the next election, and that they must represent public opinion.

That said, the dilemma I have, and that I often think about, is that I believe that we will not achieve our global CO₂ targets. We're already behind. The Auditor General said so. This is serious. This is perhaps the biggest challenge for our generation. I am almost certain that the targets will not be achieved, and there will be very serious consequences.

I am trying to understand why people do not believe it. Perhaps they don't believe the Auditor General. Who do they not believe? Why aren't we more ambitious? Do we have a communication problem? How do you explain the fact that we're heading straight for a wall at 100 miles an hour with a smile on our faces?

Mr. Ribaux: That's a very big question. How much time do you have? How much time are you giving me, Madam Chair?

Senator Massicotte: One minute.

Mr. Ribaux: Yes, one minute.

First, change is difficult for everyone, individuals and governments, as well as society. The proposed and necessary changes in terms of climate change are significant and affect many people.

Alors la préoccupation concerne les délais.

Le sénateur Carignan : Vos propos me rassurent. Ce que vous dites, c'est : « Faites votre travail, mais s'il vous plaît ne faites pas de mesures dilatoires pour que le projet de loi meure au Feuilleton. S'il y a des amendements à apporter, faites-les, mais de façon diligente, afin que la Chambre des communes puisse se prononcer sur ceux-ci. » Que ce projet de loi reçoive une sanction royale dans sa forme originale ou modifiée, vous souhaitez qu'il soit adopté avant les élections.

M. Ribaux : Oui.

Le sénateur Carignan : Merci.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais ajouter quelques commentaires, puis je vais finir avec vous, monsieur Ribaux. Monsieur Dufort, je suis en accord avec vous. On mélange la demande et l'offre, et on mélange des pipelines en pensant que le fait de construire un pipeline de plus ou de moins, ça ne change pas la consommation parce que l'offre est mondiale. Il ne manque pas de pétrole.

Monsieur Ribaux, vous avez fait un commentaire, soit que les politiciens ne sont pas assez ambitieux, pas assez agressifs pour prendre les mesures nécessaires. Moi, je suis de l'opinion que les politiciens veulent gagner les prochaines élections, mais qu'ils doivent représenter l'opinion de la population.

Cela dit, le dilemme que j'ai, et j'y pense souvent, c'est que je suis de l'opinion qu'on n'atteindra pas nos objectifs en matière de CO₂ à l'échelle mondiale. On accuse déjà un retard. Le vérificateur général l'a dit. L'heure est grave. C'est peut-être le défi le plus important de notre génération. Je suis presque convaincu qu'on ne l'atteindra pas, ce qui entraînera des conséquences très graves.

J'essaie de comprendre pourquoi la population n'y croit pas. Elle ne croit pas peut-être le vérificateur général. Elle ne croit pas qui? Pourquoi on n'est pas plus ambitieux? A-t-on un problème de communication? Comment expliquez-vous le fait qu'on se dirige à 100 milles à l'heure vers un mur tout en gardant le sourire?

M. Ribaux : C'est une très grande question que vous posez. Vous avez combien de temps? Vous me donnez combien de temps, madame la présidente, pour répondre?

Le sénateur Massicotte : Une minute.

M. Ribaux : Oui, une minute.

Premièrement, le changement est difficile pour tout le monde, sur le plan individuel et gouvernemental, et au niveau d'une société. Les changements proposés et nécessaires en matière de changements climatiques sont importants et touchent beaucoup de monde.

Clearly, they affect many people in the west, where they are very dependent on fossil fuel and where science increasingly tells us that we must clearly stop producing more and eventually produce less.

Second, there are vested interests in the status quo. A lot of work is being done at all sorts of levels, including public opinion, to ensure that we maintain the status quo for as long as possible. This is the argument of many people who believe that climate change should be seriously challenged and who say: “What difference will Canada make? We might as well sell our oil for as long as possible, make as much money as possible, before selling oil and gas becomes completely prohibited.”

That’s what many people think. Unfortunately, this viewpoint does not hold up scientifically. If everyone on the planet says that, well, we won’t tackle climate change.

Clearly, the consumption side must be tackled, but so must the production side. That’s what science tells us. The Intergovernmental Panel on Climate Change is composed of all countries that have a scientific academy. They meet and reach consensus on environmental issues. According to them, to avoid the worst-case scenarios, we must reduce our consumption of natural gas, oil and coal by 2030. Yet in Canada, we are in the process of increasing gas and oil production.

So we’re not going in the right direction. Clearly, if I were a producer of gas, accountable to my shareholders, I would do everything I can to try to sell gas for as long as possible. But that is not in the public interest.

Senator Carignan: I have a supplementary. Can I do that?

The Chair: No. Now I have to give the floor to Senator Miville-Dechêne for the last question.

Senator Carignan: Are you going to make a connection with what the president of Enbridge said earlier?

Senator Miville-Dechêne: No, I have another question.

I want to hear a little bit about Quebec in relation to Alberta. I visited the port of Montreal yesterday, and it was quite interesting to see that, well, a lot of oil goes through the port of Montreal, but Quebec also refines the oil that goes to Ontario.

So, not only are we taking care of our own oil, because we consume a lot of it — we like our 4x4s — but we are also refining Ontario’s oil. So I want to hear what you have to say about that, because, first of all, I was not aware of it, and second,

Évidemment, ils touchent beaucoup de monde dans l’ouest, où on est très dépendant de l’énergie fossile et où plus que la science nous dit qu’il faut clairement arrêter d’en produire plus et il faut éventuellement en produire moins.

Deuxièmement, il y a de grands intérêts dans le statu quo. On fait un travail énorme à toutes sortes de niveaux, y compris dans l’opinion publique, pour faire en sorte qu’on reste dans le statu quo le plus longtemps possible. C’est d’ailleurs l’argument de plusieurs personnes qui croient qu’on devrait s’attaquer de façon sérieuse aux changements climatiques et qui disent : « Quelle différence fera le Canada »? On est aussi bien de vendre notre pétrole le plus longtemps possible, faire le plus d’argent possible, avant que ça soit complètement interdit de vendre du pétrole et du gaz.

C’est le point de vue de plusieurs personnes. Malheureusement, ce point de vue là ne tient pas la route scientifiquement. Si tout le monde se dit ça sur la planète, bien, on ne s’attaquera pas aux changements climatiques.

De toute évidence, il faut l’attaquer du côté de la consommation, mais il faut aussi l’attaquer du côté de la production. C’est ce que la science nous dit. Le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat est composé de tous les pays qui ont une académie scientifique, qui se réunissent et qui parviennent à des consensus en matière environnementale. Selon eux, pour éviter les pires scénarios, il faut réduire notre consommation de gaz naturel, de pétrole et de charbon d’ici 2030. Pourtant au Canada, on est sur une trajectoire d’augmenter la production de gaz et de pétrole.

Alors on ne va pas dans la bonne direction. Évidemment, si je suis un producteur de gaz et que je suis redevable à mes actionnaires, je vais tout faire pour essayer de vendre du gaz le plus longtemps possible, mais ça ne va pas dans l’intérêt public.

Le sénateur Carignan : J’ai une question complémentaire. Est-ce que je peux?

La présidente : Non. Maintenant, je dois donner la parole à la sénatrice Miville-Dechêne pour la dernière question.

Le sénateur Carignan : Allez-vous faire un lien avec ce que le président d’Enbridge a dit tout à l’heure?

La sénatrice Miville-Dechêne : Non, j’ai une autre question.

Moi, je veux vous entendre un peu sur le Québec par rapport à l’Alberta. J’ai visité le port de Montréal hier, et c’était assez intéressant de constater que, bon, il y a beaucoup de pétrole qui transite par le port de Montréal, mais aussi nous raffinons au Québec le pétrole qui s’en va en Ontario.

Alors, non seulement on s’occupe de notre pétrole, parce qu’on en consomme pas mal — on aime ça, les quatre par quatre —, mais on raffine celui de l’Ontario. Alors je veux vous entendre là-dessus, parce que, d’abord, je n’en étais pas

we are not only participating fully in the consumption, but we are helping our neighbours to consume without them refining their own oil.

Mr. Ribaux: Well, I have a couple of things to say about that. Once again, very few environmental groups are saying that we must immediately dismantle the refining and transportation infrastructure. That's not the rhetoric. The rhetoric is that we must stop building new ones, because the new infrastructure will last 20 years, 30 years, 40 years, 50 years, and clearly, we must cut down once again.

In terms of climate, it makes no difference whether oil is refined in Montreal, Toronto, Calgary or Halifax. Greenhouse gas emissions are emitted. So, environmentally speaking, there is no impact. The emissions do have an impact on the climate.

One of the things we did was to work with unions and companies on examining the impact of an energy transition on the workforce in Quebec, a transition that would help us meet our targets.

Clearly, in Quebec, one impact is on refining and shipping oil. So we'll have to start thinking about that. Even in Quebec, where it is not a huge part, but it's still a part, of the economy, we have to start thinking about that. People in that industry are starting to think about how, for example, they will retrain the workforce as we shift towards an increasingly carbon-free economy.

Of course, it is easier to think about that in Quebec than in Alberta, that's for sure. However, they must also talk about it in Alberta, as difficult as it may be as a conversation. I think they're going to have to have that conversation out west too.

The Chair: Thank you very much. This brings our meeting to a close.

(The committee adjourned.)

consciente, et ensuite, bien, on participe donc de plain-pied à non seulement cette consommation, mais on aide nos voisins à consommer sans qu'eux raffinent leur propre pétrole.

M. Ribaux : Bien, je vous dirais deux ou trois éléments là-dessus. Encore une fois, il y a très peu de groupes environnementaux qui disent qu'il faut tout de suite démanteler les infrastructures de raffinage, de transport. On n'est pas dans ce discours-là. On est dans le discours qu'il faut arrêter d'en construire de nouvelles, parce que les nouvelles infrastructures vont durer 20 ans, 30 ans, 40 ans, 50 ans, et c'est clair qu'on doit être sur une trajectoire encore une fois de diminution.

D'un point de vue du climat, que le pétrole soit raffiné à Montréal, à Toronto, à Calgary, à Halifax, ça ne change rien. Ce sont des émissions de gaz à effet de serre. Alors, d'un point de vue environnemental, il n'y a pas d'impact en ce sens. Il y a des émissions qui sortent et cela a un impact sur le climat.

Une des choses qu'on a faites, c'est qu'on s'est allié avec les syndicats et les entreprises pour essayer d'examiner quels seraient les impacts au Québec sur la main-d'œuvre d'une transition énergétique qui nous amènerait vers l'atteinte de nos cibles.

Évidemment, un des impacts au Québec, c'est l'impact sur le raffinage puis le transport des hydrocarbures. Alors il va falloir commencer à y penser. Même au Québec, où ce n'est pas une énorme partie de l'économie, mais ça fait tout de même partie de l'économie, il faut commencer à y réfléchir. Les gens dans cette industrie-là commencent à réfléchir à comment on va, par exemple, recycler la main-d'œuvre dans ces domaines-là, au fur et à mesure qu'on va vers une économie de plus en plus décarbonisée.

Évidemment, c'est plus facile d'avoir cette réflexion-là au Québec qu'en Alberta, c'est sûr. Cependant, ils doivent l'avoir aussi en Alberta, aussi difficile que ça soit comme conversation. Ils vont devoir aussi avoir cette conversation-là dans l'ouest, je pense.

La présidente : Merci beaucoup. Voilà qui clôt cette séance.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

QUEBEC CITY, Friday, April 26, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 1:02 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good afternoon, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

My name is Rosa Galvez. I am an independent senator, and I represent Quebec. I am also the chair of this committee.

I would like to ask my fellow senators around the table to introduce themselves, starting with the Deputy Chair.

Senator MacDonald: Michael MacDonald from Nova Scotia.

Senator Patterson: Dennis Patterson from Nunavut.

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne from Quebec.

Senator Carignan: Claude Carignan from Quebec. Good afternoon.

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Montreal, Quebec.

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

Senator Mercer: Terry Mercer from Nova Scotia.

The Chair: At this time, I would also like to take the opportunity to thank the Library of Parliament analysts, Sam Banks and Jesse Good, and the clerk of the committee, Maxime Fortin. I would also like to thank the reporters, the interpreters, and the people who have been with us on this tour, which ends today. If everything went well, it is because of them.

Colleagues, today, we are continuing our study of Bill C-69, an Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other acts.

TÉMOIGNAGES

QUÉBEC, le vendredi 26 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, pour étudier le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonjour et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Je m'appelle Rosa Galvez. Je suis une sénatrice indépendante et je représente le Québec. Je suis aussi la présidente de ce comité.

Je demanderais à mes collègues sénateurs autour de la table de se présenter, en commençant par le vice-président.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

Le sénateur Carignan : Claude Carignan, du Québec. Bonjour.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

Le sénateur Mercer : Terry Mercer, de la Nouvelle-Écosse.

La présidente : Je voudrais aussi profiter de ce moment pour remercier les analystes de la Bibliothèque du Parlement, Mme Sam Banks et M. Jesse Good, et la greffière du comité, Mme Maxime Fortin. Je voudrais également remercier les sténographes, les traducteurs et les gens qui nous ont accompagnés dans cette tournée qui se termine aujourd'hui. Si tout s'est bien passé, c'est grâce à eux.

Chers collègues, aujourd'hui nous continuons notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

This afternoon, in our first group, we have André-Martin Bouchard, World Director, Environment and Resources, from WSP Canada Inc., with Martin Larose, Vice-President, Environment and Operations, Quebec, WSP Canada Inc. Appearing as an individual is Louis-Gilles Francœur, an environmental journalist and the former Vice-President of the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec.

You each have five minutes. Let me ask Mr. Bouchard to speak first.

André-Martin Bouchard, World Director, Environment and Resources, WSP Canada Inc.: Good afternoon. Honourable Senators, thank you for your invitation to appear before this Senate committee today on Bill C-69.

My name is André-Martin Bouchard. I am the world director of the environment division at WSP. I am an environmental engineer by training. I have 25 years of experience in environmental consulting. With me today is my colleague Martin Larose, who is WSP's Vice-President of Environment and Operations for the Province of Quebec.

WSP is one of the world's leading professional services firms, with about 48,000 talented people. WSP is a Canadian company, with its headquarters in Montreal. We are technical experts and we provide strategic advice. We develop sustainable solutions and we design projects that will help societies to grow for future generations.

Our employees include engineers, biologists, geologists, geomaticians, archeologists and multidisciplinary teams that support our clients in all sectors of all industries.

WSP has about 6,000 environmental experts around the world, of whom 1,400 are in Canada alone. We work in all environmental areas, such as environmental impact studies, assessments, the social and environmental acceptability of major projects, environmental compliance audits, climate change and greenhouse gas management, water, air and soil management, wildlife habitats and wildlife, to name just a few.

In general, our role as environmental consultants is to produce technical and scientific studies in support of project design so that they are environmentally acceptable, often beyond the standards and regulations in force. We prepare environmental and social impact studies and applications for approval. We guide our clients in seeking approvals, by which I mean that we explain the process, the timelines and the risks, and we establish strategies. We participate in advance, to make projects better and

Cet après-midi, nous recevons un premier groupe représentant WSP, M. André-Martin Bouchard, directeur mondial, Environnement et ressources de WSP Global Inc., accompagné de M. Martin Larose, vice-président, Environnement et opérations, Québec, WSP Canada Inc. À titre personnel, comparait M. Louis-Gilles Francœur, journaliste en environnement et ex-vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec.

Donc, chacun de vous dispose de cinq minutes. Je demanderais à M. Bouchard de prendre la parole en premier.

André-Martin Bouchard, directeur mondial, Environnement et ressources, WSP Global Inc., WSP : Bonjour. Sénateurs et sénatrices, merci pour votre invitation aujourd'hui à comparaître devant ce comité sénatorial sur le projet de loi C-69.

Mon nom est André-Martin Bouchard, et je suis leader mondial du secteur environnement chez WSP. Je suis ingénieur en environnement de formation, j'ai 25 années d'expérience en consultation environnementale, et je suis accompagné aujourd'hui de mon collègue, Martin Larose, qui est vice-président des opérations et de l'environnement chez WSP pour la province de Québec.

WSP est l'une des plus grandes firmes de services professionnels au monde, regroupant environ 48 000 employés de talent. WSP est une firme canadienne dont le siège social est à Montréal. Nous sommes des experts techniques et nous offrons des conseils stratégiques. Nous élaborons des solutions durables et concevons des projets qui aideront à la croissance des sociétés pour les générations futures.

Parmi nos employés, nous comptons des ingénieurs, des biologistes, des géologues, des géomaticiens, des archéologues et des équipes multidisciplinaires qui soutiennent des clients de tous les secteurs de toutes les industries.

WSP compte environ 6 000 experts en environnement à travers le monde, dont 1 400 au Canada seulement. Nous travaillons dans tous les domaines de l'environnement, notamment les études d'impact environnemental; les évaluations environnementales; l'acceptabilité sociale et environnementale des grands projets; les audits de conformité environnementale; les changements climatiques et la gestion des gaz à effet de serre; la gestion de l'eau, de l'air, du sol, des habitats fauniques et de la faune, pour n'en nommer que quelques-uns.

De façon générale, notre rôle en tant que consultants en environnement est de produire des études techniques et scientifiques appuyant la conception de projets afin de les rendre environnementalement acceptables, et souvent au-delà des normes et des règlements en vigueur; de préparer des études d'impact environnemental et social, ainsi que des demandes d'autorisation; de guider nos clients dans l'obtention des autorisations, c'est-à-dire expliquer le processus, le calendrier,

reduce the effects on the environment. We assess the impact of projects and we publish the results in plain language so that the public can understand. As scientific and technical experts, we interact with the government and the stakeholders all through the approval process.

We have assisted a host of clients in the environmental approval process for mines, harbours, roads, railways, bridges, electricity lines, hydroelectric dams, wildlife management, in a word, for an entire range of projects of all kinds across Canada.

Over the years, we have observed that a lack of clarity in the process makes planning difficult. Therefore, the expectations of stakeholders are difficult to manage, including for the clients conceiving the projects. This lack of clarity is specifically related to the following factors.

First, dealing with both provincial and federal processes has often been an issue. Second, the process is difficult to follow because of the uncertainties resulting from multiple “competent authorities” at federal level, and the lack of clear criteria for following the federal process in previous versions of the act. Third, issues and expectations related to greenhouse gas emissions and climate change and, I would add, sustainable development, are not clearly defined either. Fourth, the consultation processes with stakeholders, particularly First Nations, are not clearly defined. Finally, delays that occur at every stage of the approval process often make that process slower than was initially anticipated in the established timeline.

As for Bill C-69, our general belief is that it must ensure that the environment and communities are protected at the same time as it allows for sustainable economic development in Canada. More specifically, for the current consultations, we submit the following comments.

In terms of the priorities and the responsible authority in Bill C-69, we applaud the resolve to clarify and prioritize the initial process, by establishing a clear list and a confirmation by the agency that a project is designated from the moment its description is received. Having a single agency, the Impact Assessment Agency of Canada, responsible for the process, should make the process of sharing and discussion easier and more fluid, and should ensure that a level of expertise is developed and maintained within the department.

les risques et établir les stratégies; de participer en amont à l’optimisation des projets pour réduire les effets sur l’environnement; d’évaluer les impacts des projets et de vulgariser les résultats pour la compréhension des populations; d’interagir avec le gouvernement et les parties prenantes tout au long des processus d’autorisation, en tant qu’experts scientifiques et techniques.

Nous avons accompagné une multitude de clients dans les processus d’autorisation environnementale des mines, des ports, des routes, des chemins de fer, des ponts, des lignes électriques, des barrages hydroélectriques, des aménagements fauniques; bref, dans le cadre de toutes sortes de projets à travers le Canada.

Ce que nous avons remarqué au fil des ans, c’est que le manque de clarté du processus rend la planification difficile, et par le fait même, les attentes des parties prenantes sont difficiles à gérer, incluant celles des clients qui sont les instigateurs des projets. Ce manque de clarté est notamment lié aux éléments suivants.

Premièrement, la cohabitation des processus provincial et fédéral a souvent été un enjeu. Deuxièmement, les incertitudes reliées aux multiples « autorités compétentes fédérales » ainsi que l’absence de critères d’assujettissement clairs au processus fédéral dans les versions précédentes de la loi rendent le processus difficile à suivre. Troisièmement, les enjeux et les attentes concernant les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques, et j’ajouterais, le développement durable, ne sont pas clairement définis non plus. Quatrièmement, les processus de consultation avec les parties prenantes, particulièrement les Premières Nations, ne sont pas clairement définis non plus. Finalement, les retards engendrés à toutes les étapes du processus d’autorisation rendent souvent le processus plus lent que prévu ou anticipé initialement selon la procédure définie.

En ce qui concerne le projet de loi C-69, nous croyons de façon générale qu’il doit assurer la protection de l’environnement et des communautés, tout en permettant le développement économique durable du Canada. Plus particulièrement, dans le cadre de la présente consultation, nous soumettons les commentaires suivants.

En ce qui a trait à l’assujettissement et à l’autorité responsable du projet de loi C-69, nous saluons la volonté de clarifier le processus initial d’assujettissement, c’est-à-dire l’établissement d’une liste claire et d’une confirmation de l’agence que le projet est désigné dès la réception de la description de projet. Le fait d’avoir une seule agence responsable du processus, l’Agence canadienne d’évaluation d’impact, devrait faciliter les échanges et la fluidité du processus, et assurer le développement et le maintien d’une expertise à l’intérieur du ministère.

As for the process that Bill C-69 proposes, we will be addressing: (1) the preparatory phase, (2) the step at which further information is requested, and (3) the substitution process.

We applaud the establishment of a preparatory phase; this will allow exchanges between stakeholders, including First Nations, to begin quickly. However, we are concerned about the length of this phase being set at 180 days given that, in the Canadian context, the sampling and the basic studies that have to be done for impact studies to be prepared normally take two seasons, the spring and summer. It is therefore possible that two years of sampling may be required, which would increase the timeline considerably. It must be possible for the basic studies to begin at the same time as, not at the end of, the preparatory phases.

According to our calculations, the length of the process would be 510 days, not counting the time required to complete the impact study, which normally takes about one to two years. So, for optimal timelines, it is important to allow sampling to proceed, and guidelines to be received or issues to be identified before the end of the preparatory phase.

The guidelines must match the reality of each project and the specific environments in which each project takes place in order to identify the real issues. To that effect, it is our opinion that interaction between the project team and the agency is required in the preparatory phase in order to discuss the project and to properly align the subsequent stages.

As for requests for further information, the process in the 2012 act includes a stage to analyze the correspondence between the impact study and the guidelines, outside the timeline for analysis and before the stage at which further information is requested. The line between the two stages is very thin and, often, the correspondence analysis stage seems to be used to ask questions, therefore infringing on the question-and-answer stage or the further information stage. We gather that this correspondence analysis stage will no longer be part of the process, and that is a good thing.

We believe that Bill C-69 should identify the number of series of questions and comments allowed in order to make the process more effective, more predictable, and more transparent. To shorten the questions and comments phase, we also suggest that department analysts are consulted ahead of the process, in order to discuss and validate the survey protocols and methodologies used when the impact studies are produced.

As for the substitution process, we believe that duplicating provincial and federal processes is not necessary and that it results in over-consultation and confusion for participants on the

En ce qui a trait au processus proposé par le projet de loi C-69, nous traitons : 1) de l'étape préparatoire; 2) de l'étape de demandes d'informations complémentaires; 3) du processus de substitution.

Nous saluons la mise en place d'une étape préparatoire qui permettra de mettre en œuvre rapidement les échanges entre les intervenants, notamment les Premières Nations. Toutefois, nous sommes inquiets quant à la durée d'une telle phase de 180 jours car, dans le contexte canadien, l'échantillonnage et les études de base préalables à la réalisation d'études d'impact prennent normalement deux saisons, donc les saisons printanière et estivale. Il est donc possible que deux années d'échantillonnage soient requises, ce qui augmenterait considérablement les délais. Il faudrait s'assurer de pouvoir commencer les études de base en même temps que les étapes préparatoires, et non pas attendre à la fin.

La durée du processus, selon ce qu'on a calculé, prendrait 510 jours sans le temps requis pour compléter l'étude d'impact, qui prend normalement environ de un à deux ans. Donc, il est important de permettre l'avancement de l'échantillonnage et de recevoir les lignes directrices ou les enjeux avant la fin de la période préparatoire pour optimiser le calendrier.

Les lignes directrices doivent être adaptées à la réalité de chaque projet et des milieux spécifiques dans lesquels ils ont lieu pour chaque projet, afin de cibler les véritables enjeux. À cet effet, nous sommes d'avis qu'une interaction entre l'équipe de projet et l'agence est requise à l'étape préparatoire afin de discuter du projet et d'aligner les étapes subséquentes adéquatement.

Quant aux demandes d'information complémentaire, dans le processus de la loi de 2012, il y a une étape d'analyse de concordance de l'étude d'impact avec les lignes directrices, qui est hors calendrier d'analyse, avant l'étape de la demande d'informations complémentaires. La ligne entre les deux étapes est très mince et, souvent, l'étape d'analyse de concordance semble être utilisée pour poser des questions, donc empiéter sur l'étape des questions et réponses ou d'informations complémentaires. Nous comprenons que cette analyse de concordance ne ferait plus partie du processus, ce qui est une bonne chose.

Nous croyons que le projet de loi C-69 devrait encadrer le nombre de séries de questions et de commentaires permis pour rendre le processus plus efficace, plus prévisible et plus transparent. Pour raccourcir la phase des questions et des commentaires, nous suggérons également que les analystes du ministère soient consultés en amont du processus afin d'échanger et de valider les protocoles d'inventaire et les méthodologies utilisées lors de la réalisation des études d'impact.

En ce qui a trait au processus de substitution, nous croyons que la duplication des processus provinciaux et fédéral n'est pas nécessaire et qu'elle occasionne une sur-consultation et une

ground. So, in order to fully understand the issues, we are proposing that more clarity be required in the substitution process, specifically as to the following questions. Which process will be substituted, the provincial one or the federal one? What will happen if the environment ministry of one province does not want its process to be substituted? Would it be possible to clearly define the substitution process in the legislation itself? What would acceptable cases be and how would it be done?

As for the impact assessments, we look favourably on considering all impacts and all components together, including the positive impacts. We believe that the analysis of the projects will be enhanced as a result.

We are concerned about the possibility that a project may be rejected by the minister even before the impact study process is started, according to clause 17. In our view, this diminishes the environmental assessment process. There is actually a risk that decisions may be taken on the basis of perceptions and political considerations, rather than on the basis of scientific analyses of facts and data.

We point out that the approach to requirements on greenhouse gases and climate change is vague. Consequently, we urge more clarity in this aspect, especially in the guidelines.

As for cumulative effects, the 2012 act proposed a very academic approach, in which considerable effort produced ambivalent results. The approach is difficult for the public to follow and to understand. So we applaud the fact that Bill C-69 encourages the assessment of cumulative effects of actual activities in a region, and the assessment of federal policies, plans or programs. It also considers those assessments in the overall impact assessments. However, we do not understand how the approach will be integrated into, and considered in, the impact study process.

The potential use of a strategic environmental assessment in some key cases seems to us to be an excellent approach that we see in Bill C-69.

In conclusion, we believe that Bill C-69 proposes a more modern approach that is better tailored to today's context, particularly in terms of consultations with the public and First Nations, and in terms of climate change, greenhouse gas emissions, and project sustainability.

However, implementing Bill C-69, with a lack of clear benchmarks, may well create delays and uncertainty. We suggest: first, greater flexibility in the preparatory process by providing guidelines early; second, limiting the number of series

confusion des intervenants du milieu. Ainsi, afin de bien comprendre les enjeux, nous proposons que plus de clarté soit requise en ce qui a trait au processus de substitution, notamment autour des questions suivantes : quel processus sera substitué, le provincial ou le fédéral? Qu'advient-il si le ministère de l'Environnement d'une province ne veut pas substituer son processus? Serait-il possible de bien définir ce processus de substitution à l'intérieur de la loi? Quels seraient les cas acceptables et comment cela se ferait-il?

En ce qui a trait aux évaluations des impacts, nous voyons d'un bon œil la considération de l'ensemble des impacts et de toutes les composantes, incluant les impacts positifs. Nous croyons que l'analyse des projets en sera bonifiée.

Nous sommes préoccupés par la possibilité que le projet soit refusé par le ministre avant même que le processus d'étude d'impact soit lancé, selon l'article 17. Cette façon de faire vient discréditer, à notre avis, les évaluations environnementales. En effet, il y a un risque qu'une décision soit prise sur la base des perceptions et sur des bases politiques au lieu d'être prise sur la base d'analyses scientifiques de faits ou de données.

Nous soulignons que l'approche concernant les exigences en lien avec les gaz à effet de serre et les changements climatiques est floue. En conséquence, nous favorisons plus de clarté à cet égard, notamment dans des lignes directrices.

En ce qui a trait aux effets cumulatifs, dans la loi de 2012, la considération des effets cumulatifs proposait une approche très académique, avec des efforts considérables qui ont donné des résultats mitigés. L'approche est difficile à suivre et à comprendre pour le public. Nous saluons alors le fait que le projet de loi C-69 encourage l'évaluation des effets cumulatifs d'activités concrètes dans une région, l'évaluation des politiques, des plans ou des programmes fédéraux ainsi que la prise en compte de ces évaluations dans le cadre des évaluations d'impact. Toutefois, nous ne comprenons pas comment l'approche sera intégrée et prise en compte dans le processus d'étude d'impact.

Le recours potentiel à une évaluation environnementale stratégique dans certains cas de figure nous apparaît être une excellente avenue, ce qui est d'ailleurs proposé dans le projet de loi C-69.

En conclusion, nous croyons que le projet de loi C-69 propose une approche plus moderne et mieux adaptée au contexte d'aujourd'hui, particulièrement en ce qui a trait aux consultations du public et des Premières Nations, ainsi qu'aux changements climatiques, aux émissions de GES et à la durabilité des projets.

Cependant, l'application du projet de loi C-69, en l'absence de balises claires, risque de créer des délais et des incertitudes. Nous suggérons premièrement une plus grande fluidité du processus préparatoire par la transmission des lignes directrices

of questions at the stage where further information is requested; third, establishing a clear and well-defined substitution process; fourth, reviewing the minister's potential ability to reject a project before the environmental assessment process is done; fifth, clarifying the requirements in terms of greenhouse gases and climate change; and finally, sixth, defining the approach to cumulative effects. Thank you very much.

Martin Larose, Vice-President, Environment and Operations, Quebec, WSP Canada Inc.: I have nothing to add. We worked together to prepare the brief. I am here to support Mr. Bouchard as he answers your questions.

The Chair: Thank you.

Louis-Gilles Francœur, Environmental Journalist and Former Vice-President of the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec, as an individual: Thank you for inviting me, ladies and gentlemen.

I would first like to insist on one point that, in my view, seems more important than all the others: the need to pass this bill, while improving it to the extent possible in a reasonable time, in order to have it come into force.

I share the opinion of a number of those who have gone before me that the process has been a major and lengthy one, in which the matter has been thoroughly examined. But, in my view, improvement is necessary in some respects. In that sense, I feel that the Senate has a role to play in making proposals that would lead to significant developments.

In my examination, I will not spend time on many of the more legal or administrative matters, because I find that there has been a lot of debate on them. I would like to focus essentially on one thing, which would make the federal process more credible, more effective, more open, and more flexible. In my view, these are the four basic objectives. Of course, I am going to set out for you some conditions that, in my opinion, would make them all the more imperative.

The issue of credibility largely rests on the independence of the commissioners. At the moment, the minister appoints them and appoints the president of the agency that is then going to organize the commissions. As I have always maintained, I feel that, even in Quebec, the president of BAPE, and the president of the agency, should be appointed on the basis of a consensus in the National Assembly or Parliament, depending on the level of government. Why?

tôt dans le processus; deuxièmement, l'encadrement du nombre de séries de questions à l'étape de la demande d'informations supplémentaires; troisièmement, la mise en place d'un processus de substitution clair et bien défini; quatrièmement, la revue de la possibilité que le ministre refuse un projet avant la réalisation du processus d'évaluation des impacts; cinquièmement, la clarification des exigences en lien avec les gaz à effet de serre et les changements climatiques; et, enfin, sixièmement, la définition de l'approche liée à la prise en compte des effets cumulatifs. Merci beaucoup.

Martin Larose, vice-président directeur, Environnement et opérations, Québec, WSP Canada Inc., WSP : Je n'ai rien à ajouter. On a participé ensemble à l'élaboration du mémoire. Je suis ici pour appuyer M. Bouchard dans ses réponses aux questions.

La présidente : Merci.

Louis-Gilles Francœur, journaliste en environnement et ex-vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec, à titre personnel : Mesdames et messieurs, merci de m'avoir reçu.

Je voudrais d'abord insister sur un élément qui, à mon avis, me semble prépondérant par rapport à tous les autres : c'est la nécessité d'adopter ce projet de loi, mais en le bonifiant dans la mesure du possible dans des délais raisonnables pour qu'il puisse entrer en vigueur.

Je partage l'opinion de plusieurs personnes qui sont passées avant moi, à savoir que le processus a été important, long, et qu'il a fait le tour de la question, mais une bonification s'impose à certains égards, à mon avis. Dans ce sens-là, je pense que le Sénat a un rôle à jouer pour faire des propositions qui mèneraient à des choses importantes.

Je ne m'attarderai pas, dans mon examen, à beaucoup de questions d'ordre plus juridique ou administratif, parce que je trouve qu'il y a eu beaucoup de débats là-dessus. Je voudrais m'attarder essentiellement à une chose, à savoir ce qui permettrait que le processus fédéral soit plus crédible, plus efficace, plus ouvert et plus souple. Ce sont, à mon avis, les quatre objectifs de base. Évidemment, je vais vous énoncer un certain nombre de conditions qui, à mon avis, rendraient ça plus impératif.

La question de la crédibilité repose beaucoup sur la question de l'indépendance des commissaires. Présentement, c'est le ministre qui les nomme et qui nomme le président de l'agence qui va organiser ensuite les commissions. Je pense, comme je l'ai toujours soutenu, même dans le cas du Québec, que le président du BAPE et le président de l'agence devraient être nommés dans le cadre d'un consensus de l'Assemblée nationale ou du Parlement, selon le niveau de gouvernement. Pourquoi?

In many cases, environmental validation or assessment will deal with government projects, such as a port, a project requiring some digging in the St. Lawrence. There are a lot of projects in which the government has a stake. Governments have a right to have a stake in projects, but the environmental assessment must give the impression — which actually must be genuine — that there is no conflict of interest, partiality, or a lack of independence in general.

When people participate in hearings, they have to — this was my experience as a journalist. I had the privilege of covering most of the contentious environmental issues for 30 years, ever since 1981. Each time, I saw a lack of credibility, time and time again. That led to intentions being on trial, and eventually to problems, and certainly to a lack of social consensus.

I feel there are two possibilities. We could ask the sustainable development commissioner to have a pool of people who could be nominated when the government wants to launch and it environmental assessment. He would be able to evaluate departmental files, but would do so; rather he would appoint people from a list that he would have prepared to evaluate the projects in complete independence.

We could imagine that this would be done by the president of the agency. But he could be a political appointment or be perceived as a political appointment. Perception is everything, always. But, if the appointment of the agency's president requires a parliamentary hearing, as is done for judges, that person would have credibility and would then be able to choose the members of the commission himself. He would have the status to do all that, I feel. He would have room to manoeuvre, which really would be an affirmation of the public interest and the independence that the position requires. As he would be called upon to take a position on pipelines that the government might want, or on projects of all kinds that the government might want, or might launch itself, it would resolve a good number of the problems of perceived partiality or of real conflicts of interest.

Those are the two possibilities, as I see them.

Second, we must be more effective. I can tell you that, after 40 years of environmental assessments in Canada and of the experience from various provinces, I do not understand why the federal government has not hit on the idea that commissions must have the powers of a royal commission of inquiry. When I was a BAPE commissioner, I had to require people there to submit documents. They might be the developer, or his consultants, and sometimes, they might be from ministries. I can tell you that I was forced to decide — about half of the time —

Les mécanismes de validation ou d'évaluation environnementale vont toucher dans beaucoup de cas des projets qui émanent soit du gouvernement, par exemple un port, un projet où il faut creuser le Saint-Laurent. Il y a beaucoup de projets, ou des projets que le gouvernement a à cœur. Un gouvernement a le droit d'avoir des projets à cœur, mais il faut que l'évaluation environnementale donne l'impression — et dans les faits, il faut que ce soit réel — qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, de partialité ou, de façon générale, un manque d'indépendance.

Il faut que les gens, quand ils participent à des audiences... Je l'ai vécu; comme journaliste, j'ai eu le privilège de couvrir la plupart des dossiers litigieux dans le domaine de l'environnement depuis 1981, soit pendant 30 ans. Je les ai vus un après l'autre. Je voyais chaque fois qu'il y avait un déficit de crédibilité. Ça donnait lieu à des procès d'intention et, éventuellement, à des problèmes, et certainement à une absence de consensus social.

Je pense qu'il y a deux possibilités. On pourrait demander au commissaire au développement durable de disposer d'une liste de personnes susceptibles d'être nommées quand le gouvernement veut lancer une évaluation environnementale. Il serait en mesure non pas d'évaluer les dossiers, mais de nommer des gens à partir d'une liste qu'il aurait constituée, pour évaluer en toute indépendance les projets.

On pourrait aussi imaginer que ce soit le président de l'agence qui nomme les commissaires, mais celui-ci peut être issu d'une nomination politique, ou donner l'impression qu'il s'agissait d'une nomination politique. Il y a toujours ici l'apparence de droit qui est très importante. Mais si la nomination du président de l'agence donnait lieu à une audition parlementaire, comme on le fait pour certains juges, cette personne aurait une crédibilité accrue et serait capable ensuite de choisir elle-même les membres des commissions. Je pense qu'il serait à la hauteur de tout ça. Il aurait une marge de manoeuvre qui serait vraiment une affirmation de l'intérêt public et de l'indépendance qu'exige cette fonction. Comme il serait appelé à se prononcer sur des pipelines auxquels le gouvernement tient, sur des projets de toute nature auxquels le gouvernement peut tenir ou qu'il lance lui-même, ça résoudrait une bonne partie des problèmes de partialité apparente ou de réels conflits d'intérêts.

Voilà les deux possibilités, selon moi.

Deuxièmement, il faut être plus efficaces. Je peux vous dire que je ne comprends pas qu'après 40 ans d'évaluation environnementale au Canada et avec l'expérience des différentes provinces, le gouvernement fédéral n'ait pas retenu l'idée que les commissions doivent avoir les pouvoirs d'une commission royale d'enquête. Quand j'ai siégé comme commissaire au BAPE, j'ai été amené à obliger des acteurs qui étaient là à déposer des documents. Il pouvait s'agir du promoteur ou de ses consultants et, parfois, il s'agissait de ministères. Je peux vous

to require documents belonging to the government to be produced. But if I had not had the powers of a commission of inquiry, the public and the commission would not have had that information at hand.

If we want the best interests of the public to determine a subject, I feel that it is inevitable that the commission must have everything it needs that is relevant to its mandate, without going too far. The rule of relevance can then be left to the courts to decide. If a commission of inquiry, in Quebec or in Ottawa, exceeded its mandate, it could be called back to order at any time, and that is a good thing. But the power is essential, in my view, both for the credibility and the effectiveness of commissions, if we want them to get to the bottom of things.

Third, to be effective, we have to be able to contribute financially to help members or groups of the public to participate. People are exhausted in these consultations. Often, there are two of them, there has been a lot of talk of substitutions. When they attend hearings, we must be able to allow them to call upon experts as well, to have a level of opposing expertise that the man or woman in the street does not have. It benefits the projects, because it serves to improve them, and that is in the interests of the commission.

In that context, the Régie d'énergie du Québec model is very useful. People make funding proposals, indicate who they want as experts, and the board decides what it feels would enhance public scrutiny, and assigns budgets.

So it is important to do that if we want projects to be improved and public participation to be more than a simple expression of a mood, but something with greater depth and greater rigour

I also think that an environmental review should be available to everyone. If there were a project in British Columbia, I feel that I would have the right as a Canadian to say that this waterway belongs to me, that I have the right to go and vote. If they say that only local people are allowed to speak, I'm sorry, but that's not true. In Canada, I am a co-owner of all natural resources.

What is this principle that was unfortunately enshrined in the 1982 legislation, which gives only local people a voice? Large groups have expertise. They are able to make a major contribution — I saw it in hearings — by allowing them to ask questions, not just give an opinion.

In Quebec, you see, the process is divided into two parts. In the first part of the hearing, the public becomes the commission's counsel, that is, the public addresses its questions to the commission chair, who refers them to the proponent, who

dire que j'ai été obligé de rendre des décisions — environ la moitié — pour forcer la production de documents qui appartenaient au gouvernement. Mais si je n'avais pas eu les pouvoirs d'une commission d'enquête, le public et la commission n'auraient pas eu ces informations en main.

Si on veut que l'intérêt public supérieur permette de statuer sur un sujet, je pense qu'il est inévitable que la commission puisse s'assurer d'avoir tout ce qui nécessaire, mais pertinent à son mandat, sans faire d'exagérations. La règle de la pertinence peut d'ailleurs être arbitrée par les tribunaux. Si une commission d'enquête, au Québec ou à Ottawa, débordait de son mandat, on pourrait la ramener à l'ordre en tout temps, et c'est une bonne chose. Mais ce pouvoir, à mon avis, est essentiel, et pour la crédibilité et pour l'efficacité d'une commission si on veut qu'elle aille au fond des choses.

Troisièmement, pour être efficace, il faut qu'on puisse contribuer financièrement à aider les citoyens ou les groupes à participer. Les gens sont épuisés dans les consultations. Souvent, il y en a deux; on a parlé beaucoup de la substitution. Il faut être capable de leur permettre aussi, quand ils vont faire des audiences, de s'adjoindre des experts, d'avoir un niveau de contre-expertise qui n'est pas à la portée du commun des mortels. Ça profite au projet, parce que ça sert à le bonifier et ça devient pertinent pour la commission.

Dans ce domaine-là, le modèle de la Régie de l'énergie du Québec est très intéressant. Les gens font des propositions de financement, indiquent qui ils veulent comme expert, et la régie prend des décisions sur ce qu'elle estime être de nature à enrichir l'examen public et octroie les budgets.

Alors, il est important de faire ça si on veut que les projets soient bonifiés et que la participation du public ne soit pas simplement une expression de ses humeurs, afin que ce soit beaucoup plus en profondeur, beaucoup plus rigoureux.

Je pense aussi qu'il faut qu'un examen environnemental soit ouvert à tout le monde. S'il y avait un projet en Colombie-Britannique, je sens que j'aurais le droit comme Canadien de dire que ce cours d'eau-là m'appartient, que j'ai le droit d'aller me prononcer. Si on dit que seuls les gens de la place ont droit de parler, je m'excuse, mais ce n'est pas vrai. Au Canada, je suis copropriétaire de toutes les richesses naturelles.

Quel est ce principe qui a été malheureusement inscrit dans la loi en 1982 qui fait qu'on donne uniquement la parole aux gens de la place? Les grands groupes possèdent une expertise. Ils sont capables d'apporter — je l'ai vu en audience — une contribution majeure dans la mesure où on leur permet de questionner, et pas seulement de donner une opinion.

Au Québec, voyez-vous, le processus est divisé en deux parties. Dans la première partie de l'audience, le public devient le procureur de la commission, c'est-à-dire que le public adresse ses questions au président de la commission, qui les renvoie au

is required to respond under the Act respecting public inquiry commissions. They cannot not answer the person who just asked the question. They are not only invited to give their opinion. So this promotes a public hearing process where there is a collective acquisition of knowledge.

I have often seen people arrive at hearings with an idea of the project, but who, when faced with the questions they themselves ask or the questions asked by others, change their opinion. Then, when we look at their brief, we see that they changed their minds 85 per cent of the time because the process allowed them to look into all the questions they had in mind and get answers, with the force of the Act respecting public inquiry commissions. So when they write briefs, they are much more “grounded”, forgive me for saying so, than if they had simply expressed a prima facie opinion when reading the project notice or the impact study.

Then, large national groups, from a similar perspective, have a very important contribution, because most have a certain specialty. I could name groups that specialize in toxic substances, and others in the natural environment, and so on. But when they arrive at the first part of the hearing, the commissions benefit from their expertise because they ask questions to the promoters that are much more relevant than those that local people can ask.

Sometimes people in the area ask real questions, but you have to have a capacity to welcome them and not just ask people for their opinions. They must be allowed to participate in the questioning and to empty the entire pool of questions. Then, once we have gone through the whole issue, everyone can give their opinion. This is an efficiency factor that would change the rule. It should be open to everyone.

The Chair: Mr. Francœur, you need to—

Mr. Francœur: A few minutes; I'm wrapping up.

In terms of flexibility, I would say that it is essential to adjust the analysis time to the scope of the project. The economic community always says that we want to move quickly, that's for sure, but a year, a year and a half, sometimes two years to analyze a project, is nothing compared to the fact that people, society or ecosystems will have to live with these impacts for 50 or 70 years. It's a very short time. You have to take the time to do it.

Where I think the government can reduce delays... After the hearing, I saw people and governments take a year, a year and a half, two years after the report was presented. The government should have a deadline to give an answer once all the elements have been put in its hands.

promoteur, qui est obligé d'ailleurs de répondre en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Ils ne peuvent pas ne pas répondre à la personne qui vient de poser la question. Les participants ne sont pas invités seulement à donner leur opinion. Cela favorise donc un processus d'audience publique où il y a une acquisition collective de la connaissance.

J'ai souvent vu des gens arriver en audience avec une idée du projet, mais qui, devant le questionnement et les questions qu'ils posent eux-mêmes ou que posent les autres, évoluent dans leur opinion. Ensuite, en consultant leur mémoire, on constate qu'ils ont changé d'idée à 85 p. 100, parce que le processus leur a permis d'aller poser toutes les questions qu'ils avaient en tête et d'obtenir des réponses, avec la force de la Loi sur les commissions d'enquête. Ainsi, quand ils écrivent des mémoires, ils sont beaucoup plus « groundés », pardonnez-moi l'expression, que s'ils avaient simplement exprimé une opinion prima facie à la lecture de l'avis de projet ou de l'étude d'impact.

Alors, les grands groupes nationaux, dans une perspective semblable, ont un apport très important, parce que la plupart ont une certaine spécialité. Je pourrais vous nommer des groupes qui se spécialisent dans le domaine des toxiques, et d'autres, dans le milieu naturel, et cetera. Mais quand ils arrivent en audience en première partie, les commissions profitent de leur expertise parce qu'ils posent des questions aux promoteurs qui sont beaucoup plus pertinentes que celles que les gens de la place peuvent poser.

Parfois, les gens de la place posent de vraies questions, mais il faut avoir une capacité d'accueil et ne pas simplement demander aux gens leur opinion. Il faut leur permettre de participer au questionnement et de vider tout le bassin de questions. Ensuite, une fois qu'on a fait le tour de la question, tout le monde peut donner son opinion. C'est un facteur d'efficacité qui modifierait la règle. Il faudrait que ce soit ouvert à tout le monde.

La présidente : Monsieur Francœur, vous devez...

M. Francœur : Quelques minutes; je termine.

En ce qui a trait à la souplesse, je dirais qu'il est fondamental d'ajuster le temps d'analyse à l'ampleur du projet. Les milieux économiques disent toujours qu'on veut aller vite, c'est certain, mais un an, un an et demi, parfois deux ans pour analyser un projet, ce n'est rien à côté du fait que des gens, la société ou les écosystèmes devront vivre avec ses impacts pendant 50 ou 70 ans. C'est minime comme temps. Il faut prendre le temps de le faire.

Là où je pense que le gouvernement peut réduire les délais... Après l'audience, j'ai vu des gens et des gouvernements prendre un an, un an et demi, deux ans après la présentation du rapport. Le gouvernement devrait avoir une échéance pour donner une réponse une fois qu'on lui a mis tous les éléments dans les mains.

I would raise one last point. I think it is essential that the commissioners no longer be people who come from the area where the project will be located. Industry people who sit on commissions in Quebec are totally prohibited. Why? It's like judges. If a project doesn't suit someone, it will go to court. Have you ever seen any specialized judges in there? Yet, we will live with the judge's decision. The judge will hear from all the experts.

A commission must be composed of generalists capable of integrating all aspects before them, but they must avoid giving the impression that, as they come from a particular environment, the decision isn't neutral, if they share the other cultural issues and values of the promoter's people, with whom they went to university.

When a commission sits in front of a room, people must be convinced that the hypothesis of doing the project and of not doing it are on an equal footing. If there are people in the industry ahead, it is one of the causes of a project's failure.

In Quebec, working in this way has made it possible for the Bureau d'audiences publiques to process 126 of the 340 energy projects in 40 years, or 36 per cent, and that in none of these projects has the decision been challenged in court. Generally, it has led to consensus because people say to themselves that the commissioners are free, that they have no ties, that they are trying to reach a consensus, and people rally around them. If they feel that the dice are loaded, they will go to court.

That's the problem with the Canadian system, and it is in the interest of industry, promoters and projects to have an evaluation process that is as neutral, independent and effective as a court would be, without being a judicial process. It's in everyone's interest and that's what would calm the game down. I lived it as a journalist for 30 years, and I can tell you that, as a Commissioner, I come to exactly the same conclusions. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Francœur.

We'll now start the question and answer session with Senator Miville-Dechêne.

Senator Miville-Dechêne: First, I want to thank you for being here. I would like to highlight in particular the presence of Mr. Francœur, a former fellow journalist, and tell you that you have the same verve in front of the Senate as you had as a journalist. It is very pleasant to listen to you, and it is very clear.

Je soulèverais un dernier élément. Je pense qu'il est fondamental que les commissaires ne soient plus des gens qui viennent du milieu où le projet va se situer. Les gens de l'industrie qui participent à un projet et qui siègent aux commissions au Québec, c'est totalement interdit. Pourquoi? C'est comme les juges. Si un projet ne fait pas l'affaire de quelqu'un, il ira devant les tribunaux. Avez-vous déjà vu des juges spécialisés là-dedans? Pourtant, on va vivre avec la décision du juge. Le juge est crédible parce qu'il va entendre tous les experts.

Une commission doit être composée de généralistes capables d'intégrer toutes les dimensions devant eux, mais ils doivent éviter de donner l'impression en partant que, comme ils sont issus d'un milieu particulier, leur décision n'est pas neutre, s'ils partagent les valeurs des gens du promoteur, avec qui ils sont allés à l'université.

Il faut que, quand une commission s'assoit devant une salle, les gens soient convaincus que l'hypothèse de faire le projet et l'hypothèse de ne pas le faire sont sur un pied d'égalité. S'il y a des gens de l'industrie en avant, c'est une des causes de l'échec d'un projet.

Au Québec, le fait de travailler de cette façon a permis de faire en sorte qu'en 40 ans, le Bureau d'audiences publiques a traité 126 projets énergétiques sur 340, soit 36 p. 100. Il n'y a presque pas de projets dont la décision a été contestée devant les tribunaux. Généralement, ça a donné lieu à des consensus parce que les gens se disent que les commissaires sont libres, qu'ils n'ont pas d'attaches, qu'ils tentent de dégager un consensus, et les gens se rallient. S'ils ont l'impression que les dés sont pipés, ils vont aller devant les tribunaux.

C'est le problème du système canadien, et c'est dans l'intérêt de l'industrie, des promoteurs et des projets d'avoir un processus d'évaluation aussi neutre, aussi indépendant, aussi efficace que le serait un tribunal, sans être un processus judiciaire. C'est dans l'intérêt de tout le monde et c'est ce qui calmerait le jeu. Je l'ai vécu comme journaliste pendant 30 ans, et je peux vous dire que, comme commissaire, j'arrive exactement aux mêmes conclusions. Merci.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Francœur.

On va passer à la période de questions avec la sénatrice Miville-Dechêne.

La sénatrice Miville-Dechêne : D'abord, je veux vous remercier d'être ici. Je veux souligner particulièrement la présence de M. Francœur, un ancien collègue journaliste, et vous dire que vous avez la même verve devant le Sénat que vous aviez comme journaliste. Il est très agréable de vous écouter, et c'est très clair.

So, after the compliments, here are the questions. This morning, Minister Benoit Charette came to explain at length and with conviction that the system you are talking about, the BAPE and the Quebec assessments, was excellent and that it was therefore necessary, and I can quote him, “that Bill C-69 provide for the possibility that only the Quebec assessment procedure apply to projects that, because of their nature, fall mainly under provincial jurisdiction”. So, he simply asked that, when the federal jurisdiction is incidental or less important, the federal government should not conduct its own hearings, its own assessments, which is not the case at the moment.

I want to know, from your point of view, because you have worked in the system, but also because you are a strong environmental advocate, if you think it's the right thing to do and how it should be done. Because the Quebec government, namely, Mr. Charette, also felt that what is called substitution was not a mechanism he liked. I don't remember exactly what he said, but he saw it as a kind of guardianship. In short, he didn't think it gave Quebec enough freedom to act as it sees fit.

So what do you think about this, and do you think the environment would benefit?

Mr. Francœur: Obviously, I didn't hear Mr. Charette's speech or presentation, but I will give you my thoughts on that.

I believe the first memorandum of understanding signed between Quebec and Ottawa on environmental assessment took place during the fourth or fifth hearing, in 1982-1983, on a first LNG port project in Gros-Cacouna. And just before that, a federal-provincial agreement was signed that provided for this. I found that it was probably the smartest deciding line ever designed, and I don't know why it wasn't repeated later.

The agreement stated that there were two procedures, one that would apply and the other that would be the responsibility of the decision-maker with the most important decision to make in the case. So, in short, if the project was federal or provincial in nature, it decided the issue, and at that time, a Quebec commissioner would sit on the federal commission or a federal commissioner would sit on the Quebec commission.

This was still used a few years ago, for example when there was a hydroelectric dam project in the Laurentian Wildlife Reserve on Lake Picoba. There was a project there. Well, there was a federal commissioner who sat on a BAPE commission. It wasn't a problem; he had a single report and both governments made decisions. But first it was a Hydro-Québec project. It was clearly a provincial project. But there were impacts that affected federal jurisdictions, so they added a federal commissioner because it affected navigation, migratory birds, and so on. However, it was rather incidental to the main project, the dam,

Donc, après les fleurs, voici les questions. Ce matin, le ministre Benoit Charette est venu nous expliquer longuement et avec conviction que le système dont vous parlez, le BAPE et les évaluations québécoises, était excellent et donc qu'il fallait, et je peux le citer, « que la loi C-69 prévoie la possibilité que seule la procédure d'évaluation québécoise s'applique aux projets qui, en raison de leur nature, relèvent principalement de la compétence provinciale ». Donc, il a carrément demandé que, quand la compétence fédérale est accessoire ou moins importante, que le fédéral ne fasse pas ses propres audiences, ses propres évaluations, ce qui n'est pas le cas en ce moment.

Je veux savoir, de votre point de vue, parce que vous avez travaillé dans le système, mais parce que vous êtes aussi un fervent défenseur de l'environnement, si vous jugez que c'est la chose à faire et comment ce doit être fait. Parce que le gouvernement québécois, soit M. Charette, jugeait aussi que ce qu'on appelle la substitution n'était pas un mécanisme qui lui plaisait. Je ne me souviens plus exactement de ses mots, mais il la voyait comme une espèce de tutelle. Bref, il ne pensait pas que ça donnait suffisamment de liberté au Québec pour agir comme il l'entend.

Alors, qu'est-ce que vous pensez de cela, et est-ce que vous pensez que l'environnement en sortirait gagnant?

M. Francœur : Je n'ai pas entendu, évidemment, le discours ou la présentation de M. Charette, mais je vais vous donner mon idée là-dessus.

Le premier protocole d'entente qui a été signé entre Québec et Ottawa sur l'évaluation environnementale a eu lieu, je crois, lors de la quatrième ou de la cinquième audience, vers 1982-1983, sur un premier projet de port méthanier à Gros-Cacouna. Et juste avant, il y avait eu la signature d'une entente fédérale-provinciale qui prévoyait ceci. J'ai trouvé que c'était probablement la ligne de départ la plus intelligente jamais conçue, et j'ignore pourquoi ça n'a pas été répété par la suite.

On disait dans cette entente qu'il y avait deux procédures, mais que celle qui s'appliquerait serait celle qui relevait du décideur ayant la plus importante décision à prendre dans le dossier. Donc, en somme, si le projet était de nature fédérale ou de nature provinciale, ça tranchait la question, et à ce moment-là, un commissaire québécois siégerait à la commission fédérale ou un commissaire fédéral siégerait à la commission québécoise.

Ça a été encore utilisé il y a quelques années, par exemple quand il y a eu le projet d'un barrage hydroélectrique dans la réserve faunique des Laurentides au lac Picoba. Il y avait un projet là. Eh bien, il y avait un commissaire fédéral qui siégeait à la commission du BAPE. Ça n'a pas posé de problème; il a eu un rapport unique et les deux gouvernements ont pris leurs décisions. Mais c'était d'abord un projet d'Hydro-Québec. C'était clairement un projet provincial. Mais il y avait des incidences qui touchaient les compétences fédérales, alors ils ont adjoint un commissaire fédéral parce que ça touchait la

and so on. So this line seems to me to be completely functional and respectful of obligations.

I think what's important in this area is the quality of the harmonization between the two procedures so that there are no difficulties or pitfalls along the way.

For example, if you are dealing with a project, take a cross-border oil or gas pipeline that passes through two or three provinces, for instance. The Quebec procedure indicates that — and it's the act, not a regulation, so we can't play with that — it takes four months to evaluate a case. But how can we do take four months to evaluate a file, when two or three other provinces are involved, when delays can stretch well beyond the four months? Do we have to wait until all the others have finished before the Quebec hearing takes place? Are they going to make a decision? It's becoming an administrative nightmare. I really would not want to be a Commissioner on a committee like this. It would be really complicated.

So, I think a federal group with someone from Quebec would be quite relevant. In the case of a port expansion, I think that Quebec could exercise its jurisdiction to a greater or lesser extent. It owns the water resource, and navigability is Ottawa's responsibility, but the resource itself is Quebec. It's industry, it's commerce, it's in its field of expertise. One could very well imagine a provincial hearing.

But again, there would be an improvement.

Take for example a port project in Contrecoeur. It's a project that exists; I don't know where it stands.

Senator Miville-Dechêne: It will happen soon.

The Chair: Could you please speed up the response?

Mr. Francœur: But, you see, there are four port expansion projects; Montreal, Quebec, Saguenay, and perhaps another, upstream. Fine. Are all four of them necessary? There would have to be a strategic environmental assessment to determine the navigation needs. As a commissioner, if I were sitting on the BAPE, I would not like to have to work on a project like that one, even with the federal level, knowing that obstacles would prevent me from having a broad perspective on the whole, and that I could not evaluate the project justification.

Is it necessary? That is the first question to be answered by a hearing. If the project is not necessary, it will not go forward. If it is, it will, and attempts will be made to improve it. But if you can't examine the justification because you are unable to see the

navigation, les oiseaux migrateurs, et cetera. Cependant, c'était plutôt accessoire par rapport au projet principal, le barrage, et cetera. Alors cette ligne-là me semble tout à fait fonctionnelle et respectueuse des obligations de chaque gouvernement.

Dans ce domaine-là, je pense que ce qui est important, c'est la qualité de l'harmonisation entre les deux procédures pour qu'il n'y ait pas de difficulté ou d'embûche en cours de route.

Par exemple, si on fait face à un projet, prenons un oléoduc ou un gazoduc transfrontalier qui passe par deux ou trois provinces. La procédure québécoise indique que — et c'est la loi, ce n'est pas un règlement, donc on ne peut pas jouer avec ça — il faut prévoir quatre mois pour évaluer un dossier. Mais comment fait-on en quatre mois pour évaluer un dossier, alors que deux ou trois autres provinces sont en cause, que les délais peuvent s'étirer bien en dehors des quatre mois? Est-ce qu'il faut attendre que toutes les autres aient fini pour que l'audience québécoise ait lieu? Est-ce qu'ils vont se prononcer? Ça devient un cauchemar administratif. Je ne voudrais vraiment pas être commissaire dans le cadre d'une commission comme celle-là. Ça serait vraiment compliqué.

Donc, je pense qu'un groupe fédéral avec quelqu'un de Québec serait pas mal plus pertinent. Dans le cas d'un agrandissement portuaire, je pense que le Québec pourrait exercer sa compétence à peu près pleine et entière. Il est propriétaire de la ressource en eau et la navigabilité relève d'Ottawa, mais la ressource comme telle, c'est le Québec. C'est de l'industrie, c'est du commerce, c'est dans son champ de compétences. On pourrait très bien imaginer une audience provinciale.

Mais encore là, il y aurait une amélioration.

Prenons par exemple un projet de port à Contrecoeur. C'est un projet qui existe; je ne sais pas où il en est rendu.

La sénatrice Miville-Dechêne : Ça s'en vient.

La présidente : S'il vous plaît, il faut accélérer la réponse.

M. Francœur : Mais, voyez-vous, il y a quatre projets d'agrandissement de ports; Montréal, Québec, Saguenay, et peut-être d'autres à venir. Bon. Est-ce que les quatre sont nécessaires? Il faudrait une évaluation environnementale stratégique pour savoir quels sont les besoins de la navigation. Comme commissaire, je ne voudrais pas être appelé à travailler, même avec le gouvernement fédéral, si je siégeais à la commission du BAPE, sur un projet comme ça sachant qu'on me met des ornières qui font en sorte que je n'ai pas de vue d'ensemble, et que je ne peux pas apprécier la justification du projet.

Est-ce nécessaire? C'est la première question à laquelle une audience doit répondre. Si le projet n'est pas nécessaire, on ne le fera pas. S'il est nécessaire, on le fait, puis on essaie de le bonifier. Mais si on n'est pas capable d'examiner la justification

whole project...In a lot of files, the federal government...in the federal bill, I do not see a very clear chapter on the need for strategic environmental assessments before consideration is given to a certain number of projects.

How many pipelines do we need in Canada to further the development of the west as much as possible?

The Chair: Thank you very much.

We will hear the next question, from Senator Carignan.

Senator Carignan: My question is for Mr. Francœur.

I liked your analogy involving the Régie de l'énergie, with regard to the funds being granted when the project is relevant and adds value. I think this concerns the funds that are made available to do the work, but the notion of interest is also present.

I'd like you to clarify your thoughts on the matter of interest, because I may well have an opinion, as a Quebecker, on the use of a river in British Columbia, but I will not have the same direct interest as someone who lives on the shoreline and may be impacted by the rising waters caused by a dam, for instance. So it seems to me that priorities have to be set with regard to people's direct interest and the impact on those people.

Could you tell us how things work at the Quebec BAPE, and what solutions there might be to that issue? Because some indigenous groups, in the west also, as I recall, have told us to be careful, because by giving everyone the floor, we drown out their voice, which is important. So if you open up the process too much, you diminish the importance of their voice, although they have constitutional protection in this regard.

Mr. Francœur: I understand the relevance of that question. It is very important, in my opinion.

I believe it would be up to independent commissioners to assess that value-added aspect. It is up to the regulator to say that it will add to the understanding of the file if this group or that citizen puts forward a proposal.

I'll give you an example. You may have, for instance, a pipeline that is slated to cross an important river in the west. I know an engineer who managed the work on the gas pipeline that crosses the Saint Lawrence. He showed me the pipeline specifications for a pipeline related to an important river, and pointed out to what extent they were inferior to international standards. He told me that if there were a hearing on that, as a

parce qu'on n'est pas capable de voir l'ensemble du projet. Dans beaucoup de dossiers, le gouvernement fédéral... et dans le projet de loi fédéral, je n'ai pas vu un chapitre très clair sur la nécessité des évaluations environnementales stratégiques préalables à l'examen d'un certain nombre de projets.

De combien d'oléoducs a-t-on besoin au Canada pour favoriser le développement de l'Ouest dans la mesure du possible?

La présidente : Merci beaucoup.

On va passer à la question suivante avec le sénateur Carignan.

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à M. Francœur.

J'ai aimé l'analogie que vous avez faite au niveau de la Régie de l'énergie, par exemple, quant aux fonds qui sont octroyés lorsque l'intervention est pertinente et a une plus-value. Je pense que ça joue sur la question de l'offre des fonds disponibles pour faire le travail, mais je pense qu'il y a également la notion d'intérêt.

Alors, j'aimerais vous entendre préciser votre pensée sur la question de l'intérêt, parce que, oui, je peux bien avoir un avis sur l'utilisation d'une rivière en Colombie-Britannique comme Québécois, mais je n'ai pas le même intérêt direct que la personne qui vit sur la rive et qui va être touchée par la crue des eaux occasionnée par le barrage, par exemple. Donc, il me semble qu'il doit y avoir un établissement des priorités par rapport à cet intérêt-là en fonction de chacun et de l'impact sur la personne.

Pouvez-vous nous transmettre votre pensée, à savoir comment ça fonctionne dans le BAPE au Québec, et qu'est-ce que vous voyez pour solutionner cette problématique-là? Parce qu'on a des groupes autochtones, je me souviens dans l'Ouest aussi, qui nous ont dit de faire attention, parce qu'en donnant la parole à tout le monde, on noie leur voix, qui est importante. Donc, si vous élargissez trop, vous diminuez l'importance de leur voix, alors qu'ils ont une protection constitutionnelle à ce chapitre.

M. Francœur : Je comprends la pertinence de cette question. Elle est, à mon avis, très importante.

C'est, à mon avis, à des commissaires indépendants d'évaluer cette plus-value. C'est à la commission de dire que ça va profiter à la compréhension du dossier si ce groupe ou ce citoyen fait une proposition.

Je vous donne un exemple. Vous avez, par exemple, un oléoduc qui doit traverser une importante rivière dans l'Ouest. Je connais un ingénieur qui a dirigé les travaux du gazoduc qui traverse le Saint-Laurent. Il me montrait dans le devis d'oléoduc sur une importante rivière à quel point on était en deçà des standards internationaux. Il me disait que si on faisait une audience là-dessus, à titre d'ingénieur de réputation et de niveau

world-class engineer with an international reputation, and as an international project certifier, he would tell the regulator that according to international standards, this is not acceptable.

If there is a Quebecker who can enlighten a body examining a western project, there should not be administrative criteria that exclude him. If he wants to carry out a study and submit it to the regulator and indicate that he'd like to have a small stipend to do a second assessment and submit it to them, if the regulator thinks it is appropriate to fund it and do it, it would be the one to know if this adds to the file or not.

If you have truly independent commissioners, I think the public and the party concerned will accept the decision. If it is a pipeline project and three people out of five come from the oil industry, he will say: "I think I got the rug pulled out from under me." And that is why the independence of the commission is important, as we were saying. If it is a truly independent regulator that makes decisions to further the public interest, I think participants and the public will be able to live with the decision.

Senator Carignan: So, I understand that with respect to Bill C-69, you are clearly not comfortable with the current status of the agency and its independence, nor with its status as an institution, with who creates it and also with respect to the perception of independence it will project.

Mr. Francœur: Yes, you are correct. That is my judgment. I think it could be improved. I am not saying that it is not credible at this time. I am not saying that the hearings that took place suffered from a lack of credibility. But with certain files, yes, there were problems. I experienced them as a journalist. It was clear simply from people's reactions. When people have negative reactions to what is going on, the first person they'll speak to is the reporter covering the file. So, I heard them one after the other. They certainly were easy to identify.

Senator Carignan: And you had to protect your sources.

Mr. Francœur: Exactly.

Senator Pratte: I would have two questions for Mr. Bouchard, and perhaps also for Mr. Larose.

First, you pointed out that the existence of a single agency responsible for impact assessment is, in your opinion, a good thing. I'd like you to say more about that, because several other witnesses have told us that they were worried to see that there would now be this agency that will not necessarily have the same expertise as the Régie de l'énergie regarding pipeline projects, and so on.

international et de certificateur de projet international, il irait dire à la commission que, selon les normes internationales, ce n'est pas correct.

Mais si vous avez un Québécois qui est capable d'éclairer une commission sur un projet dans l'Ouest, il ne faut pas qu'il y ait des critères administratifs qui l'excluent. Lui, s'il veut faire une étude et la proposer à la commission, et indiquer qu'il voudrait avoir un minimum de fonds pour faire une contre-expertise et la lui soumettre, si la commission juge à propos de le faire et de le financer, c'est elle qui sait si ça ajoute au dossier ou pas.

Si vous avez des commissaires vraiment indépendants, le public et, je pense, l'intéressé, va accepter la décision. Si c'est un projet d'oléoduc et qu'il y a trois commissaires sur cinq qui viennent de l'industrie pétrolière, il va dire : « Je pense qu'on m'a coupé les jambes. » D'où l'importance de ce que je disais tantôt sur l'indépendance de la commission. Si c'est une vraie commission indépendante qui tranche en fonction de l'intérêt public, je pense que les participants et le public peuvent vivre avec la décision.

Le sénateur Carignan : Donc, je comprends que clairement, dans le projet de loi C-69, vous n'êtes pas confortable avec le statut actuel de l'agence par rapport à son indépendance, autant institutionnelle, donc qui la crée, que par rapport à la perception d'indépendance qu'elle va donner également.

M. Francœur : Oui, vous avez raison. C'est mon jugement. Je pense que c'est possible de l'améliorer. Je ne dis pas que ce n'est pas crédible dans le moment. Je ne dis pas que les commissions qui ont eu lieu souffraient d'un manque de crédibilité. Mais dans certains dossiers, oui, il y avait des problèmes. Je les ai vécus comme journaliste. Juste à voir la réaction des gens, c'était clair. Quand il y a des réactions négatives par rapport à ce qui se passe, la première personne qu'ils vont trouver, c'est le journaliste qui couvre le dossier. Alors, je les avais un après l'autre. C'est sûr qu'ils étaient faciles à identifier.

Le sénateur Carignan : Et il fallait protéger leurs sources.

M. Francœur : Exactement.

Le sénateur Pratte : J'aurais deux questions à poser à M. Bouchard, et peut-être à M. Larose aussi.

D'abord, vous avez souligné que l'existence d'une seule agence qui était responsable des évaluations d'impact était, à votre avis, une bonne chose. J'aimerais que vous nous en disiez davantage là-dessus, parce qu'on a entendu plusieurs autres intervenants nous dire qu'ils étaient inquiets de voir que, maintenant, il y aurait cette agence-là qui n'avait pas nécessairement, par exemple pour les projets de pipeline, et cetera, la même expertise que la Régie de l'énergie.

My second question is about substitution. Mr. Francœur, you may have something to say about that. Mr. Bouchard, you said that you would like the substitution process to be clearer, and I'd like to hear you on that because when I read the bill, it seems clear enough, regarding what conditions could warrant substitution and when, but obviously it is not clear enough for you.

Mr. Larose: As to the advantage of having a single body, in our opinion and according to our experience with impact studies, when a single body "carries the can", the process is much more fluid. If you have other regulators or competent authorities, there isn't necessarily a hierarchy among them, and this hinders the flow. Things take longer, and the file stagnates.

You have touched on the lack of expertise in certain cases. The purpose of the agency, if I compare it, for instance, to the Quebec Ministry of the Environment, is not to be an expert on all of the files but to pilot an impact assessment file and count on experts in various federal or provincial departments, and obtain their advice to inform its judgment. The role of the competent authority is a coordinating role, the role of a project manager, if you will, to move the file forward. It is in that sense that we find it advantageous to have a single authority.

Senator Pratte: And on the matter of giving more clarity to the substitution mechanism?

Mr. Larose: It's just that we've experienced this in the past. In the legislation, there has always been a sentence or sections that indicated that the intent was to have a single process, coordination, substitution.

In Quebec, since LCEE 2012, there have been no substitutions. So, if we don't clarify the law as to how this will be applied, we run the risk of seeing the same thing happen. The new bill, which I think is good, covers more territory than the assessment of impacts, and is closer to the provincial approach. So, both are going to be even more similar, and we are going to have two processes.

We share Mr. Francœur's opinion on substitution, that is to say that if the issues are mainly provincial, the leader should be provincial, in our opinion, and federal experts could be added, or vice versa. We feel that is the best way to have a substitution process that respects both jurisdictions.

The Chair: Mr. Francœur, did you want to add something?

Mr. Francœur: I'll just add a word. I think it's important that there be a single entity, and especially the same rules for everyone, because this increases predictability for the promoters;

Ma deuxième question porterait aussi sur la question de la substitution. Monsieur Francœur, peut-être que vous auriez quelque chose à dire là-dessus. Monsieur Bouchard, vous avez dit que vous aimeriez que le processus soit plus clair en matière de substitution, et j'aimerais vous entendre là-dessus, parce que quand je lis le projet de loi, il me semble qu'il est assez clair dans quel cas et à quelle condition il pourrait y avoir substitution, mais visiblement, ce ne l'est pas assez pour vous.

M. Larose : Pour ce qui est de l'avantage d'avoir une seule agence, selon notre opinion et notre expérience avec les études d'impact, quand il y a un seul « porteur de ballon », c'est beaucoup plus fluide. Quand on ajoute différentes agences ou différentes autorités compétentes, il n'y a pas nécessairement de hiérarchie entre les différentes autorités, ce qui entrave la fluidité. C'est plus long et le dossier stagne.

Vous avez touché le manque d'expertise dans certains cas. Le but de l'agence, si je donne l'exemple comparable au ministère de l'Environnement québécois, n'est pas d'être un expert dans tous les dossiers, mais bien de piloter un dossier d'étude d'impact et de se fier à des experts dans différents ministères fédéraux ou provinciaux pour obtenir leur avis afin d'éclairer son jugement. Le rôle de l'autorité compétente est un rôle de coordonnateur, un rôle de chargé de projet, si on veut, pour faire avancer le dossier. C'est dans ce sens-là que nous trouvons qu'il y a un gain à avoir une seule autorité.

Le sénateur Pratte : Sur la question de conférer plus de clarté au sujet du mécanisme de substitution?

M. Larose : C'est qu'on l'a vécu par le passé. Il y a toujours eu dans la loi une phrase ou des sections de la loi qui indiquent qu'on souhaite avoir un seul processus, une coordination, une substitution.

Au Québec, depuis la LCEE 2012, il n'y a pas eu de substitution. Donc, si on ne clarifie pas dans la loi comment on veut appliquer le processus de substitution, on risque de vivre la même chose. La nouvelle loi, que je trouve bonne, couvre plus large que l'évaluation des impacts et se rapproche de l'approche provinciale. Ainsi, les deux vont être encore plus similaires et on va avoir deux processus.

Je trouve qu'on partage le même avis que M. Francœur sur la substitution, c'est-à-dire que si les enjeux sont principalement provinciaux, à notre avis, le leader devrait être le provincial avec l'ajout d'experts fédéraux, et vice versa. C'est la meilleure façon pour nous d'avoir un processus de substitution qui respecte les deux juridictions.

La présidente : Monsieur Francœur, vous voulez ajouter quelque chose?

M. Francœur : J'ajouterais juste un mot. Il est important, à mon avis, qu'il y ait une seule agence pour évaluer tous les projets, et surtout les mêmes règles pour tout le monde, parce

they know what to expect from one year to the next, they see various hearings happening, and consultants are familiar with the framework. It becomes like a chess game they have been playing for years. So, everyone benefits, including the public.

The bill says that the government may make all of the regulations it likes to apply the law, but there should be one exception; the bill should force the government to publish regulations on how hearings are conducted, so that the predictability will be total.

This is what we have in Quebec, and it did clarify the game. People look at it before engaging with the process and things are clear for everyone. Companies like WSP know exactly what to expect, the public knows what to expect, and the bureau knows what it has to do.

Senator Massicotte: I want to thank all of you for having come here.

I think I'll start with a question for Mr. Bouchard. I believe you are responsible for all of the environmental projects in Canada.

Mr. Bouchard: Yes, and even throughout the world.

Senator Massicotte: With reference to your experience, we know that there has been a substitution agreement with British Columbia, in Canada. I think that British Columbia residents are very demanding when it comes to the environment, and are very particular, as are Quebeckers. In this case, they managed to conclude a substitution agreement. Public servants and the Deputy Minister of Environment have confirmed that this works very well. Of course, it is "one project, one assessment".

So, if British Columbia can arrive at an agreement with the federal level, why is it not possible in Quebec to do the same, and have the same outcome?

Mr. Bouchard: Listen, I think that Quebec has developed expertise. Without going into political issues, I think that Quebec has developed expertise over the years that it can be proud of. It has developed certain skills in terms of the environmental assessment process, public hearings, et cetera. and that expertise can be used and enhanced and be beneficial in the future.

Even in the context of Bill C-69, I think that substitution projects or future substitution agreements could happen in Quebec, to the extent that existing expertise is called on.

I also agree with Mr. Francœur and Mr. Martin Larose; earlier the gentleman referred to the idea that when there is a project that is primarily provincial or interprovincial, with secondary

que ça augmente la prévisibilité pour les promoteurs, ils savent à quoi s'attendre. D'une année à l'autre, ils voient se dérouler différentes audiences, et les consultants connaissent à ce moment-là dès lors le cadre de travail. Ça devient comme un jeu d'échecs auquel ils jouent depuis des années. Donc, tout le monde y gagne, y compris le public.

Dans le projet de loi, on dit que le gouvernement peut faire tous les règlements qu'il veut pour appliquer la loi, mais il devrait y avoir une exception; le projet de loi devrait obliger le gouvernement à publier un règlement sur le déroulement des audiences pour que la prévisibilité soit totale.

C'est ce qu'on a au Québec, et ça a clarifié le jeu. Les gens le regardent avant d'entrer dans le processus, et c'est clair pour tout le monde. Des compagnies comme WSP savent exactement à quoi s'attendre, le public sait à quoi s'attendre et la commission sait ce qu'elle doit faire.

Le sénateur Massicotte : Merci à vous tous d'être venus.

Je vais peut-être commencer avec une question pour M. Bouchard. Vous êtes responsable, je pense, de tous les projets de questions environnementales au Canada.

M. Bouchard : Oui, et même à travers le monde.

Le sénateur Massicotte : Étant donné votre expérience, on est au courant qu'au Canada ils ont fait une entente de substitution avec la Colombie-Britannique. Je pense que les gens de la Colombie-Britannique sont très exigeants au point de vue de l'environnement, et sont très particuliers, comme vous, les Québécois. Dans ce cas-ci, ils sont arrivés à une entente de substitution. Les fonctionnaires et le sous-ministre de l'Environnement ont confirmé que ça marchait très bien. Évidemment, c'est « un projet, une évaluation ».

Alors, si la Colombie-Britannique est capable d'arriver à une entente avec le fédéral, pourquoi n'est-il pas possible au Québec d'arriver à la même chose, au même résultat?

M. Bouchard : Écoutez, je pense que le Québec a développé une expertise. Sans vouloir tomber dans les questions de politique, je pense que le Québec a développé une expertise au fil des ans dont il peut être fier. Il a développé des choses en termes de processus d'évaluation environnementale, d'audiences publiques, et cetera, et une expertise qui peut être mise en valeur et mise à profit dans le futur.

Même dans le contexte du projet de loi C-69, je pense que des projets de substitution ou des ententes de substitution futurs pourraient arriver au Québec, pourvu qu'on profite de cette expertise-là qui existe déjà.

Puis, je suis d'accord avec M. Francœur et Martin Larose, tantôt, qui faisaient référence à l'idée que, quand il y a un projet à prédominance provinciale ou interprovinciale et qu'il y a des

federal issues, a commissioner may be added. I think that is a good solution and a good way to apply the substitution process, in order to not duplicate the federal process, and vice versa, for airport, port or rail projects.

Senator Massicotte: Thank you.

If I may, Mr. Francœur, research was done by three environmental specialists, I believe, who carried out a study on the duration of assessments throughout Canada in different provinces. According to that study, the length of assessments was much shorter in British Columbia and Quebec than in several other provinces, as well as at the federal level. I am referring to projects of over a billion dollars, which is quite credible if you look at the past 30 years.

You know Quebec very well, and you also know the federal process. What is the explanation? Why has it been quicker in Quebec, let's say, than elsewhere in Canada? The authors speculated a bit; they thought that it was because in Quebec the process is less legal, the presentations are less formal, and the whole thing is more in the nature of guidance, sharing information and arriving at consensus. But by the same token, when you describe the process in Quebec, with the power to ask questions, I don't know if it's true that the process is really less formal and less legal than elsewhere in Canada.

May we have your comments, please?

Mr. Francœur: The Quebec process is not a decision-making process, nor is it quasi-judicial. This is what allows people to come to the hearings and just ask questions of the panel. They don't need to come with a lawyer, because the *audi alteram partem* rule and legal principles do not apply. The person is questioned. Their questions are listened to, they are passed on to the promoter, and answers are required. And since the commission has the powers of a commission of inquiry, it is only when it exceeds its jurisdiction or its mandate that its decisions can be appealed before the courts.

But the process as such is not a decision-making process. In Quebec, it was a strategic decision made in 1979-1980 when the BAPE was created and there was a choice to be made between a decision-making or a consultative role. The choice was to say that the process would be opened up as much as possible, that it would not be a decision-making process, that it would not be quasi-judicial, but that the government would be free to accept or reject the commission's recommendations.

It's the democratic principle. If the government makes a wrong decision, it will pay the political price. It does not hide behind a decision-making body to say that it is not the one that

enjeux secondaires de nature fédérale, un commissaire puisse s'y adjoindre. Je pense que c'est une bonne solution et une bonne façon d'appliquer le processus de substitution afin de ne pas dédoubler le processus fédéral à ce moment-là, et vice versa pour des projets qui pourraient être aéroportuaires, portuaires ou ferroviaires.

Le sénateur Massicotte : Merci.

Monsieur Francœur, si je peux me permettre, il y a une étude qui a été faite par trois spécialistes en environnement, je crois, qui ont fait une étude sur la durée de projets d'étude à travers le Canada, dans différentes provinces. Et la Colombie-Britannique, ainsi que le Québec, d'après cette étude-là, avaient des durées de projets beaucoup moins longues que plusieurs autres provinces, ainsi que le fédéral. Je pense surtout à des projets qui dépassent un milliard de dollars, assez crédibles depuis 30 ans.

Alors, vous connaissez très bien le Québec. Vous connaissez aussi la procédure du fédéral. Quelle est l'explication? Pourquoi cela allait-il plus vite au Québec que, disons, au Canada? Les auteurs avaient spéculé un peu; ils croyaient que c'était parce qu'au Québec, c'était moins judiciaire, les présentations étaient moins formelles et qu'il s'agissait plutôt d'une orientation, du partage d'informations et de consensus. Mais en même temps, quand vous décrivez le processus au Québec avec le pouvoir d'interrogation, je ne sais pas si c'est vraiment moins formel et moins judiciaire qu'au Canada.

Vos commentaires, s'il vous plaît?

M. Francœur : Le processus québécois n'est absolument pas décisionnel ni quasi judiciaire. C'est ce qui permet aux gens de venir en audience tout simplement poser des questions à la commission. Ils n'ont pas besoin de se faire accompagner par un avocat parce que la règle *audi alteram partem*, les principes de droit ne s'appliqueront pas. On va questionner la personne. On va écouter ses questions, on va les transmettre au promoteur, on va exiger des réponses. Et comme la commission a les pouvoirs d'une commission d'enquête, c'est seulement dans le cas où elle excéderait sa compétence et son mandat qu'on peut en appeler de ses décisions devant les tribunaux.

Mais le processus comme tel n'est pas décisionnel. Au Québec, on dit que c'est une décision stratégique qui a été prise en 1979-1980, quand le BAPE a été créé, où on avait le choix entre un rôle décisionnel ou consultatif. Alors, le choix était de dire qu'on ferait en sorte d'ouvrir au maximum, que ça ne serait pas décisionnel, que ça ne serait pas quasi judiciaire, mais que le gouvernement aurait toute la liberté d'accepter ou de rejeter les recommandations de la commission.

C'est le principe démocratique. Si le gouvernement décide d'une mauvaise chose, il en paiera le prix politiquement. Alors, il ne se cache pas derrière un organisme décisionnel pour dire

increased Hydro Quebec rates or taxes, but it was the others. It makes the decision and it is accountable to the population for it.

Secondly, there is another, more administrative reason, and that is the fact — and someone this morning deplored this, but on the contrary, it is really an advantage — that when the impact study arrives on the table and is submitted to the public, the government makes a decision about its receivability. The government issues guidelines. It tells the promoter what to study, sends him the list, and there are several pages. It does not limit itself to saying that it has received the impact study. No. When it receives the impact study, it will ask questions until all of them have been answered. They may not be the answers it hoped to receive, but it will get valid answers to its questions.

Secondly, when we get to that stage, all of the departments have been consulted and asked whether they had additional questions to submit, so that when the Ministry of the Environment determines that the study is deemed acceptable, and tells the BAPE to make it public and begin the consultation process, I would say that the file has been substantiated. It has the powers of a commission of inquiry to go and get additional answers if needed.

Senator Massicotte: May I ask another question?

This morning, the Enbridge CEO came to speak to us. He made two comments; he had two requirements that constituted his position. The first is that the board, association or organization that does the review should be entirely technical; the decision should be entirely science-based and made by independent people and not be a government or political decision, because this, he felt, would add a riskier element.

The second argument he put forward was that once the project has been announced, the board will list all of the conditions that must be satisfied. His position is that if the conditions are met on the legal side, a positive response becomes obligatory. What would you have to say about these two requirements he put forward?

Mr. Francoeur: If you have a board that sets conditions, since it is a decision-making body, I find it quite legitimate that the decision could only be reversed on extraordinary grounds.

If it is not a board, if it is a consultative body like the BAPE, or a commission that issues recommendations, in the final analysis, the government is free to accept them and amend them, since the assessment body is simply a consultative one.

que ce n'est pas lui qui a augmenté la taxe ou les tarifs d'Hydro-Québec, c'est eux autres. Là, c'est lui qui prend la décision et qui en répond devant la population.

Deuxièmement, il y a une autre raison qui joue, plus administrative. C'est le fait que — et il y a quelqu'un ce matin qui a déploré que ça existe, mais c'est vraiment au contraire un avantage —, quand l'étude d'impact arrive sur la table et est offerte au public, le gouvernement se prononce sur sa recevabilité. Le gouvernement a émis des directives. Il a dit au promoteur ce qu'il doit étudier, lui a transmis la liste, il y en a plusieurs pages. Il ne se contente pas de dire qu'il va recevoir l'étude d'impact. Non. Quand il reçoit l'étude d'impact, il va poser des questions jusqu'à ce qu'il obtienne des réponses à toutes ses questions. Ce ne sont peut-être pas les réponses qu'il veut, mais il a des réponses valables à ses questions.

Deuxièmement, quand on arrive à cette étape-là, tous les ministères ont été consultés et ont été appelés à indiquer s'ils avaient des questions supplémentaires à poser, de sorte que, quand le ministère de l'Environnement détermine que l'étude est jugée recevable, et qu'il indique au BAPE de la rendre publique et de commencer le processus de consultation, je dirais que le dossier est assez étoffé. Il indique ainsi au BAPE qu'il a les pouvoirs d'une commission d'enquête pour aller chercher au besoin des réponses supplémentaires.

Le sénateur Massicotte : Puis-je poser une autre petite question? Merci.

Ce matin, le PDG d'Enbridge est venu nous parler. Il avait deux commentaires, deux exigences qu'il maintenait comme position. Le premier, c'est que la régie ou l'association, l'organisme qui fait la révision, devrait être totalement technique; la décision devrait être totalement une question de science, une question de gens indépendants et non pas une décision gouvernementale ou politique. Parce que ça ajoute un élément qui est plus risqué, supposément.

Et le deuxième argument qu'il faisait, c'est que, à la suite de l'énoncé du projet, la régie va énumérer toutes les conditions qui doivent être satisfaites. La position qu'il cherche, c'est que, si les conditions sont satisfaites du côté juridique, il y a l'obligation d'une réponse positive. Quels sont vos commentaires sur ces deux pratiques qu'il cherchait?

M. Francoeur : Dans le cas où vous avez une régie, si elle met des conditions, je trouve assez légitime que, comme c'est un organisme décisionnel, ça soit uniquement pour des motifs extraordinaires que la décision soit infirmée.

Si au contraire ce n'est pas une régie, si c'est un organisme consultatif comme le BAPE ou une commission qui émet des recommandations, en fin de compte, le gouvernement est libre de les accepter ou de les modifier. Il est purement consultatif, l'organisme qui fait l'évaluation.

This is the case with the BAPE in Quebec. The government sometimes rejects recommendations, sometimes it follows them, sometimes it keeps them, and amends some of the others. It is free to do so, but it is then accountable to the population.

So it is a choice. Either you make the process a legal one, and then almost everyone has to show up with a lawyer, because it is as though you were going before a court; that is what a board is. The Quebec Régie de l'énergie and the future federal energy regulator are going to be very similar. The process is quasi-judicial.

But ordinary people are not called upon to give their opinions there; if you go to the Régie de l'énergie, you won't see ordinary people. You will see people come in with their lawyers, and sometimes they have three of them.

So the process is much more cumbersome, and it is not what I would call viable. It is generally such a technical process that it will promote the purely technical aspects. It is very difficult to get these quasi-judicial bodies to understand what is meant by social licence. They will reply that they must deal with scientific indicators. Of course, but the social sciences are sciences as well. In universities, the social sciences, or political science, are not taught behind washroom doors.

So, I am sorry, but this is a part of things in 2020, and it is about time that assessment bodies take that into account to some degree, and be able to consider something besides the sciences that use a calculator.

[English]

Senator MacDonald: Gentlemen, you're all very experienced and qualified people in this field. Canada shares a border, an economic zone and, to a certain extent, an environmental zone with the United States.

The United States is experiencing great growth at the moment compared to our economy. In terms of natural resources, they're booming and we seem to be grinding to a halt.

How does our environmental approach to natural resource development segue with that of the Americans, and is there anything we can learn from them and vice versa? And are there obvious glaring differences that we should address?

The Chair: You are directing your question to Mr. Bouchard?

Senator MacDonald: Both.

C'est le cas du BAPE au Québec. Le gouvernement rejette parfois les recommandations, parfois il les suit, parfois il va les retenir et en modifier certaines. Il y a un jeu ouvert, mais il en répond devant la population.

Alors, c'est un choix. Ou bien vous judiciarisez le processus, et à ce moment-là tout le monde doit se présenter quasiment avec son avocat, parce que c'est un processus comme devant un tribunal; une régie, c'est ça. La Régie de l'énergie au Québec et la future régie de l'énergie du gouvernement fédéral vont se ressembler beaucoup. C'est un processus quasi judiciaire.

Mais le commun des mortels n'est pas appelé à lui donner son opinion; allez devant la Régie de l'énergie, vous ne verrez pas du monde ordinaire. C'est vraiment les gens qui arrivent avec leurs avocats, et parfois ils en ont trois.

Alors, c'est un processus pas mal plus lourd, et ce n'est pas ce que j'appelle un processus qui est viable. C'est généralement un processus tellement technique qu'il va valoriser les aspects purement techniques. Il est très difficile de faire comprendre à ces organismes quasi judiciaires ce qu'est l'acceptabilité sociale. Ils vont dire qu'il faut que ce soit des questions scientifiques. Bien oui, mais les sciences sociales sont aussi une science. À l'université, ce n'est pas dans les toilettes qu'on enseigne les sciences sociales ou qu'on enseigne les sciences politiques.

Alors, je m'excuse, mais ça fait partie du décor aujourd'hui en 2020, et il serait temps que les organismes d'évaluation en tiennent compte un peu et soient capables d'intégrer autre chose que des sciences où ça marche avec la calculatrice.

[Traduction]

Le sénateur MacDonald : Messieurs, vous avez tous beaucoup d'expérience et vous êtes tous très compétents dans ce domaine. Le Canada et les États-Unis ont une frontière, une zone économique et, dans une certaine mesure, une zone environnementale communes.

Les États-Unis connaissent actuellement une forte croissance économique comparativement à notre économie. En ce qui concerne les ressources naturelles, elles sont en plein essor et il semble que de notre côté, il y a un blocage.

Pouvez-vous me parler de notre approche environnementale à l'égard du développement des ressources naturelles par rapport à celle des Américains, et nous dire s'ils ont des choses à nous apprendre, et vice versa? Y a-t-il de grandes différences sur lesquelles nous devrions nous pencher?

La présidente : Votre question s'adresse-t-elle à M. Bouchard?

Le sénateur MacDonald : Elle s'adresse aux deux témoins.

[Translation]

The Chair: Mr. Francœur?

Mr. Francœur: I'm going to answer in French to be able to nuance my answer as much as I want.

According to the American model, in the case of shale gas, as soon as they discovered the resource, it was an “open bar”, to use the English term.

Of course in Quebec, when the same model was proposed, social acceptability issues cropped up. As a society, which model is best for us, the American one or ours? I prefer ours, for one reason, and that is that if you have more stringent environmental standards, you will much more easily develop a sustainable development approach. Why? Because environmental requirements come at a cost, so the less expensive projects will go forward, despite the added cost of environmental considerations. The less interesting projects will not go forward if there are major environmental requirements. They will go forward in ten years when the price of the resource has gone up and the promoter can at that point pay for the real environmental measures. When you have a free-for-all, the lowest common denominator rules.

The concept of viable development... personally I never talk about “sustainable development” because Ms. Brundtland of the Brundtland Commission so often repeated this to me in interviews. She said: “Development must not last.” In French, there is in fact a translation problem. I pointed this out in my brief. It is not the development that must be sustained; it is the sustainability of the development that must be ensured. The term “sustainability” is poorly translated in French.

Let me in fact point out that the official French translation of “sustainable development” is “*développement soutenable et viable*”. So, it would be good to correct that in the bill, because the idea that there are limits to development if it is to be viable is not contained in the French sense of “*durable*”. If you say it like that, you're saying that development must be sustained, and that is exactly the opposite of what the Brundtland Commission recommended. There must be limits.

Consequently, I suggest that you change that term in the bill. The term “*durabilité*” should be replaced by “*viabilité*” and “*durable*” should become “*viable*”. The idea of limits would then exist in the French concept, just like in the English concept of “sustainability”.

That answers your question. The reason is that environmental requirements involve additional costs, which results in the postponement of a number of projects. The projects will become feasible when the price of the resource has increased, and the

[Français]

La présidente : Monsieur Francœur?

M. Francœur : Je vais vous répondre en français pour être sûr de mettre toutes les nuances que je veux.

Selon le modèle américain, par exemple dans le développement des gaz de schiste, dès qu'on a découvert la ressource, ça a été un « *open bar* », pour prendre un terme en anglais.

C'est sûr qu'au Québec, quand on a proposé de faire la même chose, on s'est heurté à des problèmes d'acceptabilité sociale. Est-ce qu'on a intérêt comme société à suivre le modèle américain ou le nôtre? Moi, je préfère le nôtre pour une raison. C'est que, si vous avez des exigences environnementales plus élevées, vous allez avoir beaucoup plus facilement une approche de développement durable. Pourquoi? Parce qu'intégrer les exigences environnementales à un coût, alors les projets les moins chers vont se réaliser même avec un surcoût environnemental. Les projets moins intéressants ne se développeront pas s'il y a des exigences environnementales importantes. Ils vont se développer dans 10 ans quand les prix de la ressource auront augmenté et que le promoteur sera à ce moment-là capable de se payer de vraies mesures environnementales. Quand c'est le « *free for all* », c'est la ligne la plus basse pour tout le monde.

La notion de développement viable — moi, je ne dis jamais « développement durable », parce que la Commission Brundtland, Mme Brundtland me l'a tellement répété dans des entrevues; elle disait : « Le développement ne doit pas durer. » En français, il y a un problème de traduction, d'ailleurs. Je l'ai souligné dans mon mémoire. Ce n'est pas le développement qui doit durer; c'est la viabilité du développement qui doit être assurée. Le terme « *sustainability* » est mal traduit en français.

Je vous signale d'ailleurs que la traduction officielle en français de « *sustainable development* », c'est « développement soutenable et viable ». Alors, il serait bon dans le projet de loi que ce soit corrigé, parce que l'idée qu'il y a des limites au développement pour qu'il soit viable n'est pas rendue dans le sens français de « durable ». Là, c'est le développement qui doit durer. C'est exactement le contraire de ce que la commission disait. Il faut qu'il y ait des limites.

Ainsi, je vous suggère de modifier ce terme dans le projet de loi. Le terme « Durabilité » devrait être remplacé par celui de « viabilité », et « durable » devrait être « viable ». L'idée des limites à ce moment-là existerait dans le concept français tout comme dans le concept anglais de « *sustainability* ».

Ça répond à votre question. C'est que les exigences environnementales impliquent un surcoût, ce qui force le décalage d'un certain nombre de projets. Ils vont devenir possibles quand le prix de la ressource aura augmenté, et le

concept of sustainable development implies that the interests of future generations must be taken into account.

The fact that shale gas is present doesn't mean that the gas should be drained within 15 years. Maybe it would be good to leave some for the next generation. Maybe this gas has uses that we don't know about now, but that we'll see in 30 or 40 years and that will be crucial. Why should we develop everything under the pretext of transferring the indirect costs, the hidden costs, to the public or to the ecosystems?

On the contrary, I think that we must be able to integrate social, economic and ecological concerns into a real global vision of the environment. This means that projects must be spread out over time, which is very good. This prevents resources from being plundered.

Don't ask me what I think of American politics. It could look like this.

The Chair: Thank you, Mr. Francœur.

Mr. Larose, do you want to add anything?

Mr. Larose: Yes, of course. I have a slightly different view. I don't want to talk about the United States' processes, but about Québec and Canada. In terms of the projects, we know that investors aren't concerned about environmental rigour and environmental cost. They're concerned about uncertainty. Will I be subject to it? Will I have one or two processes? How long will it last? A project is economic, and it has an economic time frame. To be on time, the project must be implemented within a certain number of years. The proponent wants to know how long the process will take.

If there's too much uncertainty for all the points that I raised, the investor will go elsewhere to carry out the project. To our knowledge, when it comes to mining projects, the environmental costs aren't the highest costs. Mining is very expensive and harvesting minerals is very expensive. However, Québec's environmental rigour isn't cost prohibitive for a project. Instead, uncertainty drives investors away.

The Chair: Thank you.

Mr. Francœur: I want to add a very brief nuance.

I agree with my colleague. I understand that predictability is very important. In terms of the duration of the processes, it's good when the processes run fairly quickly.

concept de développement viable implique justement qu'on tienne compte des intérêts des générations futures.

Ce n'est pas parce qu'il y a du gaz de schiste qu'il faut en vider le sol en 15 ans. Peut-être que ce serait intéressant d'en laisser pour la prochaine génération. Peut-être qu'il y a des utilités à ce gaz qu'on ne connaît pas maintenant, mais qu'on verra dans 30 ans ou 40 ans et qui seront cruciales. Pourquoi nous occuperions-nous de tout développer sous prétexte d'en renvoyer les coûts indirects, les coûts cachés, à la population ou aux écosystèmes?

Moi, je pense qu'au contraire, il faut être capable d'intégrer les préoccupations sociales, économiques et écologiques dans une vraie vision globale de l'environnement. Or, cela force un étalement des projets dans le temps, et c'est très bon. Ça évite le pillage des ressources.

Ne me demandez pas ce que je pense de la politique américaine. Ça pourrait ressembler à ça.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Francœur.

Monsieur Larose, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose?

M. Larose : Oui, bien sûr. Mon avis est légèrement différent. Je ne veux pas parler des processus des États-Unis, mais plutôt parler du Québec et du Canada. Selon notre connaissance des projets, c'est que les investisseurs sont inquiets, non pas par la rigueur environnementale et non pas par le coût environnemental; ils sont inquiets par l'incertitude. Est-ce que je vais être assujéti? Est-ce que je vais avoir un ou deux processus? Quelle va être la durée? Parce qu'un projet, c'est économique, et il y a un échéancier économique. Pour être à temps, le projet a besoin d'être mis en œuvre d'ici un certain nombre d'années. Donc, le promoteur veut connaître la durée de son processus.

Si l'incertitude est trop grande pour tous les points que j'ai mentionnés, l'investisseur va aller faire son projet ailleurs. Selon notre connaissance, parlons de projets miniers, les coûts environnementaux ne sont pas les plus importants coûts pour un projet minier. L'exploitation est très coûteuse, aller chercher le minerai, c'est très coûteux, mais la rigueur environnementale du Québec n'amène pas un coût qui fait arrêter un projet. C'est plutôt l'incertitude qui fait fuir les investisseurs.

La présidente : Merci beaucoup pour cela.

M. Francœur : Une nuance, si vous permettez, un ajout très court.

Je suis d'accord avec mon collègue. Sur la prévisibilité, c'est très important, et je le comprends, et en ce qui concerne la durée des processus, c'est bien quand ça fonctionne assez rapidement.

However, I'll provide an example. The mining sector is seeing an increasing number of huge open-pit projects where everything is left out. This didn't happen in the past. We used to dig and we had much less waste. However, I understand that environmental requirements are apparently fast moving now, because we have less than a minimum. We leave everything covered like that outside.

The mining industry is never forced to put back into the ground all the waste that it has created or left out. It isn't asked to repair the landscape. This should be an environmental requirement. Why are manufacturers asked not to release toxic substances into the environment out of respect for nature, whereas the mining industry has had carte blanche to do so? Why isn't the landscape repaired after the mining industry has passed through?

Of course, if these standards are what we call environmental standards, we need to dig deeper into the subject, as you can see.

The Chair: That concludes this part of our meeting, because we have one more panel of witnesses to hear from. Thank you.

We have one last panel. The Association québécoise pour l'évaluation d'impacts is represented by Yves Comtois, Member and Lecturer at the Université de Sherbrooke. La Planète s'invite à l'Université is represented by Sami Jai Wagner Beaulieu, Co-spokesperson and Research Officer, and by Andréane Moreau, Representative. Lastly, the Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique is represented by André Bélisle, Chair.

You each have five or six minutes to give your presentation. We'll start with Mr. Comtois.

Yves Comtois, Member and Lecturer, Université de Sherbrooke, Association québécoise pour l'évaluation d'impacts: Good afternoon, Madam Chair. Honourable senators, for over 25 years, the Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, or AQEI, has been bringing together professionals in the field of impact assessment in Quebec. About 400 representatives from different backgrounds are members. We want to point out that the thoughts and opinions expressed here are solely those of the AQEI and don't necessarily represent the positions of all our members' organizations.

Overall, the bill constitutes a significant improvement in terms of impact assessment, in relation to the current legislation. It ensures a rigorous and predictable process. The AQEI has noted a fairly broad consensus on this issue. Our comments and recommendations here are mainly intended to facilitate the implementation of the legislation.

Cependant, je vous donne un exemple. Dans le secteur minier, on assiste de plus en plus à d'énormes projets à ciel ouvert où on laisse tous les résidus à côté. Ce n'était pas le cas autrefois. On creusait en souterrain et on avait beaucoup moins de déchets. Malgré les exigences environnementales, je comprends qu'on peut dire que ça va vite maintenant, parce qu'on a moins que le minimum en matière de normes. On laisse tout à découvert, comme ça, à l'extérieur.

On oblige rarement les mines à remettre dans le sol tous les déchets qu'elles ont faits ou laissés. On ne leur demande pas de réparer le paysage. Ça devrait pourtant être une exigence environnementale. Pourquoi demande-t-on à des industriels de ne pas rejeter dans la nature des toxiques par respect pour la nature, alors que l'industrie minière a eu carte blanche là-dessus? Pourquoi ne restaure-t-on pas le paysage après leur passage?

Alors, bien entendu, si c'est ça qu'on appelle des normes environnementales, il y a des réflexions à faire à ce sujet, vous comprenez.

La présidente : Voilà qui met fin à cette partie de notre réunion, parce qu'il nous reste un groupe de témoins à entendre. Merci beaucoup.

Nous accueillons un dernier groupe. De l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, il y a M. Yves Comtois, membre et chargé de cours à l'Université de Sherbrooke. La Planète s'invite à l'Université est représenté par M. Sami Jai Wagner Beaulieu, co-porte-parole et responsable à la recherche, et par Mme Andréane Moreau, représentante. Enfin, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, nous accueillons M. André Bélisle, président.

Donc, vous avez chacun cinq ou six minutes pour présenter vos témoignages. On va commencer par M. Comtois.

Yves Comtois, membre et chargé de cours, Université de Sherbrooke, Association québécoise pour l'évaluation d'impacts : Bonjour, madame la présidente. Mesdames et messieurs les sénateurs, l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQEI) regroupe depuis plus de 25 ans des professionnels du domaine de l'évaluation d'impacts au Québec. Quelque 400 représentants de différents horizons en sont membres. Nous tenons à préciser que les réflexions et les opinions exprimées ici n'engagent que l'AQEI et ne représentent pas nécessairement les positions de toutes les organisations d'où proviennent nos membres.

Globalement, le projet de loi représente une nette amélioration pour ce qui est de l'évaluation d'impact comparativement à la loi actuelle. Elle permet une rigueur et une prévisibilité du processus, et l'AQEI constate un assez large consensus à ce sujet. Les commentaires et recommandations que nous présentons ici visent surtout à faciliter la mise en application du texte de loi.

The AQEI is pleased to see that impact assessments have been expanded to include social and economic dimensions and the positive impacts of the project. This ensures a more complete assessment and a better public understanding of the issues. Public participation will help increase stakeholder confidence in the project assessment process. This will benefit everyone.

The planning phase ensures that stakeholders' concerns are integrated from the start of the impact assessment and specifies the information expected as part of the assessment process. In addition, the use of threshold criteria to determine the designated projects is in line with the predictability of the process.

In paragraph 22(1)(h), the concept of sustainability is addressed. The AQEI welcomes this approach. However, the AQEI believes that the approach should be defined and monitored. To this end, an interpretation guide for federal sustainability criteria would be useful.

Paragraph 22(1)(s) addresses the intersection of sex and gender with other identity factors. This is a new requirement in environmental assessments, and the expected information should be clarified. Again, a guide that clarifies expectations for developers would be helpful.

Clauses 31 to 35 address the minister's power of substitution. Given that the purposes of the legislation include promoting cooperation and coordinated action between the federal and provincial governments, promoting communication and cooperation with Indigenous peoples, and ensuring that opportunities are provided for meaningful public participation, the AQEI supports the substitution process. As such, the federal and Quebec governments must quickly reach an agreement to implement a framework for all projects that require dual authorization. This would once again improve the predictability of the process in Quebec.

To this end, the recent amendments to Quebec's environmental legislation support this substitution. Many changes to the legislation are close to the draft of Bill C-69. Federal concerns, in particular requirements for consultation with Indigenous peoples and consideration of Indigenous knowledge, could be incorporated into the provincial directive before the directive is issued to the developer and before the public consultation.

A systematic use of the substitution process would reassure stakeholders by promoting a familiar framework for environmental analysis, and would build on the Canada-Quebec Agreement on Environmental Assessment Cooperation. It's worth remembering that the predictability of the applicable assessment process is essential for all stakeholders, including developers.

L'AQEI est heureuse de constater l'élargissement de la portée des évaluations d'impacts aux dimensions sociales et économiques, et aux impacts positifs du projet. Cela permet une évaluation plus complète et assure une meilleure compréhension des enjeux par le public. La participation du public contribuera à augmenter la confiance des parties prenantes dans le processus d'évaluation des projets, ce qui est au bénéfice de tous.

L'étape préparatoire permet d'intégrer les préoccupations des parties prenantes dès le début de l'étude d'impact et précise les informations attendues dans le cadre du processus d'évaluation. Par ailleurs, le recours prévu à des seuils d'assujettissement pour déterminer les projets désignés va dans le sens de la prévisibilité du processus.

À l'alinéa 22(1)h), on aborde la notion de durabilité. L'AQEI salue cette approche; toutefois, elle croit qu'elle mérite d'être balisée et encadrée. À cet effet, un guide d'interprétation des critères de durabilité fédéraux serait utile.

L'alinéa 22(1)s) aborde l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires. Il s'agit là d'une nouvelle exigence dans le cadre des évaluations environnementales et il faudrait clarifier l'information attendue. Encore ici, il serait souhaitable qu'un guide à l'intention des promoteurs soit préparé pour préciser les attentes à ce sujet.

Les articles 31 à 35 portent sur le pouvoir de substitution du ministre. Étant donné que les objectifs de la loi sont entre autres de promouvoir la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux, de promouvoir la communication et la collaboration avec les peuples autochtones, de veiller à ce que le public ait la possibilité de participer de façon significative, l'AQEI souscrit au processus de substitution et, en ce sens, il serait important que les gouvernements fédéral et québécois s'entendent rapidement pour mettre en place un cadre visant tous les projets assujettis à la double procédure d'autorisation. Ceci permettrait d'améliorer encore une fois la prévisibilité du processus au Québec.

En ce sens, les modifications récentes apportées à la loi québécoise sur l'environnement plaident en faveur d'une telle substitution, parce qu'il y a beaucoup de changements à la loi qui se rapprochent de la mouture du projet de loi C-69. Les préoccupations fédérales et plus particulièrement les exigences concernant la consultation des peuples autochtones et la prise en compte des connaissances autochtones pourraient être intégrées à la directive provinciale avant son émission au promoteur et la consultation publique.

Un recours systématique au processus de substitution permettrait de rassurer les parties prenantes en privilégiant un cadre familier d'analyse environnementale et s'inscrirait dans le prolongement de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluations environnementales. Rappelons que la prévisibilité du processus d'évaluation applicable est essentielle pour toutes les parties prenantes, incluant les promoteurs.

Clauses 92 to 103 of the bill address strategic and regional environmental assessments. Strategic environmental assessments integrate public concerns and other environmental issues into the preparation of plans, policies or programs. As such, they could be more widely used.

As set out in clause 103 of the bill, strategic and regional environmental assessments should systematically be made public. Regional assessments should be conducted when government decisions may affect the Canadian environment. The assessments could at least partially support the cumulative impact studies required under the bill.

For example, we can talk about how the Trans-Pacific Partnership or the Comprehensive Economic and Trade Agreement with the European Union affects commercial shipping to Canadian ports on both the West and East coasts and on the St. Lawrence River.

A regional study could assess the environmental consequences of this increase in traffic, including the risk of collision with marine mammals, the risk of collision or grounding, and possibly the authorities' response capacity in the event of a spill, depending on the seasonal navigation conditions.

The same approach could be applied to the opening of commercial shipping in the Canadian Arctic, which seems increasingly likely in the medium term.

The release of the information contained in impact assessments and environmental monitoring and follow-up programs is of key importance to the various stakeholders, both in terms of transparency and information sharing. For the AQEI, this information is crucial for the continuous improvement of the environmental assessment process and practices. This information enables practitioners to improve the quality of their assessments and the effectiveness of the mitigation measures.

For ease of reference, the AQEI recommends adding a geo-referenced database to the agency's registries to make its reports accessible on a geographic basis.

In conclusion, we reiterate our support for Bill C-69, which constitutes a significant improvement over the current legislation. It improves the credibility of the process and facilitates the development of consensus through public involvement from the start of the project, while proposing a clear timeline.

Les articles 92 à 103 du projet de loi abordent les évaluations environnementales stratégiques et régionales. L'évaluation environnementale stratégique intègre les préoccupations du public et d'autres enjeux environnementaux lors de la préparation de plans, politiques ou programmes. À ce titre, elle pourrait être plus largement répandue et utilisée.

Comme prévu à l'article 103 du projet de loi, les évaluations environnementales stratégiques et régionales devraient systématiquement être rendues publiques. Les évaluations régionales devraient être réalisées lorsque des décisions gouvernementales risquent d'avoir un effet sur l'environnement canadien. Elles pourraient appuyer du moins partiellement les études d'impacts cumulatifs qui sont requises dans le cadre du projet de loi.

Par exemple, on peut mentionner l'impact qu'auront le Partenariat transpacifique ou encore l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne sur la navigation commerciale vers les ports canadiens, tant sur la côte Ouest que sur la côte Est et sur le fleuve Saint-Laurent.

Une étude régionale pourrait évaluer les conséquences environnementales de cette augmentation de trafic, incluant les risques de collision avec les mammifères marins, les risques de collision ou d'échouement, et éventuellement la capacité d'intervention des autorités en cas de déversement selon les conditions de navigation saisonnière.

La même approche pourrait s'appliquer à l'ouverture de la navigation commerciale dans l'Arctique canadien, ce qui semble être de plus en plus probable à moyen terme.

La diffusion des informations contenues dans les études d'impact et les programmes de surveillance et de suivi environnemental est de première importance pour les différentes parties prenantes, tant dans un contexte de transparence que de partage de l'information. Pour l'AQEI, ces informations sont capitales pour l'amélioration en continu du processus et des pratiques d'évaluation environnementale. Ces informations permettent aux praticiens d'améliorer la qualité de leurs évaluations et l'efficacité des mesures d'atténuation.

Pour en faciliter la consultation, l'AQEI recommande d'ajouter aux registres de l'agence une banque de données géoréférencées pour rendre accessibles ses rapports sur une base géographique.

En conclusion, nous réitérons notre appui au projet de loi C-69, qui représente une nette amélioration par rapport à la loi actuelle. Il permet d'améliorer la crédibilité du processus et favorise le développement de consensus grâce à l'implication du public dès le début du projet, tout en proposant un échéancier clair.

The AQEI is convinced that these amendments will make it possible, by ensuring the rigour and transparency of the assessment process, to improve public understanding of the environmental issues surrounding projects.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Comtois.

André Bélisle, Chair, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique: Good afternoon, Madam Chair, and good afternoon to all the representatives of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

First, I want to point out that I'm representing the AQLPA, an environmental group in Quebec that has been around for 37 years. I'm also representing the GroupMobilisation, which has mobilized Quebec on the climate emergency issue. Right now, I don't think that I need to spell it out for you. There's a climate emergency. There are floods everywhere. Environmental issues are extremely serious and must be treated as such.

I must say that I'm very disappointed to see that the Conservative senators have left the room. I don't know whether the issue ... oh, in any case, there were gentlemen from Quebec who aren't here. I wonder whether it's appropriate to leave at this time, when the situation in Quebec is very serious.

As I said, we're deeply concerned about the current climate emergency. We must re-establish the credibility, controls and regulations that were in place before 2012, to ensure that our impact assessments are realistic and that the assessments aren't based on the desires of oil companies that impose their methods.

Of course, you may say that my comments are a little blunt. However, go speak to the people who, like us in Beauce today, have seen their homes disappear. Tell them that climate change doesn't matter and that the economy is what matters. I'm not sure that they'll agree with you.

The current system has many shortcomings. These shortcomings include the lack of credibility, the lack of transparency, the lack of basic consistency in response to the climate crisis, and the major impacts on our societies. We sit on the Régie de l'énergie. We regularly visit Quebec's Bureau d'audiences publiques. A few years ago, we needed to speak out against the National Energy Board for its absolutely scandalous bias in relation to the Energy East project and the secret meetings between the proponents and the authorities. This is all public record. It's not even in doubt. The matter has been very well reported. The three senior executives from the National Energy Board recused themselves as a result of these secret meetings.

L'AQEI est convaincue que ces modifications permettront, en assurant la rigueur et la transparence du processus d'évaluation, d'améliorer la compréhension des enjeux environnementaux des projets pour la population.

Je vous remercie.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Comtois.

André Bélisle, président, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique : Bonjour, madame la présidente, et bonjour à tous les représentants du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Premièrement, j'aimerais souligner que je représente l'AQLPA, qui est un groupe environnemental du Québec qui existe depuis maintenant 37 ans, et aussi le GroupMobilisation, qui a mobilisé le Québec sur la question de l'urgence climatique. Présentement, je pense que je n'ai pas besoin de vous faire de dessins, il y a urgence climatique. Il y a des inondations un peu partout. Donc, les questions environnementales sont extrêmement sérieuses et on doit les traiter comme telles.

Je dois souligner ma grande déception de voir que les sénateurs conservateurs ont quitté la salle. Je ne sais pas si la question... ah, en tout cas, il y avait des messieurs du Québec qui ne sont pas là. Je me demande si c'est pertinent de partir à ce moment-ci, quand, au Québec, la situation est très grave.

Comme je le disais, nous sommes profondément concernés par l'urgence climatique actuelle, et il nous faut absolument rétablir la crédibilité, les contrôles et les règlements qu'on avait avant 2012, afin de s'assurer d'avoir des évaluations d'impact qui sont réalistes et non pas des souhaits de la part de compagnies pétrolières qui imposent leur façon de faire.

Bien sûr, vous me direz peut-être que je suis un peu carré dans mon propos, mais allez dire aux gens qui, aujourd'hui, comme chez nous en Beauce, ont vu leur maison disparaître, que les changements climatiques, ça n'a pas d'importance, et que c'est l'économie qui est importante. Je ne suis pas sûr qu'ils seront d'accord avec vous.

Les carences du système présentement sont multiples : manque de crédibilité, manque de transparence, manque de cohérence élémentaire face au contexte de la crise climatique et des impacts majeurs sur nos sociétés. On siège à la Régie de l'énergie. On passe régulièrement au Bureau d'audiences publiques du Québec, et on a eu à dénoncer il y a quelques années l'Office national de l'énergie pour son parti pris absolument scandaleux par rapport au projet Énergie Est et aux rencontres secrètes qu'il y avait entre les promoteurs et les autorités. Tout ça, c'est public. Ce n'est même pas quelque chose dont vous pouvez douter. Ça a été très bien relaté. On a obtenu la récusation des trois hauts dirigeants de l'Office national de l'énergie justement à cause de ces rencontres secrètes.

We think that we need to go back to what we had before. Bill C-69, which we support, provides a more realistic approach to the environment. That's important to us.

However, I also agree with some of the comments that have been made. We must also avoid any duplication with what's already being done, for example in Quebec.

Mr. Francœur spoke earlier about joint panels. I've participated in some joint panels, including the Cacouna panel. I can tell you that having the two levels of government working together cooperatively has helped to establish things quickly, obtain a clear and solid opinion, and make valid decisions.

We think that Bill C-69 could do a better job of opening the door to cooperation with Quebec in particular. Mr. Harper's old 2012 environmental assessment legislation must be replaced. We really need to move in the direction proposed in Bill C-69. We can see that Bill C-69 — and we hope that it will be adopted — will require the positive or negative contribution of a project to be rigorously assessed and considered as a key part of the environmental assessment process.

I want to point out that, in 2012, the federal government rejected its environmental responsibilities. We're paying the price now. You know how many action plans have been submitted, or how many climate change plans have been introduced. We've never made it to one. We've never even complied with one. When government regulatory institutions are created, there must also be accountability, transparency and openness to the public. Above all, the work must be carried out in the interest of the public and not in the interest of certain corporations.

Earlier, we pointed out the lack of resources allocated to organizations such as ours. Whenever we need to participate in a public hearing, in Quebec or elsewhere, we have to pass the hat in order to be able to do the job. Since we're at the Régie de l'énergie, I can tell you that we often encounter a set of lawyers. Seven, eight or ten lawyers may be involved in a case for a corporation, while we have a lawyer and two people who will try to make their views heard. We're lost in a mess of legal procedures that ultimately means that, even though environmental issues fall within the mandate of the Régie de l'énergie, they're always pushed to the sidelines. What matters is the procedure and the legal system, and hardly anyone can make heads or tails of them.

Alors là, ce qu'il faut, quant à nous, c'est revenir à ce qu'on avait avant, et le projet de loi C-69 que nous soutenons nous ramène dans un contexte où il y a plus de réalisme par rapport à l'environnement. Pour nous, c'est important.

Par contre, je partage aussi certains des propos qui ont été émis à savoir qu'il faut aussi s'assurer de ne pas faire de dédoublement avec ce qui se fait déjà, par exemple au Québec.

Tantôt, M. Francœur parlait de commissions conjointes; j'ai participé à certaines commissions conjointes, dont celle de Cacouna, et je peux vous dire qu'avoir les deux niveaux de gouvernement qui travaillent sur une base de collaboration a permis d'établir des choses rapidement et d'avoir une opinion claire et solide, et de prendre des décisions valables.

Alors, pour nous, le projet de loi C-69 pourrait faire mieux en ce sens qu'il faut ouvrir la porte à la collaboration avec le Québec, notamment. Il faut remplacer la vieille loi de M. Harper de 2012 sur l'évaluation environnementale. Il faut vraiment aller dans le sens de ce que le projet de loi C-69 propose. On voit que le projet de loi C-69 va forcer — on espère qu'il va être adopté — à évaluer et à considérer la contribution positive ou négative d'un projet de façon rigoureuse comme étant un élément capital intégré dans le processus d'évaluation environnementale.

J'aimerais vous souligner que, en 2012 justement, le gouvernement fédéral a rejeté ses responsabilités en matière d'environnement, et on en paie le prix maintenant. Vous savez combien de plans d'action ont été présentés, ou combien de plans de lutte aux changements climatiques ont été apportés. On n'en a jamais atteint un. On n'en a même jamais respecté un. Alors, ça aussi, c'est important, quand on crée des institutions réglementaires gouvernementales, qu'il y ait reddition de comptes, que ce soit transparent et public, et surtout qu'on travaille dans l'intérêt du public et non dans l'intérêt de certaines corporations.

On a souligné tantôt le manque de moyens attribués à des organismes comme le nôtre. Eh bien, chaque fois que nous devons participer à une audience publique, que ce soit au Québec ou ailleurs, il faut passer le chapeau pour être en mesure de faire le travail. Et comme on est à la Régie de l'énergie, je peux vous dire qu'on est souvent confrontés à une série d'avocats. Ils peuvent être sept, huit, dix avocats sur un dossier pour une corporation, pendant que nous comptons un avocat et deux personnes qui vont tenter de faire entendre leurs points de vue. On est perdu dans un capharnaüm juridique procédural qui fait que, en fin de compte, même si c'est dans son mandat à la Régie de l'énergie, les questions d'environnement sont toujours reléguées à l'extérieur. Ce qui importe, c'est la procédure et le système légal, dont à peu près personne ne comprend le début ni la fin.

I'm almost done. We support Bill C-69, because it would restore credibility to the system. However, we ask that it be flexible and open to ensure as much participation as possible, in addition to transparency and accountability, so that the public can feel confident about federal or Canadian issues.

You know that Quebec is sensitive to pipeline issues, and this point was raised earlier with regard to British Columbia. No, the issue isn't that Alberta has dirty oil. The issue is that we're in a climate crisis, where we must drastically reduce the use of fossil fuels. Therefore, we must take clear action and make informed decisions for everyone's benefit. Thank you.

The Chair: Thank you.

Sami Jai Wagner Beaulieu, Representative, La Planète s'invite à l'Université: Honourable senators, thank you for agreeing to hear from La Planète s'invite à l'Université. My name is Sami Jai. I'm a biology student, a resident of Quebec City and a representative of La Planète s'invite à l'Université. I'm committed to protecting the environment. I want to preserve the beauty of our world and share this source of well-being with future generations so that they too can spend a winter on a river bank or a summer under the millenary cedars of the West Coast.

Our collective is a recent venture, but it has already organized many initiatives and mobilized hundreds and thousands of students from Quebec. This shows how much young people care about the environment. The collective organized the largest global climate mobilization, bringing together more than 150,000 people in Montreal, 4,000 in Quebec City, and hundreds more in other cities in Quebec.

The collective has helped high school student groups from Pour le futur Montréal and Pour le futur Québec organize demonstrations and sit-ins every Friday for several weeks. These initiatives have brought together hundreds of students. We'll continue our efforts until concrete and consistent measures have been implemented. At this time, despite a demanding end of the session, the collective and the young people from Pour le futur Québec have gathered in front of the hotel to show their support for Bill C-69.

Since February, our collective has mobilized all of these people in support of three key demands, the second of which relates directly to your decision on Bill C-69. We are calling on the government to adopt climate legislation that would make it mandatory to meet the targets of the Intergovernmental Panel on Climate Change to limit global warming to 1.5°C.

J'ai presque fini. Ainsi, on appuie le projet de loi C-69, car il redonnerait de la crédibilité au système, mais on demande à ce qu'il soit souple et ouvert pour que la participation soit la plus grande possible, et qu'on assure une transparence et une reddition de comptes afin que la population puisse se sentir en confiance à l'égard des dossiers dits fédéraux ou canadiens.

Vous savez qu'au Québec, il y a une sensibilité, on en a parlé tantôt, comme en Colombie-Britannique, sur les questions de pipelines. Non, ce n'est pas parce que le pétrole de l'Alberta est sale, mais c'est parce qu'on est dans un état de crise climatique où on doit réduire radicalement l'utilisation des combustibles fossiles. Donc, il faut que ça se traduise par des actions claires et des prises de décisions éclairées pour le bien de tous. Je vous remercie.

La présidente : Merci.

Sami Jai Wagner Beaulieu, représentant, La Planète s'invite à l'Université : Honorables sénateurs et sénatrices, merci beaucoup d'avoir accepté d'entendre le mouvement La Planète s'invite à l'Université. Je m'appelle Sami Jai, et je suis étudiant en biologie, citoyen de Québec et représentant de La Planète s'invite à l'Université. Je suis engagé dans la lutte pour la protection de l'environnement parce que je souhaite conserver la beauté de notre monde et partager cette source de bien-être avec les générations futures afin qu'elles puissent elles aussi passer un hiver sur le bord du fleuve ou un été sous les thuyas millénaires de la côte Ouest.

Notre collectif est récent, mais il a déjà organisé de multiples actions et mobilisé des centaines et des milliers d'étudiants et d'étudiantes du Québec, ce qui démontre la sensibilité des jeunes pour la cause environnementale. Le collectif a organisé la plus grande mobilisation pour le climat à l'échelle planétaire, rassemblant plus de 150 000 personnes à Montréal, 4 000 à Québec, et des centaines d'autres dans les autres villes du Québec.

Le collectif a aidé des groupes d'étudiants du secondaire pour le futur Montréal et pour le futur Québec à organiser des manifestations et des « *sit-ins* » tous les vendredis depuis plusieurs semaines, qui ont rassemblé des centaines d'étudiants. Nous continuerons nos actions jusqu'à ce que des mesures concrètes et cohérentes soient mises en place. En ce moment, malgré une fin de session exigeante, le collectif et les jeunes pour le futur Québec se sont rassemblés devant l'hôtel pour démontrer leur appui au projet de loi C-69.

Depuis février dernier, le collectif a rassemblé toutes ses personnes autour de trois revendications principales. Parmi celles-ci, la deuxième relève directement de votre décision face au projet de loi C-69. Nous demandons au gouvernement d'adopter une loi climatique forçant l'atteinte des cibles recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C.

Passing Bill C-69 is, in our view, the minimum the government can do to contribute to the target and help the planet. The bill requires that the climate impacts of a development project or any other project having an environmental impact be taken into account. This would be the first piece of legislation in Canada's history to make it mandatory for project assessments to take climate considerations into account. This bill is a basic first step towards extricating ourselves from the looming environmental disaster.

We support the bill, and we implore you to pass this legislation.

The bill establishes a framework for decision-making and requires that the impacts of major development projects on ecosystems and federal lands be subject to systematic assessment. Our legal system currently lacks any such mechanism, and we believe its implementation is necessary to protect the country and future generations from the effects of economic projects that are profitable in the short term but put our collective future at risk.

In conclusion, the first sentence in the bill's preamble gives us hope, underscoring that the Government of Canada is committed to fostering sustainability, which is paramount in the current crisis. Bill C-69 defines sustainability as "the ability to protect the environment, contribute to the social and economic well-being of the people of Canada and preserve their health in a manner that benefits present and future generations." As students, we see that vision as essential in order to achieve the social and environmental harmony that the country has long been lacking, and that is what we expect from our government.

On that note, we hope you will make the right decision for our planet, our future and generations to come. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

We will now move into the question and answer portion beginning with Senator Pratte.

Senator Simons: Sorry to interrupt, Madam Chair, but I think Ms. Moreau has something to say.

The Chair: My apologies. Go ahead.

Andréane Moreau, Représentante, La Planète s'invite à l'Université: Honourable senators, thank you very much for giving our student collective, La Planète s'invite à l'Université, the opportunity to share its views.

I'd like to start by showing you a photo that tells the story of the protest that took place in Montreal, on March 15, so you can see for yourselves, the scale of the movement that has taken hold. We are also showing you the photo so you can see the

Ainsi, le projet de loi C-69 nous paraît être le minimum à faire pour l'atteinte de ce but et pour le bien de notre planète, car il demande que l'impact climatique des projets d'exploitation ou de tout autre projet ayant un impact sur l'environnement soit considéré. Il s'agirait d'une première loi pour l'histoire canadienne qui obligerait la considération du climat dans les évaluations de projets. Cela représente une première étape fondamentale pour nous dégager des catastrophes environnementales qui planent sur nous.

Nous appuyons le projet de loi et nous vous exhortons à l'adopter.

Le projet de loi vise à encadrer les décisions et à évaluer systématiquement les différents impacts des grands projets d'exploitation sur les écosystèmes et le territoire canadien. Ce mécanisme fait actuellement défaut dans notre système juridique. Nous pensons que sa mise en place est nécessaire pour protéger le pays et les générations futures des projets économiques qui ont une vision lucrative à court terme et qui risquent de compromettre notre avenir commun.

Finalement, la première phrase du préambule de ce projet de loi nous donne espoir et rappelle que le gouvernement du Canada s'engage à favoriser la durabilité, une position qui est primordiale dans la situation de crise actuelle. Le projet de loi C-69 définit la durabilité comme étant la « capacité à protéger l'environnement, à contribuer au bien-être social et économique de la population du Canada et à maintenir sa santé, dans l'intérêt des générations actuelles et futures. » En tant qu'étudiants, nous pensons que cette vision est nécessaire pour permettre au pays d'atteindre une harmonie sociale et environnementale qui lui est défectueuse depuis déjà très longtemps, et nous n'en attendons pas moins de notre gouvernement.

Sur cette note, nous espérons que vous saurez prendre la bonne décision pour notre planète, pour notre avenir et pour les suivants. Merci.

La présidente : Merci beaucoup.

Nous allons passer aux questions avec le sénateur Pratte.

La sénatrice Simons : Excusez-moi, madame la présidente. Je pense que Mme Moreau veut dire quelque chose.

La présidente : Excusez-moi. Allez-y.

Andréane Moreau, représentante, La Planète s'invite à l'Université : Honorables sénateurs et sénatrices, merci beaucoup d'avoir accepté d'entendre les étudiants du collectif La Planète s'invite à l'Université.

J'aimerais commencer en vous remettant une photographie qui raconte l'histoire de la manifestation du 15 mars à Montréal, afin de vous montrer l'ampleur de mouvement entamé. Cette photographie vise également à vous démontrer que nous sommes

faces of the young people whose voices we represent and the fact that we are constantly growing.

My name is Andréane Moreau. I am an architecture student at Université Laval and a representative of La Planète s'invite à l'Université. My involvement in the fight against climate change is a way for me to channel the anxiety I feel about the environment into action, rather than sitting idly by watching as our planet is destroyed. I am acutely aware of the environment that surrounds me, and I am terrified at the idea of doing nothing to stop the destruction of our planet.

I wasn't able to vote in the last federal election, and neither can the youth and children of today or the generations of tomorrow. If they could, they would have already demanded much tougher legislation to ensure current policies don't jeopardize their future.

Today, we are speaking up in support of Canadians living with the effects of global warming, including the current flooding Quebecers are facing. We are also speaking on behalf of our fellow humans, as we witness the erosion of fertile lands, widespread deforestation, toxic air pollution, ocean acidification, the loss of thousands of species and climate change, with nothing being done about it.

In the past, we accomplished great things together. We built cities and societies, so I am hopeful that we can put both differences and partisanship aside and come together to take action before it is too late.

I am here today on behalf of the student collective La Planète s'invite à l'Université as well as the students sitting outside the hotel right now. I am here because Bill C-69 is a step in the right direction to protect the environment, and another symbol of hope for my generation and the ones that follow.

We, the youth of this world, are mobilizing because we have nothing to lose. We are asking you to do something because, by doing nothing, we all lose. We are mobilizing for action on climate change and social justice, and we ask you to do the same.

We have taken to the streets by the thousands, and we will continue to do so because, for many young people it is the only way to have their voices heard. It is their voice that you should be paying closest attention to because the far-reaching decisions that will affect our future are in your hands, not those of the oil and gas lobby. Do not play pushover to the oil industry, which cares only about its short-term gain, much to the detriment of the common good.

en perpétuel développement, et à vous montrer les visages de la jeunesse que nous représentons.

Je m'appelle Andréane Moreau. Je suis étudiante en architecture à l'Université Laval et représentante de La Planète s'invite à l'Université. Je suis engagée dans la lutte aux changements climatiques parce que je préfère canaliser mon éco-anxiété pour me battre plutôt que de rester spectatrice à la destruction de notre belle planète. J'ai une grande sensibilité pour l'environnement qui m'entoure, et je suis terrifiée à l'idée que nous le détruisions sans agir.

Personnellement, je n'ai pas pu voter aux dernières élections fédérales. En ce moment, les jeunes, les enfants et les générations futures ne peuvent pas non plus voter. S'ils le pouvaient, ils auraient déjà demandé des lois beaucoup plus ambitieuses pour assurer que les politiques actuelles n'hypothèquent pas leur avenir.

Aujourd'hui, nous parlons pour soutenir les Canadiens qui vivent avec les conséquences du réchauffement climatique, telles que les inondations qui sévissent actuellement au Québec. Nous parlons aussi au nom de nos prochains, car nous assistons présentement à l'érosion des sols fertiles, à la déforestation des grandes forêts, à la pollution toxique de l'air, à l'acidification des océans, à la perte de milliers d'espèces, au dérèglement du climat, et nous n'en faisons rien.

Par le passé, nous avons accompli de belles choses ensemble. Nous avons bâti des villes et des sociétés, alors j'ai espoir que nous pourrions mettre nos différences et la partisanerie de côté afin de nous unir et d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Je parle aujourd'hui au nom du collectif étudiant La Planète s'invite à l'Université et au nom des étudiants qui sont assis à l'extérieur de l'hôtel. Je suis ici parce que le projet de loi C-69 représente un pas dans la bonne direction pour la protection de l'environnement et un espoir de plus pour ma génération et pour les générations futures.

Nous, les jeunes, nous nous mobilisons parce que nous n'avons rien à perdre. Alors, nous vous demandons d'agir parce qu'en restant inactifs, nous perdrons tout. Nous nous mobilisons pour la justice climatique et pour la justice sociale, et nous vous demandons de faire de même.

Nous sommes sortis dans les rues par milliers, et nous continuerons de le faire parce que, pour plusieurs jeunes, c'est la seule voix qu'ils et elles peuvent faire entendre. C'est la voix dont vous devriez le plus tenir compte, parce que les décisions d'envergure concernant notre avenir sont entre vos mains et non entre celles des lobbys pétroliers. Ne vous laissez pas manipuler par l'industrie pétrolière qui n'a que ses intérêts à court terme à cœur, au grand détriment du bien commun.

Today, on behalf of the student collective La Planète s'invite à l'Université, on behalf of my generation and on behalf of future generations, I beg you to consider Bill C-69 not in terms of its economic benefits, but in terms of your children's future.

Today, I beg you to support the passage of Bill C-69 because it takes into account our health, our land and the future of our children. On that note, we hope you will make the right decision for our planet and our future.

The Chair: Thank you very much.

Senator Pratte: I'd like to thank the witnesses for being here today. We will look at the photo as soon as the meeting is over. It has to do with our rules and procedures.

My question is mainly for Mr. Comtois, but the other witnesses are welcome to comment afterwards if they wish.

Mr. Comtois, during your presentation, you said you were in favour of the substitution principle, which previously existed in the law and which the bill reinstates and describes.

This morning, Quebec's environment minister appeared before the committee, and he likened the substitution process set out in the bill to an assessment overseen by the federal government. In other words, the Quebec government doesn't seem to think that substitution is really possible because of how it is laid out in the bill. In Quebec's view, the substitution provided for allows the government to retain its grip on the environmental assessment process.

I'd like to know where you stand on that. In cases where Quebec's jurisdiction was at stake, does the bill truly allow for substitution?

Mr. Comtois: Yes. As the saying goes, the devil is in the details. In other words, the problems lie in the implementation.

If I read what the bill says word for word, my understanding is that the provincial process is substituted for the federal process, and that's what we want. In Quebec, we have a 40-year history of doing impact assessments related to projects. People are very familiar with Quebec's process, and that's why we think it would be useful to apply the same process to federal projects as well. That would make it clear to the public that the same objectives are being sought.

I was involved in public consultations on a federal project, and I can tell you people were totally confused. They wondered when the BAPE, Quebec's environmental review agency, would come

Aujourd'hui, je vous supplie, au nom des étudiants et des étudiantes de La Planète s'invite à l'Université, de ma génération et au nom des générations futures, de considérer le projet de loi C-69, non pas en fonction d'intérêts économiques, mais simplement en fonction de l'avenir de vos enfants.

Aujourd'hui, je vous supplie d'adopter le projet de loi C-69 parce qu'il prend en compte notre santé, notre territoire et l'avenir de nos générations. Sur cette note, nous espérons que vous saurez prendre la bonne décision pour notre planète et pour notre avenir.

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur Pratte : Merci aux témoins d'être venus. On va regarder la photo tout de suite après le comité. C'est simplement une question de règlement et de procédure.

J'aimerais poser ma question plus directement à M. Comtois, mais les autres témoins sont certainement libres de commenter à leur tour.

Dans votre présentation, monsieur Comtois, vous endossez le principe de substitution qui existait déjà dans la loi, mais qui est réinscrit et détaillé dans le projet de loi.

Ce matin, le ministre de l'Environnement du Québec nous a fait lui-même une présentation, et il a présenté la substitution inscrite dans le projet de loi comme une sorte d'évaluation supervisée par le gouvernement fédéral. En d'autres termes, le gouvernement du Québec ne semble pas croire que la substitution puisse vraiment avoir lieu, compte tenu de la façon dont elle est prévue dans le projet de loi. Ce serait une sorte de mainmise du gouvernement fédéral sur le processus d'évaluation environnementale.

J'aimerais savoir où vous vous situez par rapport à ça. Est-ce que le projet de loi offre une possibilité réelle pour que, dans les cas où la compétence du Québec sera particulièrement en jeu, il y ait substitution?

M. Comtois : Oui. Comme disent, je crois, nos collègues anglophones : « *The devil is in the details.* » C'est-à-dire, c'est la façon dont ce sera appliqué qui entraînera des problèmes.

Quant à moi, si je lis textuellement ce qui est écrit dans la loi, j'ai compris que c'était la substitution du processus provincial au processus fédéral, et c'est ce que nous endossons, parce qu'au Québec, il y a 40 ans qu'on fait des études d'impact et qu'on étudie des projets. La population connaît bien le processus québécois et est familière avec ce processus-là. C'est en ce sens que nous pensons qu'il serait utile que même les projets fédéraux puissent appliquer le même processus, de façon à ce qu'il soit clair pour la population qu'on rejoint les mêmes objectifs.

J'ai participé dans le cadre d'un projet fédéral à des consultations publiques, et les gens étaient tout à fait confus. Ils se demandaient à quel moment le BAPE interviendrait dans le

into the process. I told them that the BAPE wouldn't be involved because it was a federal project subject to a federal process, and people were totally confused.

In order to avoid that, then, Quebec's process should be given priority. From what I gather, federal jurisdiction pertains mainly to Indigenous peoples, fish, migratory birds and endangered species, and to that we can add energy and marine transportation. Seldom, though, do those considerations play a central role.

In most cases where the federal government has clear jurisdiction, it could include in the direction that proponents be given, from the outset, Quebec's criteria so that its statutory and regulatory requirements are also met.

Senator Pratte: Mr. Bélisle, do you have anything you'd care to add?

Mr. Bélisle: I won't repeat what Mr. Comtois said, but I'd say it's not clear from reading the bill. The intent is there, but I think it would be preferable to lay it out clearly, indeed, to recognize, in the spirit of cooperation, Quebec's expertise and approach and to identify ways of working together.

It has to be laid out clearly; it has to be understood by the reader. When I read the text, it's not clear whether it's the federal government's will to assume control of the process or whether it's possible to recognize that the province has expertise and that it would be more efficient and cost-effective to work together.

Senator Pratte: When I read the bill, my understanding is that there is a willingness to cooperate, but that there is also a desire to make sure assessments of federally regulated projects are properly carried out.

Mr. Comtois: Absolutely.

Senator Pratte: Not every province is like Quebec. Some have weaker processes, while others have stronger ones, so that's another concern.

Mr. Comtois: Yes. I would just add something in relation to the stakeholders who talked about British Columbia's process. The big difference, as far as I can tell, is that British Columbia's law emerged after the federal government brought in its rules, and so the province based its approach on the federal government's. That's not what happened in Quebec, which already had a process in place.

Senator Simons: I must apologize for my French, which is less than perfect. Nevertheless, I like to ask questions in French when I can.

dossier. Je leur ai répondu qu'il n'y aurait pas de BAPE, parce que c'est un projet fédéral dans un processus fédéral. Et là, les gens étaient tout à fait perdus.

Donc, c'est pour éviter ça qu'on devrait favoriser le processus québécois. D'après ce que je comprends, les prérogatives fédérales touchent essentiellement les peuples autochtones, les poissons, les oiseaux migrateurs, les espèces en danger, et on peut rajouter le volet énergie et transport maritime. Mais il est assez peu fréquent qu'il y ait des projets où ces éléments-là deviennent principaux par rapport aux préoccupations.

Je pense que, là où le fédéral a une juridiction claire, c'est qu'il pourrait, dans la majorité des cas, inclure dans la directive que le Québec donne aux promoteurs dès le début du processus ses exigences à respecter pour qu'il puisse remplir aussi ses exigences légales et réglementaires.

Le sénateur Pratte : Monsieur Bélisle, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter?

M. Bélisle : Je ne répéterai pas ce que M. Comtois a dit, mais en lisant le projet de loi, ce n'est pas clair. On sent l'intention, mais je pense qu'il serait préférable que ce soit clair, qu'on reconnaisse justement que, dans un esprit de collaboration, on reconnaît l'expertise du Québec et la manière de faire, et qu'on trouve des façons de collaborer.

Il faut que ce soit bien stipulé, bien compris par le lecteur, parce qu'en lisant le texte de loi on peut se poser la question à savoir s'il s'agit d'une volonté du fédéral de prendre le contrôle ou si on a la sensibilité de dire qu'une expertise existe et que ce sera plus efficace et que ça coûtera moins cher si on collabore.

Le sénateur Pratte : Mon impression à la lecture du projet de loi, c'est que la volonté de collaboration existe, mais qu'il y a aussi une volonté de s'assurer que, dans les domaines de compétence fédérale, l'évaluation sera bien faite.

M. Comtois : Tout à fait.

Le sénateur Pratte : Toutes les provinces ne sont pas nécessairement comme le Québec. Il y en a qui ont des processus plus faibles, d'autres plus forts. Alors, il y a aussi cette préoccupation-là.

M. Comtois : Oui. J'aimerais simplement ajouter qu'il y a des intervenants qui ont parlé du processus en Colombie-Britannique. La grande différence, à ce que je sache, c'est que la loi de Colombie-Britannique est venue après les procédures fédérales et que celle-ci a donc calqué sa façon de faire sur celle du gouvernement fédéral. Ce n'est pas le cas au Québec; la procédure provinciale était déjà en place.

La sénatrice Simons : Excusez-moi, parce que mon français est un peu faible, mais je dois essayer de poser des questions en français quand je peux.

Thank you all for your presentations, which were very impassioned. I have a bit of motherly advice for Mr. Wagner Beaulieu and Ms. Moreau: be smart and be brave. That's wonderful.

My question now is for Mr. Comtois. You talked about cumulative effects in your presentation. Bill C-69 provides for regional and strategic assessments. Do you think the use of regional assessments is sufficient to cover all the cumulative effects?

Mr. Comtois: It's certainly not sufficient, but it would be a good foundation. In any event, the problem, given what we are seeing now — given what experience has shown — is that the use of strategic assessments is quite rare. They are supposed to be used for federal policies, plans and programs and, as I mentioned with respect to regional assessments, when free trade agreements are reached that are game-changing. At the very least, the environmental consequences of those changes should be considered.

Currently, that's almost never done, in my view. In fact, I experienced that while participating in a federal project. We were asked to study the cumulative effects of four port improvement projects in Quebec. When I work for a proponent on a port, I have no knowledge of what's going on with the three other ports. How am I supposed to conduct strategic assessments or study cumulative effects related to those ports. That's the problem right now.

Senator Simons: Thank you. I'm going to have to leave, but it doesn't mean I don't want to be here. I have a plane to catch, and if it left without me, that wouldn't be good.

The Chair: May I take this opportunity to follow up on my fellow senator's question? Mr. Comtois, you seem to be saying that we need guidance on the issue of strategic development and regional assessment. You also seem to be saying that guidance should come from the government. In addition, with respect to other elements, you said guidance was desperately needed for explanation purposes. I have no doubt, though, that if we were to make that suggestion to the government, it would say that it can't address that dimension in the act; rather, it could be done through the regulations. That brings me to my question. Instead of the committee recommending an amendment to address your concern, could we note the need for clarification, perhaps in the form of guidelines?

Mr. Comtois: Yes, absolutely. I wasn't trying to say that the government should amend the act. I just wanted to highlight the importance of providing clarity in relation to those points, because, as things stand, it's not clear what is meant.

Je vous remercie tout le monde de vos présentations, que vous avez données avec beaucoup de passion, et je voudrais dire à M. Wagner Beaulieu et à Mme Moreau — c'est un peu maternel de ma part — d'être sages et braves. Ça, c'est magnifique.

Mais ma question maintenant est pour M. Comtois. Dans votre présentation vous avez parlé d'impacts cumulatifs, et le projet de loi C-69 indique qu'on peut faire des évaluations régionales et stratégiques. Est-ce que vous avez pensé que ça suffit, si on utilisait cette évaluation régionale pour compter tous les effets cumulatifs?

M. Comtois : Ce ne serait certainement pas suffisant, mais ce serait déjà une bonne base. Parce que, en fait, le problème, c'est que, en tout cas, dans le processus, dans ce qu'on voit actuellement, l'expérience qu'elle montre, c'est qu'il est très rare qu'on fasse des évaluations stratégiques. Celles-ci devraient être faites par le gouvernement fédéral sur les plans, programmes et politiques, et aussi, comme je l'ai mentionné au niveau des études régionales, lorsqu'on conclut des accords de libre-échange qui viennent modifier la donne. On devrait à tout le moins se poser la question à savoir quelles vont être les conséquences de ces changements au niveau environnemental.

Présentement, à mon avis, ça ne se fait à peu près pas. Je l'ai vécu dans le cadre d'un projet fédéral, justement, où on nous demandait d'étudier les impacts cumulatifs de quatre améliorations portuaires au Québec. Quand je travaille pour un promoteur sur un port, je n'ai aucune idée du contexte des trois autres ports. Comment voulez-vous que je fasse les études stratégiques ou cumulatives de ces ports-là? Donc, c'est le problème qu'on a actuellement.

La sénatrice Simons : Merci. Si je dois partir, ce n'est pas parce que je n'ai pas un grand désir d'être ici, mais parce que j'ai un avion à prendre, et s'il part sans moi, ce n'est pas une bonne chose.

La présidente : Est-ce que je peux profiter de la question de ma collègue? Monsieur Comtois, vous semblez dire que nous avons besoin de guides pour éclairer la question de l'élaboration stratégique, de l'évaluation régionale, et vous dites que ça devrait venir du gouvernement, mais il y a d'autres aspects où vous dites qu'il faut vraiment avoir des guides pour faire des explications. Mais je suis certaine que si on présente ces idées au gouvernement, il va nous dire qu'on ne peut pas faire ça dans la loi. On peut le faire dans la réglementation. Et moi, je me demandais si, au lieu de soumettre un amendement dans ce sens-là, ça pourrait être plutôt une observation qu'on pourrait énoncer au niveau de la nécessité d'avoir des éclaircissements, peut-être sous la forme de guides.

M. Comtois : Oui, absolument. Mon intervention ici n'était pas d'inclure ça comme un amendement à la loi, mais tout simplement de prévoir l'éclaircissement de ces points-là. Parce que, pour l'instant, on ne sait pas trop ce que ça veut dire.

The Chair: Thank you. My other question is for Mr. Bélisle and the La Planète s'invite à l'Université representatives. It's about participation and consultation.

You are no doubt aware of the major debate swirling around the consultation of Indigenous peoples and their "free, prior and informed consent." With respect to future generations and people who do not live in the area where a project is being carried out, a number of questions arise. Who should be consulted? Why should they be consulted? Should certain stakeholders be given priority?

I'd like to hear your views on public consultation in that regard.

Mr. Wagner Beaulieu: Yes. There's no doubt that, when it comes to an environmental assessment and the decision as to which stakeholders to consult and who should be given priority, young people must be taken into account. I don't necessarily mean only students, but, rather, people who are younger and who live near a project site. That's an important measure.

I also think the way the consultation process is implemented can make it for young people or students to participate, so it may be necessary not only to find a way to include them and hear their proposals, but also to ensure follow-up. I would say that's fairly important.

The Chair: I just want to say that the existing legislation includes a test, and that test gives priority to the people who live in the area. It doesn't allow for other views to be factored in. Conversely, Bill C-69 does not include the test, and so, everyone is allowed to provide their input. That's what I mean then, about consultation. Do you have anything further to add?

Mr. Bélisle: We welcome the consultations being opened up, because, over the years, we've seen many cases where relevant expertise was lacking. Take the AQLPA, for example. It was the AQLPA that alerted Quebec and Canada to the type of fracking involved. If, in that case, the AQLPA had not been allowed to comment on the project in Lotbinière because it wasn't a local stakeholder, we wouldn't have found that acceptable.

Let's turn the question around. Knowing whether someone can contribute to the project or strategic assessment in a constructive way depends on whether they can add value and have relevant experience. Limiting the consultations to people who are directly affected by the project is foolish, because, despite their best intentions, they often lack relevant experience.

La présidente : Merci. J'ai une autre question pour M. Bélisle et La Planète s'invite à l'Université. C'est sur la question de la participation et de la consultation.

Je suis certaine que vous êtes au courant que, par exemple, il y a un grand débat au sujet de la consultation des peuples autochtones, qu'on appelle « le consentement préalable, libre et éclairé » des populations autochtones. En ce qui concerne les générations futures ou les gens qui n'habitent pas à l'endroit où ont lieu les projets, il y a cette question à savoir qui devrait être invité, pourquoi ils devraient être invités et s'il devrait y avoir une priorité.

Donc, je voudrais connaître votre opinion au sujet de cette question de consultation de la population.

M. Wagner Beaulieu : Oui. Alors, c'est certain que, par rapport à toute cette évaluation environnementale, au moment de choisir qui consulter et d'établir l'ordre des priorités, il faut prendre en considération les jeunes, pas nécessairement juste les étudiants, mais les personnes qui sont plus jeunes et qui habitent à proximité d'un secteur. C'est quelque chose à mettre de l'avant.

Je pense aussi que dans la façon d'apporter ça, ça peut être plus difficile pour des jeunes ou des étudiants de participer à ces consultations-là, donc il s'agirait peut-être de trouver une façon de les inviter et de leur permettre de proposer des choses, mais aussi de suivre le déroulement de tout ça. Je pense que ça, c'est quand même assez important.

La présidente : Je veux juste dire que la loi qui est en vigueur présentement a un test, et que dans ce test, on donne priorité aux gens de la place. Ça ne permet pas d'obtenir des opinions d'ailleurs. Par contre, dans le projet de loi C-69, ce test n'est plus là, et donc on permet à tout le monde de venir. Donc, c'est dans ce sens-là. Est-ce que vous avez d'autres choses à ajouter?

M. Bélisle : Bien, nous saluons cette ouverture, parce qu'on a fait la preuve au fil des années que, dans bien des cas, il y a des dossiers où il n'y avait pas de connaissances, et je donne l'exemple de l'AQLPA. C'est l'AQLPA qui a réveillé le Québec et le Canada à la nature de la fracturation hydraulique. Dans ce cas-là, si on avait dit à l'AQLPA qu'elle n'est pas de Lotbinière, et qu'elle ne peut donc pas venir parler du projet dans Lotbinière, nous n'aurions pas accepté cette façon de faire.

Je renverse la question. On doit juger de la pertinence et de l'expérience des gens pour savoir s'ils peuvent apporter quelque chose de constructif dans l'évaluation d'un projet ou d'une stratégie. Le fait de le limiter à des gens qui sont directement affectés, c'est bête, parce que dans bien des cas, ce sont des gens, avec toute la bonne volonté qu'on puisse leur accorder, qui n'ont pas d'expérience.

Mr. Wagner Beaulieu: I'd like to add something quickly, if I may, to what was just said. We were talking about prioritizing stakeholders and determining who should be given priority in the consultation process. I think one of the things our movement tries to highlight is that the people who will be most affected by the project should be given priority.

Local people matter, of course, but youth across the province are going to feel the impact, not directly, but over time. It's important to keep that in mind and endeavour to give priority to stakeholders who will be affected in the long term, while taking into account how different people will be impacted. That would be one way to include young people in the process.

Mr. Bélisle: Something else that goes hand in glove with that is our response to global problems. It's not just people who live in Edmonton who are affected by global warming. It's everyone on the planet, so it's not right to exclude people and organizations with expertise on the subject simply because they don't live in the area. That doesn't work.

We therefore welcome the fact that Bill C-69 opens up the consultation process to stakeholders.

[English]

Senator MacDonald: Mr. Bélisle, three Quebec Senators left this table before you arrived. Two were members of the ISG; one was appointed by a Liberal Prime Minister. One was a Conservative, who wasn't here to defend himself. Not only is what you said inaccurate and unfair, it's the conduct of a bully.

My father was president of four different unions. I'm the youngest of 10 children of a working-class family, and I will not be bullied or labelled or denigrated by you or anybody else because I happen to be a Conservative. As my late mother used to say, good manners don't cost a cent.

Now, my question is for Mr. Comtois. You mentioned the importance of scientific knowledge. I agree with you. Scientific knowledge is very important to apply. I believe in science. But you also mentioned the importance of integrating it with Indigenous knowledge.

What do you do when Indigenous knowledge comes in conflict with scientific knowledge? What is your solution or your approach?

Mr. Comtois: Usually, when we are talking about traditional knowledge, it's related to what people believe in. It's may be wrong or untrue, but they believe in it. So, for my part, it's

M. Wagner Beaulieu : J'aimerais ajouter aussi un petit truc, justement, à ce qui vient d'être dit. Je pense que tantôt on parlait d'établir l'ordre des priorités, à qui accorder la priorité dans le cadre de ces consultations-là. Je pense qu'une chose que notre mouvement essaie de faire ressortir, c'est d'accorder la priorité aux personnes sur lesquelles la chose aura le plus d'impact.

C'est certain que les personnes de la région sont importantes, mais il y a les jeunes de toute la province sur qui ça va avoir un impact qui ne sera pas direct, mais temporel. Il faut donc en tenir compte et vraiment chercher à accorder la priorité à travers le temps et aussi en fonction de l'impact que ça va avoir sur les différentes personnes. Ce serait une façon d'inclure les jeunes dans le processus.

M. Bélisle : Le complément à ça, c'est de déterminer ce qu'on fait par rapport à des problèmes globaux. Quand on pense au réchauffement planétaire, ce ne sont pas seulement les gens d'Edmonton qui sont concernés par cette question. C'est la planète entière. Donc, on ne peut pas évacuer des gens qui ont une expertise, des organisations qui ont une expertise à ce chapitre, sous prétexte qu'ils ne sont pas de la région. Ça ne marche pas.

Donc, dans ce sens-là, on salue l'ouverture du projet de loi C-69.

[Traduction]

Le sénateur MacDonald : Monsieur Bélisle, trois sénateurs du Québec ont quitté la salle avant votre arrivée. Deux font partie du Groupe des sénateurs indépendants; un a été nommé par un premier ministre libéral. Il y en a un qui est conservateur qui n'était pas ici pour se défendre. Non seulement ce que vous avez dit est inexact et injuste, mais cela correspond à la conduite d'un *bully*.

Mon père a présidé quatre différents syndicats. Je suis le cadet d'une famille de 10 enfants. Je viens d'une famille de la classe ouvrière, et je ne me laisserai pas intimider, étiqueté ou dénigré par vous ou par qui que ce soit parce qu'il se trouve que je suis un conservateur. Comme ma défunte mère le disait, les bonnes manières ne coûtent rien.

Je pose ma question à M. Comtois. Vous avez parlé de l'importance des connaissances scientifiques. Je suis d'accord avec vous. Il est très important de les appliquer. Je crois en la science. Or, vous avez également parlé de l'importance d'intégrer les connaissances autochtones.

Que faites-vous lorsque les connaissances autochtones contredisent les connaissances scientifiques? Quelle est votre solution ou votre approche?

M. Comtois : Habituellement, lorsque nous parlons des connaissances traditionnelles, c'est lié aux croyances des gens. Elles peuvent être erronées ou fausses, mais ils y croient. Donc,

relevant to take this into consideration as scientific knowledge, because in an environmental impact assessment study, we have to demonstrate that those beliefs are not accurate.

So it's important to take this into account. It doesn't mean that we have to agree with it, but we have to discuss those matters thoroughly.

Senator MacDonald: What about knowledge that's not scientific, but not necessarily Indigenous knowledge? Does that have any standing? Is there such a thing? Do you accept such a thing, or are we not allowed to have —

Mr. Comtois: It doesn't mean that I accept it. It means that I will take it into account to convince them that they are wrong in believing it.

So it's a matter of we don't have the right to discard that because we believe that it's not important. It is important. What people think is important, but we have to make it clear in the environmental impact assessment study that it's maybe a fear for this project, but it's not the case, that their fears are not founded.

Senator MacDonald: All right. Thank you.

[Translation]

The Chair: Yes, Mr. Bélisle?

Mr. Bélisle: I wanted to respond to what Senator MacDonald said.

First of all, I'd like to apologize because the people weren't there. I would've liked to tell them to their face, but they weren't there. As for being a bully, again, please accept my apologies.

[English]

Senator MacDonald: Your apology is accepted.

[Translation]

Mr. Bélisle: Thank you.

As for being a bully, I would just like to point out something. Thousands of people in Quebec right now are dealing with flooding in their homes, so I have a really hard time when a Quebec politician isn't there to hear those comments. I may be a bit cranky, but when I see my neighbours losing their homes, I'd say I have reason to be a bit frustrated.

I do admit, however, that I was gruff, so I apologize.

je pense qu'il est pertinent de les prendre en considération tout comme les connaissances scientifiques, parce que dans une étude d'impact, nous devons prouver que ces croyances ne sont pas fondées.

Il est donc important d'en tenir compte. Cela ne veut pas dire que nous devons les approuver, mais nous devons discuter de ces questions en profondeur.

Le sénateur MacDonald : Qu'en est-il des connaissances qui ne sont pas scientifiques, mais qui ne sont pas nécessairement des connaissances autochtones? Ont-elles leur place? Existe-t-il une telle chose? Acceptez-vous une telle chose, ou ne sommes-nous pas autorisés à...

M. Comtois : Cela ne veut pas dire que je les accepte. Cela veut dire que je vais en tenir compte pour convaincre les gens qu'ils ont tort d'y croire.

Nous n'avons donc pas le droit de les rejeter parce que nous croyons que ce n'est pas important. C'est important. Ce que les gens pensent a de l'importance, mais nous devons préciser dans l'étude d'impact que c'est peut-être une crainte pour ce projet, mais ce n'est pas le cas, que leurs craintes ne sont pas fondées.

Le sénateur MacDonald : D'accord. Merci.

[Français]

La présidente : Oui, monsieur Bélisle?

M. Bélisle : Je voulais répondre au sénateur MacDonald.

Premièrement, je tiens à présenter des excuses, parce que les gens n'étaient pas là. J'aurais aimé pouvoir leur dire directement, mais ils n'étaient pas là. Pour ce qui est d'être un « *bully* », je m'excuse encore.

[Traduction]

Le sénateur MacDonald : Vos excuses sont acceptées.

[Français]

M. Bélisle : Merci.

Mais pour ce qui est d'être un « *bully* », j'aimerais juste vous faire remarquer que présentement il y a des milliers de personnes au Québec qui voient leurs maisons inondées, et j'ai beaucoup de difficulté quand un représentant politique du Québec n'est pas là pour entendre ces choses-là. Alors, peut-être que je suis un peu de mauvaise humeur, mais quand je vois mes voisins qui perdent leurs maisons, il y a de quoi être un peu frustré.

Mais je reconnais avoir été un brusque, et je m'en excuse.

[English]

Senator MacDonald: Well, there are two representatives from Quebec still at the table.

The Chair: There are three.

Senator MacDonald: And I'm here.

Senator Simons: And I'm from Alberta.

Mr. Bélisle: I was thinking of Mr. Carignan especially.

Senator MacDonald: That was obvious.

[Translation]

The Chair: Thank you very much. That concludes the last part of our meeting, if there are no further questions. Thank you.

(The committee adjourned.)

[Traduction]

Le sénateur MacDonald : Eh bien, deux représentants du Québec sont toujours ici.

La présidente : Il y en a trois.

Le sénateur MacDonald : Et je suis ici.

La sénatrice Simons : Et je viens de l'Alberta.

M. Bélisle : Je pensais surtout à M. Carignan.

Le sénateur MacDonald : C'était évident.

[Français]

La présidente : Merci beaucoup. Alors, s'il n'y a pas d'autres questions, cela conclut la dernière partie de notre réunion. Merci.

(La séance est levée.)

As an individual:

Louis-Gilles Francœur, Environmental Journalist and Former Vice-President of the Bureau d'audiences publiques du Québec.

Association québécoise pour l'évaluation d'impacts:

Yves Comtois, Member and Lecturer, University of Sherbrooke.

La Planète s'invite à l'Université:

Sami Jai Wagner Beaulieu, Representative;

Andréane Moreau, Representative.

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique:

André Bélisle, Chair.

À titre personnel :

Louis-Gilles Francœur, journaliste en environnement et ex-vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec.

Association québécoise pour l'évaluation d'impacts :

Yves Comtois, membre et chargé de cours, Université de Sherbrooke.

La Planète s'invite à l'Université :

Sami Jai Wagner Beaulieu, représentant;

Andréane Moreau, représentante.

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique :

André Bélisle, président.

WITNESSES

Friday, April 26, 2019 (morning)

Government of Quebec:

Benoit Charette, Minister of the Environment and the Fight Against Climate Change;

Marie-Josée Lizotte, Assistant Deputy Minister for Environmental Authorizations and Assessments, Department of the Environment and the Fight against Climate Change;

Éric Thérout, Assistant Deputy Minister for the Fight against Climate Change, Department of the Environment and the Fight against Climate Change;

Yves Rochon, Director General of Strategic and Environmental Assessment, Department of the Environment and the Fight against Climate Change.

Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale:

Gilles Côté, Director General.

Quebec Center for Environmental Law:

Karine Péloffy, Legal Counsel.

Enbridge Inc.:

Al Monaco, President and Chief Executive Officer;

Ramona Salamucha, Senior Legal Counsel.

Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable:

Pierre-Olivier Roy, Energy Lead, Senior Analyst and Analyst at the Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services.

Montreal Economic Institute:

Daniel Dufort, Director of External Relations;

Germain Belzile, Senior Research Associate.

Équiterre:

Sidney Ribaux, Co-founder and General Manager;

Caroline Brouillette, Researcher, Public Policy.

Friday, April 26, 2019 (afternoon)

WSP:

André-Martin Bouchard, World Director, Environment and Resources, WSP Global Inc.;

Martin Larose, Vice-President, Environment and Operations, Quebec, WSP Canada Inc..

(Continued on previous page.)

TÉMOINS

Le vendredi 26 avril 2019 (matin)

Gouvernement du Québec :

Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Marie-Josée Lizotte, sous-ministre adjointe aux évaluations et aux autorisations environnementales, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Éric Thérout, sous-ministre adjoint à la lutte contre les changements climatiques, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Yves Rochon, directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale :

Gilles Côté, directeur général.

Centre québécois du droit de l'environnement :

Karine Péloffy, avocate-conseil.

Enbridge Inc. :

Al Monaco, président et chef de la direction;

Ramona Salamucha, avocate-conseil principale.

Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable :

Pierre-Olivier Roy, lead énergie, analyste sénior et analyste au Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services

Institut économique de Montréal :

Daniel Dufort, directeur des relations externes;

Germain Belzile, chercheur associé sénior.

Équiterre :

Sidney Ribaux, cofondateur et directeur général;

Caroline Brouillette, chercheuse en politiques publiques.

Le vendredi 26 avril 2019 (après-midi)

WSP :

André-Martin Bouchard, directeur mondial, Environnement et ressources, WSP Global Inc.;

Martin Larose, vice-président, Environnement et opérations, Québec, WSP Canada Inc..

(Suite à la page précédente.)